



OCP S.A.

**DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF
A L'EXERCICE 2023**

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 09/08/2024 sous la référence EN/EM/015/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

**MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'EMISSION
DE BILLETS DE TRESORERIE**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'AMMC a visé la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie. Ledit dossier est composé :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de billets de trésorerie enregistrée par l'AMMC en date du 21/09/2022, sous la référence EN/EM/023/2022 et disponible sur le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE%20BT_OCP_023_2022_0.pdf

Ladite mise à jour a été visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/023/2024.

TABLE DES MATIERES

Abréviations	5
Définitions	7
PARTIE I. Attestations et Coordonnées	8
I. Le président du conseil d'administration.....	9
II. Les commissaires aux comptes.....	10
III. Le conseil financier.....	11
IV. Le responsable de la communication financière.....	13
V. Agences de notation.....	14
PARTIE II. Présentation Générale du Groupe	15
I. Renseignements à caractère général.....	16
II. Capital social d'OCP SA.....	19
III. Politique de distribution des dividendes.....	21
IV. Endettement d'OCP	23
V. Notation.....	30
VI. Gouvernance d'OCP SA	32
PARTIE III. Activité d'OCP SA	51
I. Historique d'OCP.....	52
II. Organigramme juridique.....	57
III. Filiales et participations d'OCP SA.....	60
IV. Dividendes	79
V. Secteur d'Activité	80
VII. Produits et marchés du groupe OCP.....	95
VIII. Evolution de l'activité du Groupe OCP.....	116
IX. Informations Environnementales et Sociales.....	133
X. Stratégie d'investissement et Moyens techniques	161
PARTIE IV. Analyse Financière Consolidée du groupe OCP.....	173
I. Information financières sélectionnées.....	174
II. Rapport des commissaires aux comptes.....	176
III. Périmètre de consolidation	211
IV. Analyse du compte de résultat consolidé.....	215
V. Analyse du bilan consolidé du Groupe OCP.....	232
VI. Tableau des flux de trésorerie	248
VII. Etude des équilibres financiers	250
PARTIE V. Perspectives.....	254
I. Orientations stratégiques.....	255
II. Programme d'investissement industriel.....	262
III. Programme Sustainability	265
PARTIE VI. Faits exceptionnels et litiges	267

I.	Faits exceptionnels.....	268
II.	Litiges et affaires contentieuses.....	268
PARTIE VII.	Facteurs de risques.....	270
I.	Risques liés à l'industrie du phosphate et des engrais	271
II.	Risques liés à l'activité du groupe.....	272
PARTIE VIII.	Annexes	278

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ACP	Acide phosphorique
ADNOC	Abu Dhabi National Oil Company
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BCP	Banque Centrale Populaire
BSFT	Black Sea Fertilizer Trading
BPL	Bone Phosphate of Lime
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CRU	Commodities Research Unit
DAP	Di Ammonium Phosphate
DEPP	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
HC	Hors-cadres
ICS	Industries Chimiques Safi
ITIL	Information Technology Infrastructure Library
IPSE	Institut de Promotion Socioéducative
JPH	Jorf Phosphate Hub
JV	Joint-Venture
KT	Millier de tonne
IFA	International Fertilizer Association
MAD	Dirhams marocains
MAP	Mono Ammonium Phosphate
MEA	Zone d'extraction Merah Lahrach
MP	Maroc Phosphore
NPK	N : Azote P : Phosphore K : Potassium
OE	Ouvriers Employés
OIS	Opération industrielle SAFI
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
PB	Phosboucrâa
PMP	Pakistan Maroc Phosphore
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SADV	Société d'Aménagement et de Développement Vert

SPH	Safi Phosphate Hub
T	Tonne
TAMCA	Techniciens, Agents de Maitrise, et Cadres Administratifs
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TSM	Tonne Sèche Marchande
TSP	Triple Superphosphate
TMH	Tonne Métrique Humide
NIG	Non-Investment Grade
IG	Investment Grade
USD	United States Dollar
USCIT	United States Court of International Trade
USGS	US Geological Survey

DEFINITIONS

Argus FMB	Organisation indépendante, basée à Londres, qui produit des évaluations et des analyses de prix des marchés internationaux d'énergie et de matières premières.
BPL	La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os : $P_2O_5 \times 2,1853 = BPL$).
CFR	Incoterm qui signifie que le vendeur paye le transport jusqu'au port d'embarquement, ainsi que le chargement et le transport maritime.
Dragline	Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain.
Downstream	Unité de séchage au niveau de la plateforme de Jorf Lasfar permettant le séchage de la pulpe de roche de phosphate provenant de Khouribga via le slurry pipeline
FOB	Incoterm qui signifie que le prix exclut les frais de transport.
Groupe	Désigne le Groupe OCP
JPH	Jorf Phosphate Hub ; plateforme intégrée donnant accès, aux unités présentes, à un pool de services et d'utilités fournis par OCP.
Jour Ouvré	Désigne un jour de bourse à la Bourse de Casablanca.
OGM	Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme.
P_2O_5	Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P_2O_5 . C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant.
Phosphate extrait/traité	Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné.
Phosphogypse	Sous-produit de fabrication.
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable.
Revamping	Réorganisation ou réhabilitation d'un processus ou d'une unité industrielle ou d'un système d'information existant afin de les rendre plus efficaces.
Société / Emetteur	Désigne OCP SA

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	OCP SA
Représentant légal	M. Mostafa TERRAB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05 22 23 00 25
Adresse électronique	Younes.kchia@ocpgroup.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'OCP SA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mostafa TERRAB
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Deloitte Audit	Forvis Mazars	Fidaroc Grant Thornton
Représentant légal	Abdeslam BER-RADA ALLAM	Sakina Bensouda Korachi	Adnane Loukili	Faical Mekouar
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3 ^{ème} étage La Marina - Casablanca	Finance City, Tour 33, 7, Boulevard Driss Avia Business Center, Slaoui, 20 160, Casablanca	Bd Moulay Abdellah blanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 522 22 40 25/26/34/81	+212 5 22 42 34 25	+212 5 22 54 48 00
Numéro de télécopie	+212 5 22 39 02 26	+212 522 22 40 78	+212 5 22 42 34 00	+212 5 22 29 66 70
Date de 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2009	2009	2024	2024
Date de nomination / renouvellement du mandat	2021	2021	2024	2024
Date d'expiration du Mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	AGO qui statuera sur l'exercice 2026

OBJET : ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE ET RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2021, 2022 ET 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Ernst & Young aux titres des exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Ernst & Young aux titres des exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Adnane Loukili

Fidaroc Grant Thornton

Faical Mekouar

III. LE CONSEIL FINANCIER

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Représentant	M. Saad LEMZABI
Fonction	Directeur Conseil
Adresse	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 66 52 77
Numéro de télécopie	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique	lemzabi@cdgcapital.ma

Objet : Document de référence d'OCP SA relatif à l'exercice 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'OCP SA à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management d'OCP SA et recueillis lors des diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les états de synthèse d'OCP SA relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les états financiers consolidés du Groupe OCP relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports annuels et les rapports de gestion d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- Les statistiques et informations sectorielles publiquement disponibles.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public afin de fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'OCP SA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Saad LEMZABI
Directeur Conseil
CDG Capital

IV. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	Ghita LARAKI
Fonction	Head Communication Financière et Relations Investisseurs
Adresse	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 23 00 25
Numéro de télécopie	+212 5 22 22 17 53
Adresse électronique	g.laraki@ocpgroup.ma

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings	Standard & Poor's	Moody's
Représentant	Yulia Buchenva	Paulina Grabowiec	Lisa Jaeger
Adresse	Fitch Ratings Espana. S.A.U. Av. Diagonal 601 Barcelona 08028	20 Canada Square, London E14 5LH, United Kingdom	Precinct Building 3 - Sheikh Zayed Rd - Trade Centre - DIFC - Dubai - Émirats arabes unis
Numéro de téléphone	(34) 93 323 8404	(44) 20 7176 7051	(971) 4 237 9659
Adresse électronique	Yulia.buchneva@Fitchratings.com	paulina.grabowiec@spglobal.com	Lisa.jaeger@moodys.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	OCP SA
Siège social	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05.22.23.00.25
Fax	05.22.22.17.53
Site Internet	www.ocpgroup.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : la loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1 ^{er} avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la Loi
Registre de commerce	Casablanca, 40 327
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	Au 31 décembre 2023, le capital social d'OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD divisé en 82 875 000 actions nominatives de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ;▪ toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ;▪ plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ;▪ le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger.

De par sa forme juridique et du fait de que son actionnaire majoritaire soit l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par:

- la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- la loi n° 20-82 portant création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics.
- la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- la loi n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012) ;
- la loi n° 39-89, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 34-98, autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

De par son activité, OCP SA est régie par :

- La loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du 26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose qu'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier.
- Le Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ;
- Le Dahir en date du 24 Safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public ;
- Le Dahir n° 1-95-154 18 rabii I 1416 (16 Août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau (B.O. 20 septembre 1995).
- Le Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).
- Le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2013) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-14-09 du 4 jourmada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. (B. O. n° 6240 du 20 mars 2014).
- Le Dahir 3 chaoual 1332 (25 Août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O. 7 septembre 1914).

De par son appel public à l'épargne, OCP SA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment :

- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;

- La loi n° 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- La circulaire 03/19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux relative aux opérations et informations financières, telle que modifiée et complétée par la circulaire 02/20 ;
- Les circulaires de l'AMMC ;
- Le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560- 95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables.

Tribunal compétent en cas de litiges

Tribunal de commerce de Casablanca

Jusqu'au 31 Décembre 2022, OCP SA était soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon le barème normal avec un taux marginal de 31% .

Compte tenu de son activité (société minière et exportatrice), OCP SA bénéficiait également d'une imposition à l'IS au taux réduit de 20% sur la partie de l'activité minière et d'exportation.

Depuis janvier 2023, OCP SA est soumise à l'IS aux taux ci-après :

Régime fiscal applicable	Exercice fiscal	Taux d'IS normal	Taux d'IS Mine et export
	2023	32%	23,75%
	2024	33%	27,50%
	2025	34%	31,25%
	2026	35%	35%

A partir de janvier 2026, le taux unique de 35% s'appliquerait dès lors que le résultat fiscal serait égal ou supérieur à 100 MMAD.

Les opérations d'OCP SA sont soumises à la TVA.

II. CAPITAL SOCIAL D'OCP SA

II.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie, portant des droits de vote simples.

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL

HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au cours des 15 dernières années, le capital social d'OCP SA a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix de l'action (MAD)	Nominal (MAD)	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions	Capital social (post opérations) (KMAD)
26/02/2008	Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA	78 000 000	100	100	7 800 000	78 000 000	7 800 000
13/01/2009	Augmentation de capital réservée à la BCP	4 875 000	1 025,64	100	5 000 000	82 875 000	8 287 500

Source : OCP SA

Le 26 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public, a été transformé en société anonyme, portant la nouvelle dénomination sociale « OCP SA », au capital social de 7 800 000 000 dirhams réparti en 78 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital d'OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 MAD dont 100 MAD de nominal et 925,64 MAD de prime d'émission.

HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Les tableaux suivants présentent l'historique de l'actionnariat de la Société sur les cinq derniers exercices :

Actionnaire	31/12/2019		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	-	-	-
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%
Upline Infrastructure Fund	908 717	1,10%	1,10%
Total	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

Actionnaire	31/12/2020			31/12/2021		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

Actionnaire	31/12/2022			31/12/2023		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

*Appartient à 100% au RCAR

**Ces deux sociétés appartiennent à la Banque Centrale Populaire

Source : OCP SA

En 2018, la BCP a transféré à sa filiale SocInvest 681 538 actions représentant 0,82% du capital d'OCP SA.

En 2020, Upline Infrastructure Fund a transféré à Prev Invest SA 908 717 actions représentant 1,10% du capital d'OCP SA.

ACTIONNARIAT D'OCP AU 31/12/2023

Actionnaire	31/12/2023		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest	681 538	0,82%	0,82%
Total	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

PRESENTATION GENERALE DES ACTIONNAIRES DE REFERENCE

L'Etat marocain est représenté dans le capital de la Société OCP SA par Monsieur Abdellatif ZAGH-NOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE) et de suivi des performances des établissements et des entreprises publiques (EEP). C'est dans ce cadre que ladite agence remplit son rôle de suivi et d'appréciation des performances des EEP où l'Etat est actionnaire et de sauvegarde de ses intérêts patrimoniaux.

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ayant à sa tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Roi est Chef de l'Etat, Chef de l'armée et Commandeur des croyants.

La Constitution, dont la dernière réforme a été adoptée par référendum en juillet 2011, repose sur un système bicaméral. Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants (députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct) et de la Chambre des Conseillers (conseillers élus pour neuf ans au suffrage indirect). Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du pays :

Indicateurs 2022 (en Milliards de MAD)	
PIB (prix courants)	1 330
Formation brute de capital fixe	361
Dette intérieure du Trésor	722
Dette publique extérieure	229

Source : Haut-commissariat au Plan, ministère des Finances

Et le rating du pays par les agences de notation :

Notation du Maroc	
S&P (29/03/2024)	BB+/B
Moody's (05/04/2024)	Ba1
Fitch (20/10/2023)	BB+

Source : Sites des agences de rating

II.2.1 PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

II.2.2 CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social du Groupe ou modifier significativement la structure de son actionnariat n'a été conclue.

II.2.3 NEGOCIABILITE DES TITRES

Les actions d'OCP ne sont pas cotées à la bourse.

III. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

III.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 33 des statuts d'OCP SA prévoit que :

« Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de

réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

III.2. DIVIDENDES PAYES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net social enregistré au cours des exercices 2021-2023 :

	2021	2022	2023
Résultat net – MMAD	7 646	16 842	-1 561
Dividendes distribués en n+1 – Mds MAD	8 163	9 301	7 251
Etat	7 683	8 754	6 824
BCP	8	9	7
S.A.D.V.	72	82	64
Infra Maroc Capital	243	277	216
Prev Invest SA	90	102	80
Socinvest	67	76	60
Résultat net par action (MAD)	92,26	203,22	-18,83
Dividendes par action (MAD)	98,50	112,23	87,5

Source: OCP SA

Le Conseil d'Administration du 06 Mars 2024 a proposé la distribution d'un dividende de 7,251 millions (net). Cette décision a été actée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Juin 2024.

IV. ENDETTEMENT D'OCP

IV.1. DETTE BANCAIRE CONSOLIDÉE

Une ventilation des dettes financières par nature, est représentée dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Total dettes financières courantes	4 662	10 136	>100%	12 243	20%
Dont Crédits bancaires long terme part moins d'un an	2 416	8 007	>100%	6 044	-25%
Total dettes financières non courantes	19 956	24 949	25%	35 341	42%
Dont Crédits bancaires long terme part plus d'un an	14 971	19 743	32%	32 864	66%
Total dettes financières (hors emprunts obligataires)	24 618	35 085	43%	47 584	36%

Source : OCP SA

Le tableau ci-après présente les découverts bancaires du Groupe OCP sur la période :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Découverts bancaires	0	0	NA	0	NA

Source : OCP SA

Le tableau ci-après présente le total des emprunts (hors emprunts obligataires) analysés selon les taux d'intérêts, les maturités ainsi que les devises :

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31/12/2023
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				12 000
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,55%		535
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,57%		4 677
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	1,66%		828
Libellé en autres devises				4
Intérêts courus non échus				412
Autres Crédits				5 544
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		242
Total dettes financières courantes				12 243
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				34 099
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,49%	3	735
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,93%	5	21 884
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	2,92%	7	10 208
Libellé en autres devises				37
Autres Crédits				1236
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%	3	1 242
Total dettes financières non courantes				35 341
Total dettes financières				47 584

Source : OCP SA

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes financières (hors emprunts obligataires) au 31 Décembre 2023 :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31/12/2023
Crédits bancaires	12 000	29 097	5 002	46 100
Dettes IFRS 16	242	363	879	1 484
Dettes, moyen et long terme	12 242	29 460	5 881	47 584

Source: OCP SA

Il est à noter que le Groupe OCP a contracté, courant l'exercice 2023 de nouveaux emprunts à hauteur de 11,9 milliards de dirhams comprenant des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales dont un montant total de 100 millions d'euros contracté auprès de l'Internationale Finance Corporation.

Dettes bancaires sociales d'OCP S.A

Le tableau suivant présente l'évolution de la dette bancaire sociale (plus d'un an et moins d'un an) sur les 3 derniers exercices :

En MMAD	2021	2022	Var 21/22	2023	Var 22/23
Crédits financiers	13 894	22 035	59%	27 917	27%
Plus d'un an	10 846	18 474	70%	23 340	26%
Moins d'un an	3 048	3 561	17%	4577	29%

Source : OCP SA

Crédits bancaires conclus depuis le 31 Décembre 2023 :

La Banque Africaine de Développement et le Groupe OCP ont signé trois accords de prêt d'un montant total de 188 millions de dollars dans le cadre du financement du Programme d'investissement vert du Groupe OCP.

Le premier prêt, d'un montant de 150 millions de dollars provenant des ressources de la Banque Africaine de Développement, et le deuxième prêt d'un montant de 18 millions de dollars provenant des ressources du Fonds Climatique Canada – Banque Africaine de Développement, serviront au financement de la construction de trois usines modulaires de dessalement d'eau de mer. Ces usines du Groupe OCP, leader mondial en solutions de fertilité des sols et nutrition des plantes, auront une capacité annuelle totale de 110 millions de m³. Outre une autonomie des sites industriels et miniers du Groupe OCP en eau non conventionnelle, le projet permettra de fournir jusqu'à 75 millions de m³ d'eau potable aux villes de Safi, El Jadida et les zones voisinant les usines de Safi et Jorf du Groupe OCP. Plus, de 1,5 million de personnes bénéficieront de cette eau potable.

Le troisième prêt, d'un montant de 20 millions de dollars provenant des ressources du Clean Technology Fund, servira au financement de systèmes de stockage d'énergie générée par des sources renouvelables. Ces systèmes alimenteront en énergie des usines de dessalement et d'autres unités de production du Groupe OCP.

Le 6 avril 2024, OCP S.A. a signé un Revolving Credit Facility de 400 millions de dollars américains avec Citibank, N.A. London Branch, Mizuho Bank, Ltd, SMBC Bank International plc et Al Ahli Bank of Kuwait K.S.C.P. (DIFC Branch).

Le 25 janvier 2024 Phosboucraa et la BCP ont signé un contrat de prêt de 1 milliard de Dirham.

Crédits bancaires en cours de négociation depuis le 31 Décembre 2023 :

Dans le cadre du financement de son nouveau plan d'investissement (Green Investment Program), OCP SA est en cours de discussion avec plusieurs bailleurs de fonds internationaux et nationaux. A ce stade, plusieurs prêts sont en cours de discussion-négociation pour un montant global supérieur à 1 milliard de dollars américain.

IV.2. DETTE PRIVEE

Emissions obligataires : Les emprunts obligataires émis par OCP SA se présentent comme suit :

Montant de l'émission (en million)	De- vise	Prix de l'émis- sion	Nombre de titres	Taux d'intérêt	Nature du taux	Maturité (ans)	Mode de rem- bour- se- ment	Encours au 31 12 2023 (en million)	Date de jouissance	Date d'échéanc e	ISIN
750	USD	98,24%	3 750	5,13%	Fixe	30	In fine	750	23/06/2021	23/06/2051	XS2355172482 & US67091TAE55
750	USD	99,36%	3 750	3,75%	Fixe	10	In fine	750	23/06/2021	23/06/2031	XS2355149316 & US67091TAD72
5 000	MA D	100,00%	50 000	3,7% (1)	Révisable annuelle- ment	Perpé- tuelle	Aux dates d'op- tion de rem- bour- se- ment	317	14/12/2023	-	Tranche A non cotée : MA0000095937
				4,77%	Révisable chaque 10 ans			569			Tranche B non cotée : MA0000095945
				5,49%	Révisable à 15 ans pour la première pé- riode puis révisable tous les 10 ans			1794			Tranche C non cotée : MA0000095952
				5,94%	Révisable chaque 20 ans			2320			Tranche D non cotée : MA0000095960
5 000	MA D	100,00%	50 000	4,03%	Révisable chaque 10 ans	Perpé- tuelle	Aux dates d'op- tion de rem- bour- se- ment	875	14/05/2018	-	Tranche A non cotée MA0000093619
				4,03%	Révisable chaque 10 ans			183			Tranche B cotée MA0000021859
				2,42% (1)	Révisable annuelle- ment (2)			109			Tranche C non cotée MA0000093627
				4,72%	Révisable 15 ans			2 708,00			Tranche D non cotée MA0000093635
				5,08%	Révisable chaque 20 ans			1 125,00			Tranche E non cotée MA0000093643
5 000	MA D	100,00%	50 000	4,07% (F)	Révisable chaque 10 ans	Perpé- tuelle	Aux dates d'op- tion de rem- bour- se- ment	554,2	23/12/2016	-	Tranche B cotée : MA000002179 2
				4,07% (F)	Révisable chaque 10 ans			1 129,10			Tranche A non cotée : MA000009301 5
				3,96% (1)	Révisable annuelle- ment (3)			3 021,10			Tranche C non cotée : MA000009302 3
				3,00% (F)	Révisable chaque 5 ans			295,6			Tranche E non cotée : MA000009303 1
1 000	USD	98,77%	5 000	4,50%	Fixe	10,5	In fine	1 000	22/04/2015	22/10/2025	US67091TAC99
600	USD	99,056% - 93,992%	3 000	6,88%	Fixe	30	In fine	600	25/04/2014	25/04/2044	US67091TAB17
1 250	USD	99,06%	6 250	5,63%	Fixe	10	In fine	1 250	25/04/2014	25/04/2024	US67091TAA34 (4)
Total International (en million de USD) : 4 350			Total International : 21 750					Total International (en million de USD) : 4 350			
Total National 15 000 MMAD			Total National : 150 000					Total National 15 000 MMAD			

Source : OCP

(1) Les taux variables présentés dans le tableau ci-dessus sont les taux en vigueur

(2) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 2,42% (2023), 2,27% (2022), 2,97% (2021), 3,05% (2020)

(3) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 3,96% (2023), 2,58% (2022), 2,74% (2021), 3,30% (2020)

(4) Le paiement de la tranche a été intégralement remboursé

En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards d'US dollars dont une tranche de 1,25 milliards d'USD remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625 % et 6,875 %. Les obligations sont cotées à EURONEXT DUBLIN (anciennement appelé l'Irish Stock Exchange) et ont été notées (BBB-) par Fitch Ratings et (BBB-) par Standard & Poors le 25 avril 2014.

En avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,00 milliards d'USD remboursable in fine à 10,5 ans, offrant un coupon de 4,50%. Ces obligations sont également cotées à EURONEXT DUBLIN et bénéficient de la même notation que les obligations émises en avril 2014.

En décembre 2016, OCP SA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 5,0 milliards de DH avec options de remboursement anticipé à partir de la dixième année et de différé de paiement d'intérêt. Les titres émis représentent des obligations négociables cotées et non cotées selon les tranches, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 3,96% et 4,07%.

En 2018, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 5 milliards de DH, avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement de coupon, avec une offre fractionnée en cinq tranches. Elle est structurée de façon à répondre à toutes les maturités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 2,42% et 5,08%.

En 2021, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire sur les marchés internationaux pour un montant total de 1,5 milliard USD. Cette émission est composée de deux tranches de maturités de 10 et 30 ans, assorties de coupons respectifs de 3,750% et 5,125%. La cotation de ces obligations est faite sur la bourse de Dublin. De plus, Ces obligations ont été notées (BB+) par Fitch Ratings et (BB+) par Standard & Poors. La date de notation des obligations est le 23 juin 2021. La Société prévoit d'utiliser les fonds levés pour le financement de la seconde phase de son programme d'investissement. L'autre part des fonds levés a permis à la Société de procéder au rachat partiel de ses obligations internationales existantes arrivant à maturité en 2024 et 2025, afin d'allonger le profil de maturité de sa dette. Concernant la cotation, les obligations dont la maturité est en 2031 et en 2051 disposent, respectivement, des Common Codes suivants : 235514931 et 235517248.

En Décembre 2023, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 5 milliards de DH, avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt, qui se décompose en quatre tranches. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 3,7% et 5,94%.

En Avril 2024, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire sur les marchés internationaux pour un montant total de 2,0 milliards USD. Cette émission est composée de deux tranches de 10 ans et 30 ans, de 1,25 milliard USD et 750 millions USD respectivement assorties a des coupons de 6,75 % et 7,50 %. Les fonds seront alloués au Programme d'Investissement Vert à horizon 2027, visant l'expansion des capacités de production, les investissements dans l'eau et les énergies renouvelables et la production d'ammoniac vert. Cette inscription s'est caractérisée par une sursouscription de plus de 3,1 fois, totalisant environ 6,2 milliards USD, un resserrement significatif des taux, une prime de nouvelle émission négative de -5 points de base, et des écarts de rendement historiquement serrés. Les obligations, cotées à EURONEXT Dublin, sont notées BB+/stable par Fitch Ratings, BB+/positif par Standard & Poor's et Baa3/stable par Moody's.

Emissions de billets de trésorerie :

A fin mai 2024, l'encours des billets de trésorerie (BT) d'OCP S.A s'établit à 6,1 MMAD. L'état des encours des BT émis par l'OCP S.A sur les trois dernières années se présente comme suit :

Devise	Maturité	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/05/2024 (en million)	Code ISIN
MAD	45 jours	2,48%	11/11/2022	26/12/2022	échu	MA0001410747
MAD	52 semaines	3,61%	19/05/2023	17/05/2024	échu	MA0001411224
MAD	13 semaines	3,12%	09/02/2023	11/05/2023	échu	MA0001410911
MAD	13 semaines	3,12%	27/02/2023	29/05/2023	échu	MA0001410952
MAD	13 semaines	3,16%	28/04/2023	01/08/2023	échu	MA0001411125
MAD	13 semaines	3,13%	19/05/2023	18/08/2023	échu	MA0001411216
MAD	26 semaines	3,34%	28/04/2023	26/10/2023	échu	MA0001411133
MAD	52 semaines	3,69%	28/04/2023	26/04/2024	échu	MA0001411143
MAD	52 semaines	3,61%	19/05/2023	17/05/2024	échu	MA0001411224
MAD	13 semaines	3,07%	01/08/2023	31/10/2023	échu	MA0001411323
MAD	13 semaines	3,08%	27/09/2023	27/12/2023	échu	MA0001411442
MAD	26 semaines	3,18%	25/01/2024	25/07/2024	4500	MA0001411521
MAD	13 semaines	3,19%	29/03/2024	29/06/2024	1600	MA0001411554

Source : OCP SA

Emission obligataire décidée par le conseil d'administration non encore réalisée :

Le Conseil d'Administration d'OCP S.A, datant du 6 mars 2024, a décidé d'effectuer une émission d'un emprunt obligataire national, en une ou plusieurs fois, en une ou plusieurs tranches, pour un montant maximum en principal de dix milliards de dirhams. L'emprunt pourra être constitué d'une ou plusieurs émissions, en une ou plusieurs tranches d'obligations simples et/ou subordonnées perpétuelles.

Cependant, la réalisation de cette émission, qui n'est pas contraignante, est conditionnée par le besoin de groupe et les conditions du marché.

Le conseil d'administration confère à son Président, tous les pouvoirs aux fins de procéder à la réalisation de l'Emission, dans un délai de 5 ans.

IV.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN, SURETES DONNEES OU REÇUES

Le tableau ci-dessous présente les engagements financiers donnés ou reçus hors opérations de crédit-bail par le Groupe OCP aux dates indiquées :

en MMAD	2021	2022	2023
Encours de crédits documentaires ouverts	1 176	1 232	551
Autres engagements donnés	836	614	624
Total des engagements donnés	2 012	1 846	1 175
Dette non utilisée	10 631	10 739	6 778
Autres engagements contractuels reçus	7 999	9 846	14 168
Dettes garanties par l'Etat	0	0	0
Total des engagements reçus	18 630	20 585	20 946

Source : OCP SA

IV.4 NANTISSEMENT D'ACTIFS

Au 31 décembre 2023, les actifs d'OCP SA ne font l'objet d'aucun nantissement.

IV.5 NANTISSEMENT D'ACTIONS

Au 31 décembre 2023, les actions d'OCP SA ne font l'objet d'aucun nantissement.

V. NOTATION

OCP SA fait l'objet d'une notation par trois agences internationales, à savoir Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Moody's.

V.1. NOTATION STANDARD & POOR'S

La notation de S&P pour OCP SA ressort à BB+ avec une perspective positive. Cette évaluation reflète la dépendance de la notation d'OCP à celle de l'Etat, car S&P considère OCP SA comme une entité étroitement liée à l'Etat, du fait des 94,12% qu'il détient et ayant des liens très étroits avec celui-ci. Malgré cette dépendance, S&P a maintenu la notation intrinsèque d'OCP (standalone rating) à bbb-, soulignant ainsi le profil Investment Grade du Groupe. En date du 29 mars 2024, S&P a revu à la hausse la perspective d'OCP de stable à positive, en raison des améliorations des perspectives de l'Etat.

L'évolution de la notation Standard & Poor's d'OCP sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

	2022			2023			2024		
	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation
S&P	09/08/2022	NIG	BB+				19/04/2024	NIG	BB+

Source : Rapports de notations S&P

V.2. NOTATION FITCH RATINGS

La notation de Fitch Ratings pour OCP SA est également BB+ avec une perspective stable. Cette notation est contrainte par la note de l'Etat, actionnaire direct à 94,12% de la société, ce qui reflète les liens modérés entre OCP et l'Etat selon les critères de Fitch pour les entités liées à l'Etat. Fitch a relevé la note intrinsèque d'OCP de bbb- à bb+ lors de sa dernière revue annuelle du 23 octobre 2023. Cette révision reflète la grande envergure d'OCP, son leadership sur le marché des phosphates, sa solide position financière, et les attentes de Fitch quant à la capacité d'OCP à maintenir un levier net de l'EBITDA en dessous de 2,7x malgré les investissements en expansion et la normalisation des prix des engrais.

L'évolution de la notation Fitch Ratings d'OCP sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

	2022			2023			2024		
	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation
Fitch	25/10/2022	NIG	BB+	23/10/2023	NIG	BB+	25/04/2024	NIG	BB+

Source : Rapports de notations Fitch Ratings

V.3. NOTATION MOODY'S

Le 19 avril 2024, Moody's a confirmé la notation de crédit d'OCP SA à Baa3, avec une perspective stable, attribuant ainsi un Investment Grade au Groupe OCP. Cette notation repose sur plusieurs facteurs dont la position d'OCP en tant que premier producteur mondial d'engrais à base de phosphate avec une forte diversification géographique de ses revenus et un accès exclusif à environ 70% des réserves mondiales. De plus, OCP bénéficie d'un système de production compétitif et d'opérations entièrement intégrées tout au long de la chaîne de valeur du phosphate, permettant au Groupe de maintenir des marges supérieures à la moyenne du secteur. La demande d'engrais est favorable sur le long terme, soutenue par une population mondiale croissante et la réduction des terres arables. Enfin, OCP maintient un effet de levier modéré et une politique financière conservatrice, assurant des mesures de crédit et un niveau de liquidité adéquats même en cas de baisse des prix des engrais.

	2022			2023			2024		
	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation
Moody's				16/01/2023	IG	baa3	19/04/2024	IG	baa3

Source : Rapports de notations Moody's

VI. GOUVERNANCE D'OCP SA

VI.1. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

VI.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI.2.1 DISPOSITIONS STATUTAIRES

Selon l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années concernant les premiers administrateurs nommés par les statuts et de six années pour les administrateurs nommés par les assemblées générales.

Par ailleurs, ces derniers sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration a, en date du 18 Avril 2009, adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;

Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

VI.2.1.1 ACTIONS DE GARANTIE

Selon l'article 13 des statuts de la Société, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une (1) action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

VI.2.1.2 BUREAU DU CONSEIL

Selon l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

VI.2.1.3 DELIBERATION DU CONSEIL

Selon l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de deux (2) mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office chérifien des phosphates en société anonyme, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

VI.2.1.4 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 16 des statuts de la Société stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

VI.2.2 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil d'administration de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

La Présidence du Conseil d'Administration d'OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé en Mars 2023.

La composition du Conseil d'Administration d'OCP SA se décline, au 30 juin 2024, de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Date de nomination/cooptation/renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Président Directeur Général	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
Mme Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Economie et de Finances	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Abdelouafi LAFTIT Ministre de l'Intérieur	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Nasser BOURITA Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à l'Etranger	Administrateur	AGO du 30/05/2022	AGO Comptes 2027
M. Ryad MEZZOUR	Administrateur		AGO Comptes 2025

Ministre de l'Industrie et du Commerce		AGO du 30/05/2022	
Mme Leila BENALI			
Ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable	Administrateur	AGO du 28/06/2024	AGO Comptes 2029
M. Mohamed SADIKI			
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Abdellatif ZAGHNOUN			
Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
Banque Centrale Populaire (BCP) représentée par M. Mohamed Karim MOUNIR			
Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire	Administrateur	AGO du 30/4/2021	AGO Comptes 2026

Source : OCP

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mustapha OUHADI en sa qualité de Directeur des Affaires Générales et Support à la Gouvernance Groupe.

OCP SA s'engage à se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la Loi 17-95, tel que modifiée et complétée, en matière de nomination de membres indépendants au sein de son conseil d'administration. Ainsi, un comité Adhoc a été désigné par le conseil d'administration pour le choix des candidats.

Critères d'indépendance et parité homme / femme des membres du Conseil d'Administration :

Selon l'article 105-1 de la loi 17-95 « La proportion des membres du conseil d'administration ou de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. »

Etant donné que OCP S.A est détenue majoritairement par l'Etat Marocain, son conseil d'administration est composé principalement de représentants de l'Etat actionnaire, à savoir les Ministères de tutelle. En conséquence, le respect des dispositions de l'article 105-1 est tributaire de la composition gouvernementale en termes de parité homme/femme.

Le conseil d'administration d'OCP S.A se compose de 9 membres dont 2 femmes, soit une proportion de 22,22%.

OCP s'engage à se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée en matière de parité homme/femme conformément aux dispositions de l'article 105-1 de la loi précitée.

VI.2.3 LES CURRICULUMS VITAE DES ADMINISTRATEURS ET AUTRES MANDATS ¹

MOSTAFA TERRAB, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CEO

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachusetts, États-Unis) en 1990.

¹ Les mandats des administrateurs sont communiqués par leurs secrétariats respectifs

De 1983 à 1985, M. Mostafa Terrab a travaillé chez Bechtel Civil and Minerals Inc. (San Francisco, Californie, États-Unis) en qualité d'analyste en systèmes de transports. Il était notamment responsable des études de planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

De septembre 1986 à août 1989, M. Terrab fut Professeur Adjoint et Chercheur au MIT (Cambridge, États-Unis). De 1988 à 1990, il a été Fellow au Laboratoire Draper de Cambridge (États-Unis), puis Professeur au Rensselaer Polytechnique Institute (Troy, État de New-York, États-Unis) de 1990 à 1992, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

M. Terrab a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1992 à 1996, M. Terrab a occupé successivement les fonctions de Chargé de Mission au Cabinet Royal puis de Secrétaire Général du Secrétariat Exécutif du Sommet Economique pour le Moyen- Orient et l'Afrique du Nord. Il a été nommé en avril 1996 membre du G14, Groupe de Réflexion créé par feu S.M. Hassan II.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration

A la date d'enregistrement du document de référence, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
JESA	Société d'ingénierie	Administrateur
Fondation OCP	Association à but non lucratif	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Administrateur
Fondation pour l'Enseignement Des Sciences Economiques Politiques et So-ciales (FESEPS)	Association à but non lucratif	Administrateur

Source : OCP SA

DR LEILA BENALI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Mme Laila BENALI est diplômée de l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI) et de l'Ecole centrale Paris, et est doctorante en réformes électriques de l'institut Science Po Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en sciences politiques et docteur en économie de l'énergie Summa Cum Laude de sciences.

Au cours de son parcours, elle a travaillé avec de grandes entreprises internationales, notamment le saoudien Aramco, le World Economic Forum et la Société d'Investissement Arabe en Pétrole (API-CORP).

Outre sa fonction à la tête du Ministère de la Transition Energétique et du Développement durable, Mme Laila BENALI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Présidente du CA : SIE, IRESEN,

Membre du CA: ONEE, ONHYM, AMSSNUR, AMEE, MASEN, CADETAF, AMDIE, Holding Al Omrane.

NADIA FETTAH ALAOUI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

Diplômée de l'école des Hautes Etudes Commerciales à Paris en 1994, Mme. Nadia Fettah Alaoui démarre sa carrière en tant que consultante chez Arthur Andersen avant de créer un fonds de capital investissement au Maroc qu'elle a dirigé pendant 5 ans.

En 2017, Mme Fettah Alaoui a occupé le poste de directrice générale du groupe Sanlam Pan Africa jusqu'à sa nomination, le 9 octobre 2019, en tant que ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale.

Outre sa fonction à la tête du ministère de l'Économie et des Finances, Mme. FETTAH ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Président du CS : Maroc Télécom, Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE), Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al Mawarid.

Membre du CA : Barid Al Maghrib, MASEN, SIE

Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée,

MOHAMMED SADIKI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Mr. Mohammed SADIKI est agronome, généticien de formation et titulaire d'un PhD en génétique à l'Université du Minnesota aux USA, Docteur en sciences agronomiques de l'IAV, ingénieur d'État en agronomie, spécialiste en génétique et sélection des végétaux et titulaire d'un DEA de l'Université Paris-Sud d'Orsay en France.

Il débute sa carrière en 1984 comme enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat (IAV). Ensuite, son parcours est jalonné de plusieurs postes de responsabilités tant dans le secteur de l'enseignement et la formation, de la recherche et de l'innovation que dans celui du développement et les politiques publiques agricole et rurale.

Outre sa fonction à la tête du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont CAM et l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA.

ABDELOUAFI LAFTIT, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Diplômé de l'Ecole polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées en 1991, M. LAFTIT a entamé sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant d'occuper plusieurs postes de Directeur des ports à l'Office d'Exploitation des Ports entre 1992 et 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger Tétouan en mai 2002, nommé gouverneur de la ville de Nador en 2006, président directeur général de la Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger ville en Mars 2010, puis nommé Wali de la région Rabat- Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la préfecture de Rabat en janvier 2014.

Mr Abdelouafi LAFTIT siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Membre du CS : Groupe Al Omrane, Maroc Télécom,

Membre du CA : Barid El Maghrib, MASEN, SONADAC, Agence pour le développement et la Réhabilitation de la Ville de Fès.

NASSER BOURITA, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER

Mr. Nasser BOURITA est lauréat de la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, où il a obtenu une licence en droit en 1991, puis un Certificat d'études supérieures en Relations internationales en 1993 et un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit international public en 1995.

Diplomate de carrière et après des années au service central à Rabat, M. Nasser BOURITA a servi aux Ambassades du Maroc à Vienne et à Bruxelles. Il a évolué dans les postes de responsabilité au sein du Ministère, de Chef du Service des Organes principaux des Nations Unies, à Chef de la Division des Nations Unies (2003-2006), puis Directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales (2006-2009). Il a été, par la suite, successivement, Chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, puis Ambassadeur, Directeur Général des Relations multilatérales et de la Coopération Globale. En 2011, il a été nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à la tête du Ministère.

RYAD MEZZOUR, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Ingénieur de l'Ecole polytechnique de Zurich et titulaire d'un Master à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Mr. Ryad MEZZOUR a commencé sa carrière professionnelle en 1996 au sein du groupe suisse ABB avant d'intégrer le cabinet Deloitte en tant que consultant en charge des services financiers. Il a occupé plusieurs postes au Maroc : Directeur général de Budget en 2003, Conseiller du Président de la SOMED avant de prendre les rênes du service trading puis la direction commerciale de la filiale Zellidja.

Mr Ryad Mezzour revient par la suite dans le secteur de l'automobile pour prendre la direction générale de Suzuki Maroc avant d'intégrer le ministère de l'industrie et du commerce.

Mr Ryad MEZZOUR siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Président du CA : Ecole Centrale de Casablanca (ECC), Ecole des arts et métiers-campus de Rabat (EAMR), ANPME, OMPIC, IMANOR et ISCAE,

Membre du CA : Barid El Maghrib, ADD, ANRT, Université Al Akhawayn, OFPPT, Mutuelle Générale des postes (MGPT).

MR. ABDELLATIF ZAGHNOUN, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS, ADMINISTRATEUR

Mr. Zaghoun est diplômé de l'École Mohammadia des ingénieurs.

Mr. Zaghoun a entamé sa carrière à l'OCP où il a occupé notamment le poste de Directeur du Pôle Mines et a été membre du comité exécutif du groupe.

Il fut le Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) de 2004 à 2010, avant d'être nommé Directeur Général à la Direction Générale des Impôts (2010-2015).

De 2015 à 2022, Il a occupé le poste de Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Mr. Zaghoun a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, en juillet 2022, Directeur général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE).

De part sa qualité de Directeur Général de l'ANGSPE, Mr. Zaghoun siège dans les Conseils d'Administration des principaux établissements publics stratégiques du Royaume.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE REPRESENTEE PAR SON PRESIDENT-DIRECTEUR-GENERAL MOHAMED KARIM MOUNIR, ADMINISTRATEUR

Lauréat de l'école Mohammedia d'ingénieurs de Rabat et du Conservatoire d'arts et métiers de Paris, Mr. Mohamed Karim Mounir a débuté sa carrière professionnelle en 1982, en qualité d'Ingénieur au sein du Groupe OCP où il a exercé à différents niveaux de responsabilité et a piloté les activités liées au Système d'Information du Groupe de 1987 à 1997.

Il a rejoint la banque centrale populaire en 1997 et a occupé plusieurs responsabilités dans les métiers des systèmes d'information, de la gestion globale des risques et des activités de support jusqu'à être nommé Directeur Général en 2011. Il assure également la Direction générale de Upline Group et BP Shore Group.

Mr. Mohamed Karim Mounir siège au sein d'établissements stratégiques dont :

Président du CS : Mutuelle Attamine Chaabi (MAC),

Président du CA : Bank Al Youssr, Bp Shore Group, Maroc Assistance Internationale, Vivalis Salaf,

Membre du CS : MCMA,

Membre du CA : Atlantic Business International, Atlantic Microfinance For Africa, UIR, MAMDA Ré, Union Des Banques Marocaines, Casablanca Finance City Authority (CFCA), BAM SA, MASEN, SIE, Caisse Interprofessionnelle Marocaine De Retraite (C.I.M.R), Fonds Marocain De Placement (Œuvres Sociales FAR), Centre Mohamed VI de Soutien à la MF Solidaire, Université Al Akhawayn.

VI.2.4 REMUNERATION ATTRIBUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a jamais été attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'OCP SA.

VI.2.5 PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle au sens de l'article 144 de la loi 17-95, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique aux directeurs généraux, aux directeurs généraux délégués, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs et aux commissaires aux comptes ; elle s'applique également aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au 2ème degré inclus des personnes visées à l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'à toute personne interposée.

De ce fait, aucun prêt n'a été octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

VI.2.6 CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Toutes conventions intervenantes entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre la Société et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du Conseil d'Administration

Le mandataire social ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du Conseil d'Administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

VI.2.7 COMITES SPECIALISES DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, en conformité avec les dispositions des articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2008 a décidé de créer le comité d'audit et des risques.

1- COMITE AUDIT , RISQUES ET SUJETS ESG

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visio-conférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations du Conseil d'Administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé et présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

Dans son domaine de compétence, le Comité d'Audit et des Risques émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration auprès de consultants externes.

Le Comité Audit , Risques et Sujets ESG traite également des sujets Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG).

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE

Le comité d'Audit et des Risques est composé :

- Mr. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics, en sa qualité d'Administrateur et Président du Comité ;
- Mr. Mohamed Karim MOUNIR, Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire, en sa qualité du représentant de l'Administrateur BCP et membre du comité.
- Mme Fatiha BELGHITI, Commissaire du Gouvernement, Vice-Présidente
- Mr. Karim Lotfi SENHADJI, Chief Financial Officer, OCP SA

De membres permanents :

- Ahmed SBAA, Vice-Président Contrôle et Gestion des Risques, OCP SA
- Anass LAHMAMSSI, Vice-Président du Groupe Audit, OCP SA

Le Directeur en charge du Groupe d'Audit et de la Gestion du Contrôle et des Risques assiste à toutes les réunions du Comité d'Audit , Risques et Sujets ESG. Le Comité peut également, à l'occasion, inviter les auditeurs internes et externes du Groupe ainsi que d'autres experts externes indépendants à participer aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit ,Risques et Sujets ESG se réunit deux fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire.

Le secrétariat du Comité est désigné par le Président du Comité. A cet effet, et conformément au Comité tenu le 25 septembre 2023, M. OUHADI Mustapha a été désigné en tant que secrétaire du Comité.

MISSIONS DU COMITE D'AUDIT²

Les missions du Comité comprennent notamment :

- **Sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) :**
 - Prendre connaissance et examiner l'importance des risques ESG auxquels le Groupe est exposé ;
 - Examiner et apprécier les mesures prises par la Direction Générale pour surveiller et atténuer l'exposition aux risques ESG ;
 - Evaluer les mécanismes mis en place par le Groupe pour assurer la qualité et la transparence de la divulgation des informations extra-financières liés aux sujets ESG ;
 - Apprécier le dispositif d'élaboration et la qualité de l'information et des reportings ESG ;

- **Contrôle interne et Information financière :**
 - Surveiller le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
 - Apprécier les principes et méthodes comptables et le dispositif de contrôle interne mis en place pour s'assurer notamment, de l'intégrité de l'information financière, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ;
 - Examiner les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels de la Société avant leur présentation au CA ainsi que du projet du rapport de gestion ;
 - Organiser la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la société et soumettre une recommandation motivée au Conseil sur leur choix et leurs conditions de rémunération ;
 - Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par ces derniers ;
 - S'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
 - Demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission en veillant à l'indépendance et à la compétence du prestataire.
 - Examiner tout autre point d'attention identifié par le Conseil.

- **Gestion des risques**
 - Apprécier l'efficacité des systèmes mis en place pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques de la société et émettre des recommandations au Conseil sur la stratégie en matière de risques ;

² La revue de la nouvelle charte du comité d'audit sera soumise, par le nouveau président de ce comité, à la prochaine réunion du conseil d'administration

- Au besoin, faire appel aux services d'experts externes afin d'obtenir leur avis quant aux secteurs de la Société qui présentent les risques les plus importants ;
 - S'assurer du monitoring adéquat des risques auxquels le Groupe est exposé, et des plans de mitigation mis en place ;
 - S'informer des outils, de l'avancement des processus et des structures organisationnelles nécessaires pour le renforcement du dispositif de gestion des risques et le renforcement de la résilience de la société.
- **Audit interne**
- S'assurer que l'audit interne dispose des moyens adéquats pour la réalisation du plan annuel d'audit, notamment de la composition et du professionnalisme de l'équipe d'audit interne et de l'adéquation des ressources aux missions imparties à la structure d'audit interne ;
 - Prend connaissance de la méthode d'élaboration du plan d'audit interne adossé à l'analyse des risques ;
 - Prend connaissance du plan annuel d'audit pour en informer le Conseil d'administration ;
 - Reçoit une communication sur les résultats des évaluations externes du professionnalisme de la fonction audit et apprécie le degré d'assurance sur la qualité du fonctionnement de l'audit interne ;
 - Reçoit, au moins une fois par an, des informations sur l'activité de l'audit interne : suivi de la réalisation du plan d'audit ; principales conclusions des missions ; mises en œuvre des recommandations ; indications de non-conformité ou de conformité vis-à-vis des normes professionnelles.

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT, RISQUES ET SUJETS ESG

L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité et communiqué au moins quinze (15) jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

Il est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant :

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises ;
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits ;
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières ;
- La synthèse des recommandations émises. Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :
- La coordination des travaux du Comité ;
- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité remet, une fois par an au Conseil d'Administration, un rapport écrit retraçant ses activités. Ce rapport est présenté lors de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels.

Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.

Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT, RISQUES ET SUJETS ESG

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations.

2- COMITE AD HOC

Le rôle du Comité ad hoc est de sélectionner et de proposer des candidats pour les postes d'administrateurs indépendants. Le Comité ad hoc est composé des membres suivants :

- Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État de suivi de la performance des établissements et entreprises publics.
- Nadia FETTAH, ministre de l'Économie et des Finances.

3- COMITE DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité de Rémunération composé des membres suivants:

- Mostafa TERRAB
- Le représentant du ministère de l'Économie et des Finances.
- Le représentant du ministère de l'Énergie et des Mines (actuellement le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable).

Le Comité de Rémunération formule des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration concernant les termes et conditions des contrats de travail des dirigeants de l'entreprise, c'est-à-dire le Président de la société et les Présidents des filiales.

4- COMITE STRATÉGIE ET INVESTISSEMENT

Le Comité Stratégie et Investissement est chargé de préparer les délibérations du Conseil d'Administration sur la stratégie du Groupe, en particulier sa politique de développement et de financement. Il est composé de trois à cinq membres. Actuellement, il est composé des membres suivants :

- Mostafa TERRAB, Le représentant du Ministère de l'Économie et des Finances.
- La Banque Centrale Populaire, représentée par Mohamed Karim MOUNIR.

Le comité peut également être sollicité par le Conseil d'Administration pour toutes les questions stratégiques, même si elles ne nécessitent pas une délibération immédiate par le Conseil.

COMITES DE SOUTIEN

1- COMITE STRATEGIQUE

Le comité supervise la réflexion stratégique, la prise de décisions à moyen et long terme et la direction (stratégie, plan d'affaires et plan d'investissement, fusions et acquisitions, développement commercial, etc.). Le comité est présidé par le Président-Directeur Général d'OCP et composé des Directeurs Généraux en charge des cinq Unités Opérationnelles Stratégiques, du Directeur Général de la Stratégie d'Entreprise, de la Durabilité et de l'Innovation, du Directeur Financier, du Directeur de la Transformation, du Directeur du Développement des Talents et de l'Organisation, et du Directeur des Affaires Générales et du Support à la Gouvernance du Groupe.

2- COMITE DE DIRECTION

Le comité supervise la prise de décisions à court et à long terme d'OCP dans le cadre des orientations fournies par le Comité Stratégique (élaboration du budget, ressources humaines, investissements, etc.).

Le comité est présidé par le Président-Directeur Général d'OCP et composé des cinq Directeurs Généraux des Unités Opérationnelles Stratégiques, du Directeur Général de la Stratégie d'Entreprise, de la Durabilité et de l'Innovation, du Directeur du Capital Humain et des Services, du Directeur Financier et des Vice-Présidents Exécutifs.

Le Comité de Direction est en cours de révision en raison de la transformation organisationnelle actuelle.

3- COMITE OPERATIONNEL

Le Comité Opérationnel supervise la prise de décisions à court terme et la coordination opérationnelle (plan de production et de vente, tarification, revue d'affaires, etc.). Le comité est composé des cinq Directeurs Généraux des Unités Opérationnelles Stratégiques, du Directeur Général de la Stratégie d'Entreprise, de la Durabilité et de l'Innovation, du Directeur du Capital Humain et des Services, le Directeur du Capital Humain et des Services, le Directeur Financier, et les Vice-Présidents Exécutifs avec une présidence tournante. Le Comité Opérationnel fait l'objet d'une révision dans le cadre de la transformation organisationnelle en cours.

4- COMITE ESG

Le Comité ESG, créé en 2023, est un organe dépendant du Conseil d'Administration de d'OCP, auquel il rend compte par l'intermédiaire du Comité d'Audit , Risques et Sujets ESG . Le Comité ESG est chargé d'établir une vision unifiée des aspects ESG au sein de l'entreprise et de promouvoir des normes robustes de gouvernance d'entreprise intégrant les aspects ESG à la stratégie du Groupe. De plus, le Comité ESG doit rendre compte annuellement au Comité d'Audit et de Risque du degré de mise en œuvre de l'agenda ESG. Le comité est composé de hauts dirigeants divers provenant de différents départements.

Cette étape importante marque un moment décisif dans notre parcours vers l'intégration des principes ESG dans nos opérations principales.

1- Comité Ethique

Le Comité d'éthique est en cours de création, il sera dépendant du Conseil d'Administration d'OCP. Il sera chargé de guider, superviser et contrôler les dispositifs de conformité mis en œuvre à OCP. Son principal objectif est de promouvoir la culture de conformité et des conduites éthiques, ainsi que garantir le bon fonctionnement des contrôles établis par OCP pour la prévention, le suivi et la réponse aux irrégularités et/ou comportements non éthiques éventuels.

Tel qu'indiqué au niveau de l'organigramme fonctionnel en V1.3.2, le comité Ethique est en cours de mise en place.

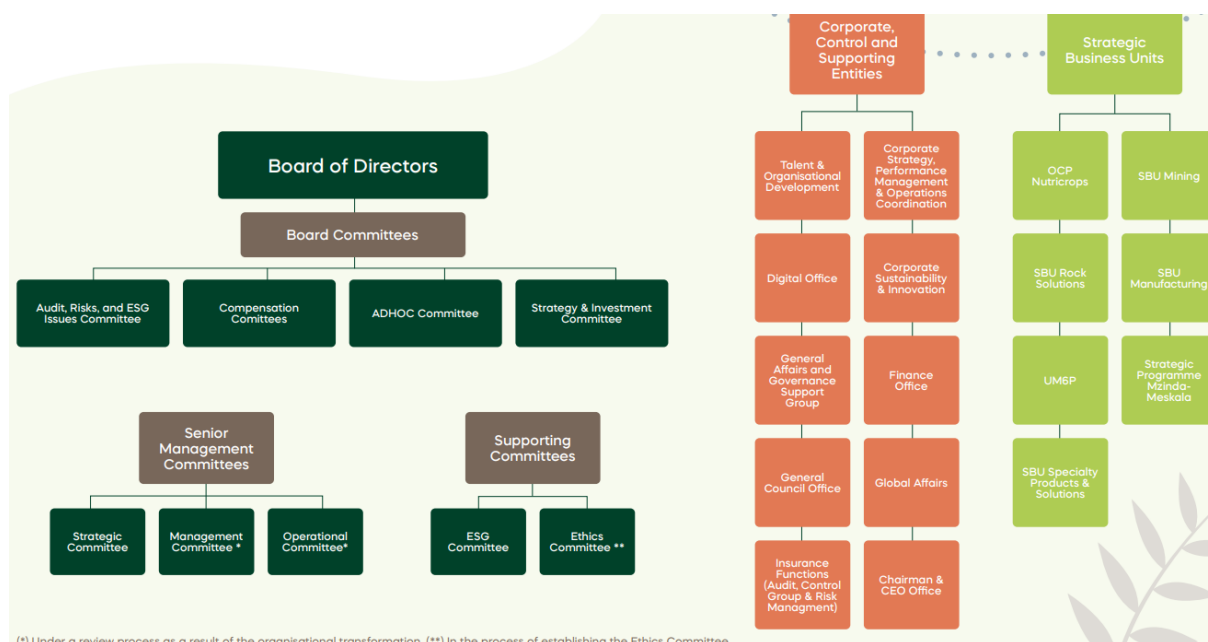
VI.3 ORGANES DE DIRECTION

VI.3.1 DISPOSITION STATUTAIRES

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil de la direction générale de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

VI.3.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

L'organigramme fonctionnel au 30 juin 2024, se présente comme suit :



Source : OCP SA

Les fonctions « Corporate Control and Supporting Entities » et chacune des « Strategic Business Units » sont rattachés à la Direction Générale.

VI.3.3 LES MEMBRES DE DIRECTION

Le Groupe a mis en place la dynamique de transformation " Strategizing, Organising & Delivering" et s'est transformé en un groupe multi-activités, composé d'unités de performance cohérentes en termes de stratégie à savoir des SBUs ainsi que des fonctions corporatives réinventées pour les servir.

La structure organisationnelle du Groupe est composée d'unités qui assument l'entière responsabilité de leurs revenus et dépenses et de fonctions corporatives qui orchestrent les interdépendances stratégiques et les synergies entre les différentes SBUs afin de maximiser l'efficacité du Groupe tout en lui permettant de relever les défis et de saisir les opportunités du contexte mondial actuel caractérisé par sa volatilité, son incertitude, sa complexité et son ambiguïté.

La liste des dirigeants d'OCP SA, au 30 juin 2024, se décline comme suit :

Prénom, NOM	Fonction	Date d'entrée au sein du Groupe	Date d'entrée en fonction
Mostafa TERRAB	Chairman & Chief Executive Officer	15/02/2006	15/02/2006
Younes KCHIA	Chief of Staff of the Chairman & CEO	15/03/2006	07/10/2020
Moustapha OUHADI	Director Of General Affairs & Group Governance Support	02/10/1989	16/09/2021
Faris DERRI	Managing Director of the "Mining" business unit	01/03/2010	16/02/2024
Ahmed MAHROU	Managing Director of the "Manufacturing" business unit	19/02/2024	19/02/2024
Nadia FASSI FEHRI	Managing Director of the "Rock Solutions" business unit	30/11/2020	16/02/2024

Marouane AMEZIANE	Managing Director of the “Specialty Products & Solutions” business unit	01/09/2009	26/06/2022
Karim LOTFI SENHADJI	Chief Financial Officer	01/04/2010	15/02/2021
Iliass EL FALI	Managing Director in charge of the Corporate Strategy, Performance Management and Operations Coordination	18/05/2009	16/02/2024
Abdelghani FILALI	Strategic Committee Member in charge of the Strategic Program “Mzinda-Meskala”	02/09/2002	16/02/2024
Ibtissam BENSETTI	Chief Talent & Organizational Development Officer	15/06/2012	08/11/2023
Hanane MOURCHID	Strategic Committee Member, Chief Sustainability & Innovation Officer	05/02/2007	16/02/2024
Meriem EL ASRAOUI	Chief Global Affairs Officer	27/02/2012	11/09/2023
Kenza MARGAOUI	General Counsel	01/11/2012	21/10/2020
Soufiyane EL KASSI	Chairman & CEO of OCP Nutricrops	20/03/2000	29/06/2022
Hicham EL HABTI	CEO of UM6P	07/01/2013	29/06/2022

Source : OCP SA

VI.3.4 PRESENTATION DES MEMBRES DE DIRECTION

Président Directeur Général M. Mostafa TERRAB

Cf .VI.2.3 Les curriculms Vitae des administrateurs et autres mandats.

M. YOUNES KCHIA (39 ANS)

Younes Kchia occupe actuellement le poste de Chef de Cabinet au sein du Groupe OCP, et de Directeur Général Adjoint à l'UM6P où il est Vice-Doyen de l'Africa Business School et responsable du Pôle Business & Management. Avant de rejoindre OCP en 2016, il a occupé divers postes en tant que Quant dans des institutions prestigieuses comme Goldman Sachs, Bank of America Merrill Lynch et ANZ. Il est diplômé de l'École Polytechnique, où il a également obtenu un doctorat en mathématiques appliquées.

M.MUSTAPHA OUHADI (59 ANS)

Mustapha Ouhadi est diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs en électronique et télécommunications en 1989. Il a rejoint le Groupe OCP en tant qu'ingénieur à Boucraa, où il a travaillé sur des projets de performance des réseaux de télécommunications de l'entreprise puis sur le développement de nouvelles solutions de communication numérique. En 1998, il a pris en charge la responsabilité des résultats du centre de traitement des phosphates avant de rejoindre le siège de la direction générale en tant que responsable des installations en octobre 2000. En 2004, il a été chargé de la gestion de projet et de la qualité au sein du département des ressources humaines, avant de prendre la responsabilité du contrôle de gestion des ressources humaines en 2007. En novembre 2007, il a rejoint le secrétariat général du groupe où il a occupé diverses responsabilités avant de rejoindre le cabinet du Président en tant que chargé de mission. Il a ensuite combiné ce rôle avec la responsabilité de la direction du support à la

gestion, qu'il a occupée jusqu'en 2021 lorsqu'il a été nommé directeur des affaires générales et du support à la gouvernance du groupe. Il a rejoint le comité stratégique du Groupe OCP en novembre 2022.

M.FARIS DERRIJ (47 ANS)

Faris Derrij est diplômé de l'École Centrale de Lyon. Il a rejoint le Groupe OCP en 2010. Il a commencé sa carrière chez OCP en tant que Directeur de la Performance Minière Globale, puis a dirigé la Direction de la Production de l'Axe Merah Béni Idir sur le site de Khouribga. Après avoir occupé les postes de Directeur des sites de Gantour et Safi, il est devenu Vice-Président Exécutif du Capital Humain puis Directeur Général en charge de l'Unité Stratégique "Mining". Avant de rejoindre OCP, M. Derrij a occupé plusieurs postes de direction chez TOTAL et Orange.

M.AHMED MAHROU (46 ANS)

Ahmed Mahrou est diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI) et titulaire d'un MBA de la Ponts Business School. Il a rejoint le Groupe en 2002 en tant qu'ingénieur de procédés. Il possède un solide parcours en gestion des opérations, en amélioration continue et en excellence opérationnelle. Il a plus de 20 ans d'expérience dans la gestion d'usines, la conduite de transformations réussies et la réalisation de redressements impressionnants dans l'industrie lourde. Il est responsable de l'Unité Stratégique "Manufacturing", couvrant toutes les étapes de la transformation industrielle, avec pour objectif de maximiser la valeur des phosphates.

M. SOUFIYANE EL KASSI (48 ANS)

Soufiyane El Kassi a rejoint le Groupe en 2000 en tant qu'ingénieur et responsable de production sur le site minier de Khouribga, avant d'occuper plusieurs rôles au sein du Groupe, notamment celui de responsable de la division Pilotage des Activités, directeur du site minier de Gantour et Directeur Exécutif de l'Axe Central. M. El Kassi a été membre de l'équipe chargée du Programme de Développement Industriel du Groupe en 2007. En 2015, il est devenu Vice-Président Exécutif du Développement Industriel. Il a été nommé Chief Growth Officer en 2020. En juin 2022, M. El Kassi est nommé Directeur Général en charge de l'Unité Stratégique "Fertilizers and Farmer Solutions" et en octobre 2022, il est nommé Président-Directeur Général d'OCP Nutricrops. M. El Kassi est diplômé de l'École des Mines de Paris.

MME. NADIA FASSI FEHRI (53 ANS)

Nadia Fassi Fehri a rejoint le Groupe en novembre 2020 en tant que Chief Transformation Officer et en mars 2024, elle a été nommée Directrice Générale de l'unité d'affaires "Rock Solutions". Avant de rejoindre le Groupe, elle a occupé divers postes de direction au sein du groupe Al Mada, notamment au sein d'INWI, ONA holding, NAREVA et Managem. Mme Fassi Fehri est diplômée de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées ainsi que de l'ESCP-EAP European School of Management.

M. KARIM LOTFI SENHADJI (53 ANS)

Karim Lotfi Senhadji a rejoint le Groupe en 2010 en tant que Directeur du Contrôle de Gestion. Il a ensuite été Vice-Président des Expéditions et de la Logistique avant d'être nommé Directeur Général d'OCP Africa en octobre 2016. En février 2021, il a été nommé Directeur Financier du Groupe. Avant de rejoindre le Groupe, M. Lotfi Senhadji a occupé plusieurs postes de direction au sein de multinationales. M. Lotfi Senhadji est diplômé de l'École Royale de l'Air et de l'ESSEC Business School.

M.HICHAM EL HABTI (46 ANS)

Hicham El Habti a dirigé plusieurs entreprises au Maroc et a travaillé dans le conseil en France. Il a rejoint l'entreprise en janvier 2013, où il a occupé divers postes avant d'être nommé Secrétaire Général Adjoint. Il a également exercé en tant que Président de l'UM6P. En juin 2022, M. El Habti a été nommé Directeur Général en charge de l'Unité Stratégique "Innovation, R&D et Learning". Il est actuellement Président Directeur Général de l'UM6P. M. El Habti est diplômé de l'École Polytechnique en mathématiques appliquées et en économie, et est également titulaire d'un master de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

M. MAROUANE AMEZIANE (41 ANS)

Marouane Ameziane a commencé sa carrière à Washington DC en tant qu'analyste au Département des Transports Africains de la Banque Mondiale, avant de rejoindre KPMG Corporate Finance à Paris, où il a travaillé en tant que conseiller financier. Il a rejoint le Groupe en septembre 2009, servant comme Chef de Cabinet du PDG entre janvier 2012 et juin 2014, puis comme Vice-Président Exécutif en charge de la Stratégie et du Développement. En juin 2022, M. Ameziane a été nommé Directeur Général en charge de l'Unité Stratégique "Specialty Products & Solutions". M. Ameziane est diplômé de l'École des Mines de Paris et de la Saïd Business School de l'Université d'Oxford.

M. ILIASS EL FALI (49 ANS)

M. Ilass El Fali a débuté sa carrière et a occupé des postes de responsabilité chez Lesieur Cristal, Air Liquide Maroc et Ynna Steel. Il a rejoint le Groupe en 2009 en tant que Chef de Projet au sein du Département Stratégie et Partenariats avant d'assumer plusieurs rôles au sein du Groupe, notamment au Département Stratégie et Partenariats, en tant que Directeur Général de l'entreprise IMACID à Jorf Lasfar, Directeur du site industriel de Safi, Vice-Président Exécutif des Opérations Industrielles, Directeur des Opérations et Conseiller du Président. En juin 2022, M. El Fali a été nommé Directeur Général en charge de la Stratégie d'Entreprise, de la Durabilité et de l'Innovation, et en mars 2024, il a été nommé Directeur Général en charge de la Stratégie d'Entreprise, de la Gestion de la Performance et de la Coordination des Opérations. M. El Fali est diplômé de l'École des Mines de Paris.

M. ABDELGHANI FILALI (47 ANS)

M. Abdelghani Filali est diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI) au Maroc, spécialisé en Procédés Industriels, et titulaire d'un MBA Exécutif de la Columbia Business School. Il a rejoint le Groupe OCP en septembre 2002. Actuellement, il est Membre du Comité Stratégique en charge des Programmes Stratégiques "Mzinda-Meskala". Il a précédemment occupé divers postes au sein de la chaîne d'approvisionnement industrielle de l'OCP, en tant qu'ingénieur de procédé et de production d'acide phosphorique et d'engrais, responsable de l'excellence opérationnelle sur la plateforme industrielle de Safi, responsable de l'usine d'acide phosphorique et des entreprises d'engrais de Jorf Lasfar, Vice-Président Senior en charge du site minier de Khouribga, et récemment Vice-Président Senior en charge des Ventes Techniques et de l'Excellence Commerciale.

MME HANANE MOURCHID (41 ANS)

Mme Hanane Mourchid a rejoint le Groupe en 2007 en tant qu'ingénieur de production sur le site chimique de Safi. Tout au long de sa carrière chez OCP, elle a occupé divers rôles, notamment la direction de l'une des principales usines de fabrication de l'entreprise sur la plateforme de Jorf Lasfar et le lancement du programme d'économie circulaire en 2018. En 2021, elle a été nommée Vice-Présidente Exécutive de la Durabilité et du Développement Industriel Vert. En février 2024, elle a été nommée Directrice de la Durabilité et de l'Innovation du Groupe et Membre du Comité Stratégique. Mme Hanane Mourchid a obtenu un diplôme en génie chimique de l'École Mohammedia des Ingénieurs au Maroc en 2006. Elle a suivi le programme de développement exécutif de HEC Paris et détient un certificat du

programme de formation exécutive du MIT. En 2017, elle a suivi le programme MBA de l'Africa Business School de l'Université Mohammed VI Polytechnique et détient les certificats d'excellence en affaires et de spécialité en affaires et stratégie de l'Université de Columbia à New York.

MME MERIEM EL ASRAOUI (38 ANS)

Mme El Asraoui a rejoint le Groupe OCP en 2012 en tant que Conseillère Juridique, avant de devenir Conseillère Juridique Senior en 2015, puis Directrice Juridique des Affaires Commerciales et Internationales de 2016 à 2022. Elle est devenue Responsable des Affaires Internationales en janvier 2023, et en septembre 2023, elle a été nommée Directrice des Affaires Globales. Mme El Asraoui est avocate inscrite au barreau du Québec (Canada) depuis 2010. Avant de rejoindre le Groupe OCP, Mme El Asraoui a exercé le droit au Canada. Elle a obtenu son diplôme en droit de l'Université de Montréal en 2008.

MME KENZA MARGAOUI (44 ANS)

Mme Kenza Margaoui a rejoint le Groupe en 2012 en tant que Conseil Juridique Senior, puis, à partir de 2015, elle a été Vice-Présidente Juridique en charge du Corporate, du Financement et de la Propriété Intellectuelle. Elle a été nommée Directrice Juridique du Groupe en 2020. Mme Margaoui est diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ainsi que de l'Université du Texas à Austin et a exercé le droit dans divers cabinets d'avocats à Singapour et Paris avant de rejoindre le Groupe. Elle est admise à exercer aux barreaux de New York (2006) et Paris (2007).

MME IBTISSAM BENSETTI (44 ANS)

Mme Ibtissam Bensetti a rejoint le Groupe en 2012 en tant que Senior Strategy Manager. Tout au long de sa carrière chez OCP, elle a occupé divers rôles, notamment celui de Responsable de la Chaîne d'Approvisionnement Industriel et de PDG de DuPont OCP Operations Consulting SA, une filiale d'OCP. Elle a été nommée Directrice du Développement des Talents et de l'Organisation du Groupe en 2023. Mme Bensetti est diplômée de Telecom Paris, ainsi que de la Yale School of Management, de Sciences Po et de la Harvard Business School. Avant de rejoindre le Groupe OCP, Mme Bensetti a occupé plusieurs postes de direction chez Orange et McKinsey & Company.

VI.3.5 REMUNERATION ATTRIBUEE AUX MEMBRES DE DIRECTION

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au cours des trois derniers exercices se présentant comme suit :

en MMAD	2021	2022	2023	TCAM 2021-2023
Rémunération des dirigeants	159	176	169	3,3% %

Source : OCP

VI.3.6 PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DE DIRECTION

Aucun prêt n'a été attribué aux membres de direction.

VI.3.7 INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe aucun schéma de participation des collaborateurs au capital de la Société.

PARTIE III. ACTIVITE D'OCP SA

I. HISTORIQUE D'OCP

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'une exclusivité confiée à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates. Mais c'est le 1er mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, l'Office Chérifien des Phosphates devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à Conseil d'Administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats ont été développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présentent comme suit :

1920	▪ Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates.
	▪ Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1 ^{er} mars.
1921	▪ Première exportation de phosphate à partir du port de Casablanca le 23 juillet.
1931	▪ Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil).
1951	▪ Démarrage de l'extraction à ciel ouvert à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga.
1954	▪ Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia.
1961	▪ Mise en service de la première laverie à Khouribga.
	▪ Création de la société Maroc Chimie.
1965	▪ Début de la valorisation des phosphates avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi.
	▪ Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguéir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972.
1974	▪ Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août.
	▪ Intégration des industries chimiques aux structures internes en janvier.
1975	▪ Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre.
1976	▪ Démarrage à Safi de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie, en novembre.

	<ul style="list-style-type: none"> Prise de participation dans le capital de Phosboucraa à hauteur de 65%
1979	<ul style="list-style-type: none"> Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.
1980	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage du site minier de Benguéir
1981	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage à Jorf Lasfar de MP II. Entrée dans le capital de Prayon (Belgique).
1982	<ul style="list-style-type: none"> Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar.
1986	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV.
1987	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre).
	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos).
	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février).
1996	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). Introduction de Fertima à la Bourse des Valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre).
1997	<ul style="list-style-type: none"> Création de la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) en joint-venture avec le Groupe Birla.
1998	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier.
1999	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.
	<ul style="list-style-type: none"> Prise de participation dans la société indienne PPL en Joint-venture avec le Groupe Zuari.
2002	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de l'intégralité du capital de Phosboucraa.
2004	<ul style="list-style-type: none"> Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en Joint-venture entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).
2005	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Youssoufia.
	<ul style="list-style-type: none"> Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février.
2008	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital d'OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une filiale au Brésil.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une filiale en en Argentine. ▪ Création d'un fonds d'investissement Agricole. ▪ Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (SADV).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement des travaux de l'usine de dessalement à Jorf Lasfar.
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission d'un emprunt obligataire inaugural sur le marché local.
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion entre OCP S.A. et Maroc Phosphore S.A.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la construction de quatre nouvelles usines de granulation, ayant chacune une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, à Jorf Lasfar.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de DuPont OCP Operations Consulting S.A. (DuPont OCP) ▪ Bunge cède sa participation dans Bunge Maroc Phosphore à OCP SA qui devient actionnaire à 100%. L'entreprise change de dénomination pour devenir Jorf Fertiliser Company V (JFC V).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission obligataire inaugurale sur le marché international.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achèvement de plusieurs projets de développement : slurry pipeline de transport de pulpe de roche de Khouribga à Jorf Lasfar, station terminale du slurry pipeline, nouvelle unité de production d'acide phosphorique et centre de compétences industrielles basé à Jorf Lasfar. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Singapour.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition, à travers la filiale OCP International cooperative, d'environ 10 % des actions de Fertilizantes Heringer S.A. ▪ Lancement d'OCP Africa.
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture d'OCP Research à Washington.
2016	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'un partenariat avec l'Etat éthiopien visant la construction d'un complexe

industriel d'engrais en Ethiopie.

- Signature avec le Groupe Dangote au Nigeria d'un MOU pour étudier l'opportunité de création d'une JV amenée à porter des actifs industriels à Jorf et un complexe chimique au Nigeria.
- Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national.

2017

- Création d'une JV entre la Société et IBM visant à accélérer la transformation digitale des entreprises marocaines et africaines.
- Signature d'un partenariat de long terme avec ADNOC pour l'approvisionnement en soufre.
- Mise en service du Downstream et réalisation de la première exportation de la roche séchée au niveau du Downstream à Jorf Lasfar.

2018

- JFC4, le dernier projet de la première vague du programme d'investissement est désormais opérationnel.
- Création de deux écoles de codage : 1337 à Khouribga, et Youcode à Youssoufia.
- Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national
- Acquisition de 20% des actions de Fertinagro Biotech SL.
- OCP reçoit la médaille d'or de l'International Fertilizer Association (IFA)

2019

- Création d'une JV entre la Société et Fertinagro Biotech SL : OCP Fertinagro Advanced Solutions pour la production d'engrais enrichis.
- Nomination de Mostafa TERRAB en tant que président de l'IFA
- Le Groupe rejoint le WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable).

2020

- Acquisition de 30% restants du capital social de BSFT, OCP International Cooperative devient actionnaire unique de BSFT.
- Le Groupe OCP a effectué une donation de 3 milliards de dirhams au fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19.

2021

- Création d'une JV entre la Société et Hubei Forbon Technology.
- OCP SA a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire internationale pour 1,5 milliard USD ainsi qu'au rachat partiel des obligations 2024-2025
- Dupont OCP Operations Consulting (DOOC) devient une filiale à 100% d'OCP S.A

2022

- Cession de 50 % de JFC III à Koch Ag & Energy Solutions finalisée le 30 juin 2022.
 - Le Groupe crée OCP Green Water ("OGW"), une filiale axée sur la fourniture d'eau
-

non conventionnelle pour le Groupe, et OCP Green Energy ("OGE"), une filiale axée sur le développement des activités de production d'énergie renouvelable

- Le Groupe réorganise ses filiales JFC sous la nouvelle filiale "OCP Nutricrops" qu'il détient à 100 %.

2023

-
- Le Groupe OCP annonce un programme d'investissement vert de 130 milliards de dirhams pour augmenter la capacité d'exploitation minière et de production d'engrais tout en respectant son engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040
 - Le Groupe OCP finalise l'acquisition de 50 % des parts de GlobalFeed S.L, un producteur et distributeur d'une large gamme de produits dans le segment de la nutrition animale.
 - Dans le cadre d'un programme de construction à Jorf Lasfar de trois nouvelles lignes de production d'engrais TSP, la première et la deuxième ligne sont entrées en service en mai et décembre 2023 et la 3^{ème} ligne sera opérationnelle pour la fin du premier trimestre 2024.
 - Depuis mai 2023, les sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles grâce au Programme Eau. Au cours du premier semestre de 2023, les travaux sont finalisés pour permettre la livraison d'eau potable aux villes de Safi et El Jadida d'ici fin d'année.
 - International Finance Corporation a accordé au groupe OCP un prêt vert de 100 millions d'euros destiné à financer la construction de quatre centrales solaires permettant au Groupe ainsi de réduire son empreinte carbone et d'accroître sa production d'engrais vert.
 - IFC et le Groupe OCP ont lancé en octobre 2023 une plateforme de financement agricole pour construire et soutenir des systèmes de production et de distribution alimentaires durables en Afrique.
 - Signature d'un partenariat entre le groupe OCP et la banque mondiale en octobre 2023 au service de la sécurité alimentaire et du développement agricole en Afrique de l'Ouest.
 - Le Groupe OCP a effectué une donation de 1 milliard de dirhams au fonds spécial dédié à atténuer l'impact du récent séisme d'Al Haouz au Maroc.
 - Première revue administrative résultant en une réduction, par le Département du Commerce des Etats-Unis du taux de taxe à l'importation appliqué à OCP sur ses exportations vers les Etats-Unis d'engrais phosphatés depuis le Maroc

2024

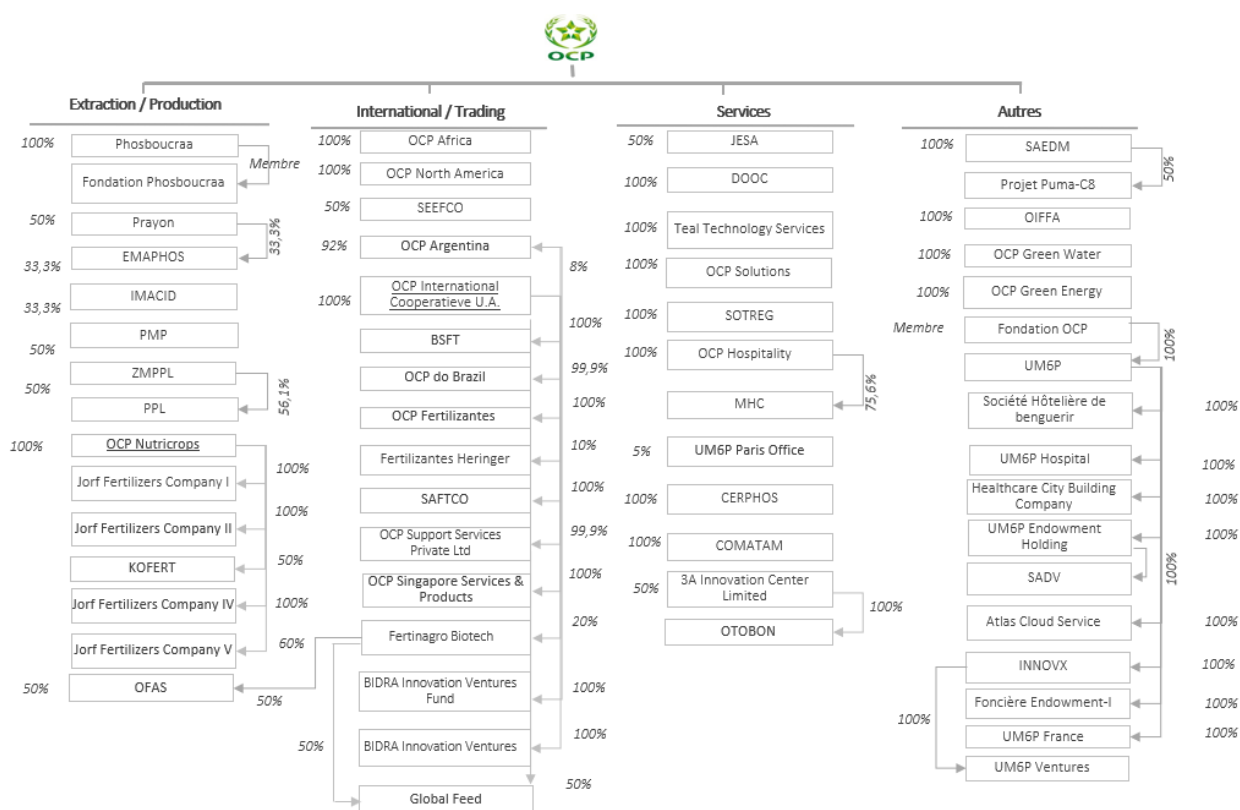
-
- Opération de carve-out au profit d'OCP Nutricrops S.A. en janvier 2024, transférant près de 30 milliards de MAD d'actifs, comprenant 25,3 milliards de MAD d'actifs industriels liés aux engrais et 4,7 milliards de MAD de stocks, afin de renforcer la position et les capacités opérationnelles de cette filiale.
 - Signature de 3 contrats de prêts entre la Banque africaine de développement et le Groupe OCP : 188 millions de dollars pour l'investissement vert. • 150 millions de dollars de la Banque africaine de développement, 18 millions de dollars du Fonds climatique Canada – Banque africaine de développement et 20 millions de dollars du Fonds pour les technologies propres.
-

- Le 6 avril 2024, OCP S.A. a signé un Revolving Credit Facility de 400 millions de dollars américains avec Citibank, N.A. London Branch, Mizuho Bank, Ltd, SMBC Bank International plc et Al Ahli Bank of Kuwait K.S.C.P. (DIFC Branch)

Source : OCP SA

II. ORGANIGRAMME JURIDIQUE³

Les principales filiales, participations et JV d'OCP SA au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :



Source : OCP

Les pourcentages de détention présentés correspondent aux pourcentages de détention directes et indirectes tandis que les pourcentages présentés au niveau du périmètre de consolidation représentent les pourcentages de participation directes.

³L'organigramme suivant présente les principales filiales, participations et joint-ventures. Également, la répartition de cet organigramme juridique est présentée par activité : Extraction/Production, International/Trading, Services et Autres.

Evolution de l'organigramme du groupe au cours des 3 dernières années :

Principales évolutions du groupe depuis 2021 :

- Augmentation de la participation d'OCP S.A dans la joint-venture Maghrib Hospitality Company (MHC), conjointement détenue avec le Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social,
- Rachat par OCP S.A. de 50% du capital de DOOC auprès de son partenaire Dow-Dupont en 2021 et rachat de 51% du capital de Teal Technologies Services (« TTS ») auprès d'IBM en avril 2023
- Rachat de 49% du capital détenu par le Ministère des Finances et de l'Economie dans la SAEDM en décembre 2023 ;
- Création par OCP S.A. de la joint-venture SEEFKO (partenariat entre OCP SA et le groupe Al Dahra) En 2021 ;
- Cession par OCP S.A. de 50% des titres de KOFERT (ex-JFC III) à Koch Ag & Energy Solutions
- Création par OCP S.A. d'OCP Nutricrops S.A. et transfert des titres détenus dans les JFCs I à V en 2022
- Création par OCP S.A. d'OCP Green Water et d'OCP Green Energy en 2022
- Création par OCP International Cooperatieve U.A. de Bidra Innovation Ventures Fund et Bidra Innovation Ventures
- Dilution de la participation de ZMPPL dans PPL à 56,1% suite à l'introduction en bourse de PPL ;
- Création par OCP S.A. de la joint-venture 3A Innovation Center Limited détenue à 50% avec le groupe Forbon et création par 3A Innovation Center Limited de la filiale Otobon.
- Cession par OCP S.A. à UM6P France de 95% de ses actions détenues dans OCP International S.A.S.
- Acquisition par OCP International Cooperatieve U.A. de 50% des actions de la société Global Feed
- Cession par UM6P SA à sa filiale INNOVX de 100% des actions de la société UM6P Ventures.

Réorganisation interne et Unités Stratégiques d'Affaires

En 2022, le Groupe a lancé une nouvelle transformation de son modèle opérationnel et de son organisation, reflétant sa stratégie et structurée autour des Unités Stratégiques d'Affaires "SBU", chacune se concentrant sur un domaine stratégique spécifique. Ainsi, le Groupe opère sous les SBU suivantes : (i) Rock Solutions, (ii) Specialty Products & Solutions, (iii) Mining et (iv) Manufacturing . Le Groupe a finalisé sa réorganisation interne sous sa nouvelle structure en SBUs en 2023.

Chaque SBU est chargée de gérer les activités d'exploitation et d'exploration liées à son domaine et possède toutes les capacités nécessaires pour exécuter sa stratégie. De plus, cette transformation a conduit à une organisation plus allégée et à la création de nouvelles entités et de programmes stratégiques parmi lesquels le "Programme Stratégique Mzinda / Meskala. Nutricrops et UM6P, en plus d'être des SBU, sont des entités juridiques distinctes et sont des filiales à 100% d'OCP S.A. et de la Fondation OCP, respectivement.

Le Groupe compte aussi OCP Nutricrops S.A , qui est une filiale à 100% d'OCP S.A , UM6P qui est une filiale à 100% de la Fondation OCP dont OCP S.A est membre.

Opération de carve-out

Dans la continuité de cette transformation, OCP S.A. a créé en octobre 2022 OCP Nutricrops S.A., filiale détenue à 100% et dédiée aux solutions de fertilisation des sols et des plantes, en alignement avec la SBU Fertilizers. Nutricrops SA (composée aussi des JFCs 1-5), a ainsi vocation à porter l'ensemble des actifs et activités, actuels et futurs, de production et commercialisation du périmètre « engrais » du Groupe. Ainsi, à la date du 1er janvier 2024, OCP S.A. a procédé à une opération de carve-out au profit d'OCP Nutricrops S.A., transférant près de 30 milliards de dirhams d'actifs, comprenant 25,3 milliards de dirhams d'actifs industriels liés aux engrais et 4,7 milliards de dirhams de stocks, afin de renforcer la position et les capacités opérationnelles de cette filiale. »

III. FILIALES ET PARTICIPATIONS D'OCP SA

Présentation des principales filiales au 31 décembre 2023

III.1. FILIALES « INDUSTRIEL »

FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

Phosboucraa

Phosboucraa est une filiale détenue par OCP S.A. à hauteur de 65% de 1976 à 2002 puis à hauteur de 100% depuis 2002. Son activité consiste en l'extraction et le traitement des phosphates de la zone sud. Cette société a été créée en 1962 par l'entreprise publique espagnole Instituto Nacional de Industria (INI). En 1976, la Société a acquis auprès de l'INI une participation de 65% dans le capital de Phosboucraâ. La joint-venture OCP-INI s'est poursuivie jusqu'en 2002, date à laquelle la Société a acquis la participation restante de 35% dans Phosboucraa.

Dénomination sociale	Phosboucraa
Domaine d'activité	Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates de Boucraâ
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	04/07/1962
Date d'entrée d'OCP SA	24/04/1976
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Nutricrops S.A.

OCP Nutricrop S.A. est une filiale de droit marocain constituée en 2022, détenue à 100% par OCP S.A qui a pour objet social la fabrication et la commercialisation d'engrais.

À la fin décembre 2023, OCP Nutricrops S.A. détenait les JFC 1et JFC 2 et 4 à 100 %, KOFERT à 50% et JFC V à 60%. Cette filiale est destinée à regrouper l'ensemble des actifs et activités de production et de commercialisation dans le secteur des engrais du Groupe. Ainsi, en janvier 2024, OCP S.A. a transféré les les actifs industriels principalement liés aux engrais à OCP Nutricrops S.A. afin de renforcer les capacités opérationnelles de cette filiale .

Dénomination sociale	OCP Nutricrops S.A.
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Complexe Jorf Lasfar BP 118 – Province El Jadida, Maroc
Date de constitution	19/10/2022
Date d'entrée d'OCP SA	19/10/2022
Capital social	13 805 128 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company (« JFC ») I, II et IV

Jorf Fertilizers Company I, Jorf Fertilizers Company II, et Jorf Fertilizers Company IV, filiales détenues à 100% par OCP Nutricrops, ont vu leur activité démarrer respectivement en avril 2015, en juillet 2016 et en avril 2018.

Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. Leurs capacités de production respectives s'élèvent à 1,1 million de tonnes de DAP.

La création des JFC, qui sont des unités indépendantes et autonomes de production et de commercialisation d'engrais basées sur la plateforme de Jorf Lasfar, avait pour objectif d'accompagner l'augmentation de la demande en engrais phosphatés sur le marché international.

JFC I

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company I
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2014
Date d'entrée d'OCP SA	09/12/2014
Capital social	3 250 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC II

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company II
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	3 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC IV

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company IV
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015

Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	2 300 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

AUTRES FILIALES DETENUES PAR LE GROUPE OCP :

KOFERT (ex-JFC III)

Dénomination sociale	KOFERT
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 50,0% KAES Phosphates Holding LLC : 50,0%

Source : OCP SA

Le 30 juin 2022, Koch Ag & Energy Solutions (Koch) acquiert une participation de 50% dans Jorf Fertilizers Company III auprès d'OCP S.A. Cette transaction a donné naissance à une Joint-Venture détenue à parts égales par la Société et Koch. JFC III a changé de dénomination en 2023 et s'appelle désormais KOFERT.

JFC V

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company V
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	15/04/2008
Capital social	1 302 043 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 60,0% CIMR : 8,3% RCAR : 8,3% Fipar-Holding : 8,0% Chaabi Capital Investissement : 5,0% RMA : 4,2% Sanlam Maroc : 3,7% FCP Moustaqbal et Capital Taalim : 2,5%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company V est une filiale détenue à 60% par OCP Nutricrops S.A.

Cette filiale a initialement été le fruit d'un partenariat entre la Société et le groupe brésilien Bunge, qui a débouché en 2008 sur la création d'une joint-venture dénommée Bunge Maroc Phosphore. En 2013, le groupe Bunge s'est retiré du capital de la société suite à une réorientation stratégique. Ainsi, la filiale renommée Jorf Fertilizers Company V, a d'abord été détenue à 100% par OCP S.A. jusqu'en 2016. En décembre 2016, JFC V a ouvert son capital à investisseurs institutionnels marocains participant à hauteur de 40% dans le capital.

En octobre 2022, les parts d'OCP SA dans JFC V ont été cédées à OCP Nutricrops SA.

Présentation des investisseurs institutionnels

➤ CIMR :

Créée en 1949, la CIMR est une caisse de retraite qui a le statut d'association à but non lucratif. Cette dernière gère les cotisations de salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite à plus de 203 848⁴ retraités.

➤ RCAR :

Créé par le dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

➤ Fipar-holding :

Fipar-holding, filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion, est un acteur de référence du capital investissement au Maroc avec environ 8 milliards de dirhams d'actifs en propres et sous gestion.

➤ Chaabi Capital Investissement : (Upline Alternative Investments)

Chaabi Capital Investissement est un holding de participations détenu à 100% par Upline Group, filiale de la Banque Centrale Populaire, spécialisé dans la gestion des fonds d'investissement.

➤ RMA :

Créée en 1949, RMA est une compagnie d'assurance, filiale du groupe FinanceCom.

➤ Sanlam Maroc :

Sanlam Maroc est une compagnie internationale d'assurance basée au Maroc.

➤ FCP Moustaqbal :

FCP MOUSTAQBAL est un fonds à capital variable au Maroc qui investit dans des actions, des certificats d'investissement, des obligations, des titres de créance négociables et d'autres instruments à revenu fixe.

➤ Capital Taalim :

FCP CAPITAL TAALIM est un fonds à capital variable enregistré au Maroc. Le fonds investit dans des obligations et titres de créance à moyen et long terme, dans des actions et des certificats d'investissement.

JOINT-VENTURES :

Prayon

Prayon est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Wallonie Entreprendre (W.E.⁵).

Prayon est spécialisée dans la production et la commercialisation d'acides purifiés, d'engrais, de sels phosphatés et sodiques et de produits fluorés, mais également dans la vente de licences, le développement de procédés ainsi que la conception et la commercialisation d'équipements assurant l'exploitation des procédés.

Elle opère à travers de nombreux sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches en France, Augusta aux Etats-Unis, Bex en Suisse...), et détient plusieurs filiales et participations opérant notamment dans la fabrication de fertilisants.

⁴ Données au 31 décembre 2023 (source : <https://www.cimr.ma/a-propos-de-la-cimr/chiffres-cles/>)

⁵ Wallonie Entreprendre est une société d'investissement publique de la Wallonie qui a regroupé plusieurs véhicules d'investissements régionaux dont la SRIW

Dénomination sociale	Prayon
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anticorrosion, etc). Prayon détient des filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés et la fabrication de fertilisants, entre autres
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Engis, Belgique
Date de constitution	1981 sous le nom société Chimique Prayon – Rupel
Date de prise de participation d'OCP dans la société	1981
Capital social	49 800 000 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Wallonie Entreprendre (W.E.) : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation du partenaire

Wallonie Entreprendre (WE) a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. En 2023, WE a investi 100 millions d'euros dans des projets de transition énergétique portés par 400 entreprises (sur un total de 1.300 entreprises soutenus).

Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)

Euro Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,33% par OCP S.A., à 33,33% par Prayon S.A. et à 33,33% par Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges (Prayon SA) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service (i) en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe industriel, EMAPHOS I, doté d'une capacité de production d'acide phosphorique purifié de 140 000 tonnes P₂O₅ par an ; (ii) et la mise en service de l'unité de production EMAPHOS II courant 2022, dotée de la même capacité.

L'objectif stratégique d'OCP à travers cette joint-venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf.

Dénomination sociale	Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	29/01/1996
Capital social	346 500 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 33,33% Prayon S.A. : 33,33% Chemische Fabrik Budenheim : 33,33%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Prayon (présentée ci-dessus).

Créé en 1908, le groupe Allemand Chemische Fabrik Budenheim (CFB) est spécialisé dans la production de produits phosphatés.

Indo Maroc Phosphore (IMACID)

Indo Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,3% par OCP S.A., à 33,3% par Chambal Fertiliser Chemicals Limited (CFCL) et à 33,3% par Tata Chemicals Limited (TCL).

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, la Société s'est rapprochée de la société indienne CFCL appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a donné lieu à IMACID et a permis la construction et le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'une usine de production d'acide phosphorique d'une capacité nominale de 330 000 tonnes P₂O₅ par an. Cette capacité a été portée par la suite à 500 000 tonnes P₂O₅. Une partie de la production d'IMACID en acide phosphorique est dédiée à ses actionnaires indiens. Le reliquat est vendu à d'autres clients principalement sur le marché indien.

Dénomination sociale	Indo Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'Acide Phosphorique
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	20/11/1997
Capital social	619 998 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Chambal Fertilizers and Chemicals Limited (CFCL) est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales informatiques et d'infrastructures.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels.

Pakistan Maroc Phosphore

Pakistan Maroc Phosphore (PMP) est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fauji Group.

Dans le cadre de la consolidation de leur relation de coopération, la Société et le Groupe Fauji ont créé en 2004 la joint-venture PMP. La société dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale de 465 KT P₂O₅ d'acide phosphorique par an, destinée notamment à l'activité de production d'engrais de Fauji au Pakistan.

Dénomination sociale	Pakistan Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand ⁶
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	09/09/2004
Capital social	800 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% FAUJI : 50,0%

Source : OCP SA

⁶ Acide clarifié pour commercialisation avec une concentration à 54% en P2O5

Présentation des partenaires

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités incluant principalement les engrais, l'agro-alimentaire, le ciment, la production d'énergie, le pétrole & gaz, et les infrastructures.

Zuari Maroc Phosphates Private Limited

Zuari Maroc Phosphates Private Limited (« ZMPPL ») est une société de droit indien créée en 2002 et détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited.

ZMPPL est une holding de participation détenant aujourd'hui 56% du capital de Paradeep Phosphates Limited (« PPL »), société indienne de production d'engrais avec une capacité d'environ 3,0 MT par an de DAP/NPK et urée.

Dénomination sociale	Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL)
Domaine d'activité	Société d'investissement de droit indien
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	J.N. Marg Bhubaneswar, Khurda District, Odisha, GOA 751001, Inde
Date de constitution	24 janvier 2002
Capital social	3 596 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% ZACL : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Zuari Agro Chemicals Limited (« ZACL ») est un des leaders du secteur des engrais en Inde. ZACL détient des filiales opérant dans la production et la commercialisation d'engrais.

Paradeep Phosphate Limited (« PPL »)

Dénomination sociale	Paradeep Phosphate Limited (PPL Ltd)
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK, urée) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Potasse, DAP)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Bhubaneswar - Inde
Date de constitution	1986
Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL	28/02/2002
Capital social	8 145 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	ZMPPL : 56,1%

Public : 43,9%⁷

Source : OCP SA

⁷ Cotation sur NSE

Fertinagro Biotech

OCP S.A. a acquis en septembre 2018 une participation de 20% dans la société de droit espagnol Fertinagro Biotech S.L., à travers sa holding OCP International Cooperatieve, Fertinagro opère dans la production et la commercialisation d'intrants agricoles, notamment des engrais de spécialités, destinés aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage.

Fertinagro Biotech SA est détenu à 20% par OCP SA et 80% par Tervalis, un acteur majeur européen de la nutrition végétale et de la production de viande de porc et jambons de Teruel.

Dénomination sociale	Fertinagro Biotech S.A.
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités pour l'agriculture et l'élevage sur le marché espagnol et international
Forme juridique	Sociedad Limitada
Siège social	Teruel, polígono La Paz, parcela 185, code postal 44195
Date de constitution	1986
Capital social	61 000 000 euros
Valeur nominale des titres	100 euros
Actionnaires	OCP SA. : 20% Tervalis : 80,0%

Source : OCP SA

OCP Fertinagro Advanced Solutions (« OFAS »)

OCP Fertinagro Advanced Solutions (OFAS) est joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fertinagro, premier fabricant de fertilisants d'Espagne. Elle a été immatriculée le 10 avril 2019. Son capital social s'élève à 398 MDH.

OFAS développe une unité de production d'engrais de spécialité d'une capacité nominale de 500 KT dans la plateforme industrielle de Jorf Lasfar dont la date de commissioning a eu lieu en janvier 2024. Elle commercialisera des engrais de spécialités conditionnés pour répondre aux besoins spécifiques du fermier sur le marché local et international.

Dénomination sociale	OCP Fertinagro Advanced Solutions
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	10/04/2019
Capital social	398 474 200 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% Fertinagro : 50,0%

Source : OCP S

III.2. FILIALES « ACTIVITE INTERNATIONAL/TRADING » :

III.2.1. Filiales détenues à 100% par le Groupe :

OCF Africa

OCF Africa est une filiale détenue à 100% par OCF S.A.

La filiale a notamment pour objet la commercialisation d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique à travers ses implantations locales.

A ce jour, OCF Africa détient 12 filiales et JV : OCF Kenya Limited, OCF Ghana Limited, OCF Zambia Limited, OCF Tanzania Limited, OCF Cameroun SA, OCF Sénégal SA, OCF Africa Fertilizers Nigeria Limited, OCF Côte d'Ivoire SA, OCF Benin SA, Rwanda Fertilizer Company, OCF Ethiopia Fertilizers Manufacturing PLC et Multipurpose Industrial Platform Limited.

Dénomination sociale	OCF Africa
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique. Avant 2015, OCF Africa était une société de services (GPFCE) en veille.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2-4, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	1959
Date de changement de dénomination	28/10/2015
Capital social	1 469 418 400 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCF SA : 100,0%

Source : OCF SA

Ces filiales et JV ont pour objet, principalement, la commercialisation et la vente d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

OCF Fertilizantes

OCF Fertilizantes, détenue à 100% par OCF International Cooperative, est une société de droit brésilien, créée en 2013, spécialisée dans la distribution d'engrais au Brésil. La création de cette filiale offre une plus grande flexibilité à la Société pour la commercialisation de ses produits au Brésil (stockage, acheminement, logistique, etc.), ainsi qu'une plus grande proximité avec les clients finaux.

Dénomination sociale	OCF Fertilizantes Ltda
Domaine d'activité	Distribution d'engrais
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Av. Pres. Juscelino Kubitschek, 1.455 – 7th floor São Paulo, SP Postal Code: 04543-011
Date de constitution	06/05/2013
Capital social	41 037 842 Real
Valeur nominale des titres	1 Real
Actionnaires	OCF International Cooperatieve U.A. : 100%

Source: OCF SA

OCP North America

OCP North America (anciennement dénommée OCP Reserach LLC), détenue à 100% par OCP S.A. est une société de droit américain créée en 2016. Cette société a pour objet la distribution d'engrais et de produits phosphatés sur le marché nord-américain et la fourniture de prestation de services aux entités du Groupe, notamment la veille stratégique du marché des phosphates.

Dénomination sociale	OCP NORTH AMERICA, INC.,
Domaine d'activité	Distribution d'engrais et de produits phosphatés sur le marché nord-américain, Renforcement des relations avec les clients, développement de nouveaux partenariats, veille stratégique sur le marché des phosphates
Forme juridique	Incorporated (Inc.)
Siège social	OCP North America, Inc. 235 Lake Street East, Suite 202, Wayzata, MN, 55391
Date de constitution	19/01/2016 sous la dénomination de « OCP Research LLC » renommée en « OCP North America Inc. » le 30/01/2019
Date d'entrée d'OCP SA	19/01/2016
Capital social	5 041 000 Dollars
Valeur nominale des titres	0.01 USD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

SAFTCO

SAFTCO, détenue à 100% par OCP Cooperatiève U.A., est une société de droit suisse, créée en 2016, qui a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques ainsi que toutes opérations portant sur des instruments financiers, et toutes activités et services y afférents.

Dénomination sociale	SAFTCO S.A.
Domaine d'activité	Négoce de matières premières incluant le phosphate, les Engrais, les produits chimiques, les instruments financiers et toutes activités et services y afférents
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue du Mont-Blanc 3, 1201 Genève
Date de constitution	25/05/2016
Date d'entrée d'OCP SA	25/05/2016
Capital social	15 100 000 Franc Suisse
Valeur nominale des titres	1 Franc Suisse
Actionnaires	OCP International Cooperative : 100,0%

Source : OCP SA

OCP International Coöperatieve U.A.

OCP International Coöperatieve U.A. (« OCP Coop ») est une filiale de droit néerlandais détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une holding d'investissement détenant des participations majoritaires dans les sociétés suivantes : SAFTCO, OCP do Brazil, OCP Fertilizantes, OCP Support Services Private Limited, Black Sea Fertilizer Trading Co, OCP Singapore Services & Products, Bidra InnovationVentures Fund LLC et Bidra InnovationVentures LLC. OCP Coop détient également la société Global Feed à 50% et des participations minoritaires dans OCP De Argentina, Fertilizantes Heringer, Fertinagro Biotech.

Dénomination sociale	OCP International Coöperatieve U.A.
Domaine d'activité	Holding d'investissement
Forme juridique	Cooperative de droit néerlandais
Siège social	Herikerbergweg 88, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas
Date de constitution	15/04/2011
Capital social	230 373 871 USD
Valeur nominale des titres	N.A.
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

III.2.2. JOINT VENTURES ET PARTICIPATIONS :

SEEFKO

SEEFKO, joint-venture à parts égales entre le Groupe Al-Dahra et la Société, est une société de droit roumain. Créée en 2021, elle a pour objet la commercialisation d'engrais en Roumanie et dans les pays voisins.

Al-Dahra, est un groupe leader dans l'agroalimentaire, spécialisé dans la production et le commerce d'aliments pour animaux et de produits alimentaires essentiels, ainsi que dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout.

Dénomination sociale	South East Europe Fertilizer Company (SEEFKO)
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais et d'autres intrants agricoles en Roumanie et dans la sous-région
Forme juridique	Joint Stock Company
Siège social	54B Iancu de Hunedoara Blvd, 4th floor, Avantgarde Office Building, Bucharest, Romania
Date de constitution	01/11/2021
Date d'entrée d'OCP SA	01/11/2021
Capital social	4 000 000 RON
Valeur nominale des titres	4000 RON
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Aldahra : 50,0%

Source : OCP SA

III.3. FILIALES SERVICES

JESA

JESA est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par WORLEY PARSONS⁸.

Cette société de droit marocain a été créée en 2010 avec l'ambition d'accompagner la Société, ainsi que d'autres clients au Maroc et à l'international, dans leur développement industriel. Elle fournit des prestations d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans des activités liées à l'exploitation des phosphates ou à des projets d'infrastructure (énergie, eau, ports, routes etc.). JESA était auparavant dénommée Jacobs Engineering S.A. mais sa dénomination sociale a été modifiée suite à la cession d'une partie de l'activité du groupe Jacobs Engineering Inc. à WORLEY PARSONS en 2019.

⁸ WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH

Dénomination sociale	JESA
Domaine d'activité	Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Nearshore Park, 1100 Bd Al Qods, Shore 27 Sidi Maârouf - Casablanca
Date de constitution	13 Août 2010
Capital social	45 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Worley Parsons, dont le siège se trouve en Australie, est un groupe spécialisé dans les études et le conseil en ingénierie.

OCP Hospitality (anciennement dénommée OCP Services)

OCP Hospitality, filiale détenue à 100% par OCP S.A, est une société de droit marocain sise au 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha à Casablanca, qui opère principalement dans le secteur de l'hôtellerie. Elle a pour objet la détention et l'exploitation direct ou indirect de tous ensemble hôtelier, restaurant et complexes touristiques et sportifs.

OCP Hospitality détient 75,6% du capital de MHC "Maghreb Hospitality Company".

Dénomination sociale	OCP Hospitality
Domaine d'activité	Acquisition et exploitation de biens hôteliers et installations similaires, facility management, restauration et agence de voyage
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	01 février 2013
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	3 205 167 700 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Maghreb Hospitality Company (« MHC »)

MHC est une filiale détenue par OCP Hospitality à hauteur de 75,6% et par le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social à hauteur de 24,4%. MHC opère dans le secteur hôtelier et détient au 31 décembre 2023 une participation dans la Société La Mamounia (« SLM ») à hauteur de 52,07% , la Société Foncière La Lagune (« SFL ») à hauteur de 81,8%, la Société Palais Jamai (« SPJ ») à hauteur de 100% et la Société de Gestion de l'Hôtel Michlifén (« SGHM ») à hauteur de 80%. MHC détient directement dans son bilan l'Hôtel Michlifén.

Dénomination sociale	Maghreb Hospitality Company
Domaine d'activité	Détention et acquisition d'actifs dans le secteur immobilier ainsi qu'exploitation et gestion hôtelière
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	18 décembre 2019
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	4 100 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 75,6% Fonds Hassan II : 24,4%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le Fonds Hassan II a pour objet le financement de tout projet contribuant à la promotion de l'investissement et de l'emploi, ainsi qu'aux différents programmes d'habitat, d'infrastructure autoroutière, d'irrigation.

Teal Technology Services

Teal Technology Services S.A. est détenue à 100% par OCP S.A., depuis le rachat des parts détenues par IBM au cours du premier semestre 2023.

Dénomination sociale	Teal Technology Services
Domaine d'activité	Fourniture de services numériques et informatiques pour entreprises africaines
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park, Shore 19 1100 Bd Al Qods – Quartier Sidi Maârouf 20270 Casablanca – Maroc
Date de constitution	14/12/2017
Capital social	15 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Teal Technology Services a été créée afin d'accompagner les entreprises africaines et marocaines, tous secteurs confondus, à travers des services numériques et informatiques leur permettant d'accélérer leur transformation digitale et en faire une réussite.

SOTREG

SOTREG, société anonyme au capital de 56 millions de dirhams, détenue à 100% par OCP SA. Cette filiale a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SOTREG
Domaine d'activité	Transport du personnel du Groupe OCP
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle Avenue Hassan II & Avenue 2 Mars – BP 142, Khou- ribga 25000

Date de constitution	17/07/1973
Capital social	56 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

DOOC S.A.

DOOC S.A., filiale détenue à 100% par OCP SA depuis 2021, anciennement joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe DuPont de Nemours.

Cette société de droit marocain a été créée en 2013 afin de fournir des prestations de conseil et de formation dans les domaines de la sécurité industrielle, de l'environnement, de l'énergie et de la productivité industrielle.

Dénomination sociale	DOOC S.A.
Domaine d'activité	Fourniture de services de conseil en matière de sécurité et développement durable des opérations industrielles
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park – Shore 2C –6ème étage, Sidi Maarouf, Casablanca
Date de constitution	25/12/2013
Capital social	50 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Solutions

OCP Solutions a été créée en 1959 et a changé de dénomination en février 2018. Elle est dotée d'un capital de 20 millions de dirhams et est détenue à 100% par OCP SA. Son activité consiste en la réalisation de prestations de conseil et d'assistance technique en stratégie, management et organisation, et en la fourniture de travaux de modélisation et d'analyses quantitatives.

Dénomination sociale	OCP Solutions
Domaine d'activité	Bureau d'études
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca
Date de constitution	04/05/1959
Capital social	20 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	500,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

COMATAM

Créée en 1991 et dotée d'un capital social de 14 500 000 dirhams, la COMATAM est une filiale à 100% du Groupe OCP. Elle est spécialisée dans la consignation de navires et l'affrètement de produits miniers, phosphates en particulier. Elle a également comme objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services d'affrètements ou de services maritimes de transport pour toutes destinations ainsi que tous transports par terre et par eau s'y rattachant.

Dénomination sociale	COMATAM
Domaine d'activité	Consignation de navires et affrètement de produits miniers, phosphates en particulier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	1991
Siège social	Plateau n°4, 2ème Etg Bâtiment d'accueil Medz, Lot F, Parc Industriel, Jorf Lasfar, Commune Moulay Abdellah
Capital social	14 500 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

III.4. FILIALES « AUTRES »

SADV

La Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV ») est une filiale détenue à 100% par UM6P Endowment Holding, elle-même totalement détenue par l'Université Mohammed VI Polytechnique. Cette société est en charge de l'aménagement et du développement de projets urbains à travers notamment le projet Ville Verte Mohammed VI à Benguerir, correspondant à une ville nouvelle à vocation universitaire répondant aux critères de respect de l'environnement et de la promotion du développement durable.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement Vert
Domaine d'activité	Aménagement et développement de projets urbains, gestion d'actifs
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2011
Capital social	2 784 991 300 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	UM6P Endowment Holding : 100,0%

Source : OCP SA

SAEDM

La Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (« SAEDM ») est une filiale détenue à 100% par OCP S.A. depuis décembre 2023. Elle était auparavant détenue à 51% par OCP S.A. et à 49% par la Direction des Domaines privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances)

Cette société a pour objet l'aménagement, le développement et la construction de projets immobiliers au Maroc à travers notamment le Pôle Urbain de Mazagan.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (SAEDM)
Domaine d'activité	Aménagement, Développement & Commercialisation dans le domaine Immobilier

Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 décembre 2013
Siège social	2-4, rue Al Abtal- Hay Erraha – Casablanca
Capital social	608 382 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100%

Source : OCP SA

Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »)

L'Université Mohammed VI Polytechnique est une institution de recherche et de formation installée au cœur de la Ville Verte de Benguerir. Détenue par la Fondation OCP, l'Université développe des programmes d'enseignement de haut niveau reposant sur les fondamentaux suivants : enseignement, recherche, développement, transfert des technologies, incubation de projets innovants, etc. Les unités d'enseignement de l'Université développent des partenariats internationaux avec des établissements de renom, auxquels s'ajoutent près de 200 accords d'échange et de recherche conclus avec des établissements et des industries sur tous les continents.

Par ailleurs, UM6P détient notamment les sociétés Atlas Cloud Services et InnovX à hauteur de 100% et UM6P Endowment Holding également à hauteur de 100%. Cette dernière détient la totalité des titres de la SADV.

Dénomination sociale	Université Mohammed VI Polytechnique « UM6P »
Domaine d'activité	Enseignement supérieur et développement de la recherche scientifique et technologique
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	13 juin 2013
Siège social	LOT 660, Hay Moulay Rachid, Benguerir, Maroc
Capital social	37 034 651 648 Dirhams
Valeur nominale	100,0 Dirhams
Actionnaires	Fondation OCP : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Green Water

OCP Green Water est une filiale de droit marocain détenue à 100% par OCP S.A. Son domaine d'activité consiste à développer et exploiter des unités de dessalement pour la production, le traitement et la commercialisation d'eau de source non conventionnelle destinée à un usage industriel, tout en fournissant de l'eau potable à El Jadida et Safi.

L'objectif est de fournir environ 85 millions de mètres cubes d'eau potable en 2023, avec une augmentation prévue à 110 millions de mètres cubes d'ici 2026.

Programme eau

Avancement des réalisations inscrites dans le cadre du programme plan d'urgence Eau lancé par OCP en partenariat avec l'Etat et visant à atteindre l'autonomie des sites industriels ainsi que l'alimentation en eau potable des villes d'El Jadida et de Safi par de l'eau dessalée. En effet, depuis mai 2023 les sites de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles.

En ce qui concerne les besoins urbains on note le départ de l'alimentation en eau dessalée de la ville de Safi depuis Août 2023 et de la ville d'El Jadida depuis Novembre 2023.

En parallèle le Groupe continue son programme de construction des(Station d'épuration des eaux usées - STEP) au niveau des villes de Fquih Bensaleh, Kasba Tadla, Béni Mellal et extension Khou-ribga

Dénomination sociale	OCP Green Water
Domaine d'activité	Développement, financement, construction, exploitation et maintenance d'unité de production d'eau à usage industriel et d'eau potable
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Jorf Lasfar BP118 Province El Jadida
Date de constitution	14/11/2022
Date d'entrée d'OCP SA	14/11/2022
Capital social	4 000 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Green Energy

OCP Green Energy est une filiale de droit marocain détenue à 100% par OCP S.A. Son domaine d'activité consiste en la production et la commercialisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergies renouvelables , ce domaine d'activité est en cours d'élargissement pour couvrir d'autres intrants produits à partir d'énergies renouvelables.

Dénomination sociale	OCP Green Energy
Domaine d'activité	Développement, financement, construction, exploitation et maintenance d'installations de production de l'énergie électrique à partir de source d'énergie renouvelable.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Cité OCP, Hay Moulay Rachid, Boite postale 36, Ben Guérir
Date de constitution	17/11/2022
Date d'entrée d'OCP SA	17/11/2022
Capital social	375 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

IV. DIVIDENDES

La distribution de dividendes est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les Joint-Ventures (JV) et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et du plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

V. SECTEUR D'ACTIVITE

V.1 INTRODUCTION

Le phosphore contenu dans les roches phosphatées est principalement utilisé dans la production d'engrais : ceux-ci représentent environ 87 % de la demande mondiale de produits phosphatés. Le phosphore sert également à la fabrication d'agents de conservation alimentaire et de produits cosmétiques, au traitement de l'eau et à la métallurgie.

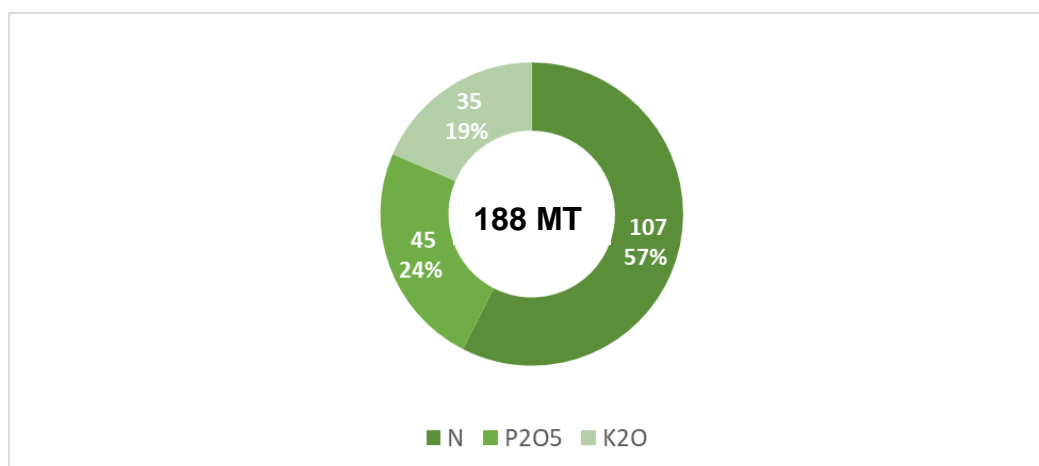
Les engrais sont utilisés pour accroître la fertilité des sols par apport de nutriments et permettent d'améliorer le rendement de la production des cultures agricoles. Les engrais sont classés selon leur apport de macronutriments (nécessaires en grandes quantités) et de micronutriments. Indispensables à la croissance des plantes, les principaux macronutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K).

Chacun de ces trois macronutriments a une fonction spécifique dans la formation des plantes et dans leur développement, d'où la nécessité d'équilibrer les proportions de ces trois nutriments afin d'optimiser l'efficacité des engrais.

Le phosphore joue un rôle fondamental dans le développement des racines des plantes ; il est également indispensable à la photosynthèse tout comme à la germination. L'azote est un élément important pour la croissance et le rendement de la plante. Enfin, le potassium sert à améliorer l'assimilation de l'eau par la plante et sa résistance à la sécheresse, aux maladies, aux aléas climatiques, aux mauvaises herbes et aux insectes. Bien que ces nutriments soient naturellement présents dans les sols, ils s'épuisent avec le temps, ayant pour conséquence la diminution des rendements agricoles, d'où la nécessité d'appliquer des engrais.

Selon l'IFA, la consommation mondiale de macronutriments pour l'année agricole 2023 était de 187 millions de tonnes, répartis comme suit : 57 % d'engrais azotés, 24 % d'engrais phosphatés, et 19 % d'engrais à base de potassium

Consommation totale de nutriments (année agricole 2023)



Source: IFA – Short-Term Fertiliser Outlook 2023 – 2024 (December 2023)

V.2 LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS

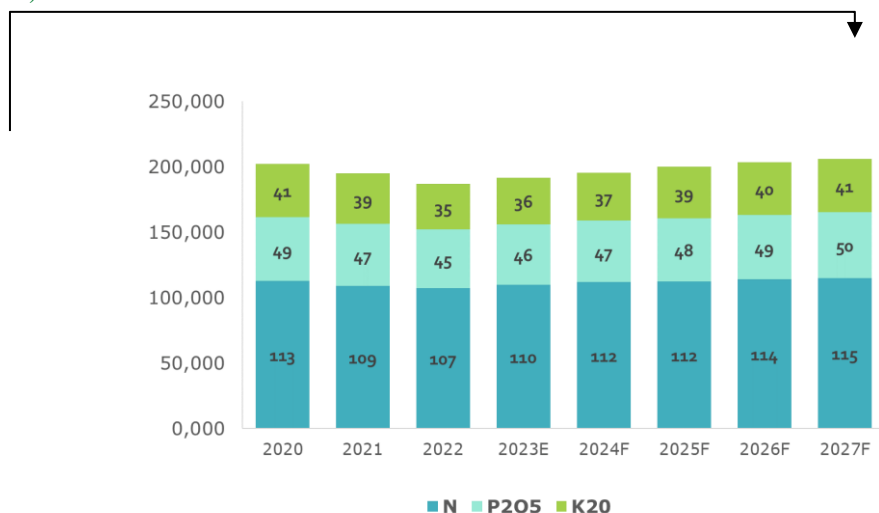
La consommation mondiale d'engrais dépend principalement des demandes alimentaires humaine et animale, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires notamment des pays émergents et de la consommation de biocarburants. Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire d'ici 2050, et les engrais jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Selon l'IFA, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'engrais à base d'azote, de phosphore et de potasse a atteint, entre 2000 et 2020 respectivement de 1.5%, 1.9% et 2.9% par an.

La consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait atteindre 50 millions de tonnes P₂O₅ à horizon 2027 par rapport à une consommation de 47 millions de tonnes P₂O₅ en 2024. En effet, la consommation mondiale devra dépasser son pic de 2020 à horizon 2027 après des années 2021 et 2022 caractérisées par une baisse de la demande mondiale.

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de croissance de la consommation mondiale d'engrais phosphatés :

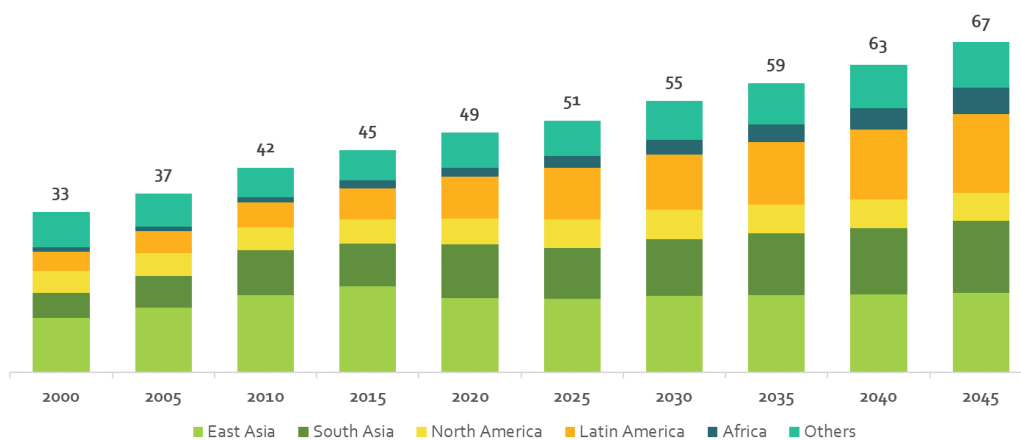
Évolution (prévue) de la consommation mondiale d'engrais phosphatés (2000 – 2027) (en millions de tonnes P₂O₅)



Source: IFA – *Medium-Term Fertiliser Outlook 2023 – 2027, June 2023. Short-Term Fertilizer Outlook 2023-2024, December 2023*

Le graphique ci-dessous illustre la part de chaque région dans la consommation mondiale d'engrais phosphatés jusqu'en 2045.

Consommation en Mt P₂O₅ (2000-2045)



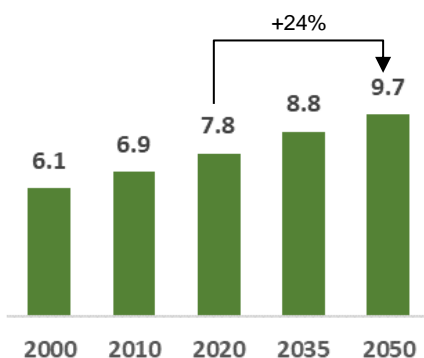
Source: IFA, CRU. 2010-2020 Realized. 2021-2045 CRU's Long Run Forecast Database (March 2024)

V.2.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TERRES ARABLES

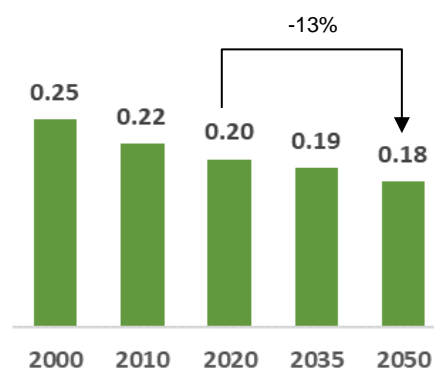
Selon le rapport des Nations unies intitulé "Perspectives de la population mondiale", la population mondiale devrait augmenter de 13 %, passant de 7,8 milliards en 2020 à 8,8 milliards en 2035, puis à 9,7 milliards en 2050 (soit une augmentation totale de 24 %). En outre, la population de l'Afrique subsaharienne devrait presque doubler d'ici 2050.

D'autres régions devraient également connaître des taux d'augmentation variables entre 2020 et 2050, comme l'Océanie hors Australie/Nouvelle-Zélande, qui devrait augmenter de 50 %, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, qui devraient augmenter de 44 %, l'Asie centrale et méridionale, qui devrait augmenter de 27 %, l'Australie/Nouvelle-Zélande, qui devrait augmenter de 24 %, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui devraient augmenter de 15 %, l'Europe et l'Amérique du Nord, qui devraient rester stables, et l'Asie de l'Est et du Sud-Est, qui devrait diminuer de 1 %.

Croissance démographique mondiale (en milliards)



Superficie de terres arables par habitant (ha/habitant)



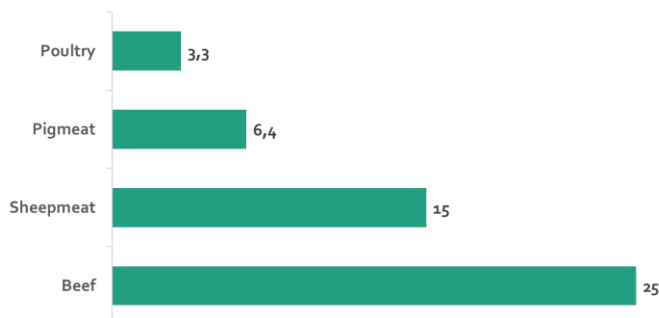
Source: United nations – World Population Prospects 2022 Source: FAO, 2018, The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050

La croissance démographique est le principal moteur de la demande d'engrais. À mesure que la population mondiale augmente, s'urbanise et s'industrialise, les terres agricoles par habitant diminuent et chaque acre de terre agricole doit produire davantage de nourriture, ce qui nécessite plus d'éléments nutritifs pour les plantes. Le graphique ci-dessous reflète les prévisions d'augmentation de la population mondiale et de diminution des terres arables par habitant jusqu'en 2050, deux facteurs à long terme de la demande mondiale d'engrais.

III.2.2. EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EMERGENTS

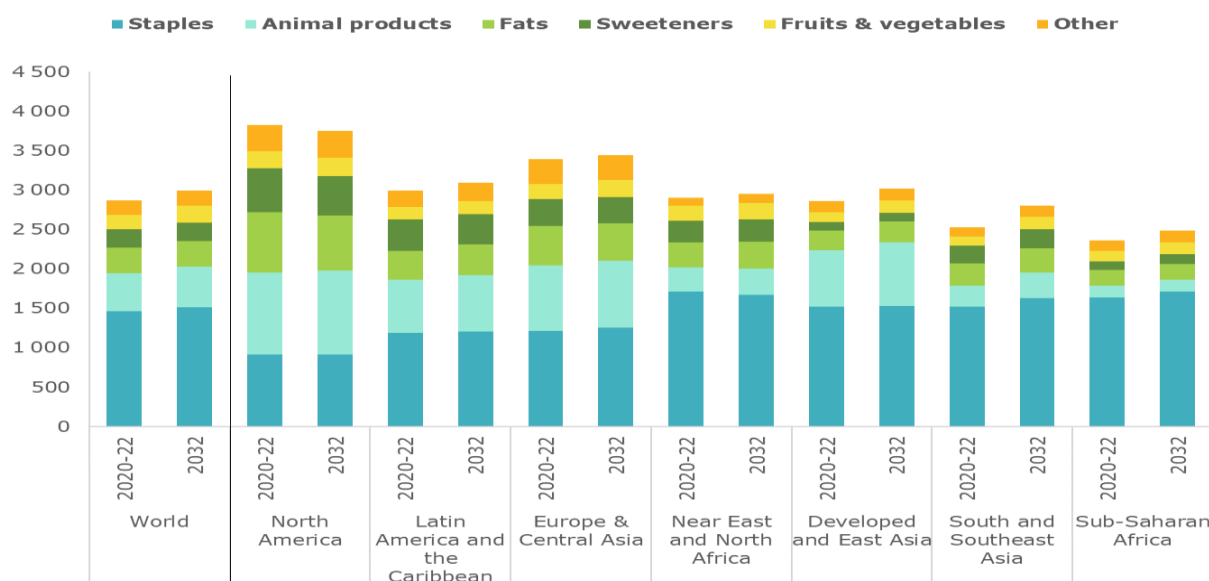
Les pays développés utilisent généralement le phosphate comme engrais de manière plus intensive que les pays en développement, mais la croissance économique soutenue des marchés émergents accroît la demande de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux ainsi que l'utilisation d'engrais phosphatés. En raison de la croissance du PIB, les populations des marchés émergents adoptent des régimes alimentaires plus riches en protéines à mesure que leurs revenus augmentent, ce qui entraîne une hausse de la consommation de céréales pour l'alimentation animale. La production de viande nécessite une quantité importante de céréales pour nourrir les animaux d'élevage. Par exemple, il faut jusqu'à sept kilogrammes de céréales pour produire un kilogramme de bœuf et quatre kilogrammes de céréales pour un kilogramme de porc.

Kilogramme de matière sèche nécessaire par kilogramme de poids comestible (2023)



Source: OECD/FAO (2023), "OECD-FAO Agricultural Outlook". Livestock conversion efficiencies are given as reported in Alexander et al. (2016), "Human appropriation of land for food: the role of diet", Global Environmental Change, Vol. 41, 88-98.

Contribution des groupes d'aliments à la consommation quotidienne totale de calories par habitant, par région



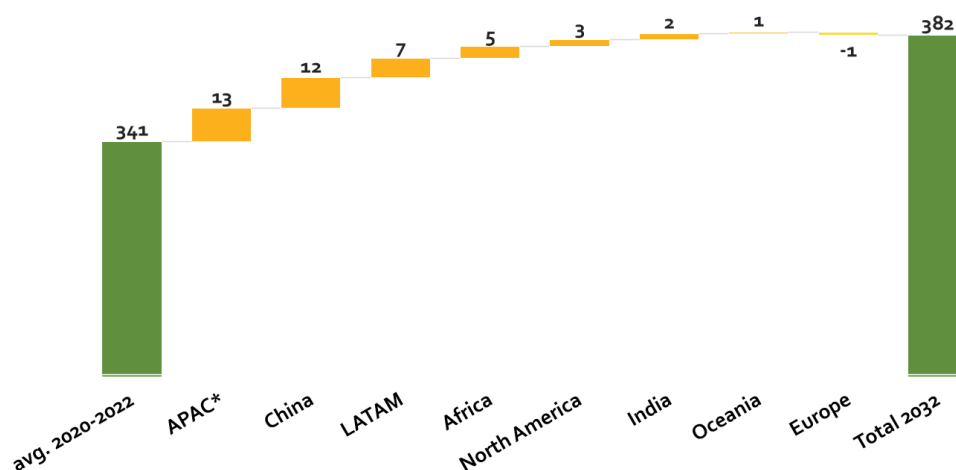
Note: Staples include cereals, roots and tubers and pulses. Animal products include meat, dairy products (excluding butter), eggs and fish. Fats include butter and vegetable oil. Sweeteners include sugar and HFCS.

Dans les pays en développement, le poids des protéines animales dans la consommation globale de protéines reste faible par rapport aux pays à revenu élevé. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que l'écart se réduise de manière significative au cours de la prochaine décennie, la croissance plus rapide du PIB dans les pays en développement pousse les modèles de consommation vers une plus grande consommation de protéines et un rôle croissant pour les sources animales de protéines.

Du côté de l'offre, le Brésil, la Chine, l'Union européenne et les États-Unis produisent actuellement près de 60 % de la production mondiale de viande. Leur part dans la production mondiale de bétail et de poisson devrait rester inchangée au cours de la prochaine décennie. La production de viande dans ces régions devrait bénéficier de certains vents contraires. La croissance de la production au Brésil continuera à bénéficier de l'abondance des ressources naturelles, des aliments pour animaux, de la disponibilité des pâturages, des gains de productivité et, dans une certaine mesure, de la dévaluation du réal.

L'augmentation des économies d'échelle en Chine, avec l'émergence de grandes entreprises commerciales à la place de plus petites, profitera également à la production dans ce pays. Aux États-Unis, la production devrait rester stable ou augmenter sous l'effet d'une forte demande intérieure. La production dans l'Union européenne devrait rester stable, avec un potentiel de hausse si l'accord de libre-échange continental africain proposé entre en vigueur, réduisant les obstacles aux exportations vers un marché clé.

Croissance de la production mondiale de viande en Mt cwe (équivalent poids carcasse)



*APAC: Asia Pacific (excl. China and India)

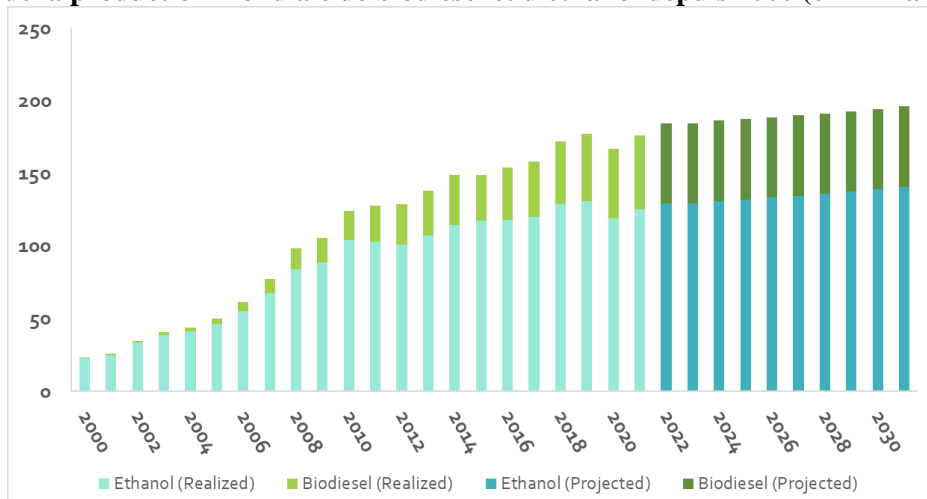
Source: OECD/FAO (2023), "OECD-FAO Agricultural Outlook 2023-2032", OECD Agriculture statistics (database)

III.2.3. PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

La production de biocarburants a considérablement augmenté en raison de la législation de plus en plus contraignante sur l'utilisation de solutions de remplacement des combustibles fossiles. Cette tendance a eu des répercussions importantes sur l'industrie agricole en raison de l'augmentation de la demande de cultures céréalières (comme le maïs aux États-Unis, la canne à sucre au Brésil ou la betterave sucrière dans l'UE), ce qui a entraîné une hausse de la demande d'engrais. Les États-Unis sont l'un des principaux producteurs de biocarburants selon l'Agence américaine de protection de l'environnement ("EPA").

La demande de biocarburants a rebondi pour atteindre les niveaux de 2019 en 2021 et 2022 après la baisse causée par la pandémie de COVID-19. La demande mondiale a atteint 4,3 exajoules en 2022 selon l'Agence internationale de l'énergie ("AIE"). Selon l'OCDE et la FAO, la croissance de la consommation de biocarburants devrait ralentir au cours de la prochaine décennie par rapport aux décennies précédentes, principalement en raison de la réduction des politiques de soutien dans les pays développés. La demande de biocarburants devrait augmenter en raison de l'évolution des flottes de transport, des politiques nationales et de la demande accrue des consommateurs. La production devrait principalement augmenter en raison des pays asiatiques qui favorisent la production nationale par des incitations financières et fiscales. À plus long terme, l'AIE, prévoit une augmentation significative de la production de biocarburants pour se conformer au scénario d'émissions nettes nulles d'ici 2050 et réaliser les réductions d'émissions associées. D'ici à 2030, selon le scénario "zéro émission nette" de l'AIE, la production de biocarburants atteindra 10 exajoules à un taux de croissance de 11 % par an. Dans ce scénario, les biocarburants produits à partir de déchets et de résidus devraient devenir la source alternative de biocarburants et représenter jusqu'à 40 % de la demande totale de biocarburants.

Évolution de la production mondiale de biodiesel et d'éthanol depuis 2000 (en milliards de litres)



Source: OECD/FAO (2022), "OECD-FAO Agricultural Outlook", OECD Agriculture statistics (database)

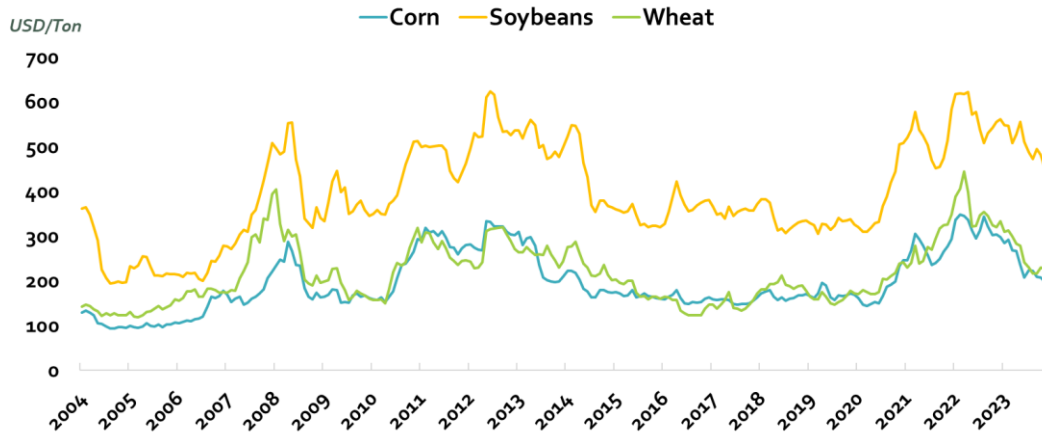
III.2.4. PRIX ET STOCKS DES PRODUITS AGRICOLES

Les prix des récoltes agricoles et les stocks ont un impact sur la capacité des agriculteurs à acheter des engrais.

Depuis 2020, le monde a été témoin d'un paysage agricole dynamique et souvent volatil, caractérisé par la fluctuation des prix des cultures et des niveaux de stocks. Au départ, les prix agricoles, tant en termes nominaux que réels, se sont engagés sur une trajectoire ascendante, soutenus par divers facteurs tels que l'augmentation de la demande, l'insuffisance de l'offre et l'augmentation des coûts de production. Cette tendance s'est maintenue pendant une grande partie des années 2020, 2021 et 2022, alimentée en partie par des conditions climatiques défavorables, des tensions géopolitiques et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

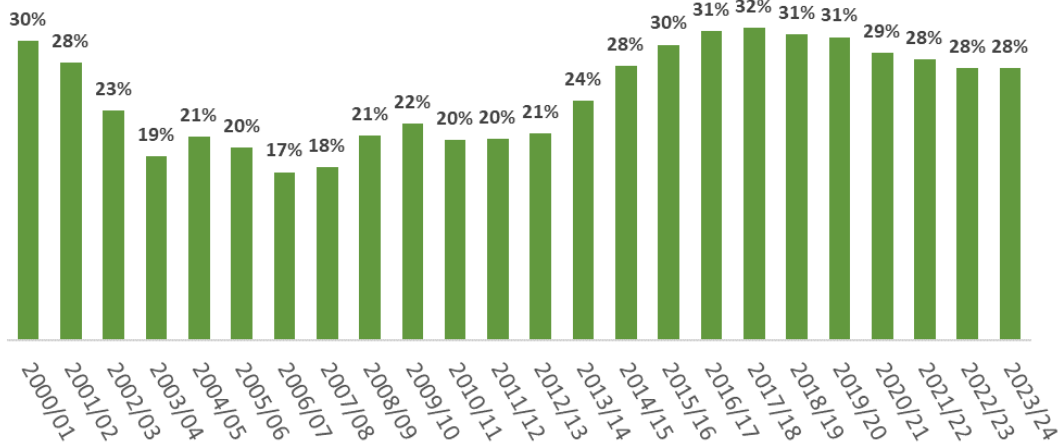
Toutefois, la situation a changé en 2023 lorsque les prix des cultures ont commencé à baisser, sous l'influence de facteurs tels que la reprise des exportations ukrainiennes vers le marché (facilitée par l'initiative des céréales de la mer Noire), l'amélioration de la logistique de la chaîne d'approvisionnement et l'évolution des schémas de la demande mondiale. Malgré cette correction, les effets persistants des perturbations précédentes, associés aux défis actuels tels que le changement climatique et les incertitudes géopolitiques, continuent d'avoir un impact sur les marchés agricoles. Par conséquent, même si les prix se sont modérés dans une certaine mesure, le monde reste vigilant, naviguant dans un paysage où les prix des cultures agricoles et les niveaux de stocks restent soumis à une interaction complexe de facteurs qui façonnent le système alimentaire mondial.

Évolution des indices de prix sur les céréales et oléagineux maïs, du soja et du blé (2018-2023)



Source: IMF, *Primary Commodity Price System (PCPS)*

Stocks mondiaux de céréales en pourcentage de la consommation – ratio stock/utilisation (2000-2024)



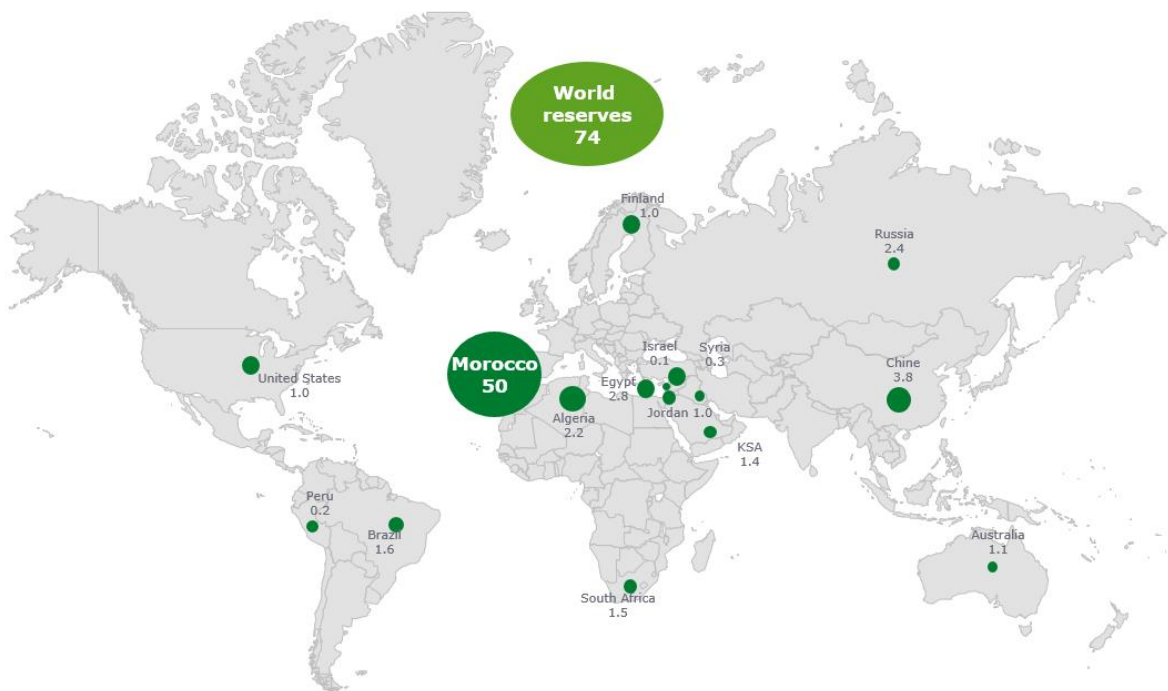
Note: 2022/23 estimates and 2023/2024 forecasts. Source: *USDA, World Agricultural Supply and Demand Estimates (WASDE), May 2024.*

V.3 L'OFFRE MONDIALE DES ENGRAIS PHOSPHATES

RESERVES MONDIALES DE PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont généralement produits à partir de trois éléments principaux : la roche phosphatée, le soufre et l'ammoniac. Les réserves de roche sont généralement localisées dans d'anciennes zones de remontée des eaux océaniques et d'anciens milieux pauvres en énergie. Les formations de roche phosphatées se présentent le plus souvent sous la forme de phosphorites sédimentaires d'origine marine. Les plus grands gisements de roche phosphatée se trouvent au Maroc, en Chine, au Moyen-Orient et aux États-Unis. De vastes gisements non sédimentaires ont également été recensés au Brésil, au Canada, en Finlande, en Russie et en Afrique du Sud. D'après le rapport publié en janvier 2024 par l'USGS, le Département d'études géologiques des États-Unis, les réserves mondiales de roche phosphatées sont évaluées à environ 74 milliards de tonnes, dont 50 milliards se trouvent au Maroc comme le montre la carte ci-dessous :

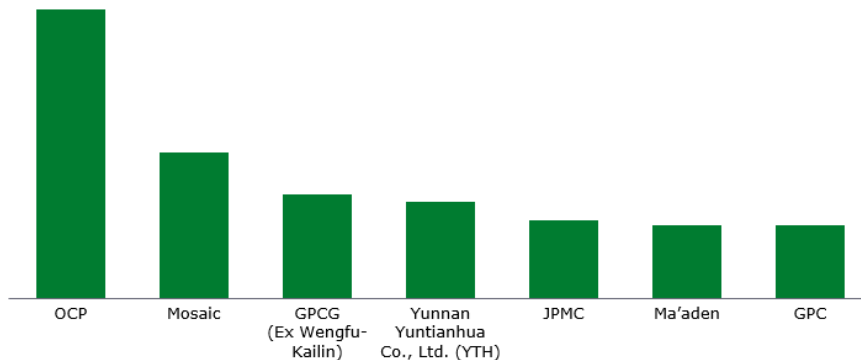
Réserves de phosphate à l'échelle mondiale (en milliards de tonnes)



Source : Source: USGS 2024.

PRODUCTION MONDIALE DE ROCHE DE PHOSPHATE

Principaux producteurs de roche phosphatée en 2023 (en MT de tonnes de roche)



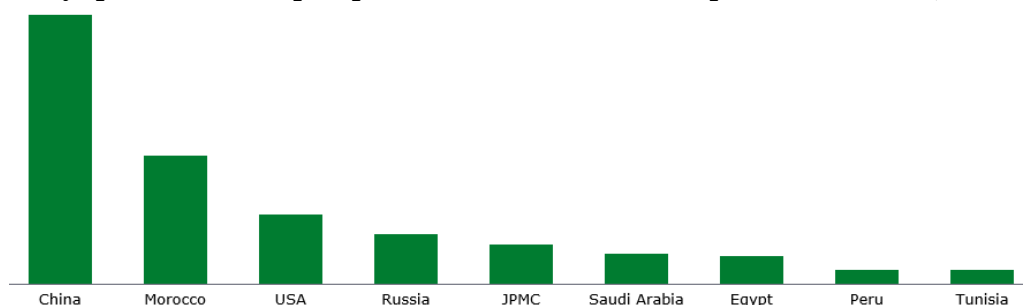
Source: Rapports d'entreprise, CRU, Études de marché

La roche phosphatée est la principale matière première utilisée dans la production d'engrais phosphatés, qui sont produits principalement à l'aide d'acide sulfurique et d'ammoniaque.

Outre le groupe, les principaux acteurs du marché mondial des engrais sont CF Industries, Belaruskali, EuroChem, Israel Chemicals (ICL), Jordan Phosphate Mines Company (JPMC), K+S, Ma'aden, Mosaic, Nutrien, PhosAgro, Uralkali et Yara. Parmi ceux-ci, JPMC, Ma'aden, Mosaic, PhosAgro et certains acteurs chinois tels que Yuntianhua Group et Guizhou Phosphate Chemical Group (Ex Wengfu et Kailin) sont les principaux acteurs du marché des engrais à base de phosphate. Le tableau ci-dessous présente les plus grands groupes producteurs de phosphate.

Le graphique ci-dessous présente la production mondiale de phosphate par pays pour la période indiquée.

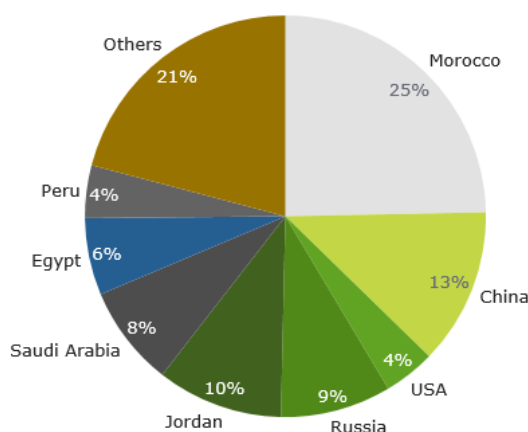
Pays producteurs de phosphate naturel (en volume de production en KT, 2023)



Source: Rapports d'entreprise, CRU, Analyse de l'OCP.

La taille du marché mondial du phosphate, de l'acide phosphorique et des engrais à base de phosphate était d'environ 28,5 millions de tonnes P₂O₅ en 2023, contre 27 millions de tonnes P₂O₅ en 2022, soit une augmentation annuelle d'environ 6 %. Sept pays représentaient 75 % du commerce mondial de roche, d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate en 2023 : Le Maroc, la Chine, la Russie, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et les États-Unis, comme le montre le graphique ci-dessous :

Part de marché (commerce) des principaux exportateurs de phosphate (2023)

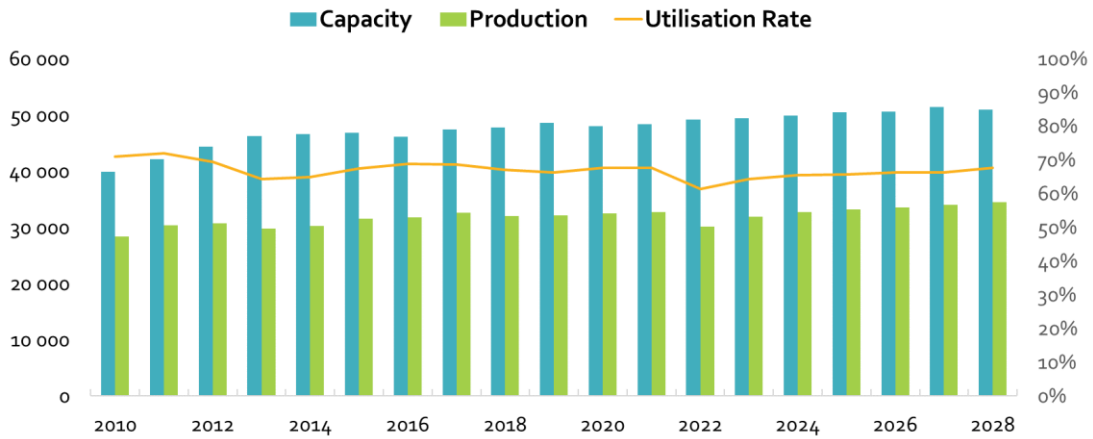


Source: Rapports d'entreprise, CRU, Analyse de l'OCP.

Les trois plus grands pays producteurs de roche phosphatée - la Chine, le Maroc et la Jordanie - représentent environ 48% du marché mondial de la roche phosphatée, de l'acide phosphorique et des engrais à base de phosphate en 2023, selon le CRU.

Selon CRU, la production de roche phosphatée a augmenté de manière significative depuis 2000, passant d'environ 132,6 millions de tonnes en 2000 à environ 199,9 millions de tonnes en 2022 ; au cours de cette période, la production a augmenté à un taux de croissance annuel composé (CAGR) de 1,8 %.

Production mondiale d'engrais (DAP/MAP/TSP) et capacité (en MT P₂O₅) et taux d'utilisations de la capacité (%)



Source : Base de données Flat sur les perspectives du marché des engrais phosphates, CRU, février 2024

Le graphique ci-dessous présente la capacité mondiale de production d'engrais par producteur pour la période indiquée.

Depuis 2016, la production réelle a manifestement augmenté, suggérant une réponse croissante à une demande élevée ou à de meilleures capacités de production. Cependant, bien que la capacité de production va connaître une légère hausse après 2024, elle est restée relativement constante tout au long de la période analysée, ce qui indique une planification prudente de la capacité face aux fluctuations de la demande. Le taux d'utilisation de la capacité montre une utilisation efficace et stable autour de 80%, reflétant une gestion compétente de la production en fonction de la capacité disponible. Ces observations suggèrent que le secteur se stabilise tout en répondant adéquatement aux besoins du marché.

Principale capacité mondiale de production d'engrais par acteur (en volume en MT d'éléments nutritifs, 2023).



Source: *Company reports, CRU, his.*

Un certain nombre de projets de type brownfield (projets effectués sur des infrastructures existantes) et greenfield (projets qui requièrent la réalisation de nouvelles installations) ont été envisagés, la majorité des augmentations de capacité étant attendue au Maroc (OCP) et en Arabie Saoudite (Ma'aden). Les barrières à l'entrée dans l'industrie du phosphate comprennent le savoir-faire, l'accès à des réserves compétitives en termes de coûts et des ressources financières suffisantes (ce qui rend les projets brownfield attrayants pour l'expansion de la capacité).

V.4 COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES

Les principaux marchés des produits phosphatés sont les suivants :

- *Roche phosphatée* : Roche vendue pour une application directe dans les sols acides, ou utilisée par d'autres industriels pour être transformée, principalement en engrais ;
- *Acide phosphorique* : Acide acheté pour être transformé dans des usines, principalement en engrais phosphatés ;
- *Acide phosphorique purifié*: Produits destinés à être transformés ou utilisés directement dans les industries agro- alimentaires;
- *Produits phosphatés pour l'alimentation des animaux* : Produits destinés à être transformés ou utilisés directement pour l'alimentation d'animaux d'élevage ;
- *Engrais phosphaté* : Produits fertilisants destinés à l'application directe, ou utilisés en mélange avec d'autres engrais azotés ou potassés.

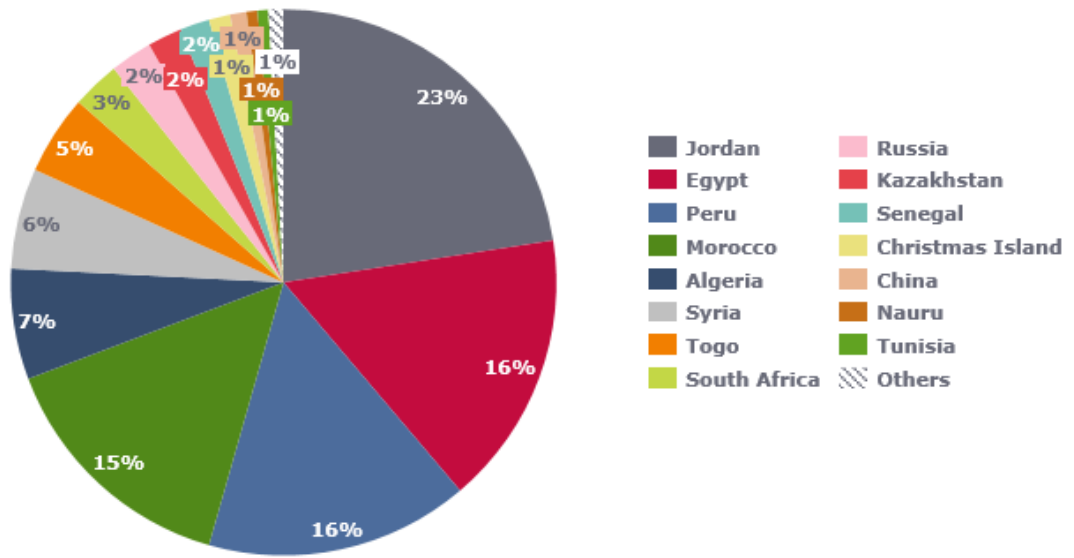
Selon le CRU, les exportations mondiales de phosphate ont diminué d'environ 5 % en 2023, passant d'environ 27,9 millions de tonnes en 2022 à environ 29,3 millions de tonnes en 2023.

III.4.1. ROCHE PHOSPHATÉE

La roche phosphatée est généralement produite et traitée dans le même pays. Sur les quelques 200 millions de tonnes de roches phosphatées produites en 2023, environ 30 millions de tonnes environ ont fait l'objet d'un commerce international.

Le graphique ci-dessous présente les principaux exportateurs de roche phosphatée en 2023. Le groupe OCP figure parmi les plus grands exportateurs de phosphate, avec une part de marché de 15 % des exportations mondiales en volume en 2023, tout en représentant 15 % de la production mondiale de phosphate la même année, selon le CRU.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de roche phosphatée (2023)

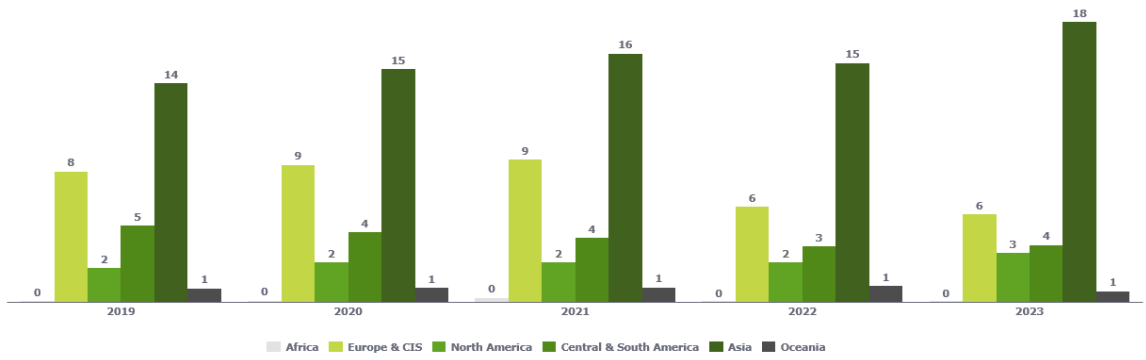


Source : statistiques de CRU (Phosphate rock outlook, June 2024)

Hormis le Maroc, le graphique ci-dessus présente les principaux pays et acteurs exportateurs de roche phosphatée en 2023.

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs de roche phosphatée de 2019 à 2023.

Importations mondiales de roche phosphatée (en million de tonnes)



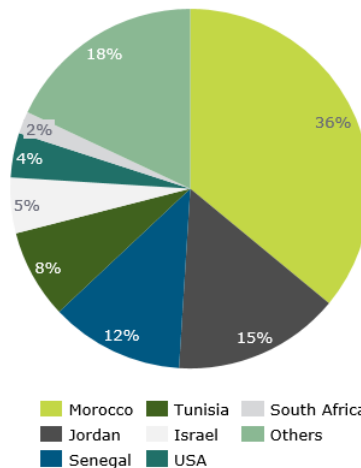
Source : statistiques de CRU (Phosphate rock outlook, June 2024)

III.4.2. ACIDE PHOSPHORIQUE

Les exportations mondiales d'acide phosphorique ont diminué d'environ 6,1 % en 2023, passant d'environ 4,13 millions de tonnes P₂O₅ en 2022 à environ 3,88 millions de tonnes P₂O₅.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'acide phosphorique par volume en 2023.

Part de marché des principaux exportateurs d'acide phosphorique (2023)

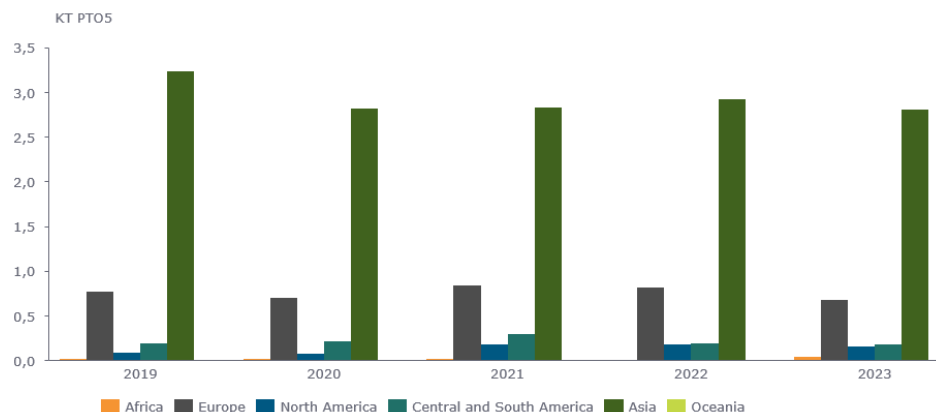


Source : statistiques de CRU Phosphate rock outlook, June 2024

Le Groupe est le principal exportateur d'acide phosphorique, avec une part de marché atteignant 36% des exportations mondiales en volume en 2023,

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'acide phosphorique de 2019 à 2023.

Importations mondiales d'acide phosphorique (en millions de tonnes de P₂O₅)



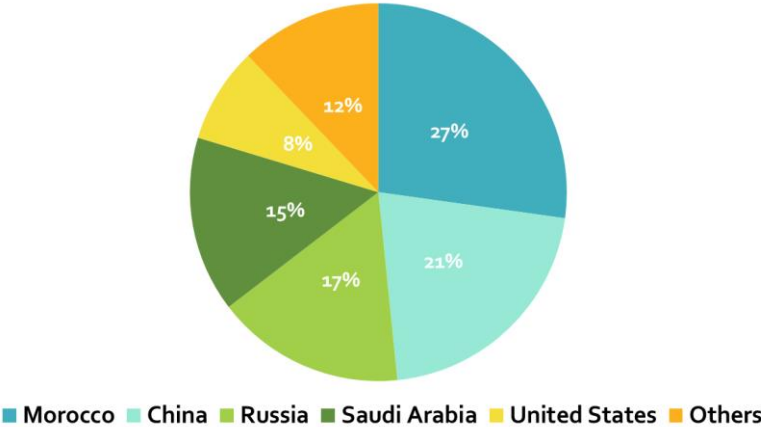
Source: OCP analysis, CRU, Market research

III.4.3. ENGRAIS PHOSPHATES

Les importations mondiales d'engrais à base de phosphate (DAP MAP TSP) ont diminué d'environ 11 % en 2023, pour atteindre environ 15,6 millions de tonnes P₂O₅, contre environ 14 millions de tonnes P₂O₅ en 2022.

Le graphique ci-dessous présente les principaux exportateurs d'engrais à base de phosphate en 2023. Le groupe est le plus grand exportateur d'engrais à base de phosphate avec une part de marché de 27,5 % des exportations mondiales en volume en 2023, tout en représentant 14 % de la production mondiale d'engrais à base de phosphate la même année, selon CRU.

Part de marché des principaux exportateurs d'engrais phosphatés (2023)

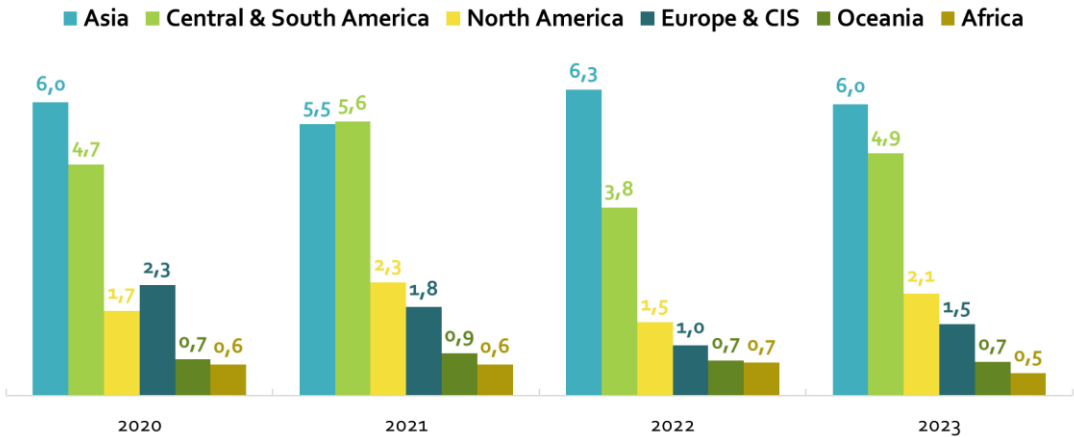


Source: IFA. Processed Phosphates Statistics, detailed Report 2022. Nov 2023 revision

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs d'engrais, en 2023, sont : la Chine (YunTianHua, Kailin- Wengfu, Yihua), la Russie (Phosagro, EuroChem) et l'Arabie Saoudite (Ma'aden).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'engrais phosphatés de 2019 à 2023.

Importateurs mondiaux d'engrais phosphatés (par million de tonnes de P₂O₅)



Source: CRU Phosphate Fertilizer Market Outlook Flat Database, Feb 2024

VII. PRODUITS ET MARCHES DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est un producteur d'engrais verticalement intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des phosphates, et spécialisé dans l'extraction, la production et la commercialisation (i) de phosphates, (ii) d'acide phosphorique (dont l'acide phosphorique purifié) et (iii) d'engrais phosphatés.

En 2023, la Société est l'un des principaux producteurs de roche phosphatées, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Les activités minières du Groupe OCP sont situées dans les régions de Khouribga, de Gantour et de Boucraâ. Elles consistent en l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison de phosphates aux unités chimiques du Groupe basées à Jorf Lasfar et Safi, ainsi qu'en l'exportation de roche vers plus de trente pays.

Plus de deux tiers environ de la production de roche de la Société sont transformés en acide phosphorique, qui est lui-même majoritairement transformé en engrais phosphatés. Les quatre principaux types d'engrais phosphatés produits et exportés par la Société sont le MAP, le DAP, le TSP et les NPK. Le Groupe s'est par ailleurs diversifié dans la production d'un certain nombre de produits de spécialité à base de phosphates comme les engrais enrichis en soufre, la roche réactive, les micronutriments et les phosphates alimentaires.

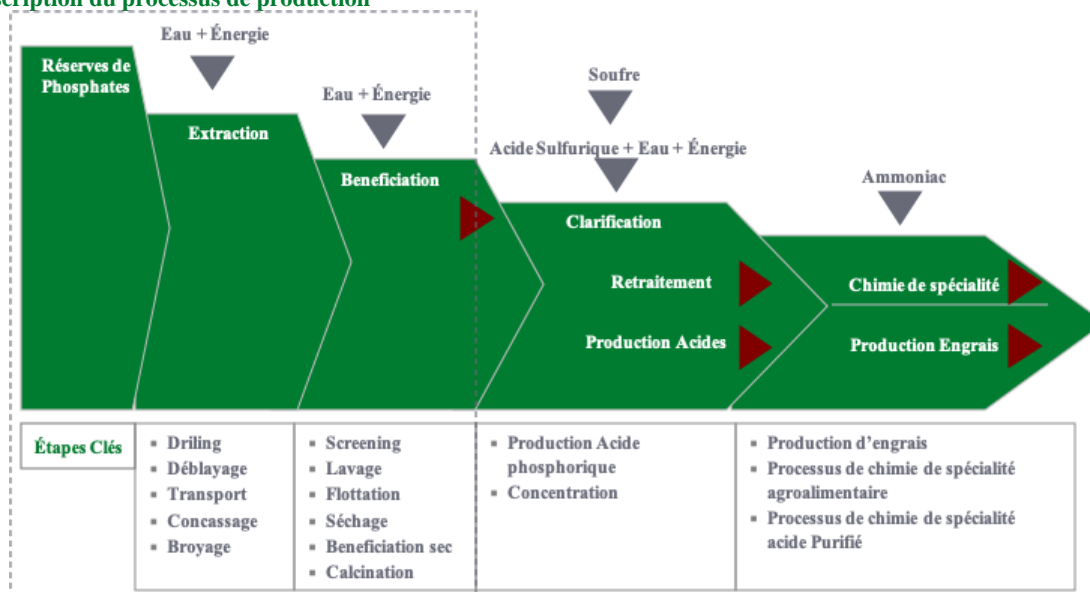
La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « customisation » des engrais phosphatés.

La Société compte parmi ses clients des groupes industriels intégrés et non intégrés, des traders et des distributeurs.

Les activités du Groupe sont organisées en deux axes principaux :

- L'axe Nord est composé du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar. Les deux sites sont liés par un slurry pipeline ;
- L'axe Centre est composé de :
 - Bassin de Gantour (Benguerir et Youssoufia) et du site chimique de Safi.
 - Site minier Phosboucraâ.

Description du processus de production



Source : OCP SA

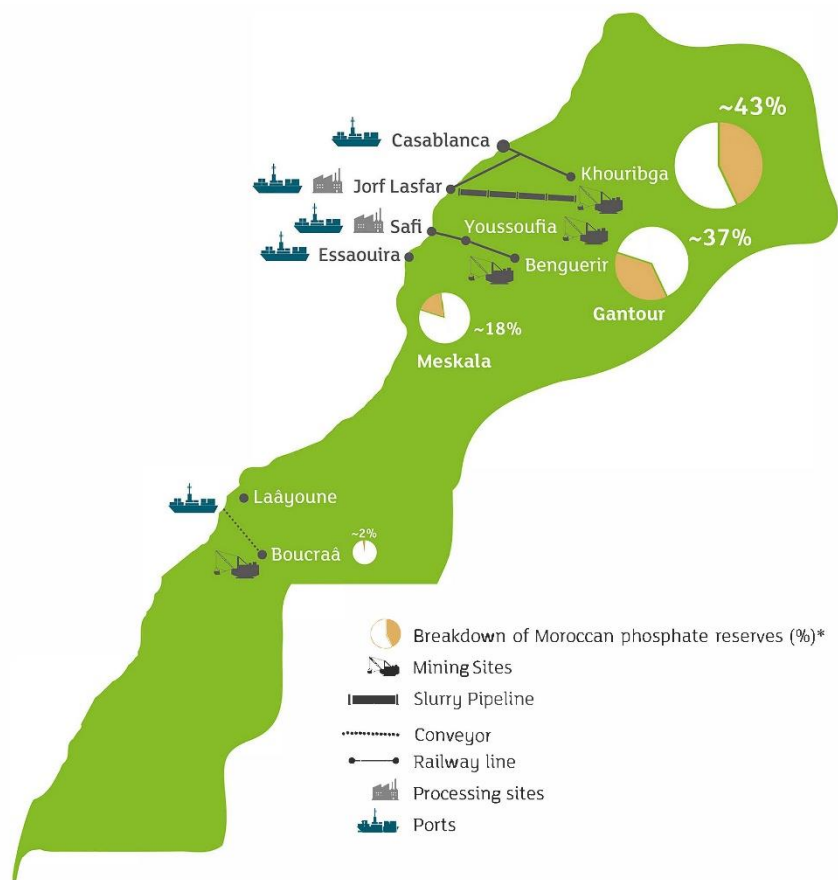
VI.1. RESERVES

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.

La carte des principaux sites d'implantation au Maroc se présente comme suit :

Bassins et ressources de phosphates au Maroc



Source : OCP SA

D'après les estimations de la Société, les réserves de Khouribga représentent, au 31 décembre 2023, environ 43% des réserves totales du Groupe, tandis que les réserves de Gantour, Meskala et Boucraâ représentent respectivement environ 37%, 18% et 2% du total.

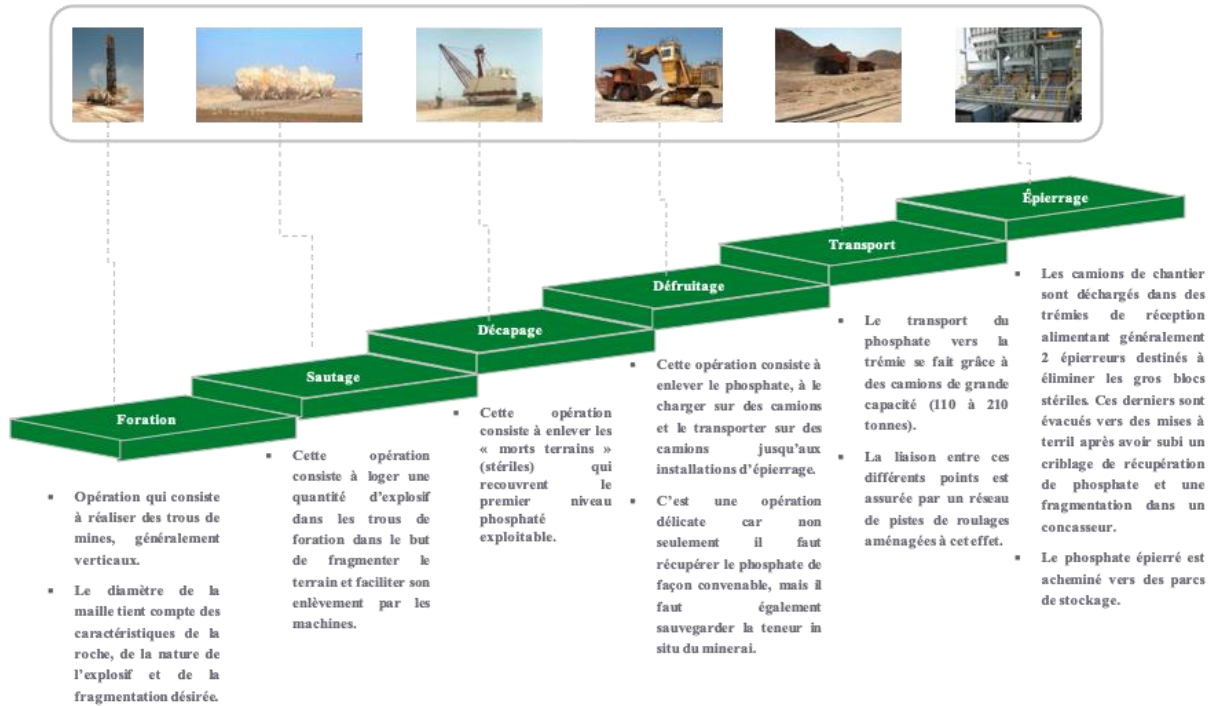
Selon l'étude de l'USGS publiée en janvier 2024, le Maroc possède les plus importantes réserves de phosphate au monde avec 50 milliards de tonnes, soit près de 67.7% des réserves mondiales (74 milliards de tonnes). Le Groupe OCP estime que les réserves économiquement exploitables représentent plusieurs centaines d'années de consommation mondiale des phosphates (aux niveaux de consommation actuels).

VI.2 PROCESSUS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DU PHOSPHATE

Extraction du phosphate

Les principales étapes d'extraction du phosphate se présentent au 31 décembre 2023 comme suit :

Processus d'extraction du phosphate

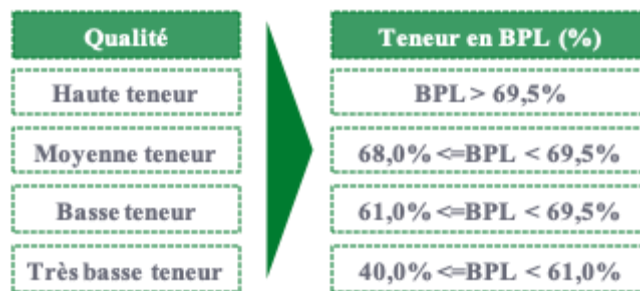


Source : OCP SA

Traitement du phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai extrait des gisements est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL



Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai dépend de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour permettre le transport par train. Pour le transport par **slurry pipeline** (minéraloduc), les phosphates HT et MT subissent une préparation spécifique dans des lignes de préparations se trouvant dans les laveries ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées **ou préparées pour un transport par le slurry pipeline**,

ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

La préparation pour le transport par pipeline, consiste en un broyage, en vue d'avoir une distribution granulométrique qui permet à la fois d'optimiser le transport par pipeline et de répondre aux besoins des unités de valorisation. Ces dernières consomment la pulpe, sans aucune préparation préalable à l'exception de l'épaississement pour relever la concentration de la pulpe.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) par l'intermédiaire d'additifs ;
- Les installations d'adaptation du produit lavé au transport par pipeline : Ces installations sont annexées aux laveries, elles permettent de broyer et traiter le produit issu du lavage/flottation en vue de lui conférer une granulométrie proche des exigences requises pour le transport par pipeline ;
- La calcination : permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT) ;
- Le séchage : permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

VI.3 TRANSPORT DU PHOSPHATE

Le transport ferroviaire constituait jusqu'en 2014 le principal mode de transport de la roche du Groupe de ses mines à ses installations de traitement et aux ports de Casablanca et de Safi pour exportation.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguézir continue à être transporté par voie ferroviaire à Safi.

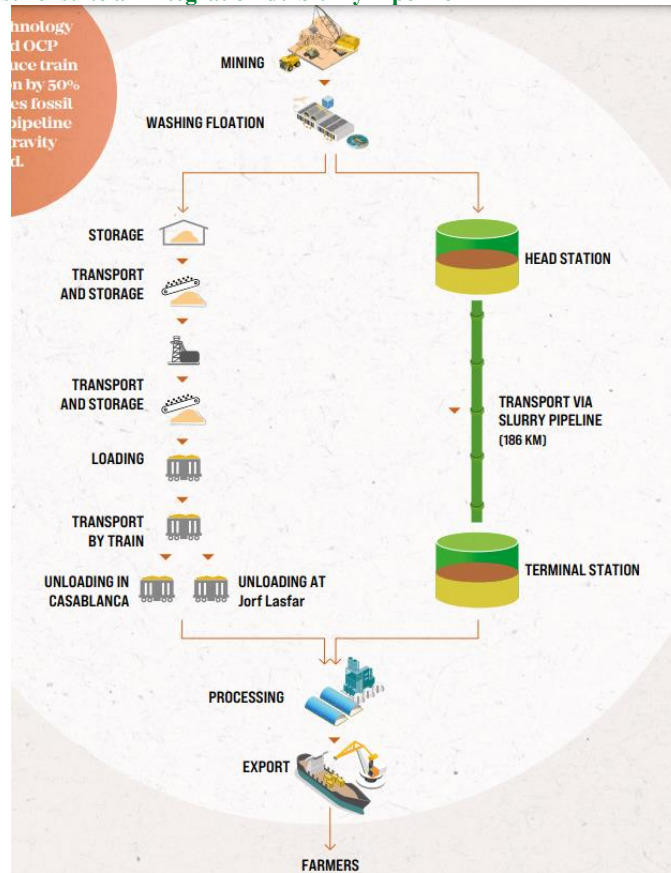
Le phosphate extrait à Khouribga est désormais transporté à Jorf Lasfar par le Slurry Pipeline. Le pipeline, opérationnel depuis avril 2014, a permis de mettre en place un nouveau processus industriel et une nouvelle supply-chain totalement intégrée permettant d'optimiser l'ensemble du processus.

En effet, le pipeline a permis d'éliminer plusieurs étapes dans le processus de production et/ou de logistique, notamment :

- Elimination du séchage du produit destiné à la valorisation localement, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et de réduire considérablement les émissions de CO₂ ;
- Elimination de la *supply-chain* trains ;
- Elimination de circuits de stockage et de manutention par convoyeurs à bandes, au niveau de la mine et au niveau du Hub de Jorf Lasfar ;
- Elimination du broyage de produit au niveau des unités de production de l'acide phosphorique.

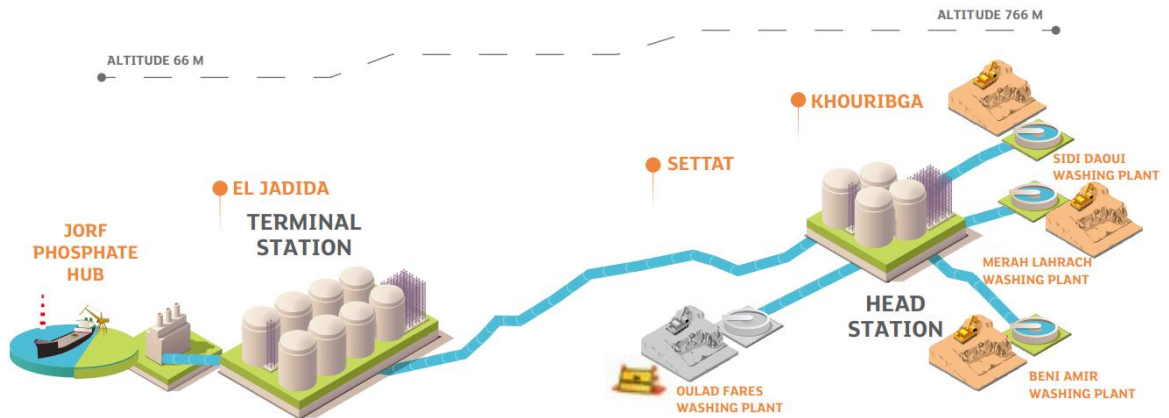
Il permet, en outre de réaliser une économie en eau, estimée à 3 millions de m³/an. Le nouveau processus industriel est schématisé ci-dessous :

Nouveau processus industriel suite à l'intégration du Slurry Pipeline



Source : OCP SA

Tracé du Slurry Pipeline Khouribga- Jorf Lasfar



Source : OCP SA

VI.4 PROCESSUS DE TRANSFORMATION CHIMIQUE

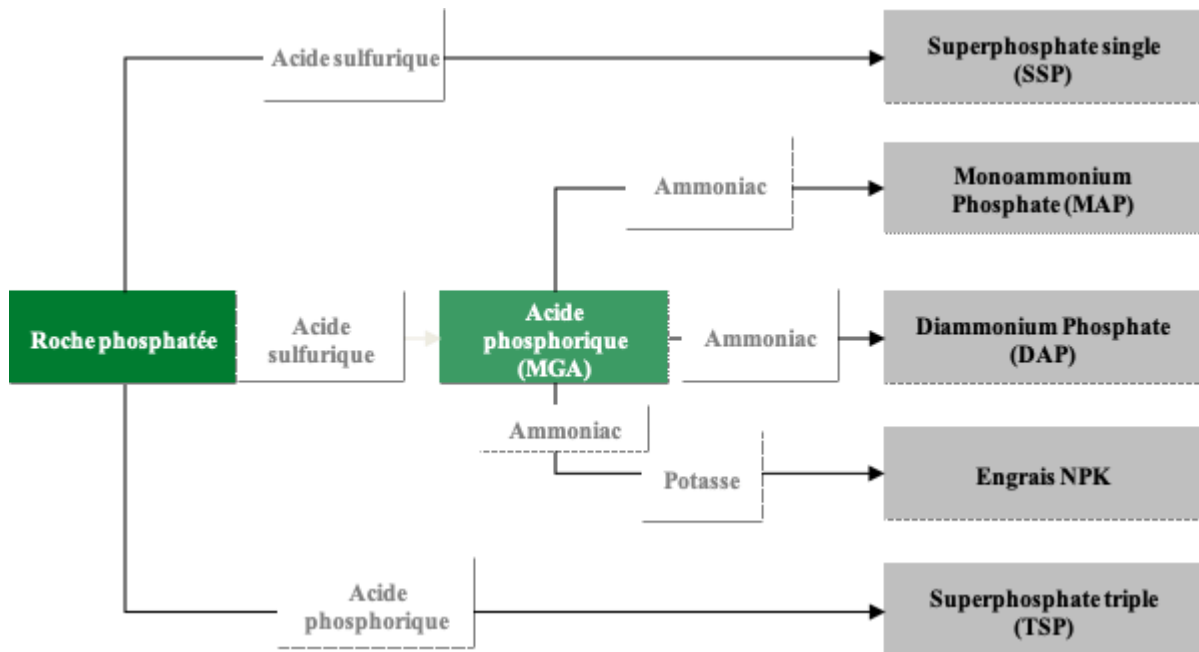
Pour répondre aux besoins du marché international et développer une industrie locale de transformation des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate, extrait de la mine, broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, boissons, etc.
- **Les engrais phosphatés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir d'acide phosphorique. Les processus de fabrication démarrent par l'attaque de la roche par de l'acide sulfurique pour produire de l'acide phosphorique, et aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. L'acide phosphorique peut également être associé à de l'ammoniac (source d'azote) ou du potassium pour produire des engrais composés (DAP, MAP, NPK). Le Groupe OCP produit également des engrais spécialisés comme le NPS, enrichi en soufre, ou Tervactiv®, formulation adaptée aux sols acides enrichie en calcium et en soufre, principalement commercialisée en Afrique.

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

VI.5 PROCESSUS DE PRODUCTION

Le processus de production des principaux produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :



Source : OCP SA

Acide sulfurique :

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

- Combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
- Conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
- Absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Le système de récupération de chaleur est généralisé au niveau des unités d'acide sulfurique du Groupe.

Acide phosphorique :

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

- Broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé. En ce qui concerne la pulpe de phosphate acheminée par le slurry pipeline (entre Khouribga et Jorf Lasfar), son broyage est réalisé en amont à la mine avant expédition par le pipeline. En outre, avant introduction dans la cuve d'attaque par l'acide sulfurique, la pulpe fait l'objet d'un épaissement ;
- Attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
- Séparation par filtration : la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25% à 29% P_2O_5 ;
- Concentration de l'acide : l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54% environ.

Acide phosphorique purifié :

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, avec un niveau de qualité parmi les meilleurs de l'industrie.

Engrais Triple Superphosphate – TSP :

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais peut être produit à Safi et à Jorf Lasfar.

Engrais Di-Ammonium Phosphate – DAP :

Le DAP est l'engrais phosphaté le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniaque, source d'azote.

L'élément N est concentré à 18%, l'élément P_2O_5 à 46%.

Engrais Mono-Ammonium Phosphate – MAP :

Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit : l'élément N est concentré à 11%, l'élément P_2O_5 à 52%.

Engrais NPK :

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est également introduite en fin de processus.

Engrais NPS :

Le processus est identique à celui du DAP avec ajout de l'acide sulfurique.

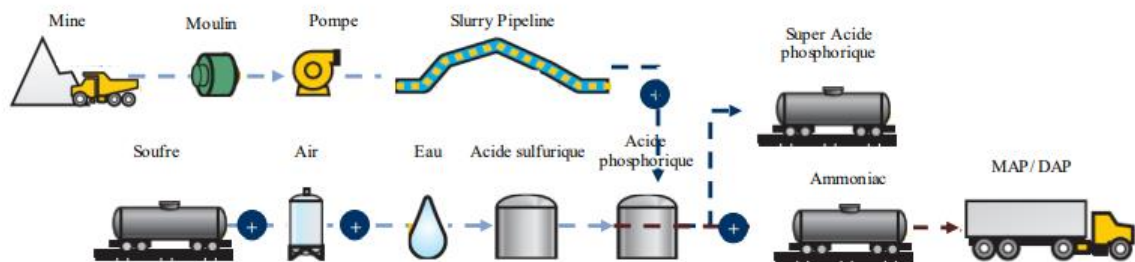
L'élément N est concentré à 13%, l'élément P_2O_5 à 46%, et l'élément S à 7%

DCP/MCP :

La fabrication des MCP / DCP est basée sur la réaction entre l'acide phosphorique traité avec le carbonate de calcium

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais depuis le lancement du pipeline :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA

VI.6 PRESENTATION DES SITES DU GROUPE OCP

Site de Khouribga

Présentation du site

Situé à 120 km au sud-est de Casablanca et à 200 km à l'est de Jorf Lasfar, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP, avec une capacité annuelle actuelle de 26 millions de tonnes. Le site minier compte actuellement quatre zones d'extraction : Daoui, Merah Lahrach, Sidi Chennane et Beni Amir.

L'exploitation du site de Khouribga a démarré en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation à ciel ouvert a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés.

L'exploitation du site de Khouribga est importante en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité des sources d'eau (bassin de l'oued Oum Rabia notamment), niveaux relativement riches en P_2O_5 .

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga, Fkih Ben Saleh et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem, d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Merah Lahrach et d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Beni Amir.

Entre 2021 et 2023, le volume d'extraction de phosphate du site de Khouribga a atteint respectivement 17 763, 17 080 et 22 831 milliers de tonnes.

Situation des gisements et mines de Khouribga



Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Khouribga au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

-
- | | |
|-------------|---|
| 2021 | <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation des mois de mobilisation HSE avec un thème mensuel pour le rehaussement du niveau de sécurité et well being au niveau des installations et site▪ Enregistrement de plusieurs records annuels absolus au niveau des directions opérationnelles du site Production minière, Bénéficiation, Pipe Port DWS▪ Réalisation de plusieurs projets de dégoulotage de la capacité du site : Achèvement mécanique et électrique des travaux de flexibilité ZC et lancement du commissioning des nouvelles installations ; Commencement de la reprise de la 4ème passe du stock de MLIKATE par la roue pelle ;▪ Réalisation des dialogues 1Pacte autour de la Vision OCP pour les différentes entités du site |
| <hr/> | |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none">▪ Dégoulotage et augmentation de la capacité de la manutention de laverie MEA à travers des projets de flexibilité connectant les 2 carreaux de Mlikate et la Zone centrale directement aux chaînes de lavage (Gain du phosphate transporté de 1,5Mt) ;▪ Réussite du chantier Excellence opérationnelle « Eau » au site de Khouribga à travers plusieurs leviers aux différentes directions (concentration de la boue, densité et retour des digues, gestion des arrêts du pipeline ...) avec un gain par optimisation de 4 Mm3 (en neutralisant l'effet activité)▪ Certification ISO 9001&14001 du Système de Management intégré Qualité et Environnement du PDP (Pipeline, Downstream et Port de Casablanca) |
| <hr/> | |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en service de la nouvelle dragline 1570W au niveau de la mine Sidi Chennane▪ Augmentation de 2 MT du volume stocké su terrain naturel par rapport à 2022▪ Progrès significatifs dans le projet de canalisation d'eau désalinisée▪ Déploiement de nouvelles laveries |
-

Source : OCP SA

Site de Gantour

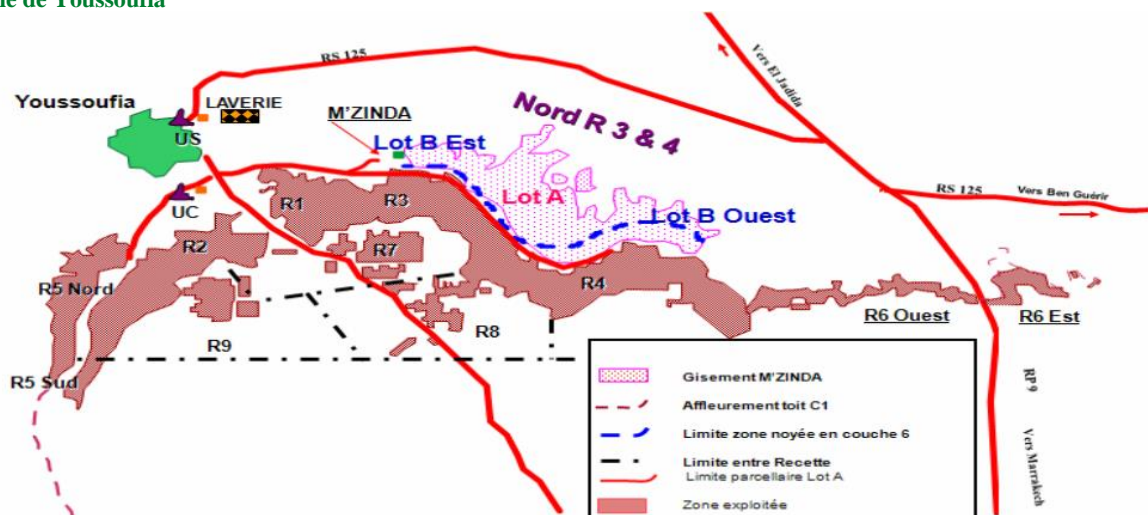
Présentation du site

Situé à approximativement 140 km à l'est de Safi, le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'est en ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 8,6 millions de tonnes par an.

Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

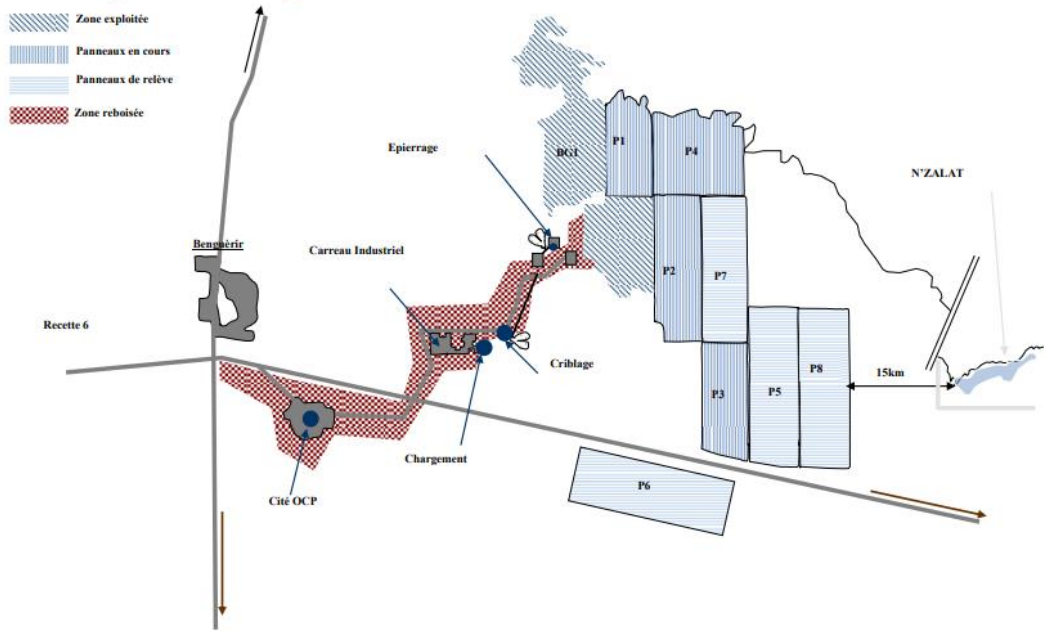
- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour, dont l'exploitation a démarré en 1931. Entre 2021 et 2023, le volume d'extraction de phosphate du site de Youssoufia a atteint respectivement 3 318, 3 572 et 3 603 milliers de tonnes.
- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie orientale du gisement de Gantour, a démarré en 1980 . Entre 2021 et 2023, Le volume d'extraction de phosphate du site de Benguerir reste stable à atteint respectivement 2 620, 1 171 et 1 352 milliers de tonnes.

Zone de Youssoufia



Source : OCP SA

Plan de situation du gisement de Benguerir



Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie, une usine de séchage et une usine de calcination.

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2021	<ul style="list-style-type: none">✓ Réalisation d'un record en Faible Stockage de 1,778 Mt à OIG✓ Réalisation d'un record absolu de reprise de 3,29 Mt à OIG✓ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda✓ Réalisation d'un record absolu de manutention Mzinda Laverie de 3,128 Mt✓ Réalisation d'un record absolu en ventes locales OIG de 6,187 Mt✓ Réalisation d'un record absolu en ventes globales OIG de 6,63 Mt✓ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda
2022	<ul style="list-style-type: none">✓ Poursuite de la dynamique de la reprise des stocks ;✓ Réalisation d'une économie annuelle en eau de 0,95M m3 Vs 2021 ;✓ Installation et mise en service du système de pesage statique ferroviaire à la calcination ;✓ Déploiement SAP et outils digitaux :<ul style="list-style-type: none">✓ Déploiement de l'outil de planification digitale de production APS✓ Déploiement de la plateforme digitale du contrôle technique TCP
2023	<ul style="list-style-type: none">✓ Augmentation du volume de stockage de 2,6 MT par rapport à 2022;✓ Record en extraction au cours de la période août décembre 2023 (avec un rythme de 9,18 MT/an VS 8,98 MT/an réalisé en 2019✓ Déploiement de nouvelles laveries pour valoriser des stocks en qualité très basse teneur

Source : OCP SA

Site de Phosboucraâ

Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% d'OCP SA, les gisements de phosphate d'Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Seule la couche I est exploitée.

Le programme de développement industriel Axe Sud a pour objectif de valoriser les phosphates de Boucraâ, et en produisant de l'acide phosphorique et des engrais tout en anticipant sur l'évolution réglementaire en matière de teneur en cadmium.

Il comprend 3 sous projets :

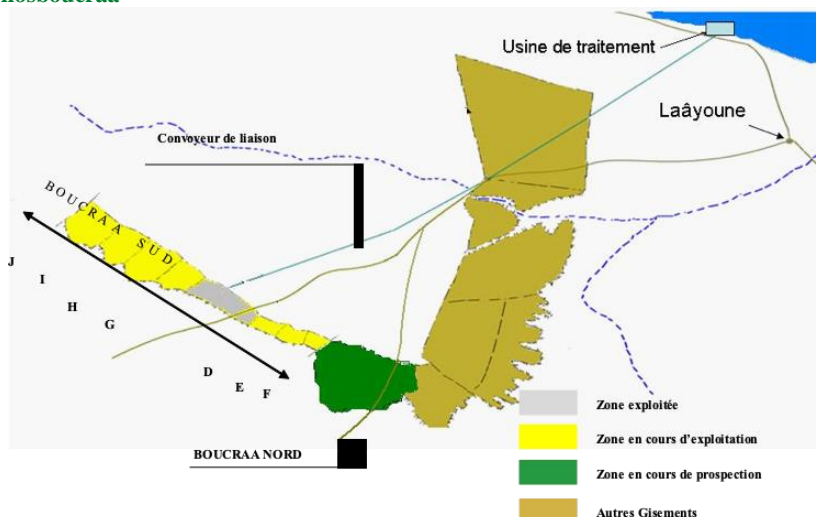
- Mine et Bénéficiaire, qui comprend (i) de nouvelles installations minières et de stockage nécessaires pour l'exploitation des 4 profils de phosphates, ce projet est achevé et opérationnel depuis 2018 (ii) une nouvelle unité de lavage et flottation d'une capacité de 3 MT/an (Phase I : Lavage et Filtration, Phase II : Flottation-Traitement) et (iii) une nouvelle unité de séchage et partie auxiliaire ;
- Complexe chimique : Nouvelle unité intégrée de production d'engrais TSP d'une capacité de 1 MT/an avec toutes les unités associées nécessaires (sulfurique, phosphorique, centrale d'énergie et infrastructures) ;

- Nouveau port phosphatier d'une capacité de 5,2 MT/an pour répondre aux besoins d'import de matières premières et d'export de produits finis pour la valorisation chimique.

La réalisation de ces projets est prévue entre 2024 et 2027 .

Durant la période allant de 2021 à 2023 , le volume d'extraction de phosphate du site de Boucraâ a atteint respectivement 1 448, 1 862 et 1 770 milliers de tonnes.

Carte du site de Phosboucraâ



Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

- | | |
|-------------|---|
| 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Record historique du rendement des installations fixes de la TNB (729 T/h) ▪ Amélioration remarquable des Cs aux différents stades à la mine : Gasoil (1,76 L/T) (-25% Vs prévu) ; Energie Electrique (12,33 Kwh/T) (-3% Vs prévu) ; ▪ Mission d'audit réussie de KPMG à Phosboucraa. Rapport final d'audit transmis le 17 décembre 2021 ; ▪ Lancement d'une grande initiative HSE depuis mai 2021 pour redynamiser le volet HSE dans toutes les entités, et ayant donné lieu à 06 Streams HSE (Update de la FdR HSE de Phosboucraa) |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Digitalisation des systèmes de gestion de l'énergie ; ▪ Lancement du projet de valorisation des saumures de dessalement d'eau de mer |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure performance de chargement sur les cinq dernières années avec réduction du temps d'attente des navires (8 jours VS 28 jours en 2022) |

Source : OCP SA

Site de Jorf Lasfar

Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha.

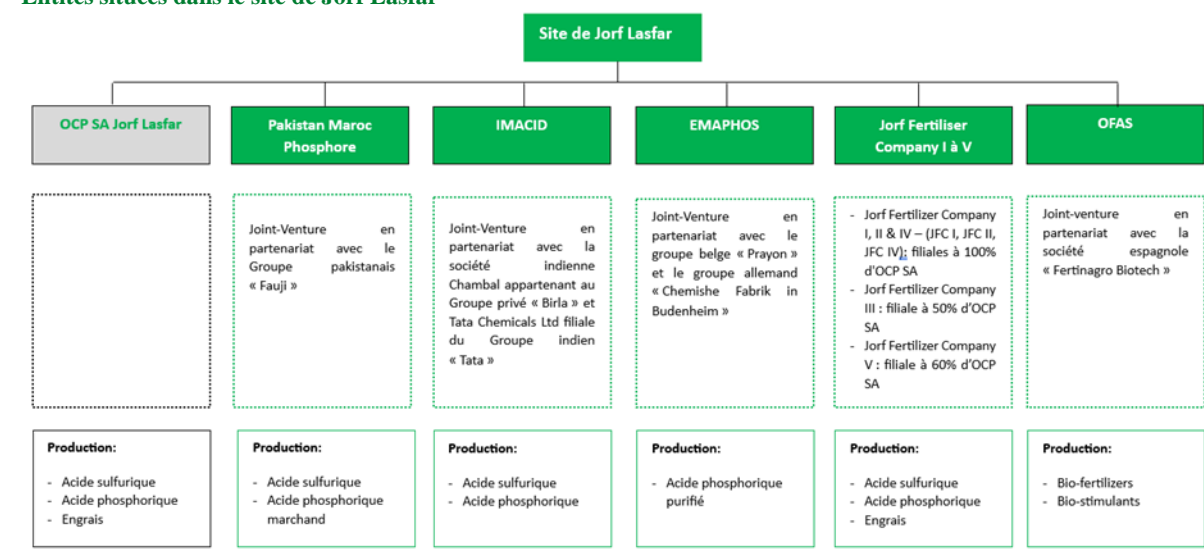
Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

Les produits fabriqués à Jorf Lasfar sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités situées dans le site de Jorf Lasfar



Source : OCP SA

L'acide sulfurique est un produit intermédiaire destiné à produire de l'acide phosphorique. Au 31 mars 2022, la production d'EMAPHOS en acide phosphorique purifié est peu significative.

Avant 2012, les opérations en propre du Groupe OCP à Jorf Lasfar étaient menées par sa filiale à 100% Maroc Phosphore, qui a fait l'objet en 2012 d'une fusion-absorption par OCP SA.

En 2023, la capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	TCAM (2021-2023)
Acide phosphorique	5 662	4 973	5 098	-5,11%
Engrais phosphatés	9 767	9 453	9 761	-0,03%
DAP	3 457	4 464	3 772	4,46%
MAP	3 502	2 271	3 374	-1,84%
Autres (ASP, NPS+NPK)	2 808	2 718	2 616	-3,48%
Total	15 429	14 426	14 859	-1,86%

Source : OCP SA

Principaux faits marquants :

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

- | | |
|-------------|---|
| 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Record annuel de production ACS et ACP 29% ▪ Record annuel de pompage eau de mer ▪ 1ère opération réussie de chargement de navire engrais au niveau de Marsa Maroc ▪ Record annuel de déchargement d'ACS et de KCl ▪ 1ère opération réussie de cabotage ACP 54 Safi vers Jorf ▪ Record de chargement d'engrais déclassé ▪ Réussite des essais de decadmiation et libération des produits 100% conformes à destination d'Europe |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Record annuel de production d'acide traité de 141kTP2O5 ▪ Record annuel d'échanges d'énergie électrique avec ONEE de +22,83 MDH en 2022 contre l'ancien record +20 MDH en 2020 ▪ Record mensuel de chargement engrais en septembre (Navires & camions) de 1 181kT contre 1 041kT réalisé en Avril 2022 (contre 1 007kT réalisé en Mars 2021) |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée en service de deux nouvelles lignes de production d'engrais TSP en mai et décembre 2023. La troisième ligne sera opérationnelle pour la fin du premier trimestre 2024 ▪ Autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles depuis mai 2023 grâce au Programme Eau ▪ Record semestriel en S2 2023 de production d'engrais (5483 KT VS 5219 KT en S2 2020) et de chargement d'engrais (6130 KT VS 5488 KT en S1 2020) ▪ Recors international de chargement d'engrais en vrac de 100 KT de DAP Standard à bord du navire PATRICIA OLDENDORFF |

Source : OCP SA

Site de Safi

Présentation du site

Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser la roche phosphate de Gantour. Le site de Safi regroupe des unités de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

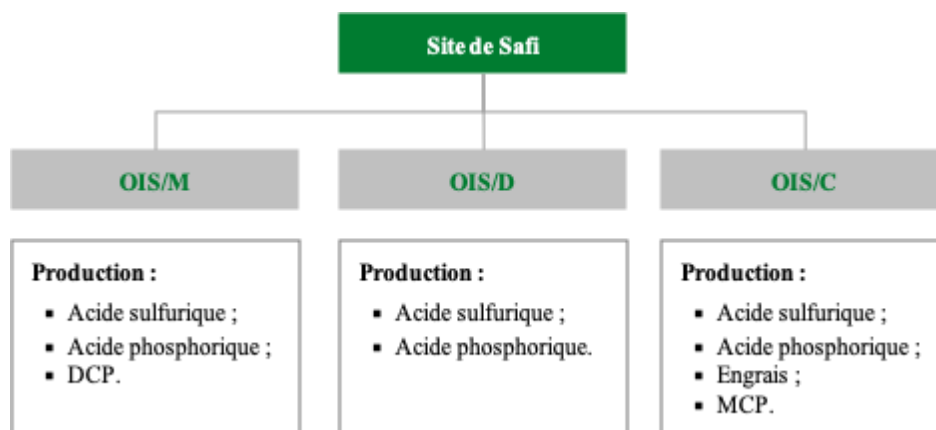
Les produits fabriqués à Safi se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés (TSP) ;
- *Produits phosphatés pour l'alimentation des animaux* : MCP/DCP⁹

Le site de Safi comprend les entités opérationnelles suivantes : OIS/C¹⁰, OIS /M¹¹ et OIS /D¹²

Les travaux de construction de la nouvelle ligne sulfurique PS4 au niveau du site de Safi atteignent des phases avancées en 2023. Le CAPEX global du projet s'élève 1,3 milliard de dirhams.

Entités basées dans le site de Safi



Source : OCP SA

⁹ DCP: Dicalcium phosphate MCP: Mono-calcium phosphate. Ce sont des produits d'alimentation animale.

¹⁰ Maroc Chimie qui est une unité de production d'acide et d'engrais

¹¹ Réfère à Maroc Phosphore 2

¹² Réfère à Maroc Phosphore 1

En 2023, la capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	TCAM (2021-2023)
Acide phosphorique	1 480	1 319	1 065	-15,17%
Engrais phosphatés	1 136	1 060	1 113	-1,02%
TSP	917	920	965	2,58%
DCP/MDCP	219	140	148	-17,79%
Total	2 616	2 379	1 066,11	-8,75%

Source : OCP SA

Principaux faits marquants :

2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ACS : record historique de production de 4628kTMH dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 4579kTMH ▪ TSP : Record historique avec une production de 917KT dépassant l'ancien record qui était de 903 KT en 2019 ▪ MCP : Réalisation d'un record historique avec une production de 134KT (ancien record en 2020 fût de 116KT) ▪ DCP : Réalisation d'un record historique annuel de 85KT (ancien record en 2020 fût de 55KT) ▪ SOUFRE LIQUIDE : Record de production de 1536kT dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 1531kT ▪ Record de transport de Soufre Port-Usine avec 1546KT ▪ Record de Brouettage de TSP Usine-port avec 841KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (836KT) ▪ Réalisation d'un record de déchargement de phosphate avec 7343KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (7233KT) ▪ Record de production d'énergie Electrique OIS et à MP2 (144GWH) ▪ Certification du site de Safi ISO 50001 dans le cadre du programme de l'efficacité énergétique
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Record de production des engrais TSP avec 919K T ; ▪ Réalisation exceptionnelle en termes de Csp d'eau (-1,5m3/TP2O5 par rapport au prévu) grâce au chantier de rationalisation et d'optimisation de la consommation mis en place.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles depuis mai 2023 grâce au Programme Eau ▪ Record absolu de production de TSP en 2023 (965 KT VS 920 KT en 2022) et de chargement TSP (1045 KT)

Source : OCP SA

VI.7 PRESENTATION DU PORTEFEUILLE PRODUIT DU GROUPE OCP

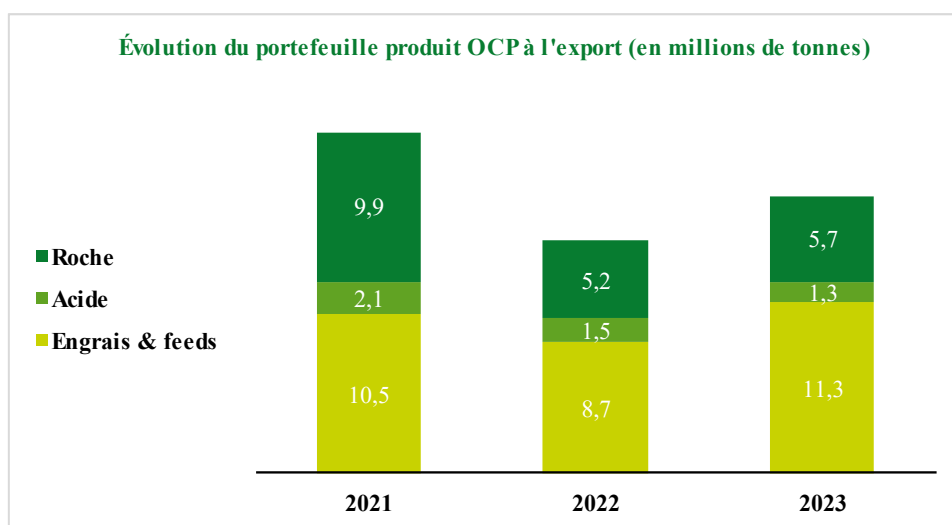
LA DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PRODUIT :

La Société continue d'être présente dans les trois familles de produits :

- La roche phosphatée : principale source de phosphore dans le monde
- L'acide phosphorique : Etape intermédiaire dans la production des engrais phosphatés

- d'autres produits de spécialité
- Les engrais phosphatés : Par définition un engrais contient du nitrogène (N), phosphore (P) et/ou Potasse (K). Il peut contenir d'autres nutriments comme le soufre, le zinc, le bore...etc. La Société produit les principaux engrais contenant du P, à savoir :
 - TSP : contient 46% du P
 - DAP/MAP/NPS : contient du P et du N (avec une haute teneur en P, majoritairement entre 36% et 52%)
 - NPK : contient du N, P et K avec des teneurs variables selon les besoins des plantes

La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « décommoditisation » des engrais phosphatés.



Source : OCP SA,

Sur la période de 2021 à 2023, l'évolution du portefeuille produit d'OCP à l'export montre des tendances variées selon les catégories de produits. Pour les engrais phosphatés, l'exportation est passée de 10,5 millions de tonnes en 2021 à 8,7 millions de tonnes en 2022, marquant une diminution de 17,14%. Cependant, en 2023, les exportations ont rebondi atteignant 11,3 millions. En ce qui concerne la roche phosphatée, cette dernière a enregistré une diminution passant de 9,9 millions de tonnes en 2021 à 5,2 millions de tonnes en 2022 puis un rebond en 2023 pour atteindre 5,7 millions de tonnes. Pour l'acide phosphorique, les exportations ont connu une baisse continue au cours des trois années, passant de 2,1 millions de tonnes en 2021 à 1,5 millions de tonnes en 2022 puis à 1,3 millions de tonnes en 2023.

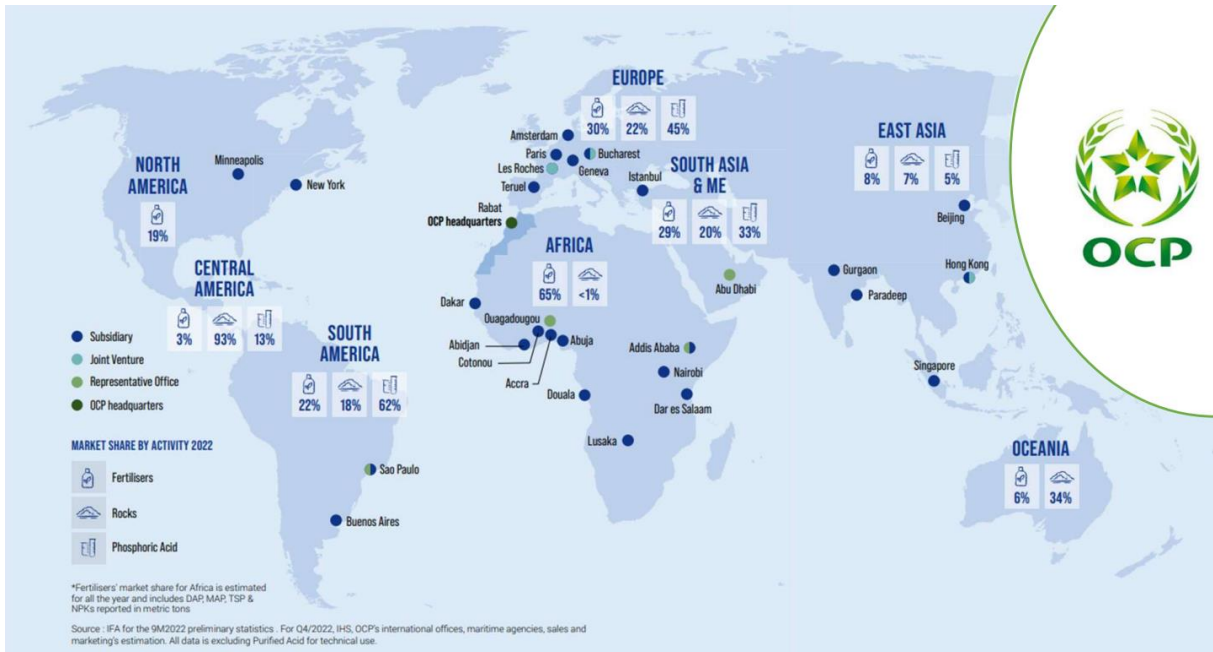
LA PROXIMITÉ DU CLIENT FINAL

La Société se donne les moyens d'être au plus près du fermier et d'appréhender au mieux ses besoins spécifiques : Le Groupe a mis d'abord sur le développement de sa présence globale à l'international grâce aux bureaux de représentation, afin de renforcer la « business intelligence » et la connaissance des marchés porteurs. Ensuite, la Société poursuit sa quête vers une proximité accrue de l'utilisateur final, en développant des business modèles plus adaptés aux besoins spécifiques de certaines régions, notamment celles à fort potentiel.

En effet, outre le développement de ventes locales à travers des actifs de stockage au Brésil et en Europe, la Société a mis en œuvre un programme ambitieux pour l'Afrique : la création de filiales régionales pour renforcer les activités de proximité avec des partenaires locaux, le concept de la « maison du fermier » en Afrique, les partenariats avec le gouvernement Ethiope en sont des exemples. D'autres

business modèles sont à l'étude, notamment au Nigéria, dans le but d'assurer un produit « taillé sur mesure » pour mieux répondre aux besoins du fermier.

Présence du Groupe OCP dans le monde



VIII. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

VII.1 EVOLUTION DU SEGMENT ROCHE

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DE ROCHE ENTRE LE LOCAL ET L'EXPORT :

Le phosphate extrait des mines du Groupe est utilisé par le Groupe et exporté vers les clients du Groupe à travers le monde. Entre 2021 et 2023, le Groupe a vendu environ 73 %, 83 % et 82 %, respectivement, de son phosphate (en volume) au niveau du marché domestique (composées presque exclusivement de ventes intra-groupes aux filiales et coentreprises du Groupe) et 27 %, 17 % et 18%, respectivement, par le biais de ventes à l'exportation.

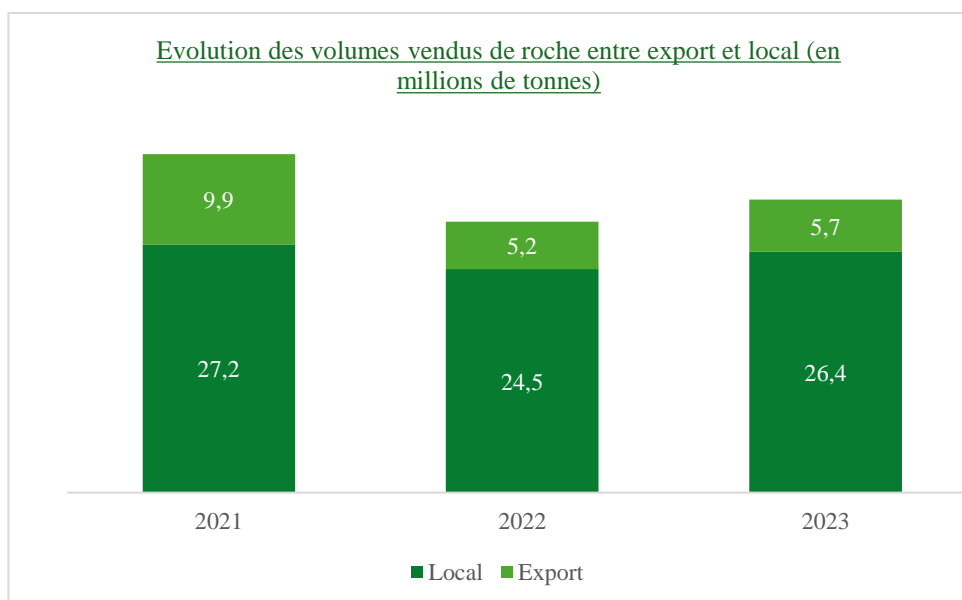
Le tableau ci-dessous présente les volumes de ventes de phosphate du Groupe (y compris les ventes intra-groupe) pour les périodes indiquées :

En million de tonnes	2021	2022	2023				Var 2021/2022	Var 2022/2023	TCAM 2021-2023
				Vo- lumes des ventes par site en 2021	Vo- lumes des ventes par site en 2022	Vo- lumes des ventes par site en 2023			
Local *	27,2	24,5	26,4	73%	83%	82%	-10%	8%	-1%
Export **	9,9	5,2	5,7	27%	17%	18%	-48%	9%	-24%
Total	37,1	29,7	32,1	100%	100%	100%	-20%	8%	-7%

* Incluant le transfert de phosphate au sein de la même entité juridique OCP SA pour les besoins de transformation chimique (Safi/Jorf).

** Exclut le phosphate intra-groupe vendu à OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO. Inclut les ventes réalisées avec un tiers par OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO.

Source : OCP SA



Source : OCP SA

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DE ROCHE DESTINEE A LA VENTE INTRA-GROUPE :

Le phosphate vendu aux filiales et coentreprises du Groupe est utilisé comme matière première pour la production d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate. Ces dernières années, conformément

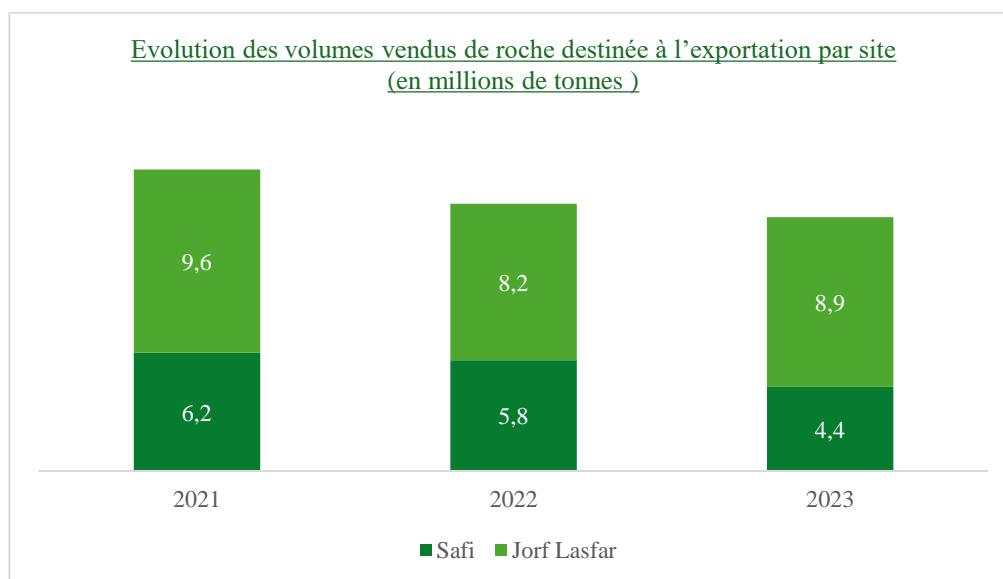
à sa chaîne de valeur, le Groupe a cherché à augmenter son utilisation interne de phosphate pour la production d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate. Le Groupe vend son phosphate à ses filiales et coentreprises et comptabilise les transferts internes de phosphate au sein du Groupe sur la base des prix contractuels, calculés par référence aux prix moyens à l'exportation.

Le tableau ci-dessous présente l'utilisation et les ventes intra-groupe de phosphate du Groupe, par utilisateur entre 2021 et 2023 :

En million de tonnes	2021	2022	2023	Var 2021/2022	Var 2022/2023	TCAM 2021-2023
Safi (*)	6,2	5,8	4,4	-6,45%	-24,14%	-16%
Jorf (*)	9,6	8,2	8,9	-14,58%	8,54%	-4%
JFC I	1,8	1,6	1,7	-11,11%	6,25%	-3%
JFC II	1,6	1,5	1,6	-6,25%	6,67%	0%
KOFERT	1,7	1,7	1,6	-	-5,88%	-3%
JFC IV	1,8	1,6	1,6	-11,11%	0,00%	-6%
JFC V	1,2	1,2	1,3	0,00%	8,33%	4%
PMP	1,6	1,4	2,3	-12,50%	64,29%	20%
IMACID	1,9	1,4	3,0	-26,32%	>100%	26%
Total	27,2	24,5	26,4	-2,7 Pts	- 1,9 Pts	-1%

Source : OCP S.A

(*) Transfert de roche phosphatée au sein de la même entité juridique OCP SA pour les besoins de transformation chimique (Safi/Jorf).



Source : OCP S.A

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DE ROCHE DESTINEE PAR MARCHE D'EXPORTATION :

Le tableau ci-dessous présente les ventes à l'exportation de la roche phosphatée du Groupe, par marché d'exportation, pour la période allant de 2021 à 2023 :

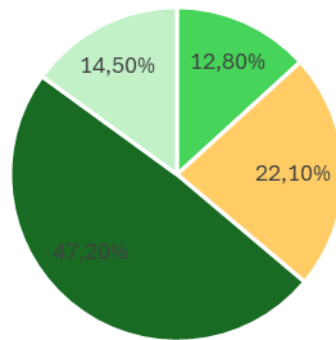
En million de tonnes	2021	2022	2023	Var 2021/2022	Var 2022/2023	TCAM 2021-2023
Amérique du Nord	0	0	0	-	-	-
Canada	0	0	0	-	-	-
États-Unis	0	0	0	-	-	-
Europe	3,6	1,7	0,7	-52,8%	-58,8%	-56%
Turquie	0,8	0,6	0,1	-25,0%	-83,3%	-65%
Pologne	0,4	0,3	0,1	-25,0%	-66,7%	-50%
Inde	2,1	1,1	2,7	-47,6%	145,5%	13%
Amérique du Sud	2,3	1,4	1,2	-39,1%	-14,3%	-28%
Mexique	1,5	1,1	1,1	-26,7%	0,0%	-14%
Brésil	0,5	0,2	0	-60,0%	-100,0%	-100%
Afrique	0	0	0	-	-	-
Asie	1,5	0,7	0,8	-53,3%	14,3%	-27%
Indonésie	0,5	0,2	0	-60,0%	-100,0%	-100%
Pakistan	0,6	0,3	0,5	-50,0%	66,7%	-9%
Océanie	0,4	0,4	0,2	-	-50,0%	-29%
Nouvelle-Zélande	0,3	0,3	0,2	-	-33,3%	-18%
Australie	0	0	0	-	-	-
Total des exportations	9,9	5,2	5,7	-4,7 Pts	-0,5 Pts	-24%

Source : OCP S.A

Le Groupe vend principalement du phosphate directement à ses clients finaux, qui sont principalement des sociétés de production d'engrais à base de phosphatés non intégrés achetant du phosphate pour produire de l'acide phosphorique et des engrais à base de phosphate. En 2023, le Groupe comptait 34 clients pour le phosphate, répartis dans 27 pays.

Environ moins d'un tiers des ventes à l'exportation de phosphate du Groupe sont effectuées sur la base de contrats à long terme avec des volumes engagés, généralement d'une durée de trois à cinq ans. Ces contrats prévoient généralement des volumes de vente fixes et des prix fixes ou une formule de tarification tenant compte de la dynamique des prix du marché.

Ventes de la roche phosphatée par marché d'exportation en 2023



■ Europe ■ South America ■ India ■ Asia

Source : OCP S.A

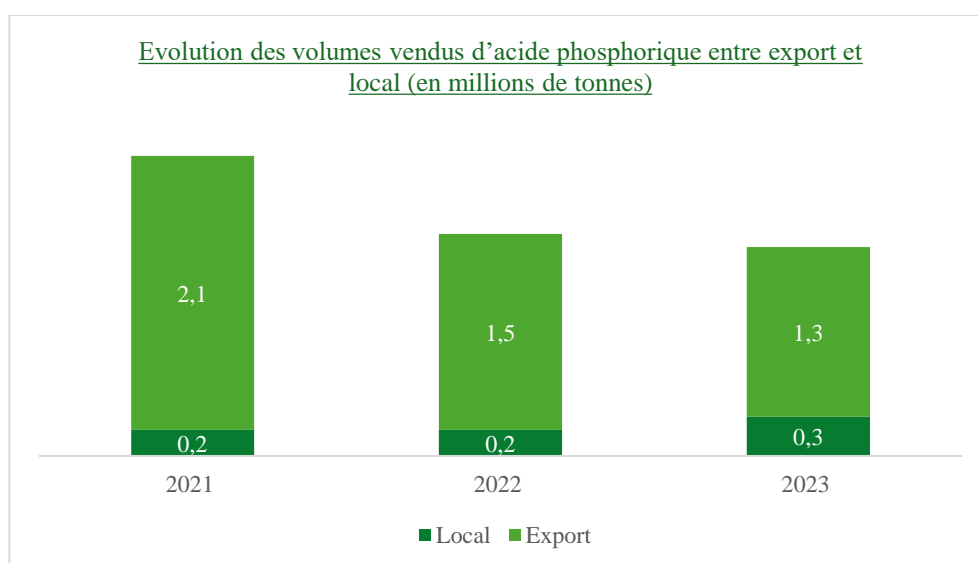
VII.2 EVOLUTION DU SEGMENT ACIDE PHOSPHORIQUE

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE ENTRE LE LOCAL ET L'EXPORT :

Sur la période allant de 2021 à 2023, la quasi-totalité de l'acide phosphorique vendu par le Groupe est exportée vers les marchés internationaux. Les ventes à l'exportation représentant 92%, 89% et 82% du total des ventes d'acide phosphorique du Groupe en volume pour les exercices 2021, 2022 et 2023, respectivement. Concernant les ventes locales, ces dernières concernent les ventes aux filiales et coentreprises du Groupe. Le tableau ci-dessous présente la répartition des ventes d'acide phosphorique du Groupe (y compris les ventes intra-groupe) pour les périodes indiquées.

En million de tonnes	2021	2022	2023	Vo- lumes des ventes par site en 2021	Vo- lumes des ventes par site en 2022	Volumes des ventes par site en 2023	Var 2021/2022	Var 2022/2023	TCAM 2021-2023
Local	0,2	0,2	0,3	8,7%	12,5%	18,8%	-	50,00%	22%
Export	2,1	1,5	1,3	91,3%	93,8%	81,3%	-28,57%	-13,33%	-21%
Total *	2,3	1,6	1,6	100,0%	100,0%	100,0%	-0,7 Pts	-	-17%

* Inclut les ventes réalisées par les coentreprises (IMACID, PMP et EMAPHOS)
Source : OCP S.A



Source : OCP S.A

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES VENTES A L'EXPORTATION D'ACIDE PHOSPHORIQUE PAR SITE DE TRANSFORMATION CHIMIQUE SUR LA PERIODE 2021-2023 :

Au cours des exercices 2021, 2022 et 2023, environ 46,7 %, 39,8 % et 44,1% respectivement, du total des ventes d'acide phosphorique du Groupe en volume ont été réalisées à partir de Safi, et 53,3 %, 60,2 % et 55,9 %, respectivement, ont été réalisées à partir de Jorf Lasfar.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ventes à l'exportation d'acide phosphorique par site de transformation chimique pour les périodes indiquées :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	Var		Volumes des ventes par site en 2021	Volumes des ventes par site en 2022	Volumes des ventes par site en 2023	TCAM 2021-2023
				2021/2022	2022/2023				
Safi	983,6	577,8	570,2	-41,3%	-1,3%	46,7%	39,8%	44,1%	-24%
Jorf Lasfar	1122,1	873,7	723,1	-22,1%	-17,2%	53,3%	60,2%	55,9%	-20%
PMP	374,5	350,2	255,2	-6,5%	-27,1%	17,8%	24,1%	19,7%	-17%
IMACID	453	370,9	329,2	-18,1%	-11,2%	21,5%	25,6%	25,5%	-15%
<i>Émetteurs</i>	142,0	30,6	55,2	-78,5%	80,4%	6,7%	2,1%	4,3%	-38%
EMAPHOS	127,10	122,0	83,4	-4,0%	-31,6%	6,0%	8,4%	6,4%	-19%
JFC I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JFC II	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KOFERT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JFC IV	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JFC V	25,000	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2105,7	1451,5	1293,3	-31,1%	-10,9%	100,0%	100,0%	100,0%	-22%

Source : OCP S.A

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE PAR MARCHÉ D'EXPORTATION :

Le prix moyen par tonne d'acide phosphorique exporté par le Groupe était de 980 USD en 2023, 1 563 USD en 2022 et 1 045 USD en 2021.

En 2022, les principaux marchés d'exportation de l'acide phosphorique du Groupe étaient l'Inde (30,1 %), l'Europe (33,6 %) et l'Asie hors Inde (28,5 %). En 2023, ces marchés étaient l'Inde (38,9 %), l'Europe (28,9 %) et l'Asie hors Inde (26 %).

Le tableau ci-dessous présente les ventes à l'exportation d'acide phosphorique du Groupe, par marché d'exportation, pour les périodes indiquées :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	Var		Volumes des ventes par site en 2021	Volumes des ventes par site en 2022	Volumes des ventes par site en 2023	TCAM 2021-2023
				2021/2022	2022/2023				
Inde	780,5	436,4	502,8	-44,1%	15,2%	37,1%	30,1%	38,9%	-20%
Europe	705,6	487,1	373,7	-31,0%	-23,3%	33,5%	33,6%	28,9%	-27%
Belgique	208,7	186,3	77,6	-10,7%	-58,3%	9,9%	12,8%	6,0%	-39%
Espagne	124,8	98,4	106,6	-21,2%	8,3%	5,9%	6,8%	8,2%	-8%
Turquie	159,4	90,4	96,4	-43,3%	6,6%	7,6%	6,2%	7,5%	-22%
Afrique	-	-	3,1	-	-	-	-	0,2%	-
Asie	417,3	413,3	335,7	-1,0%	-18,8%	19,8%	28,5%	26,0%	-10%
Pakistan	390,7	392,6	331,2	0,5%	-15,6%	18,6%	27,0%	25,6%	-8%
Bangladesh	26,6	10,6	-	-60,2%	-	1,3%	0,7%	-	-
Amérique du Sud	175,5	114,6	75,1	-34,7%	-34,5%	8,3%	7,9%	5,8%	-35%
Brésil	101,7	94,2	51,0	-7,4%	-45,9%	4,8%	6,5%	3,9%	-29%
Mexique	73,8	20,1	23,5	-72,8%	16,9%	3,5%	1,4%	1,8%	-44%
États-Unis	26,8	-	2,9	-	-	1,3%	-	0,2%	-67%

Total des exportations* 2105,7 1451,5 1293,3 -31,07% -10,90% 100,0% 100,0% 100,0% -22%

* Inclut les ventes réalisées par les coentreprises (IMACID, PMP et EMAPHOS)

Source : OCP S.A

Le Groupe vend principalement l'acide phosphorique directement à ses clients finaux, qui sont principalement des entreprises de fertilisants, des produits phosphatés pour l'alimentation animale ainsi que d'autres entreprises chimiques (y compris pour l'acide phosphorique purifié). En 2023, le Groupe avait 34 clients pour l'acide phosphorique, répartis dans 27 pays.

Tous les contrats de vente du Groupe sont soit sur une base contractuelle qui incluent des formules de prix liées aux prix du marché.

VII.3 EVOLUTION DU SEGMENT ENGRAIS

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DES ENGRAIS ENTRE LE LOCAL ET L'EXPORT :

Les engrais à base de phosphate produits par le Groupe sont principalement exportés vers le marché international, les ventes à l'exportation représentant respectivement 96,3 %, 95,2 % et 96,2 % des ventes totales de fertilisants à base de phosphate du Groupe en volume pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

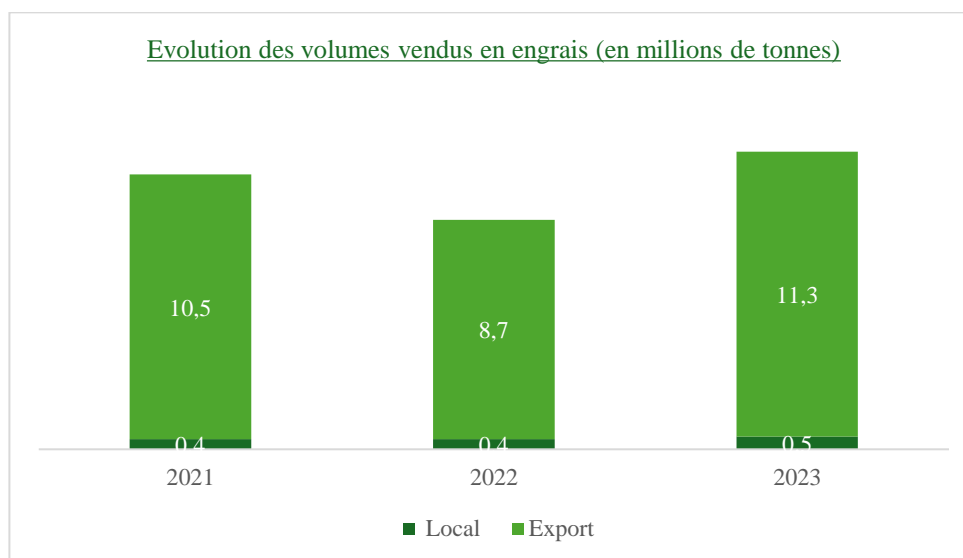
Le tableau ci-dessous présente les ventes de fertilisants à base de phosphate du Groupe pour les périodes indiquées :

En million de tonnes	2021	2022	2023	Volumes des ventes par site en 2021	Volumes des ventes par site en 2022	Volumes des ventes par site en 2023	Var 2021/2022	Var 2022/2023	TCAM 2021-2023
Ventes locales	0,4	0,4	0,5	3,7%	4,4%	4,2%	-	25,00%	12%
Ventes export	10,5	8,7	11,3	96,3%	95,6%	95,8%	-17,14%	29,89%	4%
Total (*) (**)	10,9	9,1	11,8	100,0%	100,0%	129,7%	-1,8 Pts	2,7 Pts	4%

(*) Exclut les engrais à base de phosphate vendus en intra-groupe à OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO.

(**) Inclut les ventes réalisées avec un tiers par OCPNA, OCPFER, OCPA et SAFTCO.

Source : OCP S.A



Source : OCP S.A

Le prix moyen par tonne des engrais à base de phosphate vendus sur le marché domestique (uniquement à des tiers) était de 215 USD en 2021, de 260 USD en 2022 et de 180 USD en 2023. Le prix moyen par tonne des engrais à base de phosphate exportés par le Groupe était de 533 USD en 2021, de 824 USD en 2022 et de 520 USD en 2023.

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DES ENGRAIS A L'EXPORT :

Au courant des exercices 2021, 2022 et 2023 environ 79,5 %, 77,9 % et 63,2%, respectivement, des ventes totales des engrais à base de phosphate du Groupe en volume ont été réalisées à partir de Jorf Lasfar tandis que 8,8 %, 8,5 % et 5,3 %, respectivement, ont été réalisées à partir de Safi. Le reste étant vendu par des filiales commerciales.

Le tableau ci-dessous présente les ventes de fertilisants à base de phosphate du Groupe, par site de traitement chimique et par produit, pour les périodes indiquées :

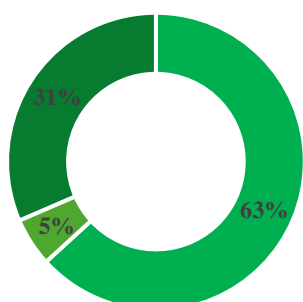
En milliers de tonnes	2021	2022	2023	Var		Vo-lumes des ventes par site en 2021	Vo-lumes des ventes par site en 2022	Vo-lumes des ventes par site en 2023	TCAM 2021-2023
				2021/2022	2022/2023				
Jorf Lasfar	8 682	7 107	7 456	-18,1%	4,9%	79,5%	77,9%	63,2%	-7%
MAP	2 614	1 456	1 718	-44,3%	18,0%	23,9%	15,9%	14,6%	-19%
DAP	3 394	3 740	3 836	10,2%	2,6%	31,1%	41,0%	32,5%	6%
NPS	693	724	941	4,5%	30,0%	6,3%	7,9%	8,0%	17%
NPK	1044	505	471	-51,6%	-6,7%	9,6%	5,5%	4,0%	-33%
TSP	255	258,0	425	1,2%	64,7%	2,3%	2,8%	3,6%	29%
ASP	317	336	26	6,0%	-92,3%	2,9%	3,7%	0,2%	-71%
Autre	364	89	39	-75,5%	-56,2%	3,3%	1,0%	0,3%	-67%
Safi	960	773	624	-19,5%	-19,3%	8,8%	8,5%	5,3%	-19%
TSP	794	661	516	-16,8%	-21,9%	7,3%	7,2%	4,4%	-19%
Autre	166	112	108	-32,5%	-3,6%	1,5%	1,2%	0,9%	-19%
Filiales commerciales	1 274	1 249	3 712	-2,0%	>100%	11,7%	13,7%	31,5%	71%
MAP	804	619	1 818	-23,0%	>100%	7,4%	6,8%	15,4%	50%
NPK	140	139	289	-0,7%	>100%	1,3%	1,5%	2,5%	44%
DAP	84	149	437	77,4%	>100%	0,8%	1,6%	3,7%	>100%
TSP	86	192	928	>100%	>100%	0,8%	2,1%	7,9%	>100%
NPS	116	113	200	-2,6%	77,0%	1,1%	1,2%	1,7%	31%
Autre	44	38	39	-13,6%	2,6%	0,4%	0,4%	0,3%	-6%
Total des ventes (*) (**)	10 916	9 129	11 791	-16,4%	29,2%	100%	100%	100%	4%

(*) Exclut les engrais à base de phosphate vendus en intra-groupe à OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO.

(**) Inclut les ventes réalisées avec un tiers par OCPNA, OCPFER, OCPA et SAFTCO

Source : OCP S.A

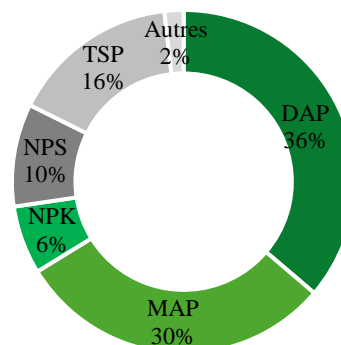
**Répartition des volumes d'engrais
vendus par site en 2023**



■ Jorf Lasfar ■ Safi ■ Filiales commerciales

Source : OCP S.A

**Répartition des volumes d'engrais
vendus par produit en 2023**



Source : OCP S.A

Le tableau ci-dessous présente les ventes de fertilisants à base de phosphate du Groupe, par site de traitement chimique et par filiale ou coentreprise, pour les périodes indiquées :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	Var		Vo- lumes des ventes par site en 2021	Vo- lumes des ventes par site en 2022	Vo- lumes des ventes par site en 2023	TCAM 2021- 2023
				2021/2022	2022/2023				
Jorf Lasfar	8 682	7 107	7 456	-18,1%	4,9%	79,5%	77,9%	63,2%	-7%
Émetteurs	5 655	4 920	6 303	-13,0%	28,1%	51,8%	53,9%	53,5%	6%
JFC I	685	333	14	-51,4%	-95,8%	6,3%	3,6%	0,1%	-86%
JFC II	445	463	0	4,0%	<100%	4,1%	5,1%	0,0%	<100%
KO FERT	681	677	879	-0,6%	29,8%	6,2%	7,4%	7,5%	14%
JFC IV	882	542,0	2	-38,5%	-99,6%	8,1%	5,9%	0,0%	-95%
JFC V	332	171	258	-48,5%	50,9%	3,0%	1,9%	2,2%	-12%
Safi	960	773	624	-19,5%	-19,3%	8,8%	8,5%	5,3%	-19%
Filiales commerciales	1 274	1 249	3 712	-2,0%	>100%	11,7%	13,7%	31,5%	71%
OCPA	123	255	514	>100%	>100%	1,1%	2,8%	4,4%	>100%
OCPFER	356	652	2 437	83,1%	>100%	3,3%	7,1%	20,7%	>100%
SAFTCO	119	40	43	-66,4%	7,5%	1,1%	0,4%	0,4%	-40%
OCPNA	677	302	719	-55,4%	>100%	6,2%	3,3%	6,1%	3%
Total des ventes (*) (**)	10 916	9 129	11 791	-16,4%	29,2%	100,0%	100,0%	100,0%	4%

(*) Exclut les engrais à base de phosphate vendus en intra-groupe à OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO.

(**) Inclut les ventes réalisées avec un tiers par OCPNA, OCPFER, OCPA et SAFTCO

Source : OCP S.A

EVOLUTION DU VOLUME DES VENTES DES ENGRAIS PAR SITE DE TRAITEMENT CHIMIQUE ET PAR PRODUIT :

Les principaux marchés d'exportation pour les engrais à base de phosphate du Groupe étaient l'Amérique du Sud (21,7 %), l'Europe (10,1 %), l'Asie (15,2 %), l'Afrique (22,4 %), l'Inde (23,9 %) et l'Amérique du Nord (5,7 %) en 2022 et l'Amérique du Sud (34,3 %), l'Europe (17,4 %), l'Afrique (17,9 %), l'Inde (9,1 %) et l'Amérique du Nord (6,7 %) en 2023.

Le tableau suivant présente les ventes à l'exportation d'engrais à base de phosphate du Groupe, par marché d'exportation sur les trois derniers exercices :

En milliers de tonnes	2021	2022	2023	Var		Vo- lumes des ventes par site en 2021	Vo- lumes des ventes par site en 2022	Vo- lumes des ventes par site en 2023	TCAM 2021-2023
				2021/2022	2022/2023				
Amérique du Nord	705	493	756	-30,1%	53,3%	6,7%	5,7%	6,7%	4%
DAP	-	15	24	-	60,0%	-	0,2%	0,2%	-
MAP	622	408	592	-34,4%	45,1%	5,9%	4,7%	5,2%	-2%
NPK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TSP	82	66	126	-19,5%	90,9%	0,8%	0,8%	1,1%	24%
NPS	-	-	9	-	-	-	-	0,1%	-
Amérique du Sud	3 507	1 890	3 888	-46,1%	>100%	33,4%	21,7%	34,3%	5%
DAP	278	60	516	-78,4%	>100%	2,6%	0,7%	4,6%	36%
MAP	2 162	1 251	2196	-42,1%	75,5%	20,6%	14,4%	19,4%	1%
NPK	205	20	55	-90,2%	>100%	2,0%	0,2%	0,5%	-48%
TSP	417	301	904	-27,8%	>100%	4,0%	3,5%	8,0%	47%
NPS	189	142	156	-24,9%	9,9%	1,8%	1,6%	1,4%	-9%
Europe	1 738	877	1 972	-49,5%	>100%	16,5%	10,1%	17,4%	7%
DAP	975	463	1 256	-52,5%	>100%	9,3%	5,3%	11,1%	13%
MAP	253	187	200	-26,1%	7,0%	2,4%	2,2%	1,8%	-11%
NPK	290	133	268	-54,1%	>100%	2,8%	1,5%	2,4%	-4%
TSP	151	48	174	-68,2%	>100%	1,4%	0,6%	1,5%	7%
NPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique	1 916	1 947	2 025	1,6%	4,0%	18,2%	22,4%	17,9%	3%
DAP	359	357	445	-0,6%	24,6%	3,4%	4,1%	3,9%	11%
MAP	95	49	112	-48,4%	>100%	0,9%	0,6%	1,0%	9%
NPK	525	490	437	-6,7%	-10,8%	5,0%	5,6%	3,9%	-9%
TSP	21	20	54	-4,8%	>100%	0,2%	0,2%	0,5%	60%
NPS	620	695	975	12,1%	40,3%	5,9%	8,0%	8,6%	25%
Asie	1 191	1 324	1 266	11,2%	-4,4%	11,3%	15,2%	11,2%	3%
DAP	787	783	775	-0,5%	-1,0%	7,5%	9,0%	6,8%	-1%
MAP	-	36	11	-	-69,4%	-	0,4%	0,1%	-
NPK	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TSP	377	496	469	31,6%	-5,4%	3,6%	5,7%	4,1%	12%
Inde	1 151	2 075	1 033	80,3%	-50,2%	11,0%	23,9%	9,1%	-5%
DAP	983	2 015	987	>100%	-51,0%	9,4%	23,2%	8,7%	0%
Océanie	302	87	400	-71,2%	>100%	2,9%	1,0%	3,5%	15%
DAP	31	-	23	-	-	0,3%	-	0,2%	-14%
MAP	271	79	376,0	-70,8%	>100%	2,6%	0,9%	3,3%	18%
Total des ventes (*) (**)	10 510	8 693	11 340	-17,3%	30,4%	100,0%	100,0%	100,0%	4%

(*) Exclut les engrais à base de phosphate vendus en intra-groupe à OCPFER, OCPA, OCPNA et SAFTCO.

(**) Inclut les ventes réalisées avec un tiers par OCPNA, OCPFER, OCPA et SAFTCO

Source : OCP S.A

Le Groupe vend principalement du DAP, du MAP, du TSP, du NPK et du NPS directement à ses clients finaux, principalement de grands négociants et distributeurs établis.

En 2023, le Groupe comptait 268 clients pour les engrais, répartis dans 82 pays. Les ventes d'engrais sont effectuées dans le cadre de contrats à court ou à long terme, avec des prix négociés ou basés sur des formules.

VII.4. PRODUITS DE PHOSPHATE POUR ALIMENTATION ANIMALE

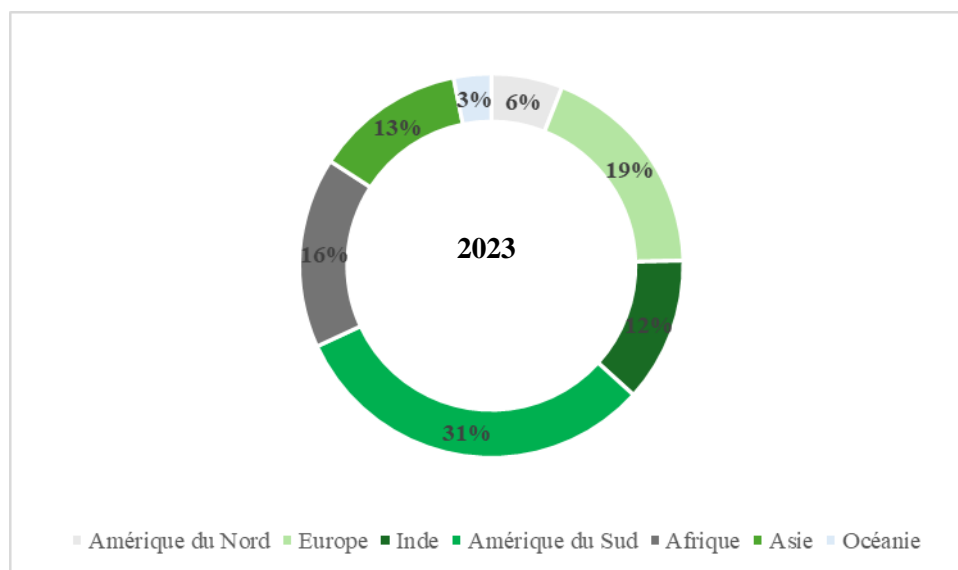
Le Groupe produit également des produits de phosphate pour l'alimentation animale à Safi, destinés à être utilisés dans la nutrition des animaux. Les installations à Safi sont conçues pour produire environ 230 000 tonnes de produits de phosphate pour l'alimentation animale par an.

Le Groupe vend ces produits sur les marchés domestiques et internationaux, le Brésil et l'Europe étant deux de ses marchés stratégiques.

OCP ambitionne de se développer dans ce segment et de diversifier son portefeuille de produits.

OCP a commencé à mettre en œuvre son expansion par l'acquisition d'une participation en mai 2023 de 50 % dans GlobalFeed S.L. auprès de Fertinagro Biotech S.L.(dans lequel le groupe détient 20% du capital) , un important producteur espagnol d'engrais, un producteur européen d'aliments pour animaux d'une capacité de production annuelle de 180 000 tonnes avec l'objectif d'atteindre 400 000 tonnes d'ici 2027.

VII.5 PRINCIPAUX CLIENTS



Source : OCP S.A

Le groupe réalise son chiffre d'affaires avec une clientèle diversifiée. Aucun client ne réalise à lui seule une part dépassant 10% du chiffre d'affaires consolidé.

OCP, à travers sa politique commerciale, s'est préparé ces dernières années à l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais et à la mutation de son portefeuille clients et produits. Cette politique vise à donner au Groupe un maximum de flexibilité et se décline selon les axes suivants :

L'agilité commerciale et la flexibilité industrielle :

Se positionner sur tous les marchés mondiaux (y compris les marchés à fort potentiel de croissance comme l’Afrique et l’Amérique latine) et tous les segments (Acide et Engrais, Engrais de spécialités), tout en maintenant un équilibre global. En effet, la présence d’OCP sur les cinq continents est un atout de différenciation majeur pour le Groupe.

Capitaliser sur la flexibilité des portefeuilles produits et région :

OCP vise à optimiser ses résultats en faisant valoir constamment sa position unique, et de plus en plus équilibrée, à la fois sur les trois segments (la roche, l’acide phosphorique et les engrais phosphatés – tout en mettant l’accent sur les produits transformés à forte valeur ajoutée) ainsi que sur le plan géographique (les ventes du Groupe à l’export sont équilibrées entre l’Amérique Latine, l’Europe, l’Afrique et l’Asie, qui ont représenté, respectivement 12%, 19 %, 16 % et 11 % des ventes totales en 2023). La flexibilité et la diversification des portefeuilles représentent un atout majeur permettant de mitiger les effets de saisonnalité à travers le développement d’options d’arbitrage régional et/ou produit (acide vs engrais) pour mieux faire face aux aléas du marché.

Le programme d’investissement du groupe est conçu pour accroître la flexibilité offerte par les opérations de phosphate verticalement intégrées en amont, en aval et en milieu de la chaîne de valeur. En augmentant encore sa capacité dans les trois maillons de la chaîne de valeur du phosphate (c’est-à-dire la roche phosphatée, l’acide phosphorique et les engrais), le groupe estime qu’il sera mieux à même de répondre aux changements de la demande et des conditions du marché. En particulier, le groupe estime que les engrais représentent une opportunité de croissance significative sur ses marchés, grâce au développement et à la demande de nouveaux produits, services et engrais "personnalisés", qui, en 2022, impliquaient 174 formules différentes pour les engrais, acide et roche, contre 69 en 2020.

Le Groupe a également l’intention de continuer à poursuivre des partenariats stratégiques axés principalement sur la réalisation de synergies avec ses activités existantes, sur l’extension de sa gamme de produits et sur l’amélioration de sa position dans la chaîne de valeur. En 2023, le Groupe a établi un partenariat stratégique avec des acteurs majeurs du secteur des engrais en Inde. L’objectif de ce partenariat est de mener des initiatives conjointes de recherche et développement, de promouvoir conjointement des solutions de fertilisation innovantes et d’offrir des engrais personnalisés répondant aux besoins spécifiques des agriculteurs indiens. Ce partenariat aide le Groupe à atteindre son objectif stratégique de créer des solutions de fertilisation innovantes adaptées aux besoins diversifiés des agriculteurs du monde entier.

En outre, le Groupe a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans plusieurs zones géographiques clés, notamment en Chine, en Éthiopie, au Kenya, à Singapour, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, au Brésil, en Inde et en Argentine. Ces entités renforcent la position du Groupe dans le secteur des produits finis pour les engrais à l’échelle mondiale, ainsi que sa présence sur les marchés clés.

VII.6. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS D’ACTIVITÉ DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l’évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

Données (en millions de tonnes)	2021	2022	2023	TCAM (2021/2023)
Volume produit (traité)- Roche	32,2	27,3	26	-10%
Volume vendu - Roche (1)(2)	37,1	29,7	32,1	-7%
Volume produit – Acide phosphorique	5,6	5	5,0	-5%
Volume vendu- Acide phosphorique (3)	2,3	1,6	1,6	-17%
Volume produit - Engrais	9,8	9,4	9,8	0%
Volume vendu - Engrais (4)	10,9	9,1	11,8	4%

Source : OCP SA

(1) Incluant pour les volumes local les ventes intra-groupes aux filiales et joint-ventures du Groupe ainsi que les transferts de roche au sein de la même entité juridique OCP SA pour les besoins de transformation chimique (Safi/Jorf)

- (2) Chiffres Consolidés IFRS pour les volumes export
- (3) Chiffres non consolidés, Incluant les ventes faites par les Jvs (IMACID, PMP and EMAPHOS)
- (4) Chiffres Consolidés IFRS

VII.7. LE MARCHÉ DES PHOSPHATES ET DES ENGRAIS EST CONCURRENTIEL.

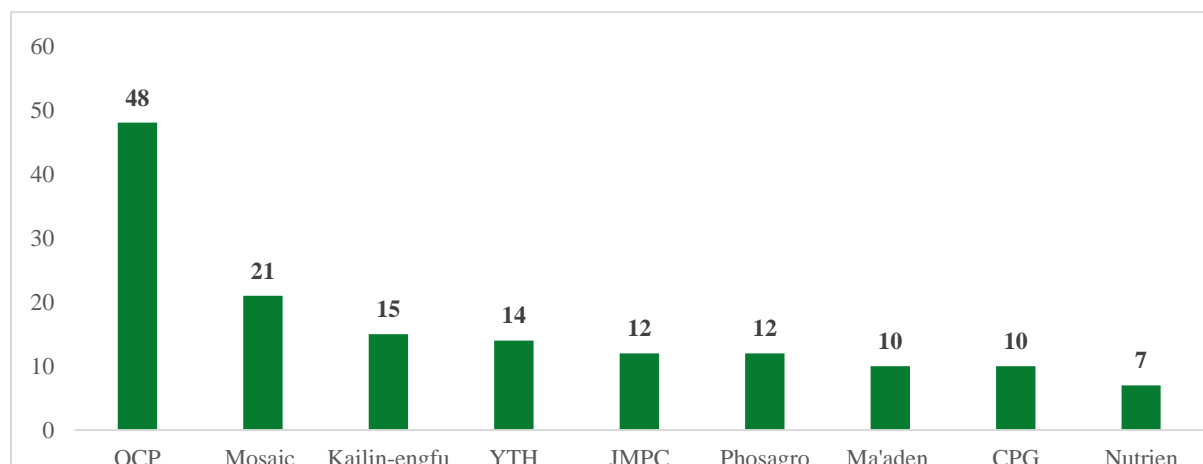
Compte tenu de la nature du portefeuille produit du Groupe (commodités), ce dernier fait face à une forte concurrence de la part des autres producteurs sur le marché international. Les clients prennent leurs décisions d'achat sur la base du prix de vente, de la disponibilité du produit sur une période donnée ainsi que de sa qualité et performance dans la production du produit final.

Certains des concurrents du Groupe tels que Ma'aden (Arabie Saoudite), PhosAgro (Russie), Mosaic (États-Unis), Nutrien (Canada), Yara (Norway), ICL (Israël), Jordan Phosphates Mines Company (Jordanie), Kailin (Chine), Wengfu (Chine) et Yuantianhua (Chine) peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe, tels que le contrôle ou l'accès à une base de matières premières (soufre, ammoniac...) à faible coût.

Le marché est également impacté par certaines opérations de fusion-acquisition. De même, les politiques gouvernementales de certains pays sont de nature à influencer de manière significative les prix sur le marché international.

En outre, certains concurrents du Groupe OCP peuvent produire leur propre soufre avec un prix plus compétitif, ce qui leur confère un avantage en termes de prix et d'approvisionnement en soufre et en ammoniac. L'industrie du groupe a connu ces dernières années, et pourrait connaître à l'avenir, une consolidation des concurrents du groupe. Par exemple, le groupe a connu une baisse des ventes de phosphate au Brésil à la suite de l'acquisition de Vale Cubatao Fertilizantes par Yara International, une société chimique norvégienne. La consolidation de Potash Corp et de Nutrien a également entraîné la fermeture des capacités intégrées du groupe nouvellement consolidé, ce qui s'est traduit par une baisse des ventes de phosphate pour OCP. En outre, les politiques gouvernementales dans les pays où les concurrents du Groupe opèrent peuvent avoir un impact sur la capacité de ces producteurs à concurrencer le Groupe.

Le graphique ci-dessous représente la capacité de production de roche phosphatée, en 2023, par concurrent (en volume) :



Source : OCP SA

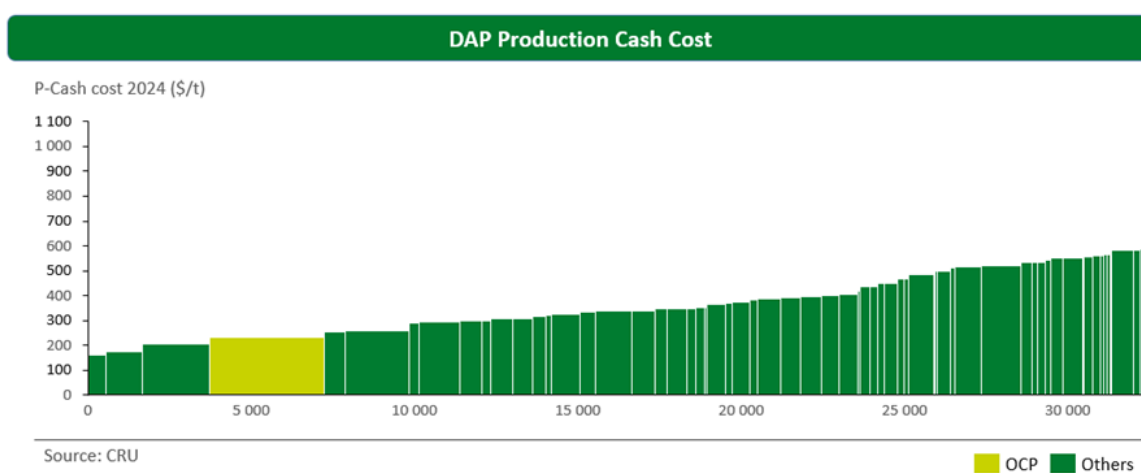
VII.8. APPROVISIONNEMENT

La politique commerciale du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux en adéquation avec les piliers de la stratégie du Groupe :

CONTRIBUER A LA MAITRISE DES COÛTS

OCP bénéficie, grâce à la qualité et à la taille de ses réserves de phosphate ainsi qu'à son savoir-faire industriel, d'une position compétitive sur le marché d'exportation des engrais. Le programme de développement industriel contribue à renforcer davantage cette position, comme le montre la situation de compétitivité en 2024 dans la courbe ci-dessous estimée par CRU :

Courbe des coûts DAP (Site Cost) (\$/T) ; MT produit - estimée 2024



Source : OCP analysis, CRU, Marker research

Le Groupe OCP a, par ailleurs, mis en place une démarche de planification et d'optimisation de sa production, portée par l'entité Business Steering, qui vise à lui permettre d'anticiper au mieux les mouvements de marché et d'adapter sa production en conséquence, contribuant ainsi à l'adéquation entre les prévisions de vente et les capacités d'un outil industriel flexible, à la maîtrise des coûts opérationnels et à la maximisation de la marge.

Une politique d'approvisionnement compétitive

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts. Le soufre et l'ammoniac représentent les principales matières premières utilisées dans la production des engrais du Groupe. Il n'y a pas de concentration au vue de la diversité des fournisseurs auxquels à recours le Groupe OCP de manière périodique.

Le tableau suivant présente les volumes de soufre et d'ammoniac utilisés par le Groupe et achetés auprès de fournisseurs tiers pour les périodes indiquées :

Données (en millions de tonnes)	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Soufre consommé	6,9	6,5	6,3
Acide sulfurique consommé	2,1	1,3	0,8
Ammoniac consommé	1,7	1,8	1,6

Source : OCP SA

Soufre et acide sulfurique

Le soufre est un sous-produit de la désulfuration du pétrole et du gaz naturel. Le Groupe s'approvisionne en soufre auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs basés au Moyen-Orient, en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe. Le prix du soufre appliqué au Groupe par ses fournisseurs est généralement négocié sur une base trimestrielle ou annuelle dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme.

Le marché du soufre a été caractérisé par une tendance de prix baissière au premier semestre 2023, en raison d'une offre améliorée après les perturbations observées en 2021 et 2022 et d'une demande limitée des producteurs d'engrais. Les prix ont atteint le niveau de 64 \$/T FOB Moyen-Orient à fin Juin 2023, soit une baisse de 92 \$/T depuis le début d'année. Au troisième trimestre de l'année, l'augmentation de la demande des producteurs d'engrais suite à la hausse des prix des engrais a conduit à l'accroissement des prix du soufre, qui ont atteint 113 \$/T FOB Moyen-Orient à la mi-septembre

2023. Au quatrième trimestre, le marché du soufre a été faible, en raison de la demande limitée de la Chine dans un contexte de fin de saison d'engrais d'automne et de restrictions des exportations de DAP/MAP. De plus, la faiblesse des prix du nickel a entraîné une réduction de la demande indonésienne. Enfin, l'offre a été saine, soutenue par les exportations de crush lump d'Arabie Saoudite et du Kazakhstan. En conséquence, les prix de fin d'année ont chuté à 78 \$/t FOB Moyen-Orient.

Ammoniaque

Le marché de l'ammoniaque a également connu une tendance de prix décroissante au premier semestre 2023, en raison d'une demande réduite des secteurs des engrais et de l'industrie ainsi qu'une situation macroéconomique défavorable. En conséquence, les prix ont chuté au niveau de 260 \$/T FOB Caribbean en début Juillet, contre 940 \$/T FOB au début de l'année. Au cours de la période Août-Octobre, les prix de l'ammoniaque se sont raffermis en raison des perturbations de la production dues à des problèmes techniques, principalement en Arabie Saoudite et en Indonésie. Les prix ont ainsi atteint 578 \$/T FOB Caribbean à fin octobre. Durant le quatrième trimestre, la reprise de l'offre a permis de stabiliser le marché, et même exercer une pression à la baisse sur les prix durant fin Novembre et Décembre. Les prix de fin d'année ont atteint le niveau de \$475/T FOB Caribbean and \$425/T FOB Middle East.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats en matières première sur la période étudiée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23	TCAM
Soufre	10 589	19 533	8 088	84%	-59%	-13%
Ammoniaque	6 904	19 941	10 144	>100%	-49%	21%
Acide sulfurique	2 460	2 829	744	15%	-74%	-45%
KCL	860	1 300	1 309	51%	1%	23%
Autres matières premières	533	587	1 633	10%	>100%	75%
Achats de matières premières	21 346	44 190	21 918	>100%	-50%	1%

Énergie

L'extraction du minerai phosphaté et à la production de roche et d'engrais phosphatés nécessitent une quantité importante d'énergie. En effet, l'électricité est indispensable au fonctionnement de divers équipements d'exploitation et de production minière. Par ailleurs, l'énergie thermique (vapeur et eau chaude) est essentielle au séchage de certains produits à travers la production d'air sec à haute température.

Le besoin d'électricité du Groupe OCP s'est vu augmenter en raison de l'augmentation de la demande d'engrais à l'échelle mondiale et la croissance correspondante des capacités industrielles du Groupe. Son besoin en électricité va doubler et passer de 4 Téra watt-heure à 8 Téra watt-heure en 2030.

De ce fait, un juste équilibre entre une meilleure productivité des cultures et des objectifs environnementaux est une condition préalable à une réponse durable à la demande mondiale. Pour mener à bien sa stratégie de croissance durable, OCP a mis en place un programme énergétique responsable et innovant pour réduire l'empreinte carbone et diversifier le mix énergétique. Un programme basé sur 3 piliers, notamment le développement de la capacité de cogénération, la mise en œuvre du dispositif d'efficacité énergétique et un usage accru des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Aujourd'hui, 85% des besoins du groupe sont couverts par l'énergie propre. Le Groupe vise une couverture à 100% de ses besoins en électricité à l'horizon 2027 grâce à la production éolienne et solaire, et la cogénération. Une transition énergétique en ligne avec la stratégie nationale et qui permettra de réduire l'empreinte carbone.

En 2021, les consommations énergétiques s'élèvent à 2,7 milliards de dirhams, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 266 millions de dirhams.

En 2022, les consommations énergétiques s'élèvent à 2,9 milliards de dirhams, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des cours du gasoil, avec un impact de +256 millions de dirhams, ainsi que celle du fuel +263 millions de dirhams. Ces hausses ont été atténuées par des effets volume négatifs grâce à l'amélioration des ratios de consommation.

En 2023, les consommations énergétiques sont restées à 2,8 milliards de dirhams, montrant une quasi-stagnation par rapport à 2022. Cette situation s'explique principalement par des effets de prix et de volume positifs sur le diesel et le carburant, compensés par une augmentation des dépenses en électricité principalement due à un effet de prix négatif et à un volume plus élevé lié à l'activité.

IX. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VIII.1 ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteur majeur du marché mondial des engrais, OCP soutient la transition vers des pratiques agricoles plus prospères, plus durables et plus résilientes. De l'extraction des roches phosphatées à la production d'acide phosphorique et d'engrais, le Groupe est verticalement intégré et occupe donc une position stratégique pour remplir sa mission, à savoir contribuer à nourrir de manière durable une population mondiale grandissante. La réalisation de cette mission passe par la prise en considération des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans chaque décision prise.

Outre sa responsabilité sociale, le défi à relever par OCP est de contribuer à nourrir une population mondiale grandissante, tout en utilisant les ressources de manière responsable et en s'efforçant continuellement de réduire son empreinte écologique. D'où son objectif d'identifier, d'évaluer et de minimiser les impacts environnementaux négatifs potentiels qui découlent de son activité grâce à des processus de gestion des risques appropriés.

La politique générale en matière environnementale énonce les principaux engagements d'OCP en termes d'environnement. Elle est complétée par la politique sur le changement climatique et d'autres politiques opérationnelles, à savoir :

- Politique relative à la qualité d'air ;
- Politique relative aux effluents liquides ;
- Politique de gestion des déchets ;
- Politique de la biodiversité ;

VIII.1.1. ENGAGEMENTS

Par son statut d'entreprise industrielle responsable, le Groupe OCP s'engage à faire figure d'exemple à suivre en matière de protection de l'environnement, de réduction de son impact négatif et de recherche permanente de solutions de développement durable. En adoptant un processus d'amélioration continue, le Groupe OCP entend transformer les contraintes et les défis environnementaux, liés à ses activités, en possibilités d'innovation génératrices de valeur pour les parties prenantes tout en s'appuyant sur la promotion des principes de l'économie circulaire.

OCP démontre sa responsabilité en matière de respect de l'environnement en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Respecter en permanence les exigences réglementaires et légales en matière d'environnement ainsi que les propres normes du Groupe OCP pour assurer la préservation de l'environnement et la gestion des risques associés.
- Appliquer les meilleures solutions technologiques respectueuses de l'environnement dès la phase de conception d'un projet, afin de pouvoir y promouvoir un développement industriel durable.
- Contrôler les émissions atmosphériques et les effluents liquides pendant les opérations industrielles tout en assurant une bonne qualité de l'air et de l'eau.
- Préserver le littoral et maintenir l'équilibre écologique de l'environnement dans lequel il mène ses activités.
- Gérer les déchets de manière responsable, en les réduisant dès le départ et en encourageant le recyclage en tout temps.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale efficaces conformément à la norme ISO 14001 dans toutes les installations du Groupe OCP.
- Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance internes et assurer la fiabilité des rapports de ses performances environnementales, sur la base de consultations ouvertes et de communications particulières avec chaque partie prenante.
- Veiller à ce que les informations communiquées soient vérifiées par un organisme indépendant au moyen d'une déclaration d'assurance externe. Cette déclaration peut inclure, sans s'y limiter, une déclaration d'indépendance, basée sur des normes internationales ou nationales reconnues et une conclusion basée sur une « assurance raisonnable » ou une « assurance limitée ».
- Réduire les pressions sur les ressources en eau conventionnelles.
- Préserver les atouts environnementaux naturels autour des sites industriels d'OCP par une gestion durable des ressources en eau.
- Surveiller de près la biodiversité environnante et utiliser les terres de manière responsable en s'engageant dans la réhabilitation de ses sites miniers.
- Gérer de manière durable la ressource en phosphate.

- Déployer les moyens humains, techniques, organisationnels et financiers nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale.
- Développer les compétences, sensibiliser et responsabiliser tous les employés, fournisseurs et autres parties prenantes aux questions environnementales.

VIII.1.2. REALISATIONS

La détermination d'OCP à améliorer continuellement ses performances environnementales est attestée par la mise en place des Systèmes de Management Environnemental (SME) selon des standards internationaux (ISO 14001, version 2015), des programmes ambitieux, à l'instar du Programme d'Excellence Environnementale (PEE) lancé en 2013, du Programme Economie Circulaire lancé en 2018 et qui, alignés sur sa stratégie d'excellence industrielle, ont posé les bases d'une nouvelle façon de penser les procédés industriels et les impacts de l'activité. Désormais, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, les systèmes de production sont analysés, repensés ou mis à niveau afin de se conformer aux réglementations en vigueur les plus strictes et d'être en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

De nombreuses actions matérialisent l'engagement permanent du Groupe et des sites envers l'environnement :

- Mise en place de technologie innovante « Sulfacid » permettant la réduction de plus de 90% en émissions de dioxyde de soufre des installations de production d'acide sulfurique conventionnelles.
- Réalisation de nouvelles unités de lavage des gaz fluorés au niveau du site de Safi, permettant une généralisation de la conformité de toutes les cheminées des unités de production d'acide phosphorique aux seuils nationaux et internationaux.
- Mise en place de nouvelles installations de lavage du gaz de la fusion de soufre à Safi et à Jorf Lasfar, permettant de respecter les seuils limites nationales et internationales pour H2S
- Développement des systèmes de monitoring et de surveillance pour le pilotage des émissions atmosphériques, via la modélisation en temps réel et prévisionnel (PLUMAIR) de la qualité de l'air ambiant, la généralisation de la mise en place d'analyseurs en ligne à la sortie de l'ensemble des cheminées et l'acquisition de stations de mesure en continue de la qualité de l'air principalement à Jorf Lasfar et Safi.
- La réhabilitation des sites miniers ;
- Valorisation des déchets à valeur minérale et énergétique ;
- Construction et mise en service d'une décharge industrielle contrôlée à Safi et des parcs de stockage de déchets temporaires (PST) dans les sites, dans une vision de valorisation de ces déchets ;
- Mise en place de contrat de Gestion Globale des Déchets avec des partenaires experts dans le domaine des déchets.
- Renouvellement/maintien avec succès de la certification ISO 14001 V2015 aux sites déjà certifiés (cas de Safi, Jorf Lasfar et port de Casablanca). Les autres sites sont en cours de déploiement du SME avec un taux d'avancement de la certification de 60% environ
- Obtention de la Certification Protect & Sustain de l'IFA pour l'ensemble des sites OCP, avec un niveau d'Excellence ;

VIII.1.3. STRUCTURATION ET SUIVI

OCP considère que l'excellence industrielle ne peut être atteinte sans bénéficier d'expertises en matière de sécurité et d'environnement.

A ce titre, et en matière d'ingénierie des projets, de leur développement et gestion, OCP s'est approché de JESA (Jacobs Engineering SA), afin de créer une joint-venture permettant de s'appuyer, pour la réalisation de ses projets, sur un leader mondial de l'ingénierie.

En outre, afin de renforcer le leadership en environnement et sur les questions de sécurité, OCP a collaboré avec DuPont en 2013, un leader mondial dans l'industrie, pour créer "DuPont OCP Opérations Consulting", une joint-venture dédiée à la performance industrielle, devenue aujourd'hui une filiale à 100% du groupe.

Ces deux alliances avec des experts mondiaux de premier rang visent à aider OCP à atteindre des niveaux de sécurité, de performance et de développement durable de classe mondiale.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et assurer une amélioration continue et un développement durable, une organisation HSE dédiée a été mise en place.

Les équipes HSE bénéficient également des compétences de l'Université Mohammed VI Polytechnique, université portée par le Groupe OCP à Benguérir, laquelle dispense des modules de formation ainsi que les meilleures pratiques en matière de HSE.

VIII.1.4. AXES STRATEGIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Conscient que le développement durable offre de nouvelles opportunités pour l'industrie du phosphate, le Groupe a intégré les dimensions sociales, environnementales et économiques à tous les niveaux de son activité. En effet, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant de réduire son empreinte environnementale : réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler et d'éliminer certains déchets, dans une approche durable et responsable.

L'engagement volontaire du Groupe OCP dans des programmes environnementaux vise à renforcer le respect des normes internationales les plus strictes et démontre son implication dans le développement durable.

Stratégie Eau du Groupe OCP

Conscient de sa responsabilité en tant que leader mondial sur le marché des engrais phosphatés, et engagé pour l'accélération des Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU pour garantir l'avenir de l'humanité, le Groupe OCP met la préservation des ressources hydriques au cœur de sa stratégie de développement durable.

Ainsi, pour relever le défi d'une croissance industrielle répondant à l'enjeu de sécurité alimentaire mondiale, tout en préservant l'environnement et les ressources hydriques, le Groupe OCP a mis en place, depuis plus d'une décennie, une stratégie Eau innovante et intégrée qui repose sur 3 piliers :

- Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur (activités minières, transport, transformation industrielle)
- Mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (eaux usées épurées, eaux de mer dessalées)
- Innovation et recherche & développement

Cette stratégie a permis de satisfaire 75% des besoins en eau du Groupe à partir des ressources non conventionnelles (eaux usées épurées et eaux de mer dessalées).

Avec la mise en place du programme Economie Circulaire, l'objectif de réduction de l'empreinte hydrique du Groupe a été revu à la hausse depuis 2022, et consiste désormais à atteindre 100% en besoins en eau couverts par sources non conventionnelle en 2024.

Le groupe OCP a créé en 2022 la filiale OCP Green Water qui produira et commercialisera de l'eau non conventionnelle pour l'usage industriel et fournira également de l'eau potable à El Jadida et Safi. L'objectif est de fournir environ 85 millions de m³ d'eau potable en 2023 et 110 millions de m³ en 2026. Depuis mai 2023, les sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles grâce au Programme Eau. L'alimentation en eau potable pour les villes de Safi et El jadida a démarré respectivement en mois d'Août et Novembre 2023.

OCP Green Water est en charge de l'exécution des phases de construction et de l'exploitation de tous les actifs liés à l'eau (dessalement, conduites d'eau, stations d'épuration des eaux usées, etc.). Le programme vise également à répondre à la problématique de stress hydrique que connaît le Maroc et de soutenir les communautés locales à mieux appréhender cette situation. A travers ces initiatives, l'objectif d'OCP est de fournir au Groupe 100% d'eau non conventionnelle d'ici 2024 pour assurer l'approvisionnement en eau potable des villes voisines et lancer des activités agricoles à haute valeur ajoutée.

En s'appuyant sur son processus d'évaluation continue des risques, le groupe travaille sur deux programmes d'atténuation de l'eau à savoir l'eau non conventionnelle et l'utilisation rationnelle de l'eau.

Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Au niveau des installations minières, Le Groupe recycle plus de 80% des volumes d'eau utilisés dans les unités d'enrichissement du phosphate appelées laveries. Une performance qui se verra même améliorée grâce à l'adoption de nouvelles technologies de filtration des boues de lavage dont une laverie pilote à Khouribga se verra équipée des équipements de filtration des boues courant 2025.

Aussi, dans les installations de valorisation, une réduction de près de 25 % de la consommation spécifique d'eau des nouvelles unités de production d'acide phosphorique est assurée grâce à l'adoption des dernières techniques de recyclage de l'eau.

La technologie du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar générera à fin 2025 une économie de près de 3 Mm³ d'eau par an. L'acheminement, par slurry pipeline, du phosphate lavé sous forme de pulpe permet de réaliser d'importantes économies d'eau et d'énergie (le transport en train nécessite en effet de sécher le phosphate, puis de le ré-humidifier à son arrivée). Ce mode de transport hydraulique est particulièrement écologique, la progression de la pulpe étant favorisée par la gravité naturelle, tandis que l'intégralité de l'eau servant à son transport est réutilisée au niveau des installations de valorisation des phosphates. Cette technologie permettra au Groupe de réduire son empreinte carbone jusqu'à 1 million de tonnes de CO₂ par an à pleine capacité.

Le groupe OCP a poursuivi ses projets d'innovation et de R&D et a amélioré son système de gestion afin de réduire le volume de la consommation d'eau.

En 2022, le Groupe OCP a atteint une réduction de 20 % de la consommation d'eau spécifique par rapport à 2021 et a l'intention de poursuivre ses efforts pour atteindre 15 % d'ici 2024 dans les activités minières.

L'objectif de réduction de l'empreinte hydrique du Groupe a été revu à la hausse depuis, et consiste désormais à atteindre 100% en besoins en eau couverts par sources non conventionnelles en 2024.

Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

Recyclage des eaux urbaines

OCP privilégie la réutilisation des eaux usées urbaines épurées dans ses activités industrielles, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en eau douce.

En effet, la laverie Merah Lahrach est la première au monde à utiliser, pour le lavage du phosphate, des eaux usées épurées, provenant de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la ville de Khouribga, opérationnelle depuis 2010, et dotée d'une capacité de 5 Mm³/an.

Deux autres STEP lui ont succédé dans les sites miniers de Benguerir et Youssoufia, portant ainsi la réutilisation industrielle des eaux épurées par OCP à plus de 10 Mm³/an. Une partie des eaux en sortie de la STEP de Benguerir sert aussi à l'arrosage des espaces verts de la Ville Verte Mohammed VI.

OCP poursuit l'élargissement de son programme de réutilisation des eaux usées urbaines. En plus de l'extension des STEP existantes de Khouribga et Benguerir, les eaux usées de 6 autres villes se verront également réutilisées par le Groupe, à savoir : Kasbat Tadla, Fquih Ben Saleh, Beni Mellal, Safi, Marrakech et Marsa.

Dans le cadre de sa stratégie de développement industriel durable, une partie des besoins en eau d'OCP sont couverts par les eaux non conventionnelles en 2022, l'objectif étant d'atteindre 100% d'ici la fin 2024.

Dessalement d'eau de mer

En plus de la réutilisation des eaux usées épurées, OCP investit dans le dessalement d'eau de mer pour satisfaire ses besoins en eau actuels et futurs, tirant avantage des excédents énergétiques issus des procédés de transformation industrielle du phosphate, mais aussi à l'avenir des énergies renouvelables.

La plateforme industrielle de Jorf Lasfar en est un exemple édifiant. Celle-ci est alimentée, depuis 2016, par une station de dessalement d'eau de mer qui a pour une capacité annuelle 25 Mm³ dans sa première phase. Les travaux de la deuxième phase ont permis de porter ce volume à 40 Mm³/an. La troisième et dernière phase prévoit d'atteindre une capacité globale de 90 Mm³/an, répondant ainsi à la totalité des besoins en eau douce actuels et futurs du complexe industriel de Jorf Lasfar. Une partie des eaux dessalées produites contribuera également à satisfaire les besoins des installations minières de Khouribga, moyennant la réalisation de conduites de transfert.

En plus de son actuelle unité de dessalement par osmose inverse, Phosboucraa sera dotée d'une capacité supplémentaire de 8 Mm³/an pour assurer les en eau de son besoins programme de développement industriel.

Le complexe industriel de Safi sera doté également d'une station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de 30 Mm³/an à terme.

Le groupe OCP devrait atteindre une capacité de 500 millions de m³ en 2026, dont 110 millions m³ devraient déjà être atteints en 2023 grâce à la mise en service de nouvelles stations de dessalement.

Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Dans le cadre de son développement industriel à horizon 2030, et pour limiter l'impact de cette stratégie en termes de consommation d'électricité et d'émission de CO₂, le Groupe déploie une stratégie énergie basée sur le développement de la cogénération, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable non émettrice de carbone.

En 2023, 85 % des besoins électriques du Groupe sont satisfaits à partir de l'énergie propre, à savoir de la cogénération (issues des réactions chimiques exothermiques) et de l'éolien à bas carbone.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe OCP s'est engagé à atteindre 100% d'énergie propre d'ici 2027.

Afin de réaliser ses ambitions énergétiques, le groupe se base sur trois axes :

Un mix énergétique propre

Le groupe OCP vise à augmenter la part des énergies propres dans son mix énergétique par le biais de :

- **La cogénération :** Grâce au procédé exothermique de production d'acide sulfurique, la cogénération permet de couvrir 74% des besoins en électricité du Groupe OCP. En outre, le HRS (Heat Recovery System), permettant de réduire la consommation de vapeur haute pression et d'augmenter la production d'électricité de la cogénération d'environ 20%.
- **L'énergie éolienne :** un contrat PPA (Power Purchase Agreement) éolien a permis de couvrir, en 2023, 95 % des besoins en électricité des complexes de Youssoufia et Benguerir, 33% de ceux de Khouribga et 99% des besoins en électricité du complexe Phosboucraa.
- **L'énergie solaire :** Le Groupe vise la production de 5 GW d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2027 et pas moins de 13 GW d'ici 2032, ce qui représenterait une étape importante vers l'exploitation du potentiel des ressources éoliennes et solaires disponibles.
- **Les alternatives au fuel :** Le Groupe OCP se mobilise pour trouver des alternatives à ses consommations fossiles notamment avec des projets de transformation comme le séchage solaire et la mobilité verte.

L'efficacité énergétique

Le renforcement du système de gestion de l'énergie dans les sites industriels du Groupe OCP a permis une nette amélioration de la performance énergétique et de l'efficacité opérationnelle au cours de l'année 2023.

La réalisation d'audits de performance énergétique sur les circuits de vapeur, d'eau de mer et de séchage a permis à OCP d'identifier de nouvelles sources d'optimisation et de récupération d'énergie.

Le Groupe OCP a mis en place une stratégie ambitieuse pour optimiser la performance énergétique, via un programme d'efficacité énergétique qui s'articule sur la mise en place d'un système de Management selon la norme ISO50001, le diagnostic continu et le déploiement des outils digitalisés pour le monitoring de la consommation.

Aujourd'hui, quatre complexes industriels, notamment Safi, Gantour, Khouribga et Boucraâ ont été certifié ISO 50001, le programme de certification continue pour Jorf Lasfar et Boucraâ.

Aussi, l'éco-conception des complexes intégrés de production d'engrais a permis à un gain d'au moins 15% d'énergie produite.

Innovation et veille technologique :

Le Groupe OCP mène plusieurs études et recherches innovantes via son partenariat stratégique avec l'UM6P autour de trois thématiques principales, notamment le Power-To-X, les énergies renouvelables et le Stockage de l'énergie. Le Power-to-X désigne la conversion ou le stockage d'électricité utilisant l'énergie électrique excédentaire, souvent pendant les périodes où la production d'énergie renouvelables intermittentes excède la demande.

Réponse aux Changements Climatiques

Le Groupe OCP œuvre depuis nombreuses années afin de maîtriser davantage son impact environnemental et optimiser ses activités. En structurant sa réponse aux changements climatiques, OCP agit sur plusieurs fronts afin de décarboner son activité dans un cycle d'amélioration en centralisant sa stratégie sur deux axes majeurs :

Transparence et divulgation:

Le Groupe OCP entend mettre toute la transparence sur son empreinte carbone en s'associant à des cabinets experts :

- OCP mesure et certifie annuellement depuis 2014 son empreinte carbone en ligne avec le GHG Protocol sur les Scopes 1 et 2 complets, ainsi que le Scope 3 restreint au périmètre national, et ce jusqu'en 2020.
La certification est réalisée avec l'organisme de certification allemand GutCert, filiale du Groupe AFNOR français (association française de la normalisation), selon la norme ISO 14064-1.
- Le Groupe a procédé pour la première fois en 2021 avec le cabinet CarbonTrust au calcul complet du Scope 3 sur le périmètre mondial en ligne avec le GHG Protocol, par la suite, le Groupe a continué à calculer avec ses compétences internes l'empreinte scope 3 mondiale, sur toute sa chaîne de valeur. Cette empreinte est également auditée et certifiée par l'organisme GutCert.

Réduction de l'empreinte carbone

L'objectif de neutralité carbone du groupe OCP sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 et sur les trois scopes d'ici 2040 est parmi les plus ambitieux de ses pairs. Grâce aux efforts fournis, OCP rend ses opérations compatibles avec un monde zéro émission et contribue à juste titre à atteindre l'objectif global de neutralité carbone à travers différentes voies d'actions et des investissements substantiels dans des technologies de pointe parmi lesquelles :

- Efficacité énergétique (HRS).
- Énergies renouvelables : faire passer toutes nos opérations à l'électricité propre d'ici 2027.
- Mines vertes et mobilité à zéro carbone.
- Technologies de séchage propres pour décarboniser nos opérations.
- R&D pour accélérer la technologie CCU/CCUS et l'adapter au contexte d'OCP.

En outre, OCP investit intensivement dans la R&D dans le but d'accélérer les solutions à faible maturité à un coût compétitif pour la réduction et la réduction des émissions, tout en ciblant les processus verts dès la conception pour son programme d'augmentation de capacité.

En tant que pionnier, OCP doit tirer profit des avantages financiers liés à la mise sur le marché de produits verts.

A terme, OCP met à disposition des « mesures carbone » en interne, via le déploiement de l'ICP, un outil d'aide à la décision à tous les niveaux de l'entreprise, depuis l'élaboration de la stratégie du conseil d'administration jusqu'aux décisions d'achats.

Auprès des agriculteurs, OCP lance des projets de Carbon Farming avec des partenaires au Brésil et en Afrique, pour les aider à séquestrer du carbone via des pratiques agricoles régénératrices (semi-direct, couverture végétale, ...), et valoriser ceci à travers la certification et la vente des crédits carbone générés.

Le Groupe OCP a entrepris également plusieurs actions afin de réduire son empreinte Carbone, à savoir :

- Obtention de la Certification annuelle selon la norme ISO 14064 de l'Empreinte Carbone du Groupe depuis 2014.
- Le Groupe a soumis sa divulgation en matière climatique au CDP (Carbon Disclosure Project) pour la première fois en 2021, et reçoit la meilleure notation pour l'Afrique et l'industrie mondiale des engrais (Leadership level A-).

- OCP est devenu depuis octobre 2021 partenaire officiel de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et se hisse au rang des entreprises pionnières sur la transparence autour des risques et opportunités liés au changement climatique.

En sus, OCP étudie encore plusieurs pistes afin de décarboner son activité le long de la chaîne de valeur, concernant l'exploitation minière ou chimique, le transport routier et maritime, la décarbonisation de ses intrants et matières premières, ainsi que la réduction des émissions des NOx liées principalement à l'application des engrais azotés.

OCP investit de manière significative dans son développement industriel durable. Tous les investissements sont réalisés en vue de financer une croissance durable et inclusive, ainsi que la transition énergétique, la neutralité carbone, la gestion de l'eau et la protection et la préservation de la biodiversité.

VIII.2 SOCIAL

VIII.2.1 POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Face à un environnement sans cesse en mouvement, le principal avantage compétitif du groupe OCP réside dans l'expertise, les compétences, l'engagement et le profond attachement à la mission du Groupe de leurs femmes et de leurs hommes. Convaincu que chacun des collaborateurs contribue durablement à la performance collective, les leaders s'engagent à les faire grandir dans une logique d'entreprise d'apprenant, créant alors les conditions propices à l'engagement de tous. Leurs talents, portés par des valeurs fortes et partagées, agissent de manière étroite avec leur écosystème dans une logique de cocréations de valeur œuvrant ainsi à relever les challenges du Groupe au quotidien.

Vision

Être une entreprise d'apprenants reconnue globalement pour ses talents qui se développent continuellement dans un environnement innovant et agile, pleinement engagés à aider le monde à se nourrir durablement.

Objectifs stratégiques:

- Définir et promouvoir un socle de valeurs fortes, une culture et un modèle de leadership, qui donnent du sens et favorisent l'empowerment, l'esprit d'entrepreneuriat, la performance, l'innovation et la collaboration.
- Libérer le potentiel des collaborateurs, à travers de nouvelles méthodes de travail, agiles et innovantes, un environnement de travail attractif et qui promeut la diversité et des services et dispositifs CH (Capital Humain) centrés sur l'utilisateur, favorisant son autonomie et reposant sur une forte composante digitale.
- Planifier les besoins et attirer les meilleurs talents, pour anticiper les besoins du business et accompagner la croissance, l'internationalisation et la diversification du Groupe.
- Créer les conditions de l'entreprise de l'apprenant, où les collaborateurs prennent en main leur développement, à travers de multiples opportunités en s'appuyant sur l'UM6P comme plateforme pour façonner OCP de demain tout en développant OCP d'aujourd'hui.

Offrir des services Capital Humain à forte valeur ajoutée, centrés sur le collaborateur, favorisant la subsidiarité, et reposant sur une forte composante digitale.

VIII.2.2 UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR UNE PRODUCTIVITE RH OPTIMALE

Avertissement :

Le périmètre retenu dans cette partie comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa.

Conscient que son Capital Humain est sa première richesse et la clé de réussite dans un environnement de plus en plus compétitif, le Groupe OCP offre à ses collaborateurs un environnement adéquat pour le développement de leur potentiel et leurs compétences en tenant compte de la diversité de ses activités et métiers.

LA GESTION DES CARRIERES

Le Groupe et ses partenaires sociaux disposent d'un cadre contractuel solide, à travers la Charte sociale, qui définit les principes, les règles et les obligations liés au dialogue social. La charte met en place des normes strictes en matière de droits syndicaux. Le Groupe a signé la Charte sociale avec les syndicats en reconnaissance de l'importance d'une consultation, d'une participation et d'un engagement efficaces avec les employés et les représentants des travailleurs pour garantir la paix sociale.

Le Groupe s'engage dans des négociations annuelles avec les représentants des employés. A l'issue des négociations, un protocole d'accord est signé consolidant les acquis socioprofessionnels des salariés en matière de rémunération, de développement des compétences et des carrières, de protection sociale et d'avantages sociaux.

Le Groupe promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur la reconnaissance et l'appréciation adéquates de la performance et du potentiel de chaque collaborateur. En tant que l'un des plus grands employeurs du Maroc, le Groupe s'efforce d'être exemplaire en matière de politique de rémunération.

Le Groupe cherche à investir massivement dans le développement des compétences et des aptitudes de ses employés. OCP a créé de nombreux programmes innovants et accessibles offrant à chacun un parcours de formation unique et adapté à ses besoins :

- Centres de Compétences Industrielles (CCI) : Les CCI ont pour mission de former les salariés aux activités opérationnelles afin qu'ils soient en mesure de soutenir les ambitions industrielles du Groupe OCP. Les CEI travaillent en synergie avec les sites pour assurer le partage de l'expertise. Les centres de Khouribga et Benguerir forment aux métiers de la mine, tandis que les centres de Safi et Jorf Lasfar se concentrent sur la transformation. Un cinquième centre sera ouvert à Laayoune. Les CEI utilisent des outils pédagogiques modernes et adaptés tels que l'e-learning, les simulateurs, les bancs de formation dans un environnement proche de l'expérience industrielle réelle du Groupe OCP.
- OCP Professors : Le Groupe a mis en place " OCP Professors ", qui est le reflet de l'apprentissage " OCP par OCP ", un programme qui permet à tout employé ou retraité d'OCP de transférer son savoir-faire et son expertise au profit de l'écosystème interne et externe du Groupe.
- KAFAATI : Le programme KAFAATI est un tremplin vers l'entreprise apprenante. Ce dispositif de développement des associés TAMCA-OE a été lancé en 2019 pour mettre en place les conditions de l'entreprise apprenante, en vue d'offrir aux collaborateurs un cadre pour développer des compétences globales et intégrées. KAFAATI est un processus basé sur un corpus de compétences, lié à un journal d'apprentissage, des parcours individualisés et coconstruits avec les Managers directs, dans un modèle 70/20/10.

- **Mouvement** : Créé en avril 2016, le programme Mouvement met à disposition des salariés les ressources financières et humaines nécessaires pour travailler sur un sujet de leur choix, dès lors qu'il crée de la valeur durable pour le Groupe. Le programme permet aux employés d'alimenter leur parcours professionnel grâce à un développement professionnel latéral et un travail d'équipe transversal, d'acquérir des compétences supplémentaires, d'enrichir le contenu de leur poste et de travailler sur des sujets qui leur tiennent à cœur, ainsi que d'élargir la responsabilité.
- **BEYOND** : Le nouveau programme de développement des talents BEYOND a été créé en 2019 pour soutenir la croissance d'OCP et continuer à pérenniser le modèle d'entreprise autour d'un cursus de 2 ans pour les jeunes talents avec une approche en 4 principes :
 - Formation sur le terrain et apprentissage académique : incluant deux tiers de la formation sur le terrain sur des projets d'exploitation et d'exploration.
 - ADN industriel et exposition fonctionnelle : dont un minimum de 6 mois sur un site industriel pour comprendre le produit et son processus de production autant que le client.
 - Connexion et mise en réseau : placer les participants dans des environnements de groupe et d'équipe pour développer et tester leurs compétences en matière de collaboration, leur donner l'occasion de se mettre en réseau avec différents profils (par exemple, des professeurs, des coachs commerciaux, des chefs de projet, des experts en la matière)
 - Techno fluency : apprendre à innover et à intégrer la technologie de manière significative.
- **1 PACTE** : En 2019, OCP a lancé " 1 Pacte " - une initiative d'intelligence collective visant à impliquer les employés et l'écosystème d'OCP dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. 1 Pacte vise à rassembler les énergies des employés et de l'écosystème, à favoriser le dialogue stratégique dans la prise de décision, à catalyser le changement durable et à construire une compréhension commune de la façon de construire un meilleur OCP pour l'avenir.

STRUCTURE DE L'EFFECTIF

A. EFFECTIF DU GROUPE OCP¹³

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En nombre	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Personnel Hors cadre	4 085	4 816	6 344	18%	32%
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	7 098	7 650	8 707	8%	14%
Personnel Ouvriers et Employés	8 918	8 121	6 119	-9%	-24,60%
Effectif	20 101	20 587	21 170	2%	3%

Source : OCP S. A

B. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

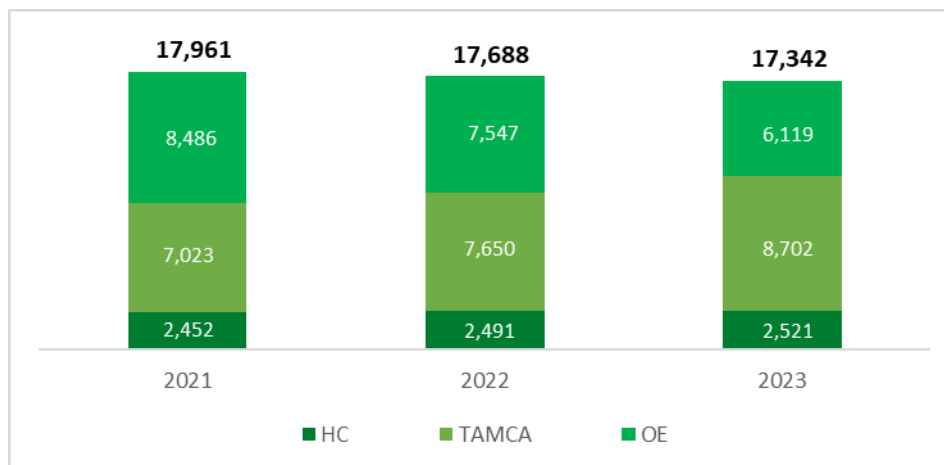
L'effectif du Groupe OCP s'élève au 31 décembre 2023 à 17 342 collaborateurs toutes catégories confondues.

¹³ L'effectif global est établi sur une base consolidée IFRS incluant le personnel permanent et non permanent.

L'effectif se décompose en trois catégories :

- Les hors cadres (HC) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

La répartition de la structure de l'effectif par catégorie entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

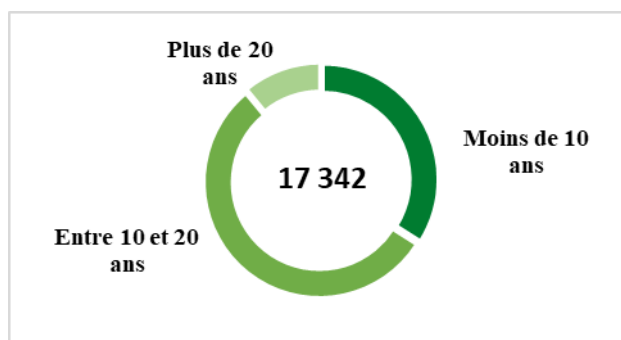


Source : OCP SA

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés et techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs, qui représentent 85% des salariés du Groupe en 2023.

Le taux d'encadrement Global¹⁴ du Groupe OCP en 2023 est de 37% ; marquant ainsi une évolution positive de +120% par rapport à 2013 (le taux se situait à 16,5% en 2013). Le taux d'encadrement HC¹⁵ enregistre une progression de 3%, passant de 14,1% à 14,5% entre 2022 et 2023.

La répartition de l'effectif par ancienneté se présente comme suit :



Source : OCP SA

La répartition des effectifs du Groupe OCP traduit ainsi l'importance accordée à la fois à l'expérience de collaborateurs confirmés mais également à l'apport des jeunes recrues, dotant ainsi le Groupe de ressources nécessaires à la réalisation de ses ambitieux objectifs stratégiques.

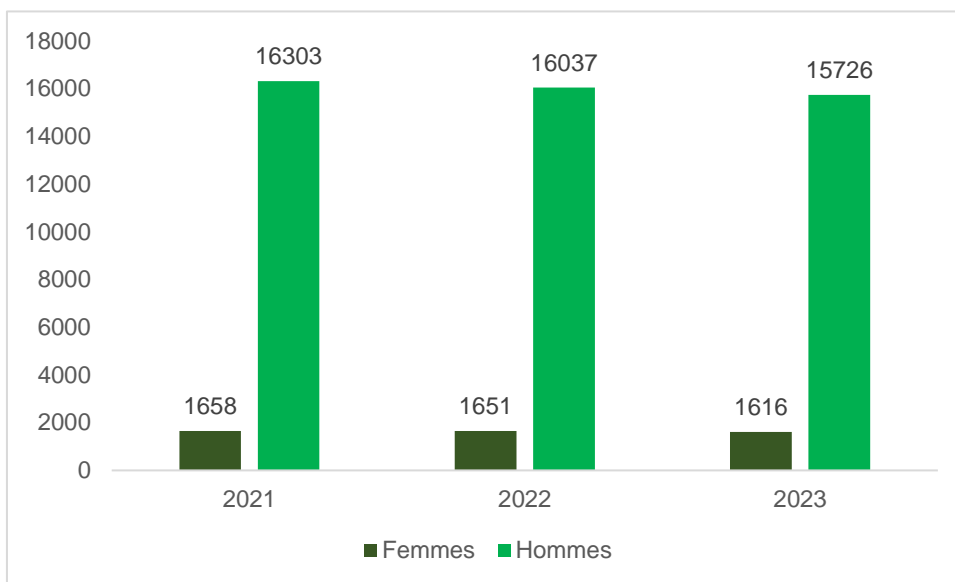
¹⁴ Taux d'encadrement Global = (Effectif TAMCA (Assistant Principal + Grande Maîtrise) + Effectif HC) / Effectif total

¹⁵ Taux d'encadrement HC = Effectif HC / Effectif total

C. REPARTITION DE L'FFECTIF PAR GENRE

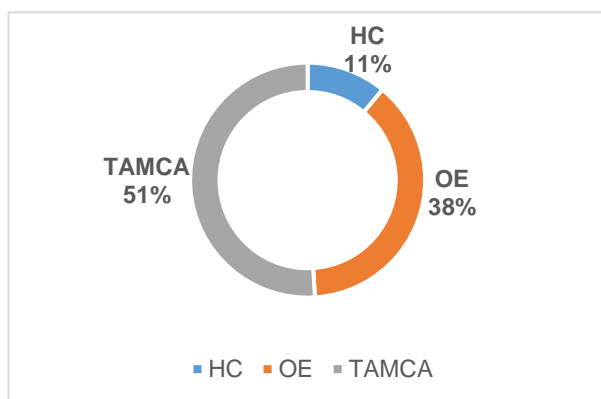
L'effectif du Groupe OCP est majoritairement masculin. Les femmes représentent ainsi au 31/12/2023, 9,3% de l'effectif total, toutes catégories confondues. Toutefois, cette proportion est nettement plus importante au sein du personnel HC et atteint près de 33% au sein de ces activités.

La répartition de l'effectif par catégorie en fonction du genre au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

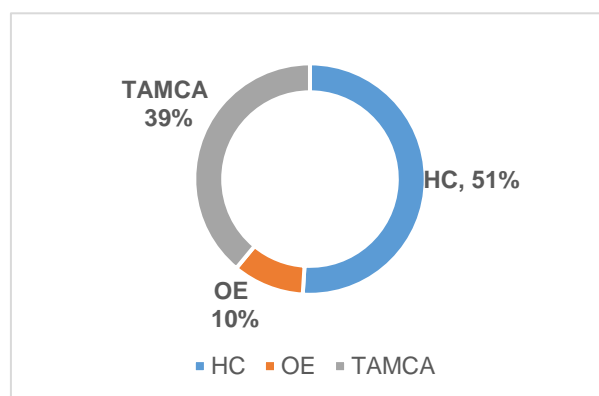


Source : OCP SA

Répartition de l'effectif masculin :



Répartition de l'effectif féminin :

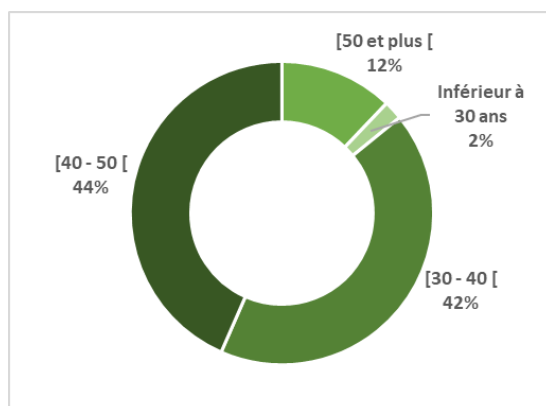


Source : OCP

Au 31 décembre 2023, 38% de l'effectif masculin est composé d'ouvriers et 51% des femmes appartiennent à la catégorie HC.

D. REPARTITION DE L'FFECTIF PAR CLASSE D'AGE

Au 31 décembre 2023, 38% de la population du Groupe OCP est âgée de moins de 40 ans. Le graphique ci-dessous précise la ventilation de l'effectif en 2023 selon les âges :



Source : OCP

E. EVOLUTION DES RECRUTEMENTS

Hors cadres

Les évolutions professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs hors-cadres du Groupe OCP sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

	2021	2022	2023
Nombre de nouvelles recrues	10	49	12

Source : OCP

Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE (Ouvriers Employés) et TAMCA (Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres Administratifs) s'inscrit dans le cadre du renforcement quantitatif et qualitatif des activités.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un dispositif d'intégration et de formation adapté au poste occupé.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

Nombre de nouvelles recrues	2021	2022	2023
OE	3	5	0
TAMCA	0	3	1
Total	3	8	1

Source : OCP SA

F. EVOLUTION DES DEPARTS

Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2021	2022	2023
Démissions	73	60	54
Départs à la retraite	38	33	23
Autres départs ¹⁶	8	7	14
Total	119	100	91

Source : OCP SA

¹⁶ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif Ouvriers, employés et techniciens du Groupe OCP sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2021	2022	2023
Démissions	3	2	2
Départs à la retraite	243	211	224
Autres départs ¹⁷	96	77	65
Total	342	290	291

Source : OCP SA

Evolution du taux de départ

Le taux de départ global est passé de 3,6 % en 2020 à 2,2% en 2023.

G. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2023, OCP SA dispose de 10 Représentants du Personnel, avec leurs suppléants et de 5 principaux syndicats qui représentent les salariés statutaires.

H. NOMBRE DE JOURS DE GREVE

Aucun jour de grève n'a eu lieu sur les trois derniers exercices.

I. NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Le nombre d'accidents de travail sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

	2021	2022	2023
Décès dus à des accidents du travail	3	2	1
Accidents du travail à haute gravité (à l'exception des décès)	29	38	17
Accidents du travail enregistrés	84	89	44

Source : OCP SA

J. FORMATION DU PERSONNEL

Placé au cœur du Pacte Social d'OCP, la formation accompagne chaque collaborateur tout au long de sa carrière. Ainsi, dans un environnement en évolution continue, le Groupe est convaincu que sa transformation vers une Learner Organisation est cruciale pour l'épanouissement de ses collaborateurs, le développement de leurs compétences et leur adoption de la posture d'ambidextrie exploitation/exploration. Le Learning est au cœur d'une expérience collaborateur intentionnellement riche et stimulante. Il joue un rôle prépondérant dans le développement de la carrière, de la mobilité interne et bien entendu de la filière d'expertise.

Chaque collaborateur s'engage et construit son parcours individuel de développement en alliant ses aspirations personnelles et professionnelles, les ambitions stratégiques du Groupe et les feedbacks bienveillants qu'il reçoit en continu.

- L'Université Mohammed VI Polytechnique-UM6P fondée par le Groupe OCP , et détenue par la Fondation OCP , est le bras armé est un pilier majeur du dispositif « d'Apprenant à

¹⁷ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Vie » à travers ses approches pédagogiques innovantes et sa dynamique de recherche et d'innovation en réponse à la vision stratégique du Groupe.

- L'UM6P est une institution orientée vers la recherche appliquée et l'innovation. Tournée vers l'Afrique, elle ambitionne de se placer parmi les universités mondialement reconnues dans ces domaines. Engagée à former le futur leadership du continent, l'UM6P mobilise les meilleurs chercheurs dans tous les domaines du développement durable, de l'industrie minière et des sciences agricoles, et déploie plusieurs programmes de recherche à travers des partenariats avec des universités marocaines et internationales. Plus qu'une institution académique classique, l'Université Mohammed VI Polytechnique est une plateforme d'expérimentation et un vivier d'opportunités que les étudiants qualifient d' « école de la vie », signe de leur appréciation de cette approche innovante. Le « *Learning institute* » a été lancé, pour mettre à la disposition des collaborateurs et managers du Groupe un espace dédié au savoir. Il est au service des ambitions du Groupe et de ses nombreux chantiers de développement et a permis d'asseoir une nouvelle politique de formation en phase avec la vision de favoriser une meilleure compréhension de la stratégie du Groupe et de ses enjeux, proposer des formations permettant d'accompagner ces orientations stratégiques et accompagner les collaborateurs, dans leur évolution de carrière.
- Au niveau des sites, le Groupe OCP a lancé un programme de création de 4 centres de formation en compétences industrielles, "Centres de compétences industrielles" (ou CCI) sur ses différents sites d'implantation au Maroc :
 - Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation minière : CCI Khouribga et CCI Benguerir
 - Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation chimique : CCI Jorf Lasfar et CCI Safi

L'ensemble des centres dispensent des formations en exploitation, maintenance, HSE et aspects transversaux.

Les formations concernent les disciplines liées à l'industrie chimique et minière, relatives à l'HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), l'extraction, le traitement des minerais, la production sulfurique et phosphorique, les engrais, la mécanique, l'électricité et l'instrumentation.

En 2023, 5 457 actions de formation au total ont été réalisées auprès des collaborateurs, correspondant à 101 426 journées homme de formation (hors formation des entreprises Ecosystèmes).

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

Année	2021	2022	2023
Nombre d'actions de formation réalisées	2 867	5 457	4 374
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	9 890	13 287	13 004
Nombre de journées Homme de formation	54 142	101 426	96 635
Budget en MMAD	221	250	246

Source : OCP SA

VIII.2.2 POLITIQUE SOCIALE

Fidèle à ses valeurs intrinsèques de responsabilité, de citoyenneté et d'exemplarité, le Groupe OCP place le Capital Humain au cœur de sa stratégie et considère l'accompagnement social de ses collaborateurs une partie intégrante de son identité.

Ainsi, le Groupe implémente une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles, et fortement axée sur le développement

des conditions de bien-être au travail en tant que levier d'engagement et de création de valeurs partagées.

Partout où il opère, le Groupe déploie, au quotidien, une offre sociale à même de répondre aux besoins des collaborateurs en matière d'accès au logement et d'animation socio-culturelle et sportive et ce, dans le respect de l'équité et de la diversité. Cette offre sociale est construite de manière collaborative entre les sites opérationnels et le Corporate, et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

En s'inscrivant pleinement dans une logique de bonne gouvernance, l'offre sociale est concertée de manière continue avec les Partenaires Sociaux, afin de dispenser des prestations sociales conjuguant les attentes des collaborateurs aux valeurs d'excellence du Groupe.

La politique sociale du Groupe s'articule essentiellement autour des trois axes majeurs ci-après :

Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP offre des mesures d'aide à l'accession à la propriété pour ses collaborateurs à travers des actions dans ce domaine.

Animation socioculturelle et sportive

Pour répondre aux attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels importants qui se caractérisent par la diversité des actions d'animation socioculturelle et par la mise en place d'infrastructures sociales et sportives dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc.).

Estivage

L'offre d'estivage OCP est constituée de centres d'estivage en propriété et de conventions hôtelières. Les conventions hôtelières ont permis d'apporter le complément de choix et de variété aux collaborateurs désirant séjourner dans des établissements touristiques au Maroc.

Ainsi, 14 700 collaborateurs ont bénéficié des Conventions Hôtelières et des Centres Estivage en 2023.

Convaincu que le bien-être au travail est un levier d'engagement et de performance globale, OCP ambitionne d'asseoir une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles. Cette offre sociale est construite de manière collaborative et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

VIII.2.3 COUVERTURE MEDICALE

Les collaborateurs du Groupe OCP bénéficient d'une couverture médicale durant la vie active et après la retraite (soins de santé, soins dentaires, etc.).

Des partenariats et des conventions avec un réseau d'établissements de soins multidisciplinaires ont par ailleurs été mis en place afin de permettre d'enrichir l'offre de soins médicaux.

En outre, les centres médico-sociaux établis sur les sites d'implantation d'OCP ont été renforcés par le recrutement de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assurer une médecine générale de famille permettant de cerner toute la cartographie des pathologies pouvant atteindre les collaborateurs et leurs ayants droits. Ils fonctionnent comme des guichets uniques dont l'objectif est de drainer tous les besoins, de les traiter ou de les orienter vers l'établissement le plus adapté. Ils concentrent aussi leurs efforts sur la sensibilisation, la prévention et l'orientation des patients.

VIII.2.4 REGIME EDUCATIF

L'IPSE est une institution agréée par l'OCP qui fournit une éducation primaire et secondaire aux enfants des employés et des membres du personnel du Groupe OCP, en utilisant de nouvelles technologies, en développant les compétences linguistiques, en introduisant l'approche expérimentale et en

promouvant les sciences. L'IPSE détient des partenariats avec 38 institutions académiques prestigieuses.

En 2023, l'IPSE a assuré l'éducation et l'enseignement de 23 100 élèves et s'est fixé une ambition d'atteindre 25 500 élèves en 2026. Durant la période 2020-2023, L'IPSE a alloué 515 millions de dirhams pour les coûts de construction et 72 millions de dirhams pour l'équipement scolaire et prévoit de dépenser 150 millions de dirhams supplémentaires sur la période 2024-2025 pour les mêmes coûts.

VIII.2.5 POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP rétribue la contribution de chacun de ses collaborateurs en proposant une rémunération globale attractive.

OBJECTIFS GENERAUX

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Récompenser la contribution des collaborateurs ;
- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Être compétitif par rapport au marché ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs globaux de l'entreprise ;
- Maîtriser les coûts d'évolution de la masse salariale.

COMPOSANTES DU SYSTEME DE REMUNERATION

Le Groupe OCP promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur une reconnaissance et une appréciation adéquate des performances et du potentiel de chaque collaborateur.

La politique de rémunération est pilotée de manière continue en cohérence avec les benchmarks marché pertinents pour assurer la compétitivité du groupe et des guidelines sont implémentés pour garantir l'équité interne et externe.

La politique de rémunération et d'avantages sociaux des collaborateurs du Groupe est structurée autour de trois composantes principales avec des critères distincts, objectifs et transparents pour assurer l'équité :

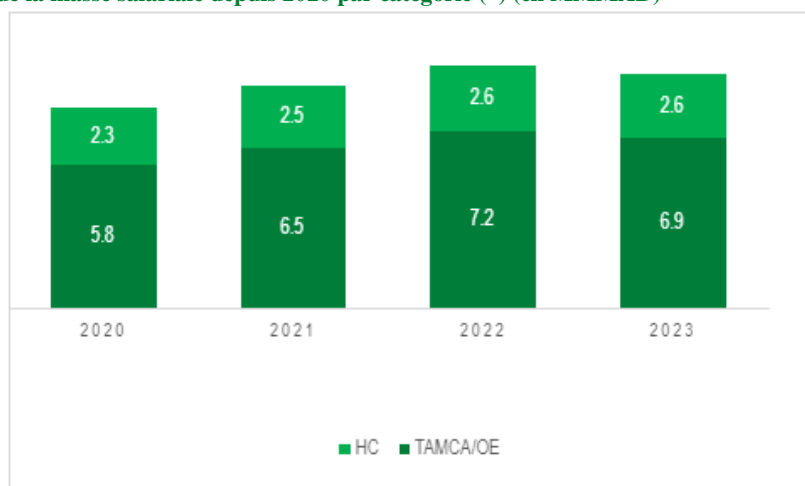
- Une part fixe : chaque collaborateur reçoit une rémunération basée sur son domaine de responsabilité, profil et conditions du marché
- Une part variable composée de bonus et intéressements lié à la performance individuelle et collective

Une offre d'avantage sociaux diversifiés et de prévoyance sociale viennent compléter la rémunération des collaborateurs pour renforcer d'avantage leur engagement et leur bien-être.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale Hors-cadres et TAMCA/OE sur les quatre derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2020 par catégorie (*) (en MMMAD)



(*) N'intègre pas les charges de personnel communes à toutes les catégories (écriture de régularisation de la retraite et certaines rubriques de l'OPEX Social)
Source : OCP SA

VIII.2.6 REGIME DE RETRAITE

Le personnel du Groupe est affilié au régime de retraite de base «RCAR^[1]» et au régime de retraite complémentaire « RECORE^[2]».

Le régime de retraite de base « RCAR » est composé d'un régime général «RG» et d'un régime complémentaire (RC) à points.

Pour le régime de retraite complémentaire « RECORE », il est un produit à caractère facultatif géré par la CNRA et constitué par le versement de cotisations salariale et contributions patronales qui sont transformées en points sur le compte de l'affilié. A compter du 1er octobre 2023, la CNRA a procédé

^[1] Régime Collectif d'Allocation de Retraites

^[2] Régime Complémentaire de Retraites

à la transformation de l'architecture technique de RECORE, basée initialement sur les points de retraite vers une nouvelle architecture fonctionnant selon la capitalisation individuelle.

Ces deux régimes sont offerts par un tiers de confiance et opérateur historique en matière de gestion des fonds de prévoyance et régimes de retraite, la Caisse de Dépôt et de Gestion.

D'autant plus, le Personnel OCP dispose d'un produit d'assurance retraite complémentaire « Indemnité de fin de carrière » donnant droit à un capital au moment de départ à la retraite.

VIII.2.7 DIVERSITE GENRE

Le Groupe OCP s'engage à créer un environnement de travail inclusif qui permet à tous ses collaborateurs d'exprimer tous leurs potentiels, indépendamment de leurs différences, sans discrimination d'aucune sorte, notamment de genre, y compris grossesse, handicap, âge, profil académique, culture, religion, nationalité et tous autres caractéristiques protégées par les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

L'ambition et la vision du Groupe OCP sont de conforter sa position d'entreprise citoyenne et responsable.

Le Groupe OCP s'engage à créer cet environnement inclusif en :

- Respectant le principe de non-discrimination dans toutes les étapes du parcours professionnel du collaborateur ;
- Mettant en place des dispositifs en faveur de la diversité et de l'inclusion ;
- Sensibilisant les managers et collaborateurs aux enjeux de la diversité et de l'inclusion ;
- Communiquant son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité auprès de ses collaborateurs et de son écosystème.

Partant de cette conviction, la vision « Diversité » a été élaborée autour de 3 principaux axes : Exemplarité, Education, Entrepreneuriat.

- Exemplarité : OCP a pour objectif d'être la société minière la plus inclusive en créant des modèles au sein d'OCP et en inspirant les femmes à OCP et en externe. Nous nous engageons à offrir les mêmes opportunités à tous en encourageant une culture inclusive mettant en valeur le potentiel des collaboratrices.
- Education : OCP a pour objectif de promouvoir l'éducation pour tous, au-delà du Groupe, afin de garantir l'inclusion et l'égalité des chances et ce dès le plus jeune âge. Nous nous engageons à favoriser l'éducation de jeunes filles/femmes à tous les niveaux : préscolaire, primaire et secondaire, universités et formation continue.
- Entrepreneuriat : OCP a pour objectif d'investir dans l'entrepreneuriat pour libérer le potentiel des individus au-delà du Groupe. Nous nous engageons à accompagner toutes les femmes au potentiel prometteur à travers des programmes de coaching, de monitoring, de networking et d'incubation, et ce au Maroc, en Afrique et dans le monde.

Le Groupe a OCP décroché le niveau « Assess », premier niveau de Certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality). Il s'agit de la principale norme au monde évaluant la performance des entreprises en matière d'égalité des genres et de création d'opportunités de carrière égales entre les femmes et les hommes.

Ce premier niveau de certification évalue plusieurs critères parmi lesquels l'équilibre des genres au sein des fonctions de responsabilité, les politiques de recrutements et de promotion, l'équité salariale ou encore la culture de diversité au sein de l'entreprise. Cette certification prend également en compte la perception par les collaborateurs du degré d'inclusion et des opportunités de carrière au sein de l'entreprise.

Cette certification vient appuyer l'engagement du Groupe pour l'évolution des pratiques et la promotion de l'égalité et la diversité au profit de ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'au profit de son écosystème. Notre Groupe se positionne ainsi à l'avant-garde pour la diversité genre, l'inclusion et l'égalité des opportunités de carrière.

VIII.2.8 SANTE ET SECURITE

L'extraction du minerai de phosphate et la production de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate peuvent être des activités dangereuses. En effet, il existe un risque général d'accidents impliquant des équipements lourds, des machines, des structures, des explosifs et des matières dangereuses utilisés dans ces industries.

Le Groupe considère la santé et la sécurité de ses employés une priorité. Le Groupe implémente les normes de sécurité de l'industrie marocaine et à l'échelle mondiale, appliquées dans toutes ces opérations. De plus, le Groupe a développé ses propres standards de sécurité au-delà des exigences réglementaires. Il s'engage ainsi de créer un environnement de travail sain et sûr sur chacun de ses sites ou installations minières et de production, en évaluant les risques auxquels sont confrontés ses employés et en mettant en œuvre les mesures de sécurité appropriées. Le Groupe sensibilise également son personnel à ces risques par le biais d'ateliers et de formations sur la sécurité au travail assurant ainsi une connaissance suffisante des procédures de sécurité au travail avant d'accorder une autorisation de travail aux employés ou dans une installation. Par ailleurs, des améliorations peuvent toujours avoir lieu, notamment une adhésion plus stricte des employés aux politiques de santé et de sécurité existantes. Le site de Safi est certifié OSHAS 18001 et le Groupe s'efforce d'aller au-delà de cette norme pour promouvoir une culture de la sécurité dans l'ensemble de ses activités.

Malgré ces mesures, les taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail impliquant les employés et les sous-traitants du Groupe restent supérieurs au niveau zéro accident. Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail combiné total était de 0,49, 0,66, 0,84 respectivement pour les exercices 2023, 2022, 2021. Alors que le nombre de décès pour les employés du Groupe était de 1 en 2023, 2 en 2022 et 3 entre 2019 et 2021 et que le nombre de décès pour les sous-traitants était de 4 en 2023, 1 en 2022 et 4 pour les exercices entre 2019 et 2021. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés du Groupe reste à un niveau zéro entre 2017 et 2023.

Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail du Groupe a été mis en place sur la base des normes ISO 45001 et couvre aussi les employés et les travailleurs qui ne sont pas des employés directs du Groupe, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par le Groupe OCP. Le Groupe dispose d'une équipe centrale dédiée à la gestion de la santé et de la sécurité pour l'ensemble des sites OCP et qui définit des directives générales sur la base du retour d'information du terrain. Chaque site met en œuvre un programme visant à identifier, évaluer et affaiblir les risques liés à la sécurité. Ces programmes sont coordonnés par un responsable de la sécurité qui gère un réseau de correspondants de sécurité affectés à différentes zones, dépendamment du site concerné. Le groupe met en place des comités de santé et de sécurité composés de représentants des employés afin d'assurer une codirection et une efficacité dans le retour d'information.

Bien que la direction estime que les opérations du Groupe ont mis en place des mesures de sécurité suffisantes, la nature des activités du Groupe est telle que des accidents peuvent se produire. En effet, bien que le Groupe s'engage à réduire le nombre d'accidents en généralisant les normes de sécurité sur tous ses sites et installations minières et de production, rien ne garantit que des accidents ne se produisent pas à l'avenir. Des actions de sensibilisation et d'ancrage de la culture sécurité au travail sont toujours présents afin de rehausser notre vigilance et atteindre le zéro accident.

VIII.2.9 SANTE ET BIEN ETRE

L'équipe qui surveille la santé au travail au sien du Groupe, le département HSE et les responsables de la sécurité des différents sites travaillent ensemble pour prévenir les effets négatifs sur la santé des travailleurs. OCP a mis en place des cliniques de santé et a recruté des médecins et des infirmières, sur chaque site afin de fournir une assistance médicale continue, ainsi que la mise en place d'installations nécessaires pour soutenir cette responsabilité. L'approche d'OCP visant à préserver la santé et le bien-être de ses employés a été élaborée conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé et s'articule autour de trois piliers : un corps sain, un lieu de travail sain et un esprit sain.

VIII.3 AUTRES (DEMARCHE RSE)

Le Groupe s'engage dans un certain nombre de projets secondaires, complémentaires aux phosphates, et comprend la construction et l'exploitation d'installations destinées à fournir des services sociaux aux employés et à leurs familles dans les zones où le Groupe opère, ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure au Maroc afin de faciliter le transport des produits du Groupe. De plus, un certain nombre de ces projets impliquent des dépenses d'investissement importantes.

Par ailleurs, le Groupe fait l'objet de demandes de la part de diverses autorités gouvernementales pour participer à des projets sociaux, d'infrastructure et autres, et pour en assurer le financement.

Le Groupe estime que le fait d'apporter un soutien au secteur agricole marocain et de soutenir l'employabilité des jeunes qui vivent à proximité des installations du Groupe, améliore la compétitivité du Groupe en soutenant ses partenaires locaux et en renforçant les liens du Groupe avec les différentes communautés.

En 2023, le groupe a alloué une enveloppe de 16 milliards de dirhams, destinée au financement de ces projets secondaires.

Fondation OCP

En 2007, le Groupe a créé la Fondation OCP, une organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 2012. En accord avec les valeurs et l'ambition du Groupe, la Fondation OCP promeut un développement humain durable au Maroc et dans de nombreux autres pays africains. La Fondation OCP utilise son expertise et son réseau de partenaires pour co-construire des solutions durables répondant aux besoins prioritaires des communautés qu'elle sert. En outre, la Fondation adopte un modèle d'action agile basé sur l'intelligence collective et opère dans différents domaines tels que l'éducation et la diffusion des connaissances, la R&D, et l'économie sociale et solidaire, entre autres.

La Fondation OCP met en œuvre un certain nombre de projets et encourage l'innovation en partenariat avec des institutions marocaines et d'autres organisations nationales et internationales. Ses projets assistent le royaume dans le développement de sa capacité de recherche par le biais de soutien aux projets et d'institutions de R&D, au parrainage d'écoles publiques, ainsi que l'octroi de bourses d'études à des étudiants méritants, le renforcement des capacités des coopératives et l'amélioration de l'accès aux services de santé en soutenant des caravanes médicales dans les zones rurales, ou en soutenant les soins médicaux aux personnes ayant des besoins spéciaux. La Fondation OCP mène un large éventail de projets avec ses partenaires africains en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur carte de fertilité et en améliorant les conditions de vie des populations locales par la fourniture de bétail et de matériel agricole, ainsi que par des formations aux agriculteurs. Par sa promotion d'un écosystème de connaissances, la Fondation OCP soutient de nombreuses structures indépendantes comme l'Université Polytechnique Mohammed VI, le Lycée d'Excellence de Benguerir, et la Fondation Mascir.

Le Groupe finance la Fondation OCP et détermine le niveau de financement qu'elle recevra au début de chaque année. En 2023, l'OCP a financé la Fondation à hauteur de 13,5 milliards de dirhams. Au cours des dernières années, le financement de la Fondation OCP a augmenté en raison de la construction de l'UM6P à Rabat et de l'extension de l'UM6P à Ben Guerir.

La Fondation OCP fournit des contributions importantes aux agriculteurs marocains pour l'achat d'engrais pour une valeur de 1,3 milliards pour l'exercice 2023, 1,8 milliards en 2022, 0,4 milliards de dirhams pour l'exercice 2021.

Université Polytechnique Mohammed VI

L'Université Polytechnique Mohammed VI ("UM6P") a été fondée et soutenue par la Fondation OCP. L'UM6P est un hub d'éducation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, avec l'objectif de devenir un pont éducatif entre le Maroc, le continent africain au sens large, et le reste du monde. L'UM6P a été inaugurée en 2017 afin de soutenir l'Agenda R&D du Groupe OCP, et de contribuer à

l'éducation d'une nouvelle génération de leaders africains. En 2018, le Groupe a externalisé sa R&D à l'UM6P. Celle-ci dispose de plusieurs campus, dans différentes villes (Benguerir, Laâyoune, Rabat et bientôt Casablanca et El Jadida). L'Université applique une approche "*Learning by doing*" et développe des partenariats solides avec des universités de classe mondiale, afin de promouvoir le leadership et la formation dans des domaines de recherche ciblés.

En contribuant à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs, d'entrepreneurs et de leaders, l'UM6P s'engage à positionner le Maroc et l'Afrique à l'avant-garde de la technologie et des sciences humaines.

Lydex

Le Lycée d'Excellence de Benguerir ("*Lydex*") est le fruit d'un partenariat public/privé entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Fondation OCP pour promouvoir un enseignement de haut niveau. Trois principes fondateurs sous-tendent le fonctionnement du Lydex : (i) encourager l'excellence, (ii) favoriser l'accès des élèves brillants issus de milieux vulnérables et (iii) l'inclusion de toutes les régions du Royaume.

Fondation Ibn Rochd pour les sciences et l'innovation

La Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation ("*FIRSI*") est une organisation à but non lucratif fondée par l'UM6P pour soutenir le développement de la jeunesse via la recherche et l'entrepreneuriat, grâce à un soutien financier ciblant les étudiants de niveau universitaire, les chercheurs et les start-ups. La FIRSI vise à promouvoir l'excellence académique et à encourager la recherche scientifique et l'esprit d'entreprise pour soutenir l'inclusion des Marocains et des Africains, quels que soient leurs moyens financiers.

1337

1337 est une école de programmation informatique, basée sur le peer-learning, avec des sites à Benguerir et Khouribga. Il s'agit de la première école de ce type au Maroc et sur le continent africain à offrir une formation informatique entièrement gratuite, ouverte et accessible à toute personne âgée de 18 à 30 ans. L'approche pédagogique de 1337 est basée sur l'apprentissage par les pairs. Un style de fonctionnement participatif permet aux étudiants d'aiguiser leur créativité grâce à un apprentissage par projet. 1337 n'exige aucun diplôme ou une formation informatique approfondie. Le seul critère d'admission est de réussir le processus de sélection.

UM6P Ventures

UM6P a lancé UM6P Ventures, une société de capital-risque dont l'objectif est de fournir un accès au capital de départ pour les jeunes entreprises et d'accélérer l'innovation scientifique et technologique. UM6P Ventures a établi des partenariats avec les universités suivantes : Université Cadi Ayyad, Université Mohammed 5, Université Hassan II et Université Al Akhawayn d'Ifrane. Ces partenariats permettent d'accéder aux ressources de ces universités, notamment aux laboratoires. UM6P a également établi un partenariat avec le MIT Sandbox Innovation Fund afin de créer des synergies et de connecter un large réseau de mentors et d'experts locaux et internationaux. UM6P Ventures est une filiale détenue à 100 % par InnovX, également filiale détenue à 100% par l'UM6P.

Bidra Innovation Ventures

Fondée en 2022, Bidra Innovation Ventures, LLC, est un fond de capital-risque immatriculée aux États-Unis, avec un capital de 50 millions de dollars américains. Le domaine d'investissement de Bidra est axé sur l'agriculture et les technologies agricoles, la transition énergétique et les technologies durables, avec pour objectif de soutenir et d'accélérer la stratégie d'innovation du Groupe.

Institut mondial du phosphore

Global Phosphorus Institute ("GPI") a pour but la promotion de la recherche, afin de développer des stratégies de gestion durable du phosphore afin d'assurer sa disponibilité pour les générations futures. Cette plateforme permettra l'accès à un réseau mondial et partagera des solutions innovantes qui ont pour but d'atteindre un équilibre entre le besoin et l'utilisation du phosphore dans les différentes productions.

Institut africain de nutrition végétale ("APNI")

L'APNI, créée en mars 2019, est une association marocaine à but non lucratif située à Benguerir. L'APNI est une organisation scientifique indépendante qui travaille uniquement sur l'amélioration de la nutrition des plantes à travers le continent africain pour renforcer et contribuer aux efforts de recherches visant le développement, existants en Afrique.

La mission de l'APNI est d'améliorer la nutrition des plantes pour garantir la sécurité alimentaire du continent. Pour soutenir sa mission, l'APNI a mis en place modèle scientifique basé sur l'innovation, centrée sur l'agriculteur, avec des partenaires des secteurs public et privé.

Institut de Promotion Socio-Educative (IPSE)

L'IPSE est une institution de la Société qui dispense un enseignement de qualité aux enfants à via un accès aux nouvelles technologies, le développement des compétences linguistiques, l'initiation à l'approche expérimentale et la promotion des sciences. Elle a conclu des partenariats avec 38 institutions académiques prestigieuses. Le Groupe offre une éducation de haute qualité à 23 100 enfants d'employés inscrits en 2024 et le Groupe a fixé une ambition d'inscription de 25 500 étudiants d'ici 2026. IPSE a alloué 72 millions de Dh pour couvrir les coûts de construction et 72 millions de Dh pour les équipements scolaires pour la période 2019-2023 et prévoit de dépenser 150 millions de Dh supplémentaires sur la période 2024-2025.

INNOVX

Innovx est un moteur d'innovation fondé par l'Université Mohammed VI Polytechnique en 2022 avec l'ambition d'être le pionnier des technologies de pointe pour construire les industries du futur. Innovx est une société transdisciplinaire dédiée à l'investissement et à la création d'entreprises et d'écosystèmes innovants et durables dans le but de laisser un fort impact local dans cinq secteurs stratégiques : l'agriculture et l'eau, l'énergie, les produits chimiques, le numérique et l'innovation sociale.

Société marocaine d'hôtellerie

En 2019, le Groupe, l'ONCF et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont annoncé un partenariat dans le secteur de l'hôtellerie haut de gamme dans le but de soutenir la croissance et l'emploi dans l'économie marocaine et devrait inclure des actifs hôteliers historiques au Maroc, qui sont détenus par l'ONCF, notamment la Mamounia à Marrakech, le Palais Jamai à Fès, Michlifèn à Ifrane ainsi que Marchica Lagoon Resort à Nador.

Début 2020, le Groupe et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont créé une coentreprise à parts égales, Moroccan Hospitality Company ("MHC"), un centre national pour

le développement du secteur hôtelier au Maroc. Au 31 décembre 2023, l'OCP détient 75,6 % de MHC par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % OCP Hospitality, les 24,6 % restants étant détenus par le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social. En mars 2020, MHC a acquis auprès de l'ONCF 52% du capital de la société La Mamounia et 80% des parts de la société de gestion de l'hôtel Michlifen. Le montant total de cette acquisition est estimé à 2,3 milliards Dh, la part de la Société étant de 50%. L'évaluation de l'acquisition des actifs hôteliers est en cours de finalisation.

En août 2020, MHC a acquis 45% des actions de la Foncière de la Lagune ("SFL") et 95% des actions du Palais Jamaï ("SPJ") auprès de l'ONCF. En mai 2021, MHC a acquis 5% supplémentaires du capital social de SFL et de SPJ, pour atteindre une participation de 50 % et 100 % du capital social de SFL et SPJ, respectivement. OCP Hospitality, filiale à 100% d'OCP SA, détient actuellement 50% du capital social de MHC.

Au 31 décembre 2023, MHC détient une participation de 52,1 % dans le capital de la Société La Mamounia ("SLM"), une participation de 80 % dans la Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen d'Ifrane S.A. ("SGHM"), une participation de 81,8 % dans la Société Foncière La Lagune ("SFL"), et une participation de 100 % dans la Société Palais Jamaï ("SPJ"), et détient directement dans ses livres l'Hôtel Michlifen à Ifrane.

Projets Ville Verte et Mine Verte

Conformément à sa stratégie de développement durable, le Groupe développe deux projets majeurs, "Ville Verte de Benguerir" à Ben Guerir et "Mine Verte" à Khouribga.

Le projet Ville Verte de Benguerir est une nouvelle zone urbaine de 1 000 hectares près de Ben Guerir. Le projet vise à fournir des infrastructures résidentielles, sanitaires, éducatives, de loisirs et administratives à la population locale existante, ainsi qu'à une population estimée à 100 000 personnes qui devraient s'installer dans la ville. La Ville Verte vise également à fournir toute l'énergie nécessaire à partir de sources renouvelables d'ici 2027 et, en partenariat avec OGW, à fournir de l'eau recyclée et dessalée d'ici 2025. De plus, la Ville Verte cherche à investir dans des solutions innovantes pour la gestion des déchets, la construction et le transport, entre autres. La Ville Verte de Ben Guerir inclut notamment l'UM6P, qui se concentre sur des activités de recherche et développement et offre des diplômes de licence et de master. La Ville Verte de Ben Guerir est en développement depuis 10 ans et comprend plus de 250 hectares de terrains paysagés et 1 million mètres carrés de bâtiments développés, incluant des projets phares tels que le Data Center (TIER 3 et 4 avec alimentation et liaisons réseau redondantes) avec 8 700 mètres carrés, STARTGATE (un espace de travail pour des programmes d'incubation et d'accélération avec 200 postes de travail), deux plateformes de recherche en énergie solaire et éco-construction, et d'autres laboratoires de recherche et d'innovation en cours de développement.

L'objectif initial de la Ville Verte de Ben Guerir d'accueillir 15 000 personnes à la fin de la phase de développement actuelle a été atteint. La Ville Verte de Ben Guerir vise à étendre son développement et ses infrastructures au-delà de la première phase réalisée pour répondre aux besoins croissants de l'UM6P en termes d'installations et de services. Il est prévu qu'en 2045, la Ville Verte de Ben Guerir accueillera 100 000 personnes, dont 20 000 étudiants et chercheurs ainsi que 1 000 membres du personnel académique.

La Ville Verte de Ben Guerir aspire à devenir une ville de la connaissance de référence, à la fois intelligente et verte. Le projet est de construire une zone urbaine intelligente et durable avec l'UM6P au cœur, dans le but de fournir un environnement de vie moderne et attrayant pour ses résidents. Cette zone urbaine est conçue comme un laboratoire vivant permettant l'expérimentation dans tous les domaines de l'urbanisme.

- **Excellence académique et recherche** : une chaîne de valeur de l'excellence éducative et de la recherche appliquée complète avec des équipements de pointe et des laboratoires vivants. Parmi les infrastructures clés : l'UM6P de classe mondiale, le Lycée d'Excellence (LYDEX),

l'école de codage (1337), les Centres d'Expertise Industrielle et les laboratoires vivants ouverts à la communauté scientifique pour tester des solutions à grande échelle dans des domaines clés – Green Energy Park, Green & Smart Building Park.

- **Développement économique** : une zone d'activité économique dédiée aux acteurs de l'innovation avec une gamme de services spécifiques et de soutien.
- **Attractivité urbaine et durabilité** : une ville avec des équipements urbains de qualité, durables et intelligents et des espaces de vie, combinés avec une offre immobilière et des services attractifs.

La Mine Verte de Khouribga est une ancienne mine transformée en zone urbaine administrée par le site minier. Cette zone de 300 hectares abrite un Parc de la Mine Verte, un Central Mall (avec des services aux entreprises, des espaces commerciaux, des bureaux), des installations pour la population, y compris 1 800 unités de logement, un multiplex et une médiathèque, des hôtels et des biens immobiliers et des centres de formation pour améliorer l'employabilité.

La médiathèque et le Central Mall sont déjà opérationnels.

Assurance

Les conditions de la couverture d'assurance du Groupe sont similaires à celles qui sont généralement acceptées dans l'industrie des phosphates et sont adaptées aux activités spécifiques du Groupe. La couverture d'assurance du Groupe comprend les dommages aux biens, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile, le sabotage, le terrorisme, l'assainissement de l'environnement, l'assurance responsabilité civile de l'employeur, l'assurance contre les objets dangereux, l'informatique et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Le Groupe maintient des polices d'assurance auprès de courtiers et de compagnies d'assurance marocains et internationaux (notamment en Angleterre, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis).

VIII.3.1 OCP SKILLS

En 2011, le Groupe OCP a mis en place OCP Skills, un programme de formation et de recrutement qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans les régions dans lesquelles il opère.

OCP Skills a trois objectifs majeurs : (i) la mise à disposition de fonds, l'encadrement et le soutien de projets d'entrepreneuriat et de développement de la communauté ; (ii) la formation de 15 000 personnes afin d'améliorer l'employabilité des jeunes des régions où opère le Groupe, les formations étant assurées en partenariat avec différents établissements publics et privés ; et (iii) le recrutement de 5 800 personnes dans les différents sites du Groupe, avec une priorité pour les riverains des sites du Groupe et les enfants d'anciens salariés.

VIII.3.2 POLITIQUE QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Ces projets se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du « zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place encourageant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc., ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc).

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

VIII.3.3 POLITIQUE SECURITE

Stratégie Santé et Sécurité au Travail du Groupe OCP

La Santé et la Sécurité au Travail (SST) représentent un enjeu majeur et durable pour le Groupe OCP. Notre but principal est de protéger notre personnel et de promouvoir le bien-être au travail tout en protégeant l'intégrité de nos installations. Les actions du Groupe s'inscrivent dans le cadre de ses principes de bonne gouvernance et fait partie des fondations de ses valeurs de leadership et de son code éthique.

Notre politique traduit notre engagement en matière de la prévention de la santé et de la sécurité de tous les collaborateurs OCP et partenaires (contractants, fournisseurs, visiteurs, filiales OCP, JV's...); et elle trace les directives de sécurité et de santé au travail pour la maîtrise des risques professionnels et industriels.

L'ambition du Groupe est de devenir une référence mondiale en matière de performance SST, dans le domaine des industries des phosphates avec une ambition « Zéro Accident » durable.

Projet « Zéro incident » :

Le projet « Zéro Incident » est un programme qui a contribué à l'instauration de la culture sécurité auprès des collaborateurs OCP et des entreprises extérieures.

Le programme est divisé en deux phases :

- Première phase 2012 – 2016 : Construction du système de gestion de la sécurité sur la base de l'identification des risques majeurs des activités OCP minières et chimiques à partir des principaux constats de la PME (évaluation de la gestion de la sécurité) en 2012.
- Deuxième phase 2017 – 2020 : Examen du système de gestion de la sécurité en axant le programme du projet « Zéro Incident 2.0 » sur les ressources humaines, en termes d'amélioration :
 - Compétences et expertise pour mieux maîtriser les risques professionnels et industriels,
 - Formation Perception des risques auprès de tous les collaborateurs et partenaires de la Société pour construire une culture sécurité durablement
 - Communication émotionnelle et interactive à travers des jeux, des émissions de télévision et des BD amusants pour les enfants des collaborateurs.
 - Culture de performance HSE via la digitalisation (Remontée des données et tableau de bord).
- Troisième phase 2021 – 2023 : Atteindre le mode indépendant en mi 2023 avec :
 - Réduction du Taux de fréquence ;
 - Evaluation globale HSMS (Health And Safety Management System) supérieure à 75%.

Plusieurs leviers du projet « Zéro Incident » ont permis de contribuer à l'amélioration des performances sécurité (Baisse du taux de fréquence de 60% depuis 2016), notamment :

- Mise en place du Système HSMS (Health And Safety Management System) ;
- Organisation de la filière HSE et clarification des rôles et responsabilités de la ligne managériale ;
- Mise en place des standards opérationnels et PSM liés aux risques professionnels et industriels ;

- Mise en place des rituels terrains d’animation : Contacts sécurité, Stop sécurité, workshops, formations, débriefing poste, réunions matinales, actions de mobilisation et coaching...;
- Mise en place d’une stratégie de communication : Logo sécurité, Branding, affichage, dépliants, goodies, vidéos, émissions HSE Expert...;
- Outils sécurité soutenus : fiches mnémotechniques, guides des standards, vidéos de vulgarisation des standards, Quiz, digitalisation (plateformes MyOPS / MyHSE...);
- Définition d’une politique SST basée sur les 7 principes HSE ;
- Etablissement et déploiement des 5 règles qui sauvent la vie ;
- Montée en compétences HSE des collaborateurs OCP ;

Health and Safety Management System :

Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail du Groupe a été mis en œuvre sur la base des normes ISO 45001 et couvre les employés ainsi que les travailleurs qui ne sont pas employés mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par le Groupe OCP. Le Groupe dispose d'une équipe corporative dédiée à la gestion de la santé et de la sécurité pour tous les sites de l'OCP et qui définit des lignes directrices générales basées sur les retours du terrain. Chaque site met en œuvre un programme pour identifier, évaluer et atténuer les risques spécifiques en matière de sécurité. Ces programmes sont coordonnés par un responsable de la sécurité qui gère un réseau de correspondants de sécurité assignés à différentes zones du site concerné. Le Groupe organise également régulièrement des comités de santé et de sécurité avec des représentants des employés afin d'assurer la co-construction et l'efficacité de la culture de remontée des performances et des retours d'expérience.

X. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

IX.1 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

IX.1.1 Stratégie de développement du Groupe OCP

Le Groupe poursuit son programme de développement industriel lancé en 2008 et articulé autour des trois axes majeurs de la stratégie du Groupe (leadership par les capacités, leadership par les coûts et flexibilité commerciale et industrielle). La Société continue, dans le cadre de sa 3^{ème} S-cruve de croissance, à déployer son programme d’investissements annoncé visant à augmenter les capacités core-business à travers l’ouverture de nouvelles mines et la mise en service de nouvelles unités chimiques de production, et à diversifier son portefeuille d’activités à travers la valorisation des by-products et l’orientation vers les solutions Green & Sustainable. Ceci se traduit notamment par un programme d’investissements Energie propre et eaux non conventionnelles permettant au Groupe de couvrir la totalité de son besoin en énergie électrique et d’utiliser exclusivement des sources d’eau non conventionnelles.

Depuis plusieurs années, Le Groupe OCP a amorcé une stratégie visant à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés.

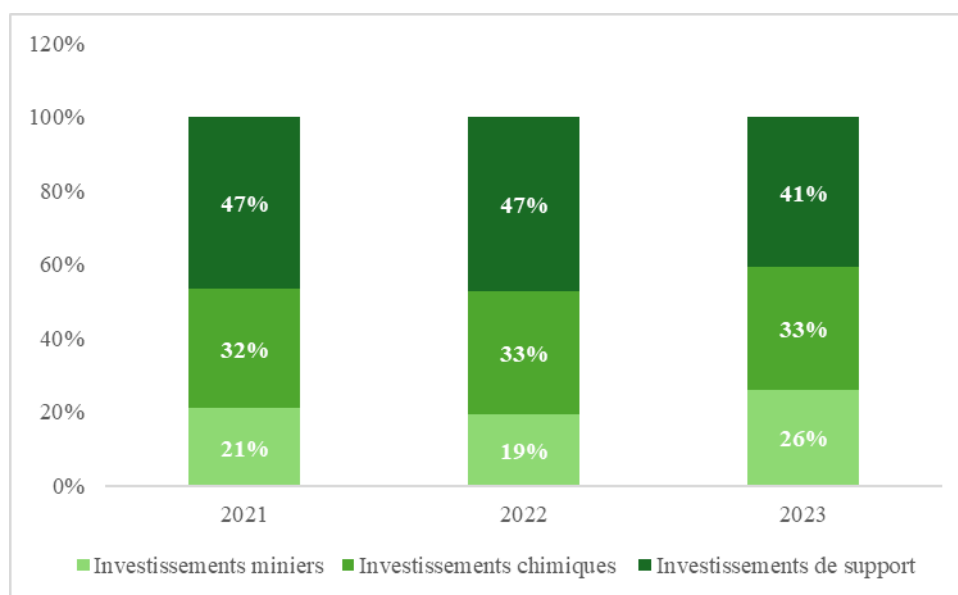
IX.1.2 Politique d'investissement

1- Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement du Groupe sont réparties en trois grandes catégories comme suit :

- Les investissements miniers : concernent les projets industriels sur les sites miniers de Khouribga, Gantour et Boucraâ ;
- Les investissements chimiques : concernent les projets industriels chimiques à Jorf Lasfar et Safi ;
- Les investissements de support : concernent les activités non-industrielles et non-centrales telles que les projets sociaux, les projets numériques et les projets au siège du Groupe.

Le graphique suivant présente les dépenses totales en investissements du Groupe sur la période 2021-2023 :



Source : OCP S.A

Les investissements du Groupe OCP se répartissent principalement entre les secteurs miniers, chimiques et de support. Les investissements de support représentent 47% du total des investissements en 2021 et 2022 et ont légèrement diminué atteignant 41% en 2023. Les investissements miniers ont augmenté de 21% en 2021 à 19% en 2022, puis à 26% en 2023. Concernant les investissements chimiques, ces derniers demeurent stables atteignant à 32% en 2021 et 33% en 2022 et 2023.

2- Principaux investissements réalisés par le Groupe OCP S.A :

INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP¹⁸

• Principaux investissements réalisés durant les exercices 2021 et 2022

En milliards de dirhams	Paiements 2021	Paiements 2022
3 nouvelles d'engrais et infrastructures à Jorf	1,1	1,3

¹⁸ Périmètre retenu : OCP SA, JFC de I à V, PMP, Imacid et Emaphos

Lignes sulfuriques D, U et E à Jorf	1,0	1,0
Ligne phosphorique F et infrastructures à Jorf	0,1	1,1
Nouveau Port de Laâyoune	0,7	1,2
Unité intégrée de production d'engrais à Laâyoune	0,1	0,1
Laveries - Laâyoune, Benguerir et Extension MEA à Khouribga	0,7	0,7
JFC(s)	0,2	0,1
Downstream (Unité de séchage à Jorf)	0,1	0,1
Réhabilitation des installations JPH	0,2	0,1
Backbone opérationnel SAP	0,2	0,1
Programme Afrique	0,1	0,0
Totaux	4,5	5,8

Source : OCP SA

- **Principaux investissements réalisés durant 2023**

Les 10 principaux investissements de développement industriel effectués en 2023 :

En milliards de dirhams	Paielements
Pipeline Eau dessalée Jorf Lasfar - Khouribga	2,2
Port de Safi	0,6
Dessalement Wave 2 à Jorf Lasfar	0,5
Programme Energie Phase 1 (parcs solaires à Khouribga et Benguerir)	0,1
Pipeline Eau Safi - Gantour - Marrakech	0,0
Phosboucraa Fertilizer Complex (PFC)	0,8
Extension nouvelle Centrale (Lignes SAP U & E)	0,2
Plan d'urgence Eau	1,9
Trois nouvelles lignes d'engrais à Jorf Lasfar et leurs infrastructures	1,3
TSP Hub à Jorf Lasfar	0,3
Total	8,0

Source : OCP SA

Le Groupe s'oriente vers des investissements structurants visant principalement l'augmentation des capacités en mine et en chimie et la réduction des coûts (investissement de développement), tout en s'impliquant dans de nouveaux domaines apportant une forte valeur ajoutée à son écosystème.

Au cours des trois derniers exercices, les investissements de l'OCP ont été stratégiquement répartis sur trois segments opérationnels. Pour l'Axe Nord, couvrant Khouribga à Jorf Lasfar, le focus a été sur l'optimisation du centre intégré de traitement chimique des phosphates, avec un pipeline de boue reliant les sites d'extraction aux installations de transformation et d'exportation à Jorf Lasfar. En 2023, cet axe a absorbé 11,77 milliards de dirhams. L'Axe Central, reliant Youssoufia et Benguerir à Safi, a bénéficié d'investissements pour améliorer le transport ferroviaire et les installations de traitement et d'exportation des phosphates, avec une dépense de 4,5 milliards de dirhams en 2023. Enfin, l'Axe Phosboucraâ a vu des investissements ciblés pour le développement du site d'extraction et du centre de traitement de Laâyoune, totalisant 1,3 milliard de dirhams en 2023.

- **Les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées sur les trois derniers exercices :**

En millions de dirhams	2021	2022	2023
Terrains	342	258	117
Constructions	2 436	2 064	19 869
Installations techniques, matériel et outillage	837	490	3 035
Matériel de transport	9	17	14
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	176	22	788
Droit d'usage des immobilisations corporelles	174	106	96
Autres immobilisations corporelles	9 371	16 709	5 385
Totaux	13 345	19 666	29 304

Source : OCP SA

Les investissements du Groupe OCP ont connu des évolutions marquées dans les domaines d'activités minières, d'infrastructures et chimiques en 2021, et ont essentiellement porté en 2022 et 2023, sur l'augmentation de capacité et du programme d'eau.

En 2021, les principaux investissements concernaient la mise en service de la deuxième partie du convoyeur rippable à la mine de Béni Amir et le démarrage de la construction de la laverie à Benguérir, visant une production annuelle de 3 millions de tonnes. En outre, les projets d'infrastructure à Boucraâ ont porté sur le développement du nouveau port phosphatier ainsi que des travaux liés au poste électrique, tandis que les projets chimiques ont porté sur de nouvelles lignes d'engrais et l'amélioration des installations de fusion et filtration de soufre.

En 2022 et 2023, les efforts se sont intensifiés avec une enveloppe budgétaire importante pour l'augmentation de capacité. En 2022, le Groupe a finalisé les trois nouvelles lignes d'engrais TSP, chacune avec une capacité de 1 million de tonnes par an, et a avancé dans la construction des lignes sulfuriques à Laâyoune et Safi.

Le programme d'eau a également pris de l'ampleur avec le lancement de la capacité de dessalement à Jorf Lasfar et Safi, visant à garantir l'autonomie en eau des sites industriels et des villes environnantes.

En 2023, les projets ont continué avec l'achèvement partiel des nouvelles lignes d'engrais TSP et sulfuriques, et une avancée notable dans le programme de dessalement, incluant l'autonomie en eau des sites de Jorf Lasfar et Safi ainsi que la fourniture d'eau dessalée aux villes de Safi et El Jadida.

IX.1.3 Politique de couverture

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation et de ses flux financiers dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro.

Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Ainsi, le Groupe bénéficie d'une couverture naturelle de son risque de change.

Pour gérer la partie résiduelle de cette exposition, le Groupe a défini une stratégie de couverture adaptée à ces spécificités ainsi qu'un cadre de gouvernance permettant de la décliner. Il a mis en place un système intégré de gestion de trésorerie permettant d'identifier et mesurer le risque de change, ainsi qu'un module de gestion des instruments dérivés de couverture.

Cette stratégie de couverture du risque de change du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- Horizon de hedging : les flux à couvrir contre les fluctuations de cours de change ne devraient pas dépasser une période bien définie.

- Assiette de hedging : les montants à couvrir sont plafonnés à une proportion de l'exposition nette bien définie.

Instruments de Hedging : les instruments dérivés utilisés sont ceux autorisés dans le cadre de la réglementation de change en vigueur.

IX.1.4 Politique de partenariat du groupe et des joint-ventures

La Société a pu forger plus de 30 partenariats stratégiques avec des organisations, de renommée mondiale, qui partage la philosophie et l'ambition de créer un avenir durable et de transformer l'agriculture dans le monde.

Chaque partenariat, dans chacun des secteurs d'activité, représente une opportunité d'échange d'expertise et de partage de connaissances, afin de maximiser l'impact des projets, et des programmes de formation aux joint-ventures.

Hormis ses activités internes de R&D, le Groupe a également conclu des partenariats stratégiques pour développer de nouvelles activités en économie des connaissances. A titre d'exemple, la création en Joint-Venture avec Jacobs Engineering, d'une société d'ingénierie JESA ayant pour vocation d'accompagner le développement en cours du Groupe, et ultérieurement d'être leader d'ingénierie en Afrique.

IX.1.5 Politique de recherche et développement

Depuis 2018, la fonction recherche et le développement ("R&D") du Groupe a été externalisée à l'UM6P, ce qui a permis au Groupe de consolider ses activités de R&D au sein d'une structure dédiée et d'accéder à des capacités et des ressources dans divers domaines scientifiques visant à influencer la croissance du Groupe et à augmenter la coopération avec les universités de renommée mondiale dans le domaine de la R&D. L'évolution de la R&D du Groupe reflète son ambition de poursuivre la diversification des opportunités de croissance et des produits de niche. En conséquence, le Groupe cherche à suivre les meilleures pratiques en matière de R&D, notamment en fixant un objectif de dépenses en R&D d'environ 5 % du chiffre d'affaires.

- **Solutions agricoles** : Exploration des opportunités de diversification du Groupe grâce à la recherche de nouveaux engrais de qualité et à l'intégration en aval du Groupe par une offre de services aux agriculteurs, en particulier sur le marché africain.
- **Hacking Phosphate** : Se concentrer sur les possibilités d'accès à de nouveaux secteurs industriels à partir des éléments présents dans la roche phosphatée.
- **Économie circulaire** : Analyser l'impact de l'activité du Groupe pendant le cycle de vie de ses différents produits et proposer des pistes d'amélioration.
- **Efficacité opérationnelle** : Explorer des moyens d'améliorer les activités existantes du Groupe.
- **Digitalisation** : Un levier de croissance et d'efficacité pour toutes les entreprises, en particulier les entreprises industrielles.

Les projets phares du Groupe en matière de R&D comprennent :

- ✓ de nouvelles qualités de biofertilisants ;
- ✓ des techniques agricoles adaptées aux marchés de croissance du Groupe, telles que l'agriculture biosalée et l'agriculture en conditions de stress hydrique ;
- ✓ la valorisation des principaux sous-produits de l'activité du Groupe, tels que le fluorure, le phosphogypse et les boues de lavage ;
- ✓ le programme de Mine Expérimentale et de Plante Expérimentale pour explorer de nouveaux processus ;
- ✓ le développement de nouveaux matériaux pour les équipements clés utilisés par le Groupe, tels que les toiles filtrantes et les matériaux de pompe ;
- ✓ les énergies renouvelables ;
- ✓ l'ammoniac vert et l'hydrogène vert ;
- ✓ les batteries au phosphate de fer et de lithium.

IX.2 MOYENS TECHNIQUES

L'appareil productif de la Société est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production de la Société de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

IX.2.1 Capacités de production

SITE DE KHOURIBGA

Le centre minier de Khouribga dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2023)	Capacité (en MT/an)
Séchage Béni-Idir	10
Séchage complexe Oued Zem	6,9
Séchage Downstream	6,5
Laverie Daoui	6,7
Laverie Merah	11,3
Laverie Beni Amir	12
Liaison Sidi Chennane	11
Liaison Zone Centrale	11

Source : OCP SA

SITE DE GANTOUR

Le centre minier de Gantour dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2023)	Capacité (en MT/an)
Séchage à Youssoufia	2,9
Laverie flottation à Youssoufia	3,8
Calcination à Youssoufia	2,4
Liaison entre Youssoufia et laverie	3,4

Source : OCP SA

SITE DE PHOSBOUCRAA

Le centre minier de Phosboucraâ dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2023)	Capacité
Unité de lavage et séchage	3 Mt/an
Wharf de longueur 3,2 Km	10 à 70 Kt
Unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse	1,2 Mm3/d'eau douce par an

Source : OCP SA

XI.2.2 Capacités de stockage

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacun de ses sites d'exploitation minière au 31 décembre 2023 :

Stockage du minerai phosphaté extrait	Capacité de stockage (en milliers de tonnes)
Khouribga	2 315
Dont :	
Daoui	125
El Halassa	900
Sidi Chennane	600
MEA	690
Gantour	757
Dont :	
Ben Guerir	117
Ben Guerir (humide criblé)	290
Youssoufia (humide criblé)	350
Boucraâ	900
Dont :	
Mine de Boucraâ	450
Axe 1 (humide criblé)	150
Axe 2 (humide criblé)	150
Axe 3 (humide criblé)	150
Stockage de produits traités	
Khouribga	2 872
Dont :	
Parc el Wafi	600
Usine à Benidir (stock humide)	220
Complexe de séchage à Oued Zem (stock humide)	160
Usine d'enrichissement à Merah	220
Usine à Benidir (stock sec)	50
Complexe de séchage à Oued Zem (stock sec)	52
Downstream (stock sec)	250
Downstream (stock humide)	950
Port Casablanca	370
Gantour	860
Dont :	
Usine de séchage (humide criblé et lavé)	90

	Usine de séchage (stock sec)	60
	Usine d'enrichissement (humide criblé)	140
	Usine d'enrichissement (lavé)	90
	Usine de calcination (humide criblé et lavé)	290
	Usine de calcination (stock sec)	50
	Safi Port	140
Boucraâ		750
Dont :	Hangars de stockage du produit fini	500
	Stock humide criblé	250

Source : OCP S.A.

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacune de ses installations de traitement de produits chimiques au 31 décembre 2023 :

Données (en milliers de tonnes)	Capacité de stockage					
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29 %	Acide phosphorique 54 %	Acide phosphorique purifié	Engrais phosphatés	Phosphate-based feeds
Jorf Lasfar	239	68	267	21	1,650	—
<i>Dont :</i>						
<i>OCP SA</i>	132	17	93	0	750	—
<i>JFC I</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC II</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC III</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC IV</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC V</i>	14	4	26	0	100	—
<i>IMACID</i>	19	4	37	0	0	—
<i>PMP</i>	14	3	35	0	0	—
<i>EMA-PHOS</i>	0	0	0	21	0	—
Safi	66	11	136	—	180	9

Source : OCP SA

XI.2.3 Capacités d'extraction

Le tableau ci-dessous présente la capacité d'extraction des sites miniers du Groupe OCP sur la période allant de 2021 à 2023.

En milliers de tonnes	2021	2022	2023
Khouribga	34 500,00	34 500,00	34 025,00
Youssoufia	4 800,00	4 800,00	4 900,00
Ben Guerir	4 200,00	4 200,00	4 200,00
Boucraa	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total	47 500,00	47 500,00	47 125,00

IX.2.4 Installations portuaires

La roche de phosphate est principalement exportée par les ports de Casablanca, de Safi et par le quai de Laâyoune. L'acide phosphorique est principalement exporté par les ports de Jorf Lasfar, de Safi et de Casablanca. Les engrais sont exportés par les ports de Jorf Lasfar et de Safi.

Le Groupe dispose d'un certain nombre d'installations dans les ports à partir desquels il expédie ses produits notamment dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Casablanca : 30 ans à partir du 1er Janvier 2007 (avec possible prorogation) ;
- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Jorf Lasfar : 30 ans à partir 1^{er} Janvier 2013 (avec possible prorogation) ;
- Convention d'occupation temporaire de parcelles de terrain faisant partie du domaine public au port de Safi : 10 ans à compter de juin 2006 (renouvelable autant de fois que nécessaire).

Port	Installations
Casablanca	Un quai de chargement des navires d'une longueur de 581 m avec une capacité de chargement annuelle de 15 millions de tonnes ; une nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et d'une capacité de déchargement annuelle de 15 millions de tonnes ; des installations de manutention, de stockage et de reprise, comprenant des hangars de stockage d'une capacité de 350 000 tonnes ; des convoyeurs de stockage et de reprise mesurant 25 km ; un bâtiment de pesage ; une station d'échantillonnage automatique ainsi que d'autres installations comprenant des bâtiments administratifs et des ateliers de maintenance.
Jorf Lasfar	Deux portiques de chargement d'engrais.
Safi	Une nef de déchargement de phosphate ; un hall de stockage de phosphate d'une capacité de 240 000 tonnes et deux circuits de chargement des navires.
Laayoune	Le Groupe dispose par ailleurs d'un <i>wharf</i> à Laayoune qui consiste en un quai pour le chargement des navires avec du phosphate et un quai intermédiaire pour le déchargement des navires transportant le pétrole brut pour l'usine de traitement : deux machines de chargement des navires ; deux vedettes ; une série de convoyeurs de reprise de phosphate ; postes électriques et ouvrages maritimes (treuils d'amarrage, etc.). Le quai de Laâyoune est de 17 mètres de longueur ce qui permet l'accostage de navires ayant la capacité de transporter jusqu'à 70 000 tonnes de fret.

Source : OCP SA

IX.2.5 Système d'information et de gestion

Le Groupe OCP a initié dès 2017 une transformation en profondeur pour accélérer l'exécution de sa nouvelle S-curve, visant à libérer le potentiel de création de valeur du Groupe tout en ayant un impact

durable sur l'écosystème. Le volet digital est érigé en pilier stratégique de cette transformation, avec le mot d'ordre de faire évoluer les modes de travail et de collaboration.

La transformation digitale est un exercice d'équilibre qui balance en permanence entre :

- D'un côté la numérisation ou l'informatisation, ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité et de moderniser les systèmes et les core processus existants,
- D'un autre côté le digital, ayant pour ambition de favoriser l'émergence de nouveaux business / operating modèles disruptifs, tirant profits des nouvelles avancées technologiques et impactant substantiellement la performance du Groupe.

Les premières initiatives digitales ont ainsi porté sur l'optimisation des processus de bout en bout, guidés par l'expérience utilisateur, et tirant parti des nouvelles méthodes de travail et avancées digitales, en particulier la mobilité et l'analytique. Ceci a permis de libérer l'initiative individuelle, créer de l'émulation et amplifier la dynamique participative du changement entre tous les collaborateurs du Groupe.

Le programme digital Marché local, quant à lui, a permis d'établir une proximité inédite avec les fermiers, en supportant l'initiative nationale Al Mouthmir, avec des retours positifs sur la productivité des fermiers accompagnés.

Sur le volet industriel, le recours à l'automatisation, à la simulation et aux modèles analytiques a contribué notamment à l'amélioration de la performance des sites de production, en professionnalisant la gestion des données industrielles et en valorisant ces données comme patrimoine du Groupe.

Cette approche a également révélé la nécessité d'upgrader le Backbone Opérationnel du Groupe en le rendant plus modulaire, en étendant sa couverture des données et des opérations de la chaîne de valeur et renforçant et sécurisant les fondations technologiques sur lesquelles il repose.

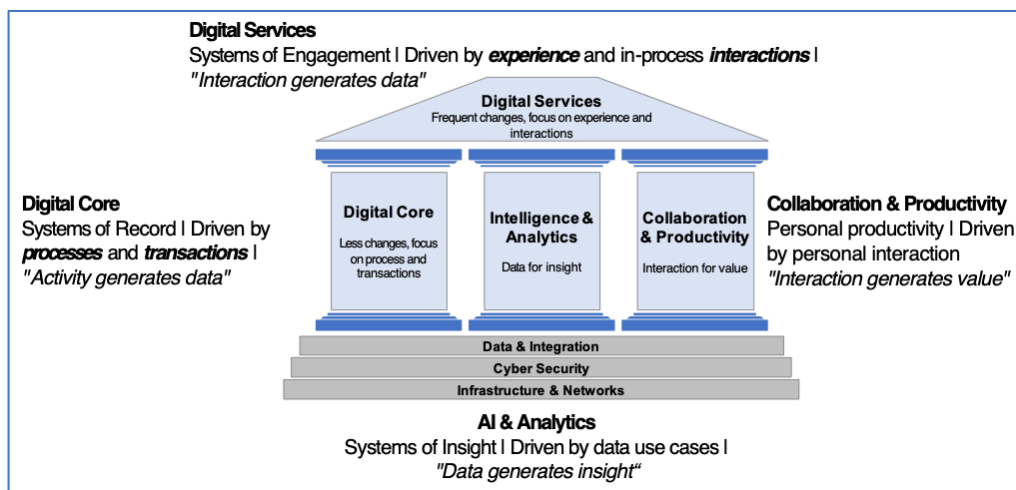
En effet, la mise à niveau du backbone opérationnel est devenue une condition pour accéder au stade supérieur de performance et paver la voie à la transformation globale vers un Groupe multi-métiers, multi-business modèles et multi-business units, capitalisant sur un Corporate orchestrateur.

La vision de transformation du Backbone Opérationnel construite autour du nouvel ERP SAP S4/HANA est un choix décisif qui reflète cette orientation ainsi que la volonté forte de standardisation et d'adoption des meilleures pratiques. Il s'agit d'une évolution vers de nouvelles méthodes de travail, impliquant des changements dans les organisations, la culture et les processus pour atteindre l'excellence opérationnelle numérique.

La crise mondiale de 2020 a mis au jour l'importance de réaligner les efforts sur les priorités et suivre de près la création de valeur. Dans le contexte post-pandémique, un nouveau plan d'accélération de la transformation digitale est mis en place par le Groupe OCP.

Guider avec une Architecture claire et partagée, adhérer à la Gouvernance inter-fonctionnelle et piloter l'exécution par la Valeur sont les facteurs clés de succès de ce parcours.

C'est ainsi que se présente la nouvelle architecture du Système d'Information du Groupe OCP.



Le Digital Core est articulé autour de l'ERP (S4/HANA) pour le volet gestion, ainsi que les systèmes MES (Manufacturing Execution Systems) pour le volet opérations industrielles. Il assure la continuité et la traçabilité des processus de bout en bout, en offrant une forte intégration et une fiabilité maximale.

Les Digital Services permettent de tirer profit de la puissance du cloud et des méthodes agiles pour intégrer les parties prenantes -fournisseurs, clients et collaborateurs- tout en adressant les enjeux de time-to-market, de personnalisation des expériences et de changement fréquent.

Intelligence & Analytics fait référence à l'utilisation intensive des données pour éclairer la prise de décision (Reporting & Data Visualization, Simulation & Scenario Management, Data Science & Advanced Analytics / AI / ML, Veille et Open data).

Collaboration & productivity fait référence aux initiatives traitant de la productivité au niveau individuel ou en équipe, et de la collaboration entre pairs. Ces systèmes d'engagement pour les interactions ad hoc et hors processus sont utilisés dans toutes les fonctions métier. Ils vont de la communication, aux réseaux sociaux, à la gestion des tâches, au knowledge management...

La digitalisation du Groupe repose sur des fondations technologiques solides capables de supporter la transformation digitale du Groupe reposant sur les principes de Data Driven, Cloud First et la gestion proactive des cyber risques et des exigences réglementaires.

Intelligence Artificielle

Plusieurs initiatives ont été menées au sein de groupe afin de tirer profit des importantes évolutions dans les technologies de l'intelligence artificielle. Ainsi OCP a été l'une des premières entreprises dans la région Middle East North Africa à adopter les outils d'Intelligence Artificielle Générative. Cette technologie permet aux collaborateurs OCP de réaliser des gains de productivité substantielle, et d'automatiser la gestion d'un certain nombre de processus.

Cybersécurité

Ainsi sur le volet cyber sécurité, le Groupe OCP est certifié ISO27001 et a développé un programme de renforcement de la cyber résilience du Groupe pour assurer la conformité réglementaire, la mitigation des cyber risques introduits par l'adoption de nouveaux modes de travail « Mobilité, adoption du cloud, ouverture sur l'écosystème externe. Le programme cyber sécurité s'articule autour de 4 piliers : La prévention « via la sensibilisation », la protection « via la Security By Design », la détection et réponse proactive aux cyber attaques « via un Security Operations Center avancé et un plan de continuité informatique efficace ».

Pour la prévention, des actions de sensibilisation sont conduites à une fréquence régulière pour renforcer la vigilance des collaborateurs et le respect de la politique de sécurité du Groupe et se prémunir des cyber-attaques de plus en plus sophistiquées et opportunistes.

Pour la protection, un chantier de mise à niveau des infrastructures et applications du Groupe OCP a été mené pour rendre les environnements digitaux résilients face aux cyber attaques. Aussi, une roadmap couvrant plusieurs années a été mise en place afin de garantir à OCP le déploiement des dernières technologies en termes de détection et réponse aux menaces de cybersécurité.

La cyber sécurité proactive repose sur des capacités de détection et réponse avancées des cyber-attaques. Conscient de ce changement dans la cyber menace que le Groupe OCP a initié la mise en œuvre d'un SOC (Security Operations Center) pour renforcer ces capacités existantes de détection et réponse aux cyber attaques en même temps que l'amélioration de l'efficacité de son plan de continuité informatique qui repose sur le nouveau Data Center de Benguérir aux meilleurs standards internationaux.

**PARTIE IV. ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE
OCP**

I. INFORMATION FINANCIERES SELECTIONNEES

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciels du Groupe OCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période 2021-2023

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Produits des activités ordinaires	84 300	114 574	91 277	36 %	-20 %
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38 %	-41 %
Résultat brut d'exploitation	25 799	40 382	18 866	57 %	-53 %
Résultat net -Part du Groupe	16 326	28 185	14 369	73 %	-49 %

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires du Groupe enregistre une baisse à 91 277 milliards de dirhams, en diminution de -20% par rapport à 2022. Cette performance s'explique par des niveaux de prix plus bas en 2023;
- L'EBITDA du Groupe s'est élevé à 29,4 Milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 41 % par rapport à l'exercice 2022, impacté par des conditions de marché moins favorables en 2023 ;
- La baisse enregistrée au niveau du résultat brut d'exploitation, en 2023, est due principalement à la diminution de l'EBITDA de 20,7 milliards de dirhams par rapport à l'exercice 2022.
- Le RNPG en 2023 enregistre une diminution de -13,8 milliards de dirhams par rapport à 2022, en passant de 28,2 milliards de dirhams à 14,3 milliards de dirhams, en raison de la baisse du chiffre d'affaires.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés sur la période 2021-2023

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Capitaux propres	88 854	111 150	119 930	25 %	8 %
Endettement Net	45 076	50 945	68 283	13 %	34 %

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers fait ressortir ce qui suit :

- Les capitaux propres affichent une progression notable de 8,8 milliards de MAD par rapport à 2022, pour s'établir à 119 930 MMAD en 2023. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat net de la période pour 14,4 milliards de MAD.
- L'endettement net a connu un rehaussement de 34% passant de 50 945 MMAD en 2022 à 68 283 MMAD en 2023 du fait de :
 - La variation nette de la trésorerie à hauteur de 5 912 MMAD ;
 - La variation des actifs financiers à hauteur de 498 MMAD ;
 - La variation d'emprunts à hauteur de 10 928 MMAD.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des comptes sociaux sur la période 2021-2023

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Chiffre d'affaires	79 962	122 802	79 590	53,6 %	-35,2 %
EBITDA	25 389	31 821	11 672	25,3 %	-63,3%
Résultat brut d'exploitation	15 768	24 118	4 518	53 %	-81,3%
Résultat net	7 646	16 841	- 1 561	>100 %	> -100 %

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- L'EBITDA s'établit à 11 672 MMAD en 2023, soit une diminution de 20 149 MMAD par rapport à 2022 ;
- La baisse enregistrée au niveau de l'EBITDA explique la régression de 19 600 MMAD du résultat brut d'exploitation en 2023 ;
- Le Résultat net ressort à - 1 561 milliards de dirhams en 2023, soit une diminution de plus de -100% par rapport à 2022.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers sociaux sur la période 2021-2023

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Capitaux propres	62 950	71 628	60 766	13,8 %	-15,2%
Endettement Net ¹⁹	52 939	62 801	76 575	19%	21,9%

¹⁹ Endettement net = (Dettes de financement + Trésorerie Passif) - Trésorerie Actif

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux fait ressortir ce qui suit :

- Une régression de 15.2% est enregistrée au niveau des capitaux propres, soit 10 862 MMAD par rapport à 2022. Cette évolution est due essentiellement par l'effet combiné entre le résultat net de l'exercice 2023 de -1,5 MMAD et la distribution de dividendes nets pour 9,3 MMAD.
- L'endettement net affiche une hausse de 21,9% en 2023, principalement dû à une augmentation des dettes de financement de 13,35%.

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Comptes consolidés :

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant des informations significatives sur les méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 119.930 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 14.296.

A note avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe aux 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2023. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles</p> <p><i>(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations », 8.2 « variations des immobilisations corporelles » et 8.3 « variation des immobilisations incorporelles »)</i></p> <p>Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 151.884 et MMAD 7.197 (soit 64% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. - au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. <p>Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; • tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; • nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; • nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2023 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques ; • pour les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, nous avons examiné la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la

- de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans :
 - La définition des durées d'utilité retenues par composants ;
 - La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation.

Comptabilité de couverture des risques de change (cf. note 4.1.3 « Gestion du risque de change et du risque de crédit »)

Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliard de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21. Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité. Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.

Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :

- La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ;
- La comptabilisation de la part non efficace en résultat ;

Direction.

Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :

- procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39
- examiner notamment :
 - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ;
 - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39
- analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture
- examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace.

- Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Provision pour avantages au personnel

(cf. note 5.3.1 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)

Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 4.440 au 31 décembre 2023. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité... Il est à noter que le Groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026.

La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.

Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :

- procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ;
- examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ;
- analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026, au regard de l'évolution des textes réglementaires ;
- examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers

	consolidés.
--	-------------

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Groupe

Responsabilité des auditeurs relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public

Casablanca, le 26 mars 2024

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRAD ALLAM

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 111.150 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 28.233.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles	
<p>- Au 31 décembre 2022, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 129.547 et MMAD 4.533 (soit 59% du total des actifs).</p> <p>- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, à la capitalisation des investissements et à la

<p>sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>- Le Groupe procède à des tests de perte de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. ○ au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. <p>- Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; ○ du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle. ○ de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans: <p>- La définition des durées d'utilité retenues par composants ;</p> <p>- La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation.</p>	<p>mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2022 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques ; ▪ pour les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, nous avons examiné la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.
<p>Comptabilité de couverture des risques de change</p>	

<p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliard de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21.</p> <p>Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité.</p> <p>Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.</p> <p>Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ; • La comptabilisation de la part non efficace en résultat ; • Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. ` <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39 ; • examiner notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ; - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. • analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ; • examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace
<p>Provision pour avantages au personnel</p>	
<p>Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos</p>

<p>Groupe est engagé sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.066 au 31 décembre 2022.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...</p> <p>Il est à noter que le Groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; • apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; • examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; • analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; • examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; <p>examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés</p>
--	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI
Associée

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 88.854 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 16.336. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble

et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles et Goodwill</p> <p><i>(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations » et 8.2 « variations des immobilisations corporelles » et 8.3 « variation des immobilisations incorporelles »)</i></p> <p>Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et du Goodwill s'élèvent respectivement à MMAD 116.938 et MMAD 1.886 (soit 65% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Goodwill est un actif non amorti comptabilisé à la date d'acquisition qui, conformément aux normes IFRS, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. Ces</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités

actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et du Goodwill est un point clé de l'audit en raison :

- du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ;
- du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle ;
- de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans :
 - La définition des durées d'utilité retenues par composants
 - La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation.

Comptabilité de couverture des risques de change (cf. note 4.1.3 « Gestion du risque de change et du risque de crédit »)

Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliards de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21.

Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture).

L'élément couvert correspond aux montants de

de production, aux budgets, et aux performances historiques ;

- pour les actifs/UGT présentant des indices de pertes de valeurs ainsi que pour les UGT auxquelles un Goodwill a été affecté, nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :

- procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39.
- examiner notamment :
 - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ;
 - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39.
- analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ;
- examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace.

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.

Avec l'assistance de nos experts en actuariat,

ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité.

Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.

Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :

- La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité
- La comptabilisation de la part non efficace en résultat
- Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Provision pour avantages au personnel

(cf. note 5.3.1 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)

Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestation définies.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le Groupe est engagé sur un niveau de prestation. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.

La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.862 au 31 décembre 2021.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées,

nos travaux ont notamment consisté à :

- procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ;
- examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ;
- analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ;
- examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par Direction ;
- examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.

prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...

Il est à noter que le groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023.

La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG

DELOITTE AUDIT

- **Comptes sociaux:**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 60.766.509.521,76 compte tenu d'une perte nette de MAD 1.560.894.479,87.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 77.372.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la Valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; <input type="checkbox"/> tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; <input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; <input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2023 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques. La société n'a pas identifié durant l'exercice des indices de perte de valeur de ses immobilisations corporelles.

<p>l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés le cas échéant, pour les tests de dépréciation. 	
Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 4.440 au 31 décembre 2023.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p> <p>Il est à noter que la société a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2026, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles

<p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.</p>
<p>Evaluation des titres de participations</p>	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2023 s'élèvent à un montant net de MMAD 27.319.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

□ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2023 à :

- la participation à hauteur de 50% à la création de la société « 3A Innovation Center limited » pour MMAD 50 ;

- l'acquisition de 51% des actions de la société « Teal Technology Services » pour MMAD 20, portant ainsi son taux de participation à 100%.

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER
2022 AU 31 DECEMBRE 2022**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 71.628.465.251,63 dont un bénéfice net de MAD 16.841.833.325,65.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 71.712.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none">- du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ;- du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la Valeur nette de l'immobilisation ;- du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans :	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ;<input type="checkbox"/> tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ;<input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ;<input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2022 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques. La société n'a pas identifié durant l'exercice des indices de perte de valeur de ses immobilisations corporelles.

<p>o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ;</p> <p>o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés le cas échéant, pour les tests de dépréciation.</p>	
Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.010 au 31 décembre 2022.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles

<p>Il est à noter que la société a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.</p>
<p>Evaluation des titres de participations</p>	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2022 s'élèvent à un montant net de MMAD 22.664.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2022 à :

- la création de la société OCP NUTRICROPS S.A. d'un capital social de MMAD 13.805, par apports en nature du même montant.

- la création de la société OCP Green Water S.A. d'un capital social de MMAD 1.000 libéré à hauteur de MMAD 250.

- la création de la société OCP Green Energy S.A. d'un capital social de MMAD 375 libéré à hauteur de MMAD 94.

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux d'OCP SA au titre de l'exercice 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 62.949.819.425,98 dont un bénéfice net de MAD 7.646.260.610,83. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 70.624.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : <ul style="list-style-type: none"> o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; <input type="checkbox"/> tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; <input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; <input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; <input type="checkbox"/> nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur actuelle, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.775 au 31 décembre 2021.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p> <p>Il est à noter que l'OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023 ;</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieures à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.
Evaluation des titres de participations	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2021 s'élèvent à un montant net de MMAD 16.312.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p>

<p>leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

□ Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

□ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

□ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

□ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

□ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2021 à :

- la participation à hauteur de 50% à la création de la société South European Fertilizer Company « SEEFKO » pour MMAD 4,5 ;

- L'acquisition de 50% des actions de la société DOOC S.A. pour MMAD 15, portant ainsi son taux de participation à 100%

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUDA - KORACHI

Associée

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entité	Pays d'implantation	Devises	31 décembre 2023		31 décembre 2022		31 décembre 2021	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt
<u>Activité industrielle-Mine</u>								
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00	Mère (IG)	100,00
Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
<u>Activité industrielle - Chimie</u>								
Nutricrops - Holding	Maroc	MAD	Mère Chimie (IG)	100,00	Mère Chimie (IG)	100,00		
Fertinagro Biotech*	Espagne	EUR	ME	20,00	ME	20,00	ME	20,00
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
KOFERT (ex JFC III)	Maroc	MAD	IG	50,00	IG	50,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00	IG	60,00	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33	ME	33,33	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	28,05	ME	28,05	ME	50,00
South East European Fertilizer Company - SEEFECO*	Roumanie	USD	ME	50,00				
OCP Fertinagro Advanced solutions - OFAS	Maroc	MAD	ME	50,00				
<u>Trading</u>								
Black Sea Fertilizer Trading Company - BSFT	Turquie	TRY	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP North America*	USA	USD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00

SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
<u>Energie</u>									
OCP Green Energy - OCPGE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00			
OCP Green Water – OCPGW	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00			
<u>Ingénierie et consulting</u>									
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Jacobs Engineering – JESA	Maroc	MAD	ME	50,00	ME	50,00	ME	50,00	
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
TEAL Technology & Services – TTS	Maroc	MAD	IG	100,00	ME	49,00	ME	49,00	
VALYANS	Maroc	MAD	ME	22,00	ME	22,00			
<u>Fondations</u>									
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Fondation Phosboucrâ	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
<u>Ecosystème UM6P</u>									
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
BIDRA Innovation Ventures Fund*	Etats-Unis	USD	IG	100,00					
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Health Care City Building Company - HCCBC*	Maroc	MAD	IG	100,00					
Mining Operations Lab - MOL*	Maroc	MAD	IG	100,00					
Moroccan Foundation For Advanced Science, Innovation and Research - MASCIR	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Université MED6 polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Université MED6 polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Université MED6 polytechnique France - UM6PF	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00			
INNOV'X*	Maroc	MAD	IG	100,00					
<u>Hôtellerie</u>									
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00	
Maghreb Hospitality Company SA - MHC	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61	IG	61,50	

Société Foncière de la Lagune - SFL	Maroc	MAD	IG	61,84	IG	61,84	ME	30,80
Société La Mamounia - SLM	Maroc	MAD	IG	39,37	IG	39,37	IG	32,00
Société Palais Jamai - SPJ	Maroc	MAD	IG	75,61	IG	75,61	IG	61,50
Société de Gestion de l'Hôtel Michlifén*	Maroc	MAD	IG	0,60				
Société Hotelière de Benguérir*	Maroc	MAD	IG	100,00				
<u>Développement urbain</u>								
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	IG	100,00	ME	51,00	ME	51,00
<u>Autres</u>								
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affretments Maritimes - CO-MATAM*	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00		
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER-PHOS	Maroc	MAD	IG	100,00	IG	100,00	IG	100,00

Courant l'exercice 2023, le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- L'intégration dans le périmètre de consolidation de la nouvelle joint-venture OCP Fertinagro Advanced Solutions OFAS détenue à parts égales entre OCP.SA et Fertinagro Biotech, société espagnole spécialisée dans la commercialisation de solutions innovantes de nutrition des plantes. Cette nouvelle entité aura pour objectif la production d'engrais NPK granulaires concentrés et d'engrais enrichis en inhibiteurs d'uréase, en biostimulants et oligo-éléments, à destination du marché mondial.
- South East European Fertilizer Company-SEEFKO, une nouvelle joint-venture établie en Roumanie en parité entre le Groupe OCP et le Groupe Al Dahra actif dans le secteur de l'agriculture. Cette entité sera spécialisée dans l'importation, le stockage et la commercialisation d'engrais
- Le Groupe OCP a intégré l'entité BIDRA Innovation Ventures Fund à 100% dans le périmètre de consolidation. Basé à San Francisco, aux Etats-Unis, il s'agit d'un nouveau fonds soutenu par l'Université Mohammed VI Polytechnique et le groupe OCP, L'objectif est d'accompagner les startups innovantes dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et des mines. Les projets innovants pourront bénéficier de l'accompagnement financier et de l'expertise de Bidra, l'OCP et l'UM6P, dans les domaines précités, afin de répondre aux challenges actuels et futurs.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de Health Care City Building Company – HCCBC. Il s'agit de la société portant le projet de construction d'une cité de santé au cœur de la ville de Benguérir adossée à l'Université Mohamed 6 Polytechnique.
- L'intégration du MOL-Mining Operations Lab, une nouvelle filiale créée par l'UM6P dans le cadre de sa vision stratégique relative à l'exploitation minière innovante et le développement du mining 4.0.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation l'entité INNOV'X. Filiale de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), INNOVX combine les métiers d'investisseur, d'innovation technologique et de business developer pour concevoir, développer et déployer à échelle industrielle des entreprises et des écosystèmes technologiques innovants, performants et à fort impact environnemental et social. INNOVX opère dans des secteurs stratégiques essentiels à la souveraineté alimentaire, la transition énergétique et numérique, tels que l'agriculture & l'eau, l'innovation sociale, l'énergie, la chimie, et le digital.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de la Société Hôtelière de Benguérir. Cette dernière est en charge de la construction d'un hôtel en partenariat avec le groupe Hilton. Cet hôtel sera situé dans la Ville Verte Mohammed VI et sera le premier hôtel de marque internationale à Benguérir.
- Acquisition en 2023 de 50% des titres de Teal Technology & Services (TTS) pour atteindre une participation de 100%.
- En décembre 2023 le Groupe OCP a pris le contrôle de la SAEDM en ramenant son taux de contrôle à 100% des droits de vote.

IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	84 300	114 574	91 277	36%	-20%
Production stockée	278	10 403	-6 993	>100%	< -100%

Achats consommés de matières et fournitures	-	-54 596	-33 750	-86%	38%
Charges externes	29 360	-11 754	- 9 671	18%	-18%
Charges de Personnel	-	-11 615	- 11 518	-10%	1%
Impôts et taxes	10 550	- 306	-313	-10%	2%
Résultats des co-entreprises	278	1 887	774	59%	-59%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	1 185	1 010	-697	63%	< -100%
Autres produits et charges récurrents	620	471	287	>100%	-39%
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38%	-41%
<i>Marge sur EBITDA (EBITDA/CA)</i>	<i>43,0%</i>	<i>43,7%</i>	<i>32,2%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>-11,5 pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-	-8 435	-8 394	6%	0,5%
Résultat opérationnel récurrent	27 254	41 640	21 002	53%	-50%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 454	-	-2 135	13%	-70%
RESULTAT OPERATIONNEL	25 799	40 382	18 866	57%	-53%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>30,6%</i>	<i>35,2%</i>	<i>20,6%</i>	<i>4,6 pts</i>	<i>-14,6 pts</i>
Coût de l'endettement brut	-	-	-3 141	-5%	-25%
Produits financiers des placements de trésorerie	2 384	2 508	526	38%	>100%
Coût de l'endettement net	2 223	2 286	-2 615	-3%	-14%
Résultat de change sur opérations de financement	-899	-3 366	863	>-100%	> 100%
Autres produits et charges financiers	-2 178	- 374	-713	83%	-91%
RESULTAT FINANCIER	-5 299	6 026	-2 465	-14%	59%
RESULTAT AVANT IMPOT	20 500	34 356	16 401	68%	-52%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>24%</i>	<i>30%</i>	<i>18%</i>	<i>6 pts</i>	<i>-12 pts</i>
Impôts	-	-	- 2 105	-47%	66%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	16 336	28 233	14 296	73%	-49%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>19%</i>	<i>25%</i>	<i>16%</i>	<i>6 pts</i>	<i>-9 pts</i>
Résultat net part du Groupe	4 164	6 122	14 369	73%	-49%
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	10	49	-72	>100%	-246%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	194	338	170	74%	-50%

Source: OCP S.A

IV.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit pour les exercices 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Phosphates	12 216	18 492	15 241	51,4 %	-17,6 %
Acide Phosphorique	12 209	12 272	7 312	0,5 %	-40,4 %

Engrais	51 283	73 851	60 441	44 %	-18 %
Autres produits	8 590	9 959	8 284	15,9 %	-17 %
Produits des activités ordinaires	84 300	114 574	91 277	35,9 %	-20,2 %

Source : OCP S.A

En 2022, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 114 574 MMAD en hausse de 30 274 MMAD, soit en hausse de 35,9%, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente notamment ceux des engrais, suite à la flambée des prix du soufre et d'ammoniaque impactés particulièrement par les perturbations induites par le conflit Russo-Ukrainien.

En 2023, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 91 277 MMAD en baisse de 23 297 MMAD, soit en baisse de -20,2%, par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse, plus forte qu'anticipée, des prix des engrais sur le marché international suite au repli des cours d'achat de matières premières.

Ventes nettes de phosphates

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente des phosphates :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Phosphates (en millions de dirhams) (*)	12 216	18 492	15 241	51,38%	-17,58%
Volumes (en milliers de tonnes)	13 086	7 921	10 697	-39,47%	35,04%
Prix moyen par tonne (en dollar US) (**)	104	229	141	>100%	-38,4%

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

(**) Prix moyen par tonne calculé en rapportant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Les ventes de phosphate ont enregistré une hausse de 51,4% entre les exercices 2021 et 2022. Cette hausse s'explique par une hausse significative des prix moyen par tonne passant de 104\$ en 2021 à 229\$ en 2022. Cette hausse a été telle qu'elle compensa le recul des volumes vendus à l'export. Le repli des volumes sur la scène internationale est dû à la guerre en Ukraine. Le marché local a également connu une baisse des volumes mais celle-ci s'explique par un recul de la production de l'acide phosphorique chez Pakistan Marco Phosphore-PMP et Indo Maroc Phosphore-IMACID.

Les ventes des phosphates ont enregistré une baisse de -17,58% entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Baisse expliquée par :

- Les prix de vente de la roche qui ont diminué de façon significative et se sont établis à \$141/T FOB courant 2023 contre \$229/T FOB courant 2022.
- Un recul des volumes vendus a été constaté en Europe, attribuable à une réduction de l'activité dans cette région. Toutefois, cette baisse a été compensée par une augmentation des volumes vers l'Inde ainsi que vers les joint-ventures Pakistan Maroc Phosphore-PMP et Indo Maroc Phosphore- IMACID.

Ventes nettes d'acide phosphorique

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'acide phosphorique :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Ventes Nettes d'Acide phosphorique (en MMAD) (*)	12 209	12 272	7 312	0,52 %	-40,41 %
Volumes (en milliers de tonnes)	1 318	784	745	-40,52%	-4,97%

Prix moyen par tonne (en dollar US) (**)	1 029	1 550	967	50,63%	-37,61%
--	-------	-------	-----	--------	---------

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

En 2022, les ventes d'acide phosphorique sont restées relativement stables. Seule une légère hausse de 0,52% a été enregistrée entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022. Ceci est dû à :

- L'effet compensé de volumes moindres vendus et l'augmentation des prix essentiellement due à la hausse des cours des intrants découlant de l'effet combiné du ban sur les exportations en Chine ainsi que la crise Ukrainienne.
- Une baisse des volumes constatée en Inde s'expliquant par une hausse importante des prix ainsi qu'une baisse en Europe due aux mêmes raisons.

En 2023, les ventes d'acide phosphorique ont diminué de 40,41% par rapport à 2022. Cette baisse est principalement due à :

- La diminution des prix des intrants entre les deux périodes.
- La baisse des volumes au niveau des ventes locales a également été constatée, expliquée par la diminution des approvisionnements en acide prétraité d'EMAPHOS
- Par ailleurs, une augmentation des volumes a été observée au niveau des exportations, notamment vers l'Inde, où OCP a enregistré une hausse de la demande commerciale d'acide. Cependant, cette augmentation a été partiellement compensée par la baisse des volumes vendus en Europe, résultant de la diminution de la demande dans cette région.

Ventes nettes d'engrais

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'engrais :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Ventes nettes (*) d'engrais (en MMAD)	51 283	73 851	60 441	44,01 %	-18,15%
Volumes (en milliers de tonnes)	10 916	9 129	11 791	-16,37%	29,16%
Prix moyen par tonne (en dollar US) (**)	521	797	507	52,98%	-36,38%

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

(**) Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Les ventes d'Engrais ont enregistré une progression de 22,6 milliards de dirhams entre les deux exercices de 2021 et 2022 (+44,0%).

La croissance de ventes sur ce segment découle de la forte hausse des prix des engrais sur le marché international tirée par la hausse des prix des intrants, notamment l'ammoniaque, l'acide sulfurique et le soufre. Le prix sur le marché international à la tonne est donc passé de \$533/T au cours de l'exercice 2021 à \$824/T durant 2022.

En 2023, les ventes d'Engrais ont diminué de 13,4 milliards de dirhams entre les deux exercices de 2022 et 2023 (-18,15%).

Cette diminution est principalement due à la baisse, plus forte qu'anticipée, des prix des engrais sur le marché international suite au repli des cours d'achat de matières premières. Le prix des engrais sur le marché international est passé de \$797/T en 2022 à \$507/T en 2023. En revanche, les volumes

d'engrais ont enregistré une hausse entre les deux périodes, notamment vers l'Amérique Latine, notamment au Brésil, grâce au ciblage de nouveaux marchés, et vers l'Europe, suivant la hausse de la demande résultant de conditions météorologiques favorables.

Autres produits

Les autres produits concernent principalement l'activité de fret et la vente des autres produits accessoires, tels que le soufre liquide, l'urée, le nitrate d'ammonium, le chlorure de potassium, etc. Cette ligne s'élève à 8,3 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, contre 10,0 milliards de dirhams enregistrés en 2022, un recul expliqué essentiellement par la baisse des prix du fret malgré une hausse des volumes en lien avec l'augmentation des volumes vendus. La baisse du chiffre d'affaires relatif à la revente de matières premières s'explique notamment par la baisse des prix

IV.2 VALEUR AJOUTEE

Le tableau suivant reprend la valeur ajoutée consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Produit des activités ordinaires	84 300	114 574	91 277	36%	-20,3%
Production stockée	278	10 403	- 6 993	>100%	<-100%
Production de l'exercice (1)	84 578	124 977	84 284	48%	-32,56%
Achats consommés de matières et fournitures	29 360	54 596	33 750	86%	-38,2%
Coût de production (2)	29 360	54 596	33 750	86%	-38,2%
MARGE DE PRODUCTION (1) - (2)	55 218	70 381	50 534	27%	-28,2%
Charges externes (3)	9 969	11 754	9 671	18%	-18%
VALEUR AJOUTEE (1) - (2) - (3)	45 249	58 627	40 863	30%	-30,30%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>53,68%</i>	<i>51,2 %</i>	<i>44,8 %</i>	<i>-2,51 pts</i>	<i>0,14 pts</i>

Source : OCP S.A

En 2022, la valeur ajoutée a augmenté de 29,6% pour s'établir à 58 627 MMAD en 2022. Celle-ci s'explique par une hausse de 47,8% de la production de l'exercice, laquelle compense partiellement la hausse de 86% des coûts de production.

En 2023, la valeur ajoutée a diminué de -30,3% pour s'établir à 40 863 MMAD contre 58 627 MMAD en 2022. Cette baisse est essentiellement due à la diminution du chiffre d'affaires courant cette période.

Production stockée

En 2022, le niveau de production stockée a crû massivement, atteignant les 10 403 MMAD. Partant, la production stockée a connu une hausse de plus de 100% entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022.

En 2023, le niveau de production stockée a baissé pour s'établir à -6 993 MMAD, cette baisse est principalement dû la baisse des coûts de production suivant la diminution des prix de matières premières.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Achats revendus de M/ses	1 666	2 815	3 636	69%	29%
Achats de matières premières	21 346	44 191	21 918	>100%	-50,4%
Consommations énergétiques	2 687	2 947	2 831	10%	-4%
Pièces de rechange	706	795	811	13%	2%
Achats de travaux, études et prestations de services	1 568	2 141	2 654	37%	24%
Fourniture d'eau	181	145	83	-20%	-43%
Matières auxiliaires et autres achats	1 206	1 561	1 816	29%	16,3%
Achats consommés de matières et fournitures	29 360	54 596	33 750	86%	-38,2%

Source : OCP S.A

Entre 2021 et 2022 :

Les achats de matières premières ont augmenté de 22,8 milliards de dirhams entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, principalement en raison de la hausse des achats d'ammoniac, de soufre et d'acide sulfurique.

La hausse des achats d'ammoniac s'explique par une augmentation du prix de la tonne, passant de \$444/T CFR en 2021 à \$1 096/T en 2022, due à une demande internationale plus élevée que l'offre, accentuée par la crise ukrainienne. Les consommations d'ammoniac ont ainsi augmenté de 13 milliards de dirhams.

Les achats de soufre ont également augmenté, de 8,9 milliards de dirhams, en raison de la hausse du prix de la tonne passant de \$170/T CFR en 2021 à \$301/T CFR en 2022, suivant la même tendance haussière. Les volumes consommés sont en baisse, en lien avec la baisse de production d'engrais et grâce à l'amélioration des ratios de consommation spécifiques suite aux efforts du Groupe en matière d'excellence opérationnelle.

Les consommations d'acide sulfurique affichent également une hausse de 369 millions de dirhams qui s'explique par une hausse du prix de la tonne qui passe de \$ 131/T CFR en 2021 à 224 \$/T en 2022 en cohérence avec la hausse du prix du soufre sur le marché international.

Les consommations énergétiques s'élèvent à 2,9 milliards de dirhams courant l'exercice 2022, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des cours du gazole, avec un impact de +256 millions de dirhams, ainsi que celle du fuel +263 millions de dirhams. Ces hausses ont été atténuées par des effets volume négatifs grâce à l'amélioration des ratios de consommation.

Les prestations de services ont enregistré une hausse de 572 millions de dirhams par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par l'accroissement du périmètre, notamment avec l'écosystème UM6P et le retour à un niveau normal d'avant pandémie pour plusieurs lignes de dépenses.

Entre 2022 et 2023 :

Les achats de matières premières ont diminué de 22,2 milliards de dirhams entre 2022 et 2023, passant de 44,19 milliards de dirhams à 21,9 milliards de dirhams. Cette réduction significative est principalement attribuée à une baisse des besoins en matières premières.

En revanche, les achats revendus de marchandises ont augmenté de 821 millions de dirhams, atteignant 3,6 milliards de dirhams en 2023, soit une hausse de 29%.

Les consommations énergétiques ont légèrement diminué de 4%, passant de 2,9 milliards de dirhams en 2022 à 2,8 milliards de dirhams en 2023 et ce grâce aux effets de prix et de volume positifs sur le diesel et le fuel compensés par une augmentation des dépenses en électricité principalement due à un effet de prix négatif et à un volume plus élevé lié à l'activité.

Les achats de travaux, études et services ont augmenté de 0,5 milliard de dirhams, atteignant 2,7 milliards de dirhams en 2023, contre 2,1 milliards de dirhams en 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des services de préparation et d'expédition des produits, ainsi que par le développement de l'écosystème de l'UM6P.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Transport sur ventes	5 793	5 423	4 372	-6%	-19,4%
Autres transports d'exploitation	860	897	383	4%	-57,2%
Consulting et honoraires	433	598	646	38%	7,8%
Cotisations et dons	413	1 513	336	266%	-77,8%
Entretiens et réparations	1 027	1 573	1 545	53%	-1,8%
Locations et charges locatives	132	159	263	20%	65,4%
Primes d'assurances	294	343	343	17%	Ns
Publicité, publications et relations publiques	153	234	330	53%	41%
Frais postaux et de télécommunications	191	186	165	-3%	-11,3%
Etudes, analyse, recherches et documentation	90	115	39	28%	-66%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	186	233	365	25%	56,6%
Autres charges externes	397	481	884	21%	83,8%
Charges externes	9 969	11 754	9 671	18%	-17,7%

Source : OCP S.A

Entre 2021 et 2022 :

Les charges externes courant l'exercice 2022 ont atteint 11,7 milliards de dirhams en hausse de 18% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse est particulièrement constatée au niveau du poste des cotisations et dons pour un impact de 1,1 milliard de dirhams particulièrement suite à la distribution de dons d'engrais au profit des pays d'Afrique subsaharienne pour 924 millions de dirhams afin de soutenir leur demande dans un tel contexte d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, une hausse de 114 millions de dirhams des dons a été constatée chez la Fondation OCP principalement pour le portefeuille national relatif à l'éducation, au soutien R&D et à l'innovation sociale.

Le poste Publicité, publications et relations publiques a enregistré une hausse de 52% expliquée par la reprise des événements de sponsoring, publicité et relations publiques après la crise sanitaire.

Le poste des charges d'entretien et de réparation en 2022 est également en hausse de 546 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021, cela est notamment dû à une reprise normale de l'activité de maintenance en 2022 mais également à l'extension du périmètre des travaux de maintenance à travers l'intégration de nouvelles lignes et d'unités industrielles.

Entre 2022 et 2023 :

Les charges externes se sont établies à 9,7 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, enregistrant une baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2022. Cette diminution est principalement observée dans le domaine du transport maritime lié aux ventes, en corrélation avec la diminution des prix du fret.

De même, cette baisse s'explique par la diminution du poste des cotisations et dons pour un impact de 1,2 milliard de dirhams principalement attribuable à l'enregistrement en 2022 des dons d'engrais destinés aux pays d'Afrique.

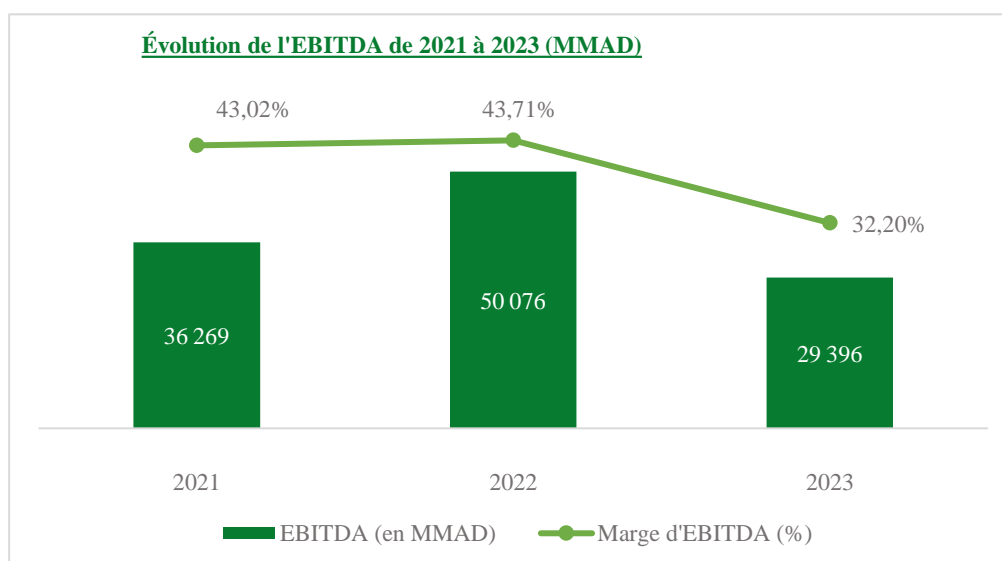
IV.3 EBITDA

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
VALEUR AJOUTE	45 249	58 627	40 863	30%	-30,30%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	53,68%	51,16%	44,76%	- 2,52 pts	-6,4 pts
Charges de Personnel	10 550	11 615	11 518	10%	-1%
Impôts et taxes	278	306	313	10%	2%
Résultats des co-entreprises	1 185	1 887	774	59%	-59%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	620	1 010	-697	63%	> -100%
Autres produits et charges récurrents	44	471	287	>100,0%	-39%
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38%	-41,3%
<i>Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)</i>	43,02%	43,71 %	32,2 %	0,69 pts	-11,51 pts

Source : OCP SA

En 2022, l'EBITDA Groupe est en hausse de 38,1% par rapport à 2021 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires (+36,0%) et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

En 2023, l'EBITDA Groupe est en baisse de -41,3% par rapport à 2022 porté par la diminution constatée sur le chiffre d'affaires (-20%) et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts. En outre, les résultats des co-entreprises ont enregistré une régression de 59% passant de 1 887 MMAD en 2022 à 774 MMAD en 2023. Cette baisse est essentiellement portée par les filiales Paradeep Phosphates Limited -PPL (-85,98%) , Pakistan Maroc Phosphore-PMP (-94,44%) et Euro Maroc Phosphore-EMA (-85,07%) .



Source : OCP SA

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel et de l'effectif du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Salaires, traitements et charges sociales liées	8 474	9 539	9 389	13%	-1,6%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	1 356	1 380	1 322	2%	-4,2%
Autres charges	720	696	806	-3%	16%
Total des charges de personnel	10 550	11 615	11 518	10%	-1%

Source: OCP S.A

Les charges de personnel pour l'exercice 2022 s'élèvent à 11,6 milliards de dirhams. L'évolution par rapport à l'exercice 2021 s'explique principalement par un effet périmètre notamment avec l'écosystème UM6P et les filiales de la nouvelle activité hôtelière, et aussi par l'accroissement des éléments de la masse salariale corrélés aux performances du Groupe.

Les charges de personnel demeurent stables entre les deux exercices 2023 et 2022, avec une légère baisse de 97 millions de dirhams entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Paradeep Phosphates Limited - PPL	221	214	30	-3,2 %	-86 %
Groupe Prayon	159	898	577	>100%	-36%
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	394	270	15	-31,5 %	-94,4 %
Euro Maroc Phosphore -EMA	64	201	30	>100%	-85%
Indo Maroc Phosphore IMA	358	144	90	-59,8 %	-37,5 %
Fertinagro Biotech	24	140	-	>100%	-

Teal Technology Services - TTS	3	9	-	>100%	-
Moroccan Hospitality - MHC	-61	-	-	-	-
Valyans		-1	-	-	-
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan	-1	-2	-	<100%	>100%
Autres	24	14	31	-41,7 %	>100%
Total	1 185	1 887	774	59,2 %	-59 %

Source : OCP S.A

En 2023, les résultats des co-entreprises diminuent de -1 113 MMAD par rapport à 2022 principalement suite à la baisse des résultats des sociétés coentreprises du Groupe OCP.

L'année 2022, fut une année exceptionnelle sur tous les segments. Le Groupe a enregistré une performance opérationnelle et financière exceptionnelle soutenue par la hausse des prix de ses produits dans toutes les catégories suite à la montée des prix sur le marché international. L'année 2023 a marqué un retour au niveau connu avant cette année exceptionnelle.

Autres produits et charges opérationnels récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des autres produits et charges récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Résultat de change réalisé sur créances et dettes opérationnelles	620	1010	-697	63%	> -100%
Autres	44	471	287	970%	-39%
Autres produits et charges opérationnels récurrents	663	1481	-410	>100,0%	> -100%

Source : OCP S.A

Les autres produits et charges opérationnels récurrents se composent essentiellement des résultats de changes sur créances et dettes opérationnelles. L'évolution de ce poste est corrélée à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. Le taux de change MAD/\$ est passé de 9,28 au 31 décembre 2021 à 10,44 au 31 décembre 2022 et à 10,133 au 31 décembre 2023.

IV.4. RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38%	-41%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	43,02%	43,71%	32,2%	0,7 pts	-11 pts
Amortissements et pertes de valeur	9 016	8 435	8 394	-6%	-0,5%
Résultat opérationnel récurrent	27 254	41 640	21 002	53%	-50%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 454	-1 258	-2 135	-13%	70%
RESULTAT OPERATIONNEL	25 799	40 382	18 866	57%	-53%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	30,60%	35,35%	20,6%	4,8 pts	-15 pts

Source : OCP S.A

En 2022, le résultat opérationnel enregistre une hausse de 56,5% par rapport à l'exercice 2021 suite à une croissance de l'EBITDA de 38% liée à l'amélioration nette qu'a connu le chiffre d'affaires en 2022.

En 2023, le résultat opérationnel enregistre une baisse de 21 516 MMAD suite à une diminution de 20 680 MMAD de l'EBITDA, accentuée par une hausse des charges non courantes de -877 MMAD par rapport à l'exercice de 2022. Cette variation s'explique, d'une part, par l'octroi d'un don de 1 milliard de dirhams au profit du Fonds spécial séisme Alhaouz, ainsi que par l'octroi de divers dons pour venir en aide aux victimes du séisme, pour un total de 118 millions de dirhams. D'autre part, elle est due à l'augmentation de la charge de la cohésion sociale de 496 millions de dirhams, en raison de l'importance du résultat réalisé en 2022.

La marge opérationnelle à fin 2023 affiche une baisse de -15 points, en passant de 35,5% en 2022 à 20,6% en 2023.

Amortissements et provisions

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Dotations nettes aux amortissements	7 915	8 111	7 519	2%	-7,3%
Dotations nettes aux provisions	1 099	324	875	-71%	>100%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	9 016	8 435	8 394	-6%	-0,5%

Source : OCP S.A

Entre 2021 et 2022 :

Les dotations nettes aux amortissements enregistrées au cours de l'exercice 2022 sont légèrement en hausse de 2,5% (+195 millions de dirhams) par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution est due principalement à la dépréciation du Goodwill de SFL pour 296 millions de dirhams, en raison de la prise de participation supplémentaire de 31,8%, qui a généré un Goodwill de 296 millions, déprécié à 100% par mesure de prudence.

Les dotations nettes aux provisions courant l'exercice 2022 s'élèvent à 324 millions de dirhams. Cette année, la provision sur la créance Heringer chez OCP Fertilizantes a été reprise pour un montant de 153 millions de dirhams, suite au règlement de la créance. De plus, une dépréciation complémentaire de 262 millions de dirhams a été constatée pour Ethiopian Agricultural Businesses Corporation (EABC), portant la dépréciation totale de la créance supérieure à 1 an à 100 %.

Entre 2022 et 2023 :

Les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations enregistrées au cours de l'exercice 2023 affichent une baisse de 7,3% (-592 millions de dirhams) par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse est principalement expliquée par le prolongement des durées d'utilité chez les JFCs, ainsi que la dépréciation du goodwill de SFL pour 296 millions de dirhams en 2022.

Les dotations nettes aux provisions courantes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 875 millions de dirhams, en hausse de 551 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022. Ceci s'explique par la constatation en 2023 d'une provision pour litige relatif à la réalisation de projets industriels pour un montant de 565 millions de dirhams²⁰.

²⁰ En référence avec la section «Partie V- Faits exceptionnels et litiges ».

Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres produits et charges opérationnels non récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
+ Résultat de cession des immobilisations	-67	-95	-94	42%	-1,1%
- Subventions accordées	-496	-911	-2 168	84%	>100%
- Cohésion sociale	-502	-667	-1 163	33%	74,4%
- Rappel d'impôts/pénalités fiscales	-67	0	0	Ns	Ns
+ Autres	-322	415	1290	<-100%	>100%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 454	-1 258	-2 135	-13%	70%

Source : OCP S.A

Entre 2021 et 2022 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche un résultat négatif de -1,3 milliard de dirhams au cours de l'exercice 2022, en amélioration de 196 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021. Cette variation s'explique par une baisse des cotisations et dons de 94 millions de dirhams par rapport à 2021, et par une augmentation de la charge de cohésion sociale compensée par l'impact de l'assainissement de certaines provisions.

Entre 2022 et 2023 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents enregistre un résultat négatif de 2 135 millions de dirhams courant l'exercice 2023, en augmentation de 877 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022. Cette variation s'explique, d'une part, par l'octroi d'un don de 1 milliard de dirhams au profit du Fonds spécial séisme Alhaouz, ainsi que par l'octroi de divers dons pour venir en aide aux victimes du séisme, pour un total de 118 millions de dirhams. D'autre part, elle est due à l'augmentation de la charge de la cohésion sociale de 496 millions de dirhams, en raison de l'importance du résultat réalisé en 2022. Cette augmentation a été partiellement compensé par la constatation d'une plus-value de consolidation de 1390 millions de dirhams suite à la prise de contrôle de la SAEDM. Le Goodwill constaté de ce fait s'élève à 2 725 millions de dirhams.

IV.5 SEGMENTS OPERATIONNELS

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

- Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar) : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.
- Axe Centre (Yousoufia et Benguérir – Safi) et Phosboucraâ : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Safi.

- le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
- Siège et autres activités : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Information sectorielle de l'exercice 2021

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2021 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2021
Produit des activités ordinaires	65 827	17 207	9 383	-8 117	84 300
Résultat opérationnel récurrent	26 382	6 551	-5 674		27 254
Autres produits et charges non récurrents	-328	-353	-775		-1 454
Résultat opérationnel	26 053	6 199	-6 450		25 799

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 84,3 milliards de dirhams, en hausse de 50% par rapport à l'exercice 2020 grâce à la hausse des prix de vente.

Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse de 94% par rapport à 2020 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

Information sectorielle de l'exercice 2022

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2022 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre et Phosboucraâ	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2022
Produit des activités ordinaires	94 462	21 098	13 576	-14 562	114 574
Résultat opérationnel récurrent	37 789	9 090	-5 238		41 641
Autres produits et charges non récurrents	-299	-365	-594		-1 258
Résultat opérationnel	37 490	8 725	-5 833		40 382

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe enregistre un record historique à 114,6 milliards de dirhams, en augmentation de 36% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à des niveaux de prix plus élevés en 2022.

Le chiffre d'affaires de l'axe nord, qui représente 82% du total Groupe, a atteint 94,5 milliards de dirhams, soit une augmentation de 44% par rapport à 2021. Les ventes de l'axe sont portées par les cours des engrais, en hausse de 55% suite à la flambée des prix du soufre et d'ammoniaque impactés particulièrement par les perturbations induites par le conflit Russo-Ukrainien.

Les ventes de l'axe centre sont également en augmentation par rapport à 2021, principalement sur l'acide phosphorique, dont les prix ont augmenté de 50%.

Les charges opérationnelles du Groupe sont en augmentation de 56% par rapport à 2021, observée principalement au niveau des matières premières, qui augmentent de 22,8 milliards de dirhams.

L'axe nord enregistre une augmentation de 66% de ses charges opérationnelles, avec une variation de 22,5 milliards de dirhams, observée sur les achats de matières premières. Les charges opérationnelles de l'axe centre sont aussi en augmentation, de 2,5 milliards de dirhams, sur les achats de matières premières également.

L'EBITDA du Groupe affiche une augmentation de 13,8 milliards de dirhams, se situant à 50 milliards de dirhams en 2022, soit +38% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à la conjoncture de l'année, un outil industriel flexible et performant et des charges d'exploitations maîtrisées.

Information sectorielle de l'exercice 2023

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2023 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2023
Produit des activités ordinaires	68 112	15 854	23 920	-16 609	91 277
Résultat opérationnel récurrent	23 933	5 150	-8082		21 002
Autres produits et charges non récurrents	-406	-170	-1 559		-2136
Résultat opérationnel	23 527	4 980	-9 641		18 866

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 91,3 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2023, enregistrant une baisse de 20% par rapport à l'année record de 2022. Cette diminution découle principalement de la réduction des prix de vente en 2023, largement influencée par des prix d'intrants plus bas mais relativement stables par rapport à 2021. Cette tendance à la baisse s'est manifestée sur les deux axes, avec un recul de 28% sur l'axe nord et de 40% sur l'axe centre.

Les charges opérationnelles du Groupe ont diminué de 29% par rapport à l'exercice 2022, principalement en raison de la baisse des achats de matières premières, conséquence des niveaux de prix d'achat du soufre et de l'ammoniaque plus bas

IV.6 RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Charges d'intérêt sur emprunts	2 384	2 508	3 141	5,20%	25,2%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	81	79	219	-2,47%	177%
Autres produits d'intérêts	80	143	307	78,75%	115%
Produits financiers des placements de trésorerie	161	222	526	37,89%	137%
Coût de l'endettement net	2 223	2 286	2 615	2,83%	14,4%
Résultat de change sur dettes et créances financières	-899	-3 366	863	<-100%	126%
Autres produits et charges financiers	-2 178	-374	-713	-82,83%	90,6%
RESULTAT FINANCIER	-5 299	-6 026	-2 465	-13,72%	+60%

Source : OCP S.A

En 2021 et 2022 :

En 2022, le résultat financier s'établit à -6 026 MMAD enregistrant ainsi une amélioration de 727 MMAD, en raison de (i) la croissance des charges d'intérêt de 5,20% due aux émissions effectuées en 2022 contribuant à l'augmentation du coût de l'endettement net de 2,83% et (ii) la baisse du résultat de change sur opération de financement de 2 467 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021, ceci est expliqué par l'impact de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en devises étrangères (le taux de change MAD/\$ est passé de 9,28 au 31 décembre 2021 à 10,44 au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, la charge financière nette de 421 millions de dirhams correspond à la constatation, courant l'exercice 2022, d'une dotation nette complémentaire de 87 millions de dirhams relative à la signature de conventions de financement du crédit de TVA par voie d'affacturage sans recours. L'actualisation du reliquat de crédit de TVA a généré une charge financière de 334 millions de dirhams en décembre 2022.

Entre 2022 et 2023 :

En 2023, le résultat financier s'établit à -2 465 MMAD enregistrant ainsi une amélioration de 3561 MMAD, en raison de (i) la croissance des charges d'intérêt de 25,2% due aux émissions effectuées en 2023 contribuant à l'augmentation du coût de l'endettement net de 329 millions de dirhams entre l'exercice 2023 et celui de 2022 et (ii) la baisse du résultat de change sur dettes et créances financières de 2 503 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2022.

IV.7 RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
PRODUIT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	84 300	114 574	91 277	35,9 %	-20,3%
RESULTAT OPERATIONNEL	25 799	40 382	18 866	56,5 %	-53,3%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>31%</i>	<i>35,2 %</i>	<i>20,6 %</i>	<i>4,2 pts</i>	<i>-14,6 pts</i>
Coût de l'endettement brut	-2 384	-2 508	-3 141	-5,2 %	-25,2%
Produits financiers des placements de trésorerie	161	222	526	37,9 %	137%
Coût de l'endettement net	-2 223	-2 286	-2 615	-2,8 %	-14,4%

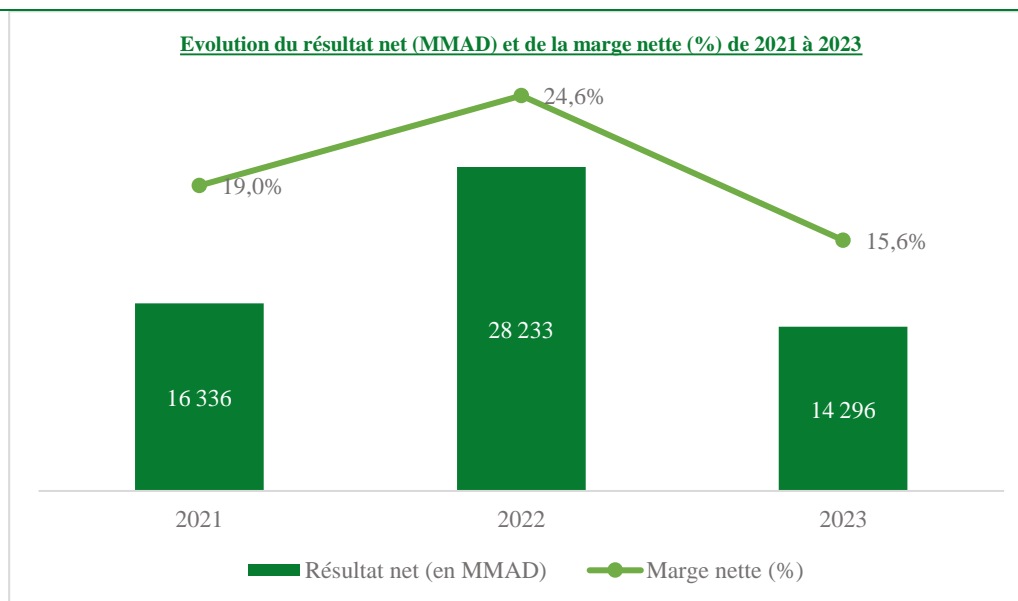
Résultat de change sur opérations de financement	-899	-3 366	863	<-100%	>100%
Autres produits et charges financiers	-2 178	-374	-713	82,8 %	-90,6%
RESULTAT FINANCIER	-5 299	-6 026	-2 465	-13,7 %	59,1%
RESULTAT AVANT IMPOT	20 500	34 356	16 401	67,6 %	-52,3%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>24,3 %</i>	<i>30,0 %</i>	<i>18 %</i>	<i>5,7 pts</i>	<i>-12 pts</i>
Impôts	-4 164	-6 122	-2 105	47,0 %	65,6%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	16 336	28 233	14 296	72,8 %	-49,4%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>19%</i>	<i>24,6 %</i>	<i>15,6 %</i>	<i>5,6 pts</i>	<i>-9 pts</i>
Résultat net part du Groupe	16 326	28 185	14 369	72,6 %	-49%
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	10	49	-72	>100%	>10
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	193,96	338,41	169,53	74,5 %	-50 %

Source : OCP S.A

En 2022, le résultat net enregistre une augmentation de +11 859 MMAD par rapport au résultat net en 2021, en passant de 16 336 MMAD à 28 185 MMAD, en raison principalement de l'évolution significative des produits des activités ordinaires consolidés de 35,9%, liée essentiellement de l'augmentation des prix de vente.

En 2023, le résultat net enregistre une diminution de -13 816MMAD par rapport au résultat net en 2022, en passant de 28 185 MMAD à 14 369 MMAD, en raison principalement de la diminution du chiffre d'affaire.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du résultat net et de la marge nette :



Source : OCP

IV.8 RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Résultat Net	16 336	28 233	14 296	72,8 %	-49,4 %
Ecart actuariels	-552	-47	-311	-91,5%	< 100%
Impôts	109	15	97	-86,2 %	< 100%
Eléments non recyclables en résultat	-443	-32	-214	-92,8%	> -100%
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	0	0	0	Ns	Ns
Ecart de conversion	-25	405	-361	>100%	> -100%
Impôts	103	526	250	>100%	-52,5%
CFH	-464	-1 504	715	<-100%	> 100%
Eléments recyclables en résultat	-387	-572	104	47,8 %	> 100%
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	-830	-605	-110	-27,1 %	-82 %
Résultat global consolidé	15 506	27 629	14 187	78,2 %	-49 %
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>15 496</i>	<i>27 580</i>	<i>14 259</i>	<i>78,0 %</i>	<i>-48,3 %</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>10</i>	<i>49</i>	<i>-72</i>	<i>390,0 %</i>	<i>> -100%</i>

Source : OCP S.A

En 2022, le résultat global a augmenté de 78,2% par rapport à l'exercice 2021, passant de 15 496 MMAD à 27 580 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'augmentation du résultat net.

En 2023, le résultat global a diminué de -48,3% par rapport à l'exercice 2022, passant de 27 580 MMAD à 14 259 MMAD. Cette évolution est due principalement à la diminution du résultat net.

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE OCP

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan consolidé du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	8 001	18 556	12 644	131,9 %	-32%
<i>% bilan</i>	<i>4%</i>	<i>8%</i>	<i>5%</i>	<i>3,8 pts</i>	<i>-3 pts</i>
Actifs financiers de trésorerie	2538	509	11	-79,9 %	-98%
Stocks	14 804	25 990	18 272	75,6 %	-30%
<i>% bilan</i>	<i>8,1%</i>	<i>11%</i>	<i>7,3%</i>	<i>3,4 pts</i>	<i>-3,7 pts</i>
Créances clients	13 184	15 481	18 718	17,4 %	21%
<i>% bilan</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>7,5%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>0,5 pts</i>
Autres actifs courants	15 765	23 116	31 294	46,6 %	35,4%
Total actifs courants	54 293	83 652	80 940	54,1 %	-3,2%
<i>% bilan</i>	<i>30%</i>	<i>37%</i>	<i>32,4%</i>	<i>7,2 pts</i>	<i>-4,6 pts</i>
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	708	1 078	2 321	52,3 %	115,3%
Participations dans les co-entreprises	5 518	7 076	7 545	28,2 %	6,6%
Actifs d'impôt différé	156	125	52	-19,9 %	-58,4%
Immobilisations corporelles	116 938	129 547	151 884	10,8 %	17,2%
<i>% bilan</i>	<i>64%</i>	<i>57%</i>	<i>61%</i>	<i>-6,9 pts</i>	<i>4 pts</i>
Immobilisations incorporelles	4 385	4 532	7 197	3,4 %	3 ,35%
Total actifs non courants	127 705	142 359	168 998	11,5 %	18,8%
<i>% bilan</i>	<i>70%</i>	<i>63%</i>	<i>68%</i>	<i>-7,2 pts</i>	<i>5 pts</i>
Total Actif	181 998	226 012	249 937	24,2 %	10,6%

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
PASSIF					
Passifs courants					
Emprunts et dettes financières courants	4 662	10 136	19 706	117,4 %	94,4 %
<i>% bilan</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,5%</i>	<i>8 %</i>	<i>1,9 pts</i>	<i>3,5 pts</i>
Provisions courantes	556	587	919	5,6 %	56,5 %
Dettes commerciales	18 141	20 306	28 937	11,9 %	42,5 %
<i>% bilan</i>	<i>10%</i>	<i>9%</i>	<i>11,6%</i>	<i>-1,0 pts</i>	<i>2,6 pts</i>
Autres passifs courants	10 104	16 953	10 644	67,8%	-37,2%
Total passifs courants	33 463	47 982	60 205	43,4 %	25,5%
<i>% bilan</i>	<i>18%</i>	<i>21%</i>	<i>24,1%</i>	<i>2,8 pts</i>	<i>3,1 pts</i>
Emprunts et dettes financières non courants	50 954	59 877	61 235	17,5 %	2,3%
<i>% bilan</i>	<i>28%</i>	<i>26%</i>	<i>24,5%</i>	<i>-1,5 pts</i>	<i>-1,5 pts</i>
Provisions non courantes pour avantages au personnel	5 964	5 169	4 544	-13,3 %	-12,1%

Autres provisions non courantes	1 131	1 231	1 904	8,8 %	54,7%
Passifs d'impôt différé	1 633	590	2 110	-63,9 %	< 100%
Autres passifs non courants	0	12	9	> 100%	-25%
Total passifs non courants	59 681	66 880	69 801	12,1 %	4,4 %
<i>% bilan</i>	<i>33%</i>	<i>30%</i>	<i>28%</i>	<i>-3,2 pts</i>	<i>-2 pts</i>
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0 %	0,0 %
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0 %	0,0 %
Réserves consolidées part groupe	42 888	52 882	75 697	23,3 %	43,1 %
Résultat net part groupe	16 326	28 185	14 369	72,64 %	-49 %
Total Capitaux propres part du Groupe	86 200	108 052	117 051	25,4 %	8,33 %
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	2 654	3 098	2 879	16,7 %	-7,1%
Total Capitaux propres	88 854	111 150	119 930	25,1 %	8%
<i>% bilan</i>	<i>49%</i>	<i>49%</i>	<i>48%</i>	<i>0,4 pts</i>	<i>-1 pts</i>
Total passif et capitaux propres	181 998	226 012	249 937	24,2 %	10,6 %

Source : OCP S.A

V.1 ACTIFS COURANTS

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	8 001	18 556	12 644	>100%	-32%
Actifs financiers de trésorerie	2 538	509	11	-79,9 %	-98%
Stocks	14 804	25 990	18 272	75,6 %	-30 %
Créances clients	13 184	15 481	18 718	17,4 %	21 %
Autres actifs courants	15 765	23 116	31 294	46,6 %	35,4 %
Total actifs courants	54 293	83 652	80 940	54,1 %	-3,2 %

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2021, les actifs courants s'élèvent à 54 293 MMAD en hausse de 17% par rapport au 31 décembre 2020 suite à l'effet de :

- La hausse des créances clients de 52% en passant de 8 657 MMAD à fin décembre 2020 à 13 184 MMAD à fin décembre 2021, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2021.
- La hausse des actifs financiers de trésorerie de 2 531 MMAD passant de 7 MMAD à fin décembre 2020 à 2 538 MMAD à fin décembre 2021. Cette variation s'explique par le reclassement en 2021 des dépôts à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois en actifs financiers de trésorerie pour un montant de 2 500 MMAD.

Au 31 décembre 2022, les actifs courants s'élèvent à 83 652 MMAD en hausse de plus de 54% par rapport au 31 décembre 2021 suite à l'effet de :

- Croissance de la trésorerie de +100% résultant principalement de la croissance significative du chiffre d'affaires ;
- Augmentation des stocks de +75% en raison de la baisse des ventes (en volume) liée à l'augmentation importante des prix ;
- Augmentation des autres actifs courants de +46% par rapport à 2021 liée principalement à (i) la croissance des avances des fournisseurs s'établissant à 11,6 Mrds MAD contre 8,6 Mrds MAD en 2021, et à (ii) la croissance de la ligne Etat est due à une augmentation de 2,1 milliards de dirhams du crédit de TVA, une hausse de 3,2 milliards de dirhams des avances fournisseurs, ainsi qu'une augmentation de 1,7 milliard de dirhams de la créance d'impôt sur les sociétés (IS).

Au 31 décembre 2023, les actifs courants s'élèvent à 80 940 MMAD en baisse de -3,2% par rapport au 31 décembre 2022 suite à l'effet de :

- La baisse de 32% des Trésorerie et équivalents de trésorerie passant de 18 556 MMAD en 2022 à 12 644 MMAD en 2023 ;
- La baisse des actifs financiers de trésorerie de 498 MMAD passant de 509 MMAD à fin décembre 2022 à 11 MMAD à fin décembre 2023 ;
- La baisse des Stocks de 25 990 MMAD en 2022 à 18 272 MMAD en 2023.

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants sur les exercices 2021, 2022, et 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Disponibilités	3 925	8 923	6 984	>100%	-22%
Equivalents de trésorerie	4 076	9 633	5 661	>100%	-41,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 001	18 556	12 644	>100%	-32%
Actifs financiers de trésorerie	2 538	509	11	-79,9 %	-98%
Total des actifs financiers courants	10 540	19 066	12 655	80,9 %	-33,6%

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent essentiellement des dépôts à terme supérieurs à trois mois, contractés principalement par OCP SA. À fin décembre 2023 le total de ces actifs s'élève à 11 millions de dirhams.

Stocks

Le détail des stocks pour les exercices 2021, 2022 et 2023, est présenté ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Matières et fournitures consommables	6 825	8 149	6 178	19,4 %	-24,2 %
<i>dont</i> dépréciation	-1 557	-1 552	-1 478	0,3 %	-5 %
Produits d'en-cours	6 148	7 355	7 625	19,6 %	3,7 %
<i>dont</i> dépréciation	-373	-337	-328	9,7 %	-2,7 %
Produits finis	3 902	12 539	6 350	>100%	-49,3 %
<i>dont</i> dépréciation	-140	-165	-75	17,9 %	-54,5 %
Total des stocks	14 804	25 990	18 272	75,6 %	-29,7 %

Source : OCP S.A

Le total des stocks à fin décembre 2022 s'élève à 26,0 milliards de dirhams, soit une augmentation de 11,2 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique par la hausse des volumes d'engrais, compensée en partie par le déstockage de volume de roche. En effet, le Groupe a entamé depuis l'exercice 2021 un plan de reprise et de valorisation de ses stocks de roche améliorant ainsi ses rendements et sa performance.

Le total des stocks à fin décembre 2023 s'élève à 18,2 milliards de dirhams, soit une diminution de 7,7 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2022. Ceci est principalement relatif à un déstockage des engrais et des acides, et par la baisse des coûts de revient des stocks constitués en 2023 du fait du repli des prix des matières premières, matières auxiliaires et autres fournitures.

Créances clients

Le détail des créances clients pour les exercices 2021, 2022 et 2023 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Créances clients facturées (1)	14 593	17 168	20 356	17,6 %	18,6 %
Provisions - créances clients (2)	-1 409	-1 687	-1 638	-19,7 %	2,9 %
Créances clients nettes	13 184	15 481	18 718	17,4 %	21 %
Taux de provisionnement (2) / (1)	9,65%	9,82%	8,04%	0,17 pts	-1,78 pts

Source : OCP S.A

Les créances clients augmentent de 2,3 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, soit +17,4%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2022.

Les créances clients augmentent de 3,2 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, soit +20,9%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant 2023.

L'état des échéances des créances clients nettes au 31 décembre 2023 est détaillé comme suit :

En MMAD	Créances non échues	Créances échues			Total
		< 30 Jours	30 - 180 Jours	Plus de 180 jours	
Créances clients nettes	13 609	1 964	395	2 748	18 718

Source : OCP S.A

Un suivi rigoureux des créances clients est effectué régulièrement lors du comité de créances afin d'anticiper tout retard de paiement, de déterminer les risques de non-recouvrement et de procéder le cas échéant à la dépréciation de ces créances.

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants pour les exercices 2021, 2022 et 2023 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	8 559	11 697	15 669	36,7 %	34 %
Personnel	64	81	-	26,6 %	-100 %
Organismes sociaux	340	355	591	4,4 %	66,4 %
Etat (hors impôt sur les sociétés)	4 786	7 373	10 645	54,1 %	44,4 %
Créances d'impôt exigible	1 311	2 968	3 569	>100%	20,2%
Autres débiteurs	704	642	820	-8,8 %	27,7 %
Total des autres actifs courants	15 765	23 116	31 294	46,6 %	35,4 %

Source : OCP S.A

Le poste « Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes » a augmenté de 34% passant de 11,7 MMAD en 2022 à 15,6 MMAD en 2023. Cette évolution correspond à la variation des avances et acomptes chez OCP.SA pour 918 millions de dirhams et OCP GW pour 2,8 milliards de dirhams.

L'échéancier du poste Etat (hors impôt sur les sociétés) au 31 décembre 2022 est détaillé dans le tableau suivant :

En MMAD	Total	Non échus	Echus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	2 213	1 900	9	303	
Crédit de TVA-Part courante	4 752	1 517	89	586	2 560
Etat, autres impôts et taxes	408	357		2	49
Total	7 373	375	99	891	2 609

Source : OCP S.A

En 2022, la ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et d'autres impôts et taxes. La hausse constatée sur la ligne Etat est due à une augmentation de 2,1 milliards de dirhams du crédit de TVA, une hausse de 3,2 milliards de dirhams des avances fournisseurs, ainsi qu'une augmentation de 1,7 milliard de dirhams de la créance d'impôt sur les sociétés (IS).

L'échéancier du poste Etat (hors impôt sur les sociétés) au 31 décembre 2023 est détaillé dans le tableau suivant :

En MMAD	Total	Non échus	Echus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	1 965	1 654	38	79	195
Crédit de TVA-Part courante	8 098	728	3 525	19	3 826
Etat, autres impôts et taxes	580	528			52
Total	10 645	2 910	3 563	98	4 073

Source: OCP S.A

En 2023, la ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et d'autres impôts et taxes. La hausse constatée sur la ligne Etat est due à une augmentation de 3,3 milliards de dirhams du crédit de TVA combinée à une hausse de 4 milliards de dirhams des avances fournisseurs en lien avec le programme des investissements).

V.2 ACTIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur les exercices 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	708	1 078	2 321	52,3 %	>100 %
Participations dans les co-entreprises	5 518	7 076	7 545	28,2 %	6,6 %
Actifs d'impôt différé	156	125	52	-19,9 %	-58,4 %
Immobilisations corporelles	116 938	129 547	151 884	10,8 %	17,2 %
Immobilisations incorporelles	4 385	4 532	7 197	3,4 %	59 %
Total actifs non courants	127 705	142 359	168 998	11,5 %	18,7 %

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2022, les actifs non courants enregistrent une hausse de 11,5% en passant de 127 705 MMAD au 31 décembre 2021 à 142 359 MMAD au 31 décembre 2022 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 10,8% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Au 31 décembre 2023, les actifs non courants enregistrent une hausse de 18,7% en passant de 142 359 MMAD au 31 décembre 2022 à 168 998 MMAD au 31 décembre 2023 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 17,2% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur les exercices 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	147	457	1 306	>100%	>100%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	22	17	17	-22,7%	0%
Créances sur cession d'immobilisations	72	89	58	23,6%	-35%
Autres créances financières	466	515	939	10,5%	82,3%
Total des actifs financiers non courants	708	1 078	2 321	52,3%	>100%
	<i>en % du total bilan</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,1 pts</i>
		<i>0,4 pts</i>			

Source : OCP S.A

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres enregistrent une hausse de 310 millions de dirhams en 2022, essentiellement due à l'augmentation de capital de UM6P Ventures, filiale de UM6P et d'OCP Fertinagro Advanced Solutions.

Les autres créances financières sont en hausse de 49 millions de dirhams à 515 millions de dirhams en 2022 contre 466 millions de dirhams en 2021.

L'augmentation des actifs financiers non courants en 2022 de 370 millions de dirhams est essentiellement liée à l'évolution des actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres.

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales, notamment OCP International et l'UM6P. Ce poste enregistre une hausse de 849 millions de dirhams en 2023, essentiellement due aux nouvelles créations, non consolidées, au sein de l'écosystème de l'UM6P. La réévaluation concerne principalement la dépréciation de 521 millions de dirhams des titres Heringer en raison de ses difficultés financières.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur la période 2021, 2022 et 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Paradeep Phosphates Limited-PPL	1 375	1 320	1 318	-4,0 %	-0,1 %
Groupe Prayon	1 386	2 479	2 965	78,9 %	19,6 %
Pakistan Maroc Phosphore-PMP	1 064	1 084	1 099	1,9 %	1,4 %
Euro Maroc Phosphore-EMA	316	516	546	63,3 %	6 %
Indo Maroc Phosphore-IMA	695	722	645	3,9 %	-10,7 %
Fertinagro Biotech	387	593	582	53,2 %	-2 %

Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan-SAEDM	287	284	-	-1,0 %	Ns
OCP Fertinagro Advanced Solutions - OFAS	-	-	205	Ns	Ns
Société Foncière la Lagune - SFL	47	-	-	Ns	Ns
Teal Technology Services-TTS	14	23	-	64%	Ns
Valyans		50	-	Ns	Ns
Autres	-53	4	185	>100%	>100%
Participation dans les co-entreprises	5 518	7 076	7 545	28,2 %	6,6 %

Source : OCP S.A

En 2023, les participations du Groupe dans les co-entreprises ont atteint 7 545 MMAD, marquant une augmentation de 6,6 % par rapport à 2022. Le Groupe Prayon a enregistré une croissance de 19,6 %, atteignant 2 965 MMAD. Euro Maroc Phosphore (EMA) a également progressé de 6 %, tandis que Pakistan Maroc Phosphore (PMP) a connu une légère augmentation de 1,4 %. En revanche, Indo Maroc Phosphore (IMA) a diminué de 10,7 % à 645 MMAD et Fertinagro Biotech a légèrement baissé de 2 % à 582 MMAD. OCP Fertinagro Advanced Solutions (OFAS) a été ajouté avec une participation de 205 MMAD. D'autres participations ont fortement augmenté de plus de 100 %, atteignant 185 MMAD.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2021 –2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Terrains	6 260	7 493	7 607	19,7 %	1,5 %
Constructions	43 949	48 174	66 150	9,6 %	37,3 %
Installations techniques, matériel et outillage	47 973	45 931	44 733	-4,3 %	-2,6 %
Matériel de transport	34	28	22	-17,6 %	-21,4 %
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 107	1 813	2 290	-14,0 %	-26,3 %
Droit d'usage des immobilisations corporelles	2 123	1 900	1 631	-10,5 %	-14,2 %
Autres immobilisations corporelles	14 490	24 223	29 450	67,2 %	21,6 %
Total des immobilisations corporelles	116 938	129 547	151 884	10,8 %	17,2 %
<i>en % du total bilan</i>	64%	57%	60,7%	-7,0 pts	3,7 pts
Goodwill	1 886	296	3 021	-84,3 %	>100 %
Immobilisations en recherche et développement	23	82	68	256,5 %	-17,1 %
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	91	1 970	1 980	2 064,8 %	0,5 %
Licences et Logiciels	1 772	1 891	1 975	6,7 %	4,4 %
Fond commercial	239	223	223	-6,7 %	Ns
Autres immobilisations incorporelles	375	367	227	-2,1 %	-38,1 %
Total des immobilisations incorporelles	4 385	4 532	7 197	3,4 %	59 %
<i>en % du total bilan</i>	2,4%	2,0%	2,9%	-0,4 pts	0,9 pts

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles :

En décembre 2022, les postes « constructions » et autre « immobilisation corporelles » ont enregistré une hausse de respectivement 9,6% et 67,2% passant respectivement de 43 949 MMAD et 14 490 MMAD en 2021 à 48 174MMAD et 24 223 MMAD en 2022.

Ces variations s'expliquent principalement par les investissements dans trois nouvelles lignes d'engrais D, E et F, deux lignes sulfuriques, une ligne sulfurique PS4, le port phosphatier à Laâyoune, deux laveries (Benguerir et Phosboocraa) ainsi que par le programme de construction des Station d'épuration des eaux usées - STEP et le programme plan d'urgence Eau

Immobilisations incorporelles :

Suite à l'intégration du palier Maghreb Hospitality Company-MHC en juillet 2021, un nouvel écart d'acquisition a été calculé pour l'entité Société La Mamounia, d'un montant de 1 886 millions de dirhams. Le Groupe a mené un travail de valorisation de cette acquisition et a affecté la totalité du goodwill à la prestigieuse marque la Mamounia.

En décembre 2022, le Groupe OCP a souscrit seul à l'augmentation de capital de la Société Foncière de la LaguneSFL, ce qui a porté sa participation dans cette entité à 81,79 %. Cette prise de contrôle a généré un goodwill de 296 millions de dirhams, qui a été déprécié à 100 % par mesure de prudence.

En décembre 2023, les immobilisations incorporelles ont enregistré une hausse de 59 %, passant de 4 532 MMAD en 2022 à 7 197 MMAD en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que le Groupe OCP a porté sa participation dans la SAEDM à 100 %. Cette prise de contrôle a généré une variation de goodwill de 2 725 millions de dirhams. Conformément aux exigences des normes IFRS, ce goodwill doit être affecté dans les 12 prochains mois. À cet égard, un travail de revue stratégique est en cours.

V.3 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0 %	0,0 %
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0 %	0,0 %
Réserves consolidées part groupe	42 888	52 882	75 697	23,3 %	43,1%
Résultat net part groupe	16 326	28 185	14 369	72,6 %	-49 %
Total Capitaux propres part du Groupe	86 200	108 052	117 051	25,4 %	8,3%
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	2 654	3 098	2 879	16,7 %	-7,1 %
Total Capitaux propres	88 854	111 150	119 930	25,1 %	8 %

Source : OCP S.A

En 2022, les capitaux propres consolidés s'établissent à 111 150 MMAD du fait d'un résultat net de l'exercice de 28 185 MMAD. Ceux-ci sont en hausse de 25,1% par rapport à l'exercice 2021.

En 2023, les capitaux propres consolidés s'établissent à 119 930 MMAD du fait d'un résultat net de l'exercice de 14 369 MMAD. Ceux-ci sont en hausse de 8% par rapport à l'exercice 2023.

V.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel (1)	Titres super subordonnés (2)	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres (3)	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) (4)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle (5)	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 288	18 698	-3 926	8 272	39 005	-426	-521	484	16 326	86 200	2 654	88 854
Affectation du résultat de l'exercice 2022					16 326				-16 326	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2022			-32			405		- 978	28 185	27 580	49	27 629
Coupons titres super subordonnés				-385						- 385		- 385
Variation de périmètre					2 192					2 192	565	2 757
Dividendes versés					-8 091					- 8 091	- 170	- 8 261
Autres					556					556		556
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 288	18 698	-3 959	7 886	49 988	-21	-521	-493	28 185	108 052	3 098	111 150
Affectation du résultat de l'exercice 2023					28 185				-28 185	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2023			-214			361		- 465	14 369	14 259	-72	14 187
Titres super subordonnés				5 000						5 000		5 000
Coupons titres super subordonnés				-442						-442		- 442
Variation de périmètre											51	51
Dividendes versés					-9 219					-9 219	-198	-9 417
Autres					-598					-598		-598
Capitaux propres au 31 décembre 2023	8 288	18 698	-4 173	12 444	68 355	-381	-521	-29	14 369	117 051	2 880	119 930

Source : OCP SA

(1) Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

(2) Le Groupe OCP a clôturé deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt pour un montant total de 10 milliards de dirhams sur cinq tranches. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces instruments sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

(3) Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

(4) Le Groupe a mis en place une couverture de change, la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidés (OCI-Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

(5) Représente la part des actionnaires minoritaires dans la filiale JFC

V.5 DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes financières sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Crédits gouvernementaux	-	-	-	Ns	Ns
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	2 416	8 007	12 000	>100%	49,87%
Dettes issues des contrats de location part moins d'un an	237	240	242	1,3 %	1 %
Intérêts courus non échus	434	533	-	22,8 %	Ns
Autres crédits	1 575	1 357	-	-13,8 %	Ns
Emission obligataire	-	-	7 463	Ns	> 100%
Total dettes financières courantes	4 662	10 136	19 706	>100%	94,4%
Crédits gouvernementaux	-	-	-	Ns	Ns
Crédits bancaires long terme part plus d'un an	14 971	19 743	34 099	30,1 %	72,7%
Emission obligataire	30 997	34 928	25 893	12,7 %	-26 %
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 507	1 389	1 242	-7,8 %	-10,6 %
Autres crédits	3 478	3 815	-	9,7 %	Ns
Total dettes financières non courantes	50 953	59 875	61 234	17,5 %	2,3 %
Total dettes financières	55 615	70 011	80 940	25,9 %	15,6 %
<i>en % du total bilan</i>	<i>30,5%</i>	<i>31%</i>	<i>32,4%</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>1,4 pts</i>

Source : OCP S.A

En 2021, le Groupe OCP a contracté de nouveaux emprunts à hauteur de 17,5 milliards de dirhams comprenant essentiellement :

- Un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 10 ans, offrant un coupon de 3,75% et un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 30 ans, offrant un coupon de 5,125%.
- Des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales pour un montant total de 450 millions de dollars.

Ces émissions ont été absorbées par des remboursements d'une dette totale de 23 milliards dirhams dont 9 milliards de dirhams relatifs au rachat partiel des emprunts obligataires de 2014 - 10 ans à hauteur de 41,36% et 2015 - 10,5 ans à hauteur de 44,44% (pour respectivement 517 et 444 millions de dollars).

OCP a contracté plusieurs crédits en 2022 auprès des banques locales pour un montant de 5bn MAD, le reste sont des tirages sur des contrats de financements internationaux conclus avant l'année 2022.

En 2023, Groupe OCP a lancé sa troisième émission obligataire perpétuelle avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt d'un montant de 5 milliards de dirhams. Cette émission par appel public à l'épargne porte sur l'émission de 50 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune.

Dettes financières par taux et par maturité au 31 décembre 2023 :

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

En MMAD	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2023
Crédits bancaires part moins d'un an				12 000
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,55%		535
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,57%		4 677
Libellé en EUR	[0,63%-4,78%]	1,66%		828
Libellé en autres devises				4
Intérêts courus non échus				412
Autres Crédits				5 544
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		242
Emission obligataire				7 463
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,63%		7 252
Intérêts courus non échus				212
Total dettes financières courantes				19 706
Crédits bancaires part plus d'un an				34 099
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,49%	3	735
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,93%	5	21 884
Libellé en EUR	[0,63%-4,78%]	2,92%	7	10 208
Libellé en autres devises				37
Autres Crédits				1 236
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%	3	1 242
Émission obligataire				25 893
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,14%	13	25 893
Total dettes financières non courantes				61 234
Total dettes financières				80 940

Source : OCP S.A

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2023
Crédits bancaires	12 000	29 097	5 002	46 100
Emprunts obligataires	7 463	5 487	20 406	33 356
Dettes IFRS 16	242	363	879	1 484
Dette moyenne et long terme	19 705	34 947	26 287	80 940

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Endettement financier brut	55 616	70 011	80 940	25,9 %	15,6 %
(-) Equivalents de trésorerie	4 076	9 633	5 661	>100%	-41,2%
(-) Disponibilités	3 925	8 923	6 984	>100%	-21,7%
(-) Actifs financiers de gestion de trésorerie	2 538	509	11	-79,9 %	-98 %
Endettement financier net	45 076	50 945	68 283	13,0 %	34,0 %

Source : OCP S.A

L'évolution de l'endettement net entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 12,8 Mrds MAD et 3,6 Mrds MAD. Une variation de trésorerie de l'ordre de -10,5 Mrds MAD est à noter entre 2021 et 2022.

En 2023, l'endettement financier net augmente de 17 338 MMAD passant de 50 945 MMAD en 2022 à 68 283 MMAD en 2023 et ce suite à une variation d'endettement financier brute d'un montant de 10 928 MMAD, une variation de trésorerie de 5 912 MMAD et une variation d'actifs financiers de gestion de trésorerie de 498 MMAD.

V.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Provisions non courantes	7 095	6 400	6 448	-9,8 %	0,75 %
Provisions pour avantages au personnel	5 964	5 169	4 544	-13,3 %	-12,1 %
Provisions de réhabilitation des sites	474	452	390	-4,6%	-13,7%
Autres provisions non courantes	656	778	1 514	18,6 %	94,6 %
Provisions courantes	556	587	919	5,6 %	56,6 %

Total des provisions pour risques et charges	7 651	6 987	7 366	-8,7 %	5,4 %
---	--------------	--------------	--------------	---------------	--------------

Source : OCP S.A

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Le Groupe OCP dispose de trois types d'avantages :

- Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe OCP se limite au versement d'une cotisation ne comportant aucun engagement de l'employeur sur le niveau de prestations fournies par le Régime collectif d'allocation de retraite RCAR. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies s'élèvent à 756 millions de dirhams en 2023 contre 704 millions de dirhams en 2022.
- Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le Groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi du personnel de la Société.
- Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail. L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée et apparaissent dans la colonne « Ecart actuariel » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable de la Société. Le Groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le Groupe en profite également pour initier des activités agricoles et forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou organismes concernés.

En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

La baisse de la provision pour réhabilitation des sites miniers en 2022 est due à l'actualisation des coûts d'aménagement et de plantation estimés sur la base des derniers marchés conclus ainsi qu'à la hausse des surfaces exploitées. En 2023, ce montant à baisser pour atteindre 390 MMAD suite à une reprise de 62 MMAD.

Autres provisions non courantes

L'augmentation de 736 millions de dirhams des autres provisions non courantes en 2023 est liée à la prise en comptes des risques environnementaux et des risques liés au climat et ce, dans le cadre de la stratégie de Durabilité « Vers 2040 » du Groupe OCP qui intègre le climat dans la stratégie commerciale. Cette hausse résulte de nouvelles dotations atteignant 756 MMAD, d'une reprise à hauteur de 54 MMAD et d'autres variations d'un montant de 33 MMAD.

V.7 DETTES COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes commerciales sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Dettes fournisseurs	6 894	6 000	7 835	-13,0 %	30,6 %
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	11 247	14 307	21 102	27,2 %	47,5 %
Dettes commerciales	18 141	20 306	28 937	11,9 %	42,5%

Source : OCP S.A

Les dettes commerciales comprennent les dettes fournisseurs ainsi que les dettes relatives à l'acquisition d'immobilisations. Ce poste a augmenté de 42,5 % à fin décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022, en raison de la hausse des investissements en 2023 notamment les investissements de l'OCP S.A et l'UM6P.

V.8 AUTRES PASSIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Clients créditeurs, avances et acomptes	2 021	3 375	2 494	67 %	-26,1%
Etat	1 200	2 448	1 592	> 100 %	-35 %
Dettes sociales	1 884	1 946	1 909	3,3 %	-1,9 %
Dettes d'impôt exigible	2 879	5 786	333	>100%	-94,2%
Autres créditeurs	2 121	3 399	4 316	60,3 %	27 %
Autres passifs courants	10 104	16 953	10 644	67,8 %	-37,2 %

Source : OCP S.A

Le poste « Autres passifs courants » affiche une baisse de 6,3 milliards de dirhams entre fin 2022 et fin 2023. Cette variation est principalement expliquée par une baisse de la dette fiscale de 5,4 milliards de dirhams due principalement à la baisse d'IS justifiée par la baisse du résultat 2023 comparé à l'exercice 2022.

VI. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38 %	-41,2 %
Subventions et dons accordés	-997	-988	-2 259	-1 %	> 100 %
Autres charges et produits non courants	-16	24	-	>100 %	Ns
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	-65	386	1 378	>100%	>100%
Résultats des co-entreprises	-1 185	-1 887	-774	-59 %	59%
Autres	-2 274	-2 133	-4 754	6 %	> -100 %
Marge brute d'autofinancement	31 732	45 470	22 987	43 %	-49,4 %
Incidence de la variation du BFR	2 091	-13 596	1 784	-750 %	86,88%
Stocks	-1 206	-11 030	9 057	> 100,0%	>100%
Créances commerciales	-4 476	-2 183	-3 480	51 %	98,5%
Dettes commerciales fournisseurs	1 894	-846	1 389	-145 %	>100,0%
Autres actifs et passifs courants	5 880	462	-5 183	-92 %	> -100,0%
Impôts versés	-1 656	-4 637	-6 421	<<-100%	-38,5%
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	32 167	27 244	18 350	-15 %	-32,6 %
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-13 135	-20 011	-26 825	+52 %	+34 %
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	156	141	191	-10 %	35,5 %
Placements financiers nets	-2 663	1 952	79	>100,0%	-96%
Incidence des variations de périmètre	-54	-51	-1 447	6 %	> -100 %
Acquisition d'actifs financiers	-69	-285	-765	>100,0%	> -100,0%
Cession d'actifs financiers	0	3 025	-	-	-
Dividende reçus	106	380	343	>100,0%	-9,7%
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-15 658	-14 849	-28 424	5,2 %	-91,4 %
Emission d'emprunt	17 500	12 848	18 689	-27 %	45,5 %
Remboursement d'emprunt	-22 980	-3 640	-6 623	84 %	82 %
Variation TSDI	-	-	5 000	Ns	Ns
Coupons TSDI	-393	-385	-442	2 %	14,8 %
Intérêts financiers nets versés	-3 815	-2 529	-3 140	34 %	24,1 %
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-5 081	-8 091	-9 066	-59 %	12 %
Dividendes payés aux minoritaires	-173	-170	-198	2 %	16,5 %
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-14 941	-1 968	4 221	86,8 %	> 100,0%

Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	10	126	-60	>100,0%	> -100,0%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 577	10 554	-5 912	>100,0%	> -100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6 425	8 003	18 557	25 %	> 100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8 003	18 557	12 644	132 %	-32 %
Variation de la trésorerie nette	1 577	10 554	-5 912	>100,0%	> -100,0%

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 32 167 MMAD, réalisant ainsi une hausse de 22 376 MMAD par rapport au 31 décembre 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration de la marge brute d'autofinancement de 18 366 MMAD suite à la hausse du résultat de 2021 ainsi que l'amélioration de la variation BFR de 4 378 MMAD.

En 2022, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 27 244 MMAD, réalisant ainsi une baisse de 15% par rapport au 31 décembre 2021, soit une baisse de 4 923 MMAD. Cette variation est attribuable principalement à l'effet de la forte variation des stocks, passant de -1,2 Mds MAD en 2021 à 11 Mds MAD en 2022, liée principalement à l'augmentation des prix des matières premières.

En 2023, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 18 350 MMAD, réalisant ainsi une baisse de 32,6% par rapport au 31 décembre 2022, soit une baisse de 8 894 MMAD. Cette variation est attribuable principalement à l'effet de la forte variation des impôts versés, passant de -4,6 Mds MAD en 2022 à - 6,4 Mds MAD en 2023 et également à une forte variation des autres actifs et passifs courants passant de 0,5 Mds MAD en 2022 à -5,2 Mds MAD en 2023.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à -15 658 MMAD contre -10 269 MMAD en 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la hausse des placements financiers.

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -14 849 MMAD, contre -15 658 MMAD en 2021. Cette variation s'explique principalement par la croissance des acquisitions des immobilisations de -6 814 MMAD partiellement compensée par l'amélioration des placements financiers pour 4 615 MMAD.

En 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -28 424 MMAD, contre -14 849 MMAD en 2022. Cette variation s'explique principalement par la croissance des acquisitions des immobilisations de -6 814 MMAD.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -14 941 MMAD, soit une variation de -8 411 MMAD par rapport à 2020 expliquée principalement par la hausse des remboursements d'emprunts pour -16 291 MMAD partiellement compensée par la hausse des émissions d'emprunts pour +9 751 MMAD.

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -1 968MMAD contre -14 941 MMAD en 2021 et ceci est dû à un remboursement d'emprunts moindre en 2022 (-3 640 MMAD) par rapport à 2021 (- 22 980 MMAD).

En 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 4 221 MMAD contre -1 968 MMAD en 2022 et ceci est dû à une émission d'emprunts en hausse et une variation TDSI en hausse.

VII. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

VII.1 ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du Groupe OCP sur la période étudiée 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Capitaux propres et passifs non courants	148 535	178 030	189 731	19,9%	6,6%
Actifs non courants	127 705	142 359	168 998	11,5%	18,7%
Fonds de roulement (FR)	20 830	35 671	20 733	71,3%	-41,9%
Actifs courant (hors trésorerie)	46 291	65 096	68 295	40,6%	4,9%
Passif courant (hors trésorerie)	33 463	47 982	60 205	43,4%	25,5%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	12 829	17 114	8 091	33,4%	-52,7%
FR/BFR	1,6x	2,1x	2,6x	30,0%	23,8%
Trésorerie nette	8 001	18 556	12 644	131,9%	-31,9%

Source : OCP S.A

En 2022, le fonds de roulement affiche une hausse de 71,25% par rapport à fin décembre 2021, en passant de 20 830 MMAD à 35 671 MMAD au 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement due à la hausse des réserves consolidées de 9 995 MMAD ainsi que d'une hausse du résultat net du groupe de 11 859 MMAD.

Le besoin en fonds de roulement affiche une hausse de 4 285 MMAD expliquée principalement par la hausse des actifs courants de 18 804 MMAD dont 7 351 MMAD des autres actifs courants et 11 186 MMAD des stocks, compensé par une augmentation du passif courant durant la même période de 14 519 MMAD.

A fin 2023, le fonds de roulement atteint 20 733 MMAD affichant ainsi une baisse de 14 938 MMAD soit -41,9% par rapport à fin 2022. Cette baisse est principalement due à une hausse importante des actifs non-courants du groupe de 26 639 MMAD.

Le besoin en fonds de roulement enregistre également une baisse de 9 023 MMAD comparé à fin 2022 due principalement à la hausse du passif courant de 12 223 MMAD contre une quasi-stabilité de l'actif courant (3200 MMAD).

VII.2 RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2021- 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Résultat net (1)	16 326	28 185	14 369	72,53%	-49,02%
Capitaux propres (2)	88 854	111 150	119 930	25,09%	7,90%

Total bilan (3)	181 998	226 011	249 937	24,18%	10,59%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	18,4%	25,4%	12,0%	7,0 pts	-13,4 pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	9,0%	12,5%	5,7%	3,5 pts	-6,8 pts

Source : OCP S.A

A fin 2022, et en raison d'une hausse importante du résultat net consolidé (+72,53%), de la hausse des capitaux propres (+25,09%) et du total bilan (+24,18%), le ROE du Groupe s'accroît de 7 points pour atteindre 25,4% et le ROA a augmenté de 3,5 points à 12,5% contre 9,0% en 2021.

A fin 2023, et en raison d'une baisse importante du résultat net consolidé (-49,02%), de la hausse des capitaux propres (+7,90%) et du total bilan (+10,59%), le ROE du Groupe diminue de 13,4 points pour atteindre 12% et le ROA a perdu 6,8 points à 5,7% contre 12,5% en 2022.

VII.3 RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2021- 2023 se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	8 001	18 556	12 644	>100%	-31,86%
Dettes financières courantes (B)	4 662	10 136	19 706	>100%	94,41%
Passif courant hors dettes financières ⁽¹⁾ (C)	28 245	37 259	39 581	31,91%	6,23%
Liquidité immédiate (A)/ (B+C)	24,3%	39,2%	21,3%	14,8 pts	17,9 pts
Créances de l'actif courant ⁽²⁾ (D)	28 949	38 597	50 012	33,33%	29,57%
Liquidité réduite (D)/ (B+C)	88,0%	81,44%	84,36%	-6,54 pts	2,92 pts
Actif courant ⁽³⁾ (E)	46 292	65 096	68 296	40,62%	4,92%
Liquidité générale (E)/ (B+C)	140,7%	137,35%	115,2%	-3,33 pts	-22,15 pts

Source : OCP S.A

(1) Comprend : les dettes commerciales (dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'immobilisations), clients créditeurs – avances et acomptes-, dettes sociales, Etat, dettes d'impôt exigible et autres créditeurs.

(2) Comprend : les créances clients nettes (Créances clients facturées – provisions sur créances clients), et le total des Autres actifs courants

(3) Total actif courant – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Entre 2021 et 2022, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 24,3% à fin 2021 à 39,2% à fin 2022, soit une hausse de 14,84 points. Cette hausse s'explique essentiellement par l'effet compensé de la hausse de la trésorerie de 10 555 MMAD, la hausse des passifs courants de 31,9% ainsi que la hausse des dettes courantes de 5 474 MMAD.
- Le ratio de liquidité réduite affiche une baisse de -6,54 points et passe de 88,0% à 81,44%.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 137,35% en baisse de -3,33 points par rapport à décembre 2021 en raison de la hausse des Dettes financières courantes et du Passif courant hors dettes financières (+31,91%).

Entre 2022 et 2023, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 39,2% à fin 2022 à 21,3% à fin 2023, soit une baisse de 17,9 points. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet compensé de la baisse de la

trésorerie de 5 912 MMAD, la hausse des passifs courants de 6,23% ainsi que la hausse des dettes courantes de 9 570 MMAD.

- Le ratio de liquidité réduite affiche une hausse de 2,92 points et passe de 81,44% à 84,36%.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 115,2% en baisse de 22,15 points par rapport à décembre 2022 en raison de la hausse des Dettes financières courantes (+94,41%) et du Passif courant hors dettes financières (+6,23%).

VII.4 RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	Var 21/22	Var 22/23
Endettement financier net (DN)	45 076	50 945	68 283	13,02%	34,03%
Capitaux propres (CP)	88 854	111 150	119 930	25,09%	7,90%
Gearing (DN)/(DN+CP)	33,7%	31,43%	36,27%	-2,2 pts	4,8 pts
Total bilan (B)	181 998	226 011	249 937	24,18%	10,59%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	24,8%	22,54%	27,32%	-2,2 pts	4,8 pts
Charges d'intérêts (I)	2 384	2 508	3 141	5,20%	25,24%
Endettement brut (DB)	55 616	70 011	80 940	25,88%	15,61%
Coût de la dette (I)/(DB)	4,3%	3,58%	3,88%	-0,7 pts	0,3 pts
Remboursements (R)	22 980	3 640	6 623	-84,16%	81,95%
EBITDA	36 269	50 076	29 396	38,06%	-41,30%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	69,9%	12,28%	33,21%	-57,7 pts	45,49pts
Adjusted Leverage (DN)/EBITDA	1,2x	1,01x	2,32x	-22,5 pts	131 pts

Source : OCP S.A

En 2022, l'endettement net du Groupe augmente de 5 869 MMAD (+13,02%), en passant de 45 076 MMAD en 2021 à 50 945 MMAD en décembre 2022.

- Le Gearing du Groupe enregistre une baisse de -2,2 points pour s'établir à 31,43% à fin décembre 2022 contre 33,70% à fin décembre 2021.
- Le Leverage passe de 1,2x en 2021 à 1,017x en 2022, conséquence d'une hausse de l'EBITDA de 38,06% et de la dette nette de 13,02%.

En 2023, l'endettement net du Groupe augmente de 17 338 MMAD (+34,03%), en passant de 50 945 MMAD en 2022 à 68 283 MMAD en décembre 2023.

- Le Gearing du Groupe enregistre une hausse de 4,8 points pour s'établir à 36,27% à fin décembre 2023 contre 31,43% à fin décembre 2022.
- Le Leverage passe de 1,017x en 2022 à 2,32x en 2023, conséquence d'une hausse de la dette nette de 34,03% et d'une baisse de l'EBITDA de 41,30%.

VII.5 PRINCIPAUX INDICATEURS TRIMESTRIELS D'OCP S.A

Chiffres clés au 1er trimestre 2024

- Le chiffre d'affaires a atteint 19 589 millions de dirhams, comparé aux 18 281 millions de dirhams réalisés l'année précédente.
- L'EBITDA s'est établi à 7 703 millions de dirhams, en hausse par rapport aux 4 687 millions de dirhams enregistrés un an plus tôt.
- La marge d'EBITDA s'est élevée à 39%, par rapport à 26% au premier trimestre 2023.
- Les dépenses d'investissement ont totalisé 9 301 millions de dirhams, comparées à 5 641 millions de dirhams au premier trimestre 2023.

Résultats opérationnels et financiers

Les prix mondiaux des engrais sont restés fermes tout au long de la période, soutenus par un équilibre des conditions de marché. Les exportations chinoises ont été limitées en raison des restrictions d'exportation en vigueur jusqu'à la mi-mars, et les niveaux de stocks étaient bas au début du trimestre dans plusieurs marchés clés. Cette situation a permis de compenser la demande moins forte que prévue dans des régions comme l'Inde et le Brésil.

Par ailleurs, la baisse des prix des cultures a d'abord réduit l'accessibilité des marchés à l'ouest de Suez, mais les prix ont commencé à augmenter en mars et ont continué de se renforcer au cours du deuxième trimestre de l'année.

Dans ce contexte opérationnel, le Groupe a réalisé un autre trimestre de solides performances, avec des revenus atteignant MAD 19 589 millions au premier trimestre 2024, contre MAD 18 281 millions à la même période de l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par des volumes d'exportation plus élevés, qui ont plus que compensé l'impact des prix inférieurs par rapport au premier trimestre 2023.

La marge brute s'est élevée à 12 705 millions de dirhams, comparés aux 9 076 millions de dirhams enregistrés l'année précédente. Cette hausse a été soutenue par des revenus plus élevés et une réduction des coûts des intrants, notamment pour l'ammoniac et le soufre, dont les prix ont significativement baissé par rapport aux niveaux de l'année précédente. La marge brute a progressé à 65 %, contre 50 % pour la même période en 2023.

L'EBITDA s'est établi à 7 703 millions de dirhams au premier trimestre 2024, contre 4 687 millions de dirhams à la même période de l'année précédente, reflétant l'efficacité des initiatives de réduction des coûts du Groupe et se traduisant par une solide marge EBITDA de 39 %.

Les dépenses d'investissement ont atteint 9 301 millions de dirhams au premier trimestre 2024, contre 5 641 millions de dirhams à la même période en 2023.

PARTIE V. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La stratégie du Groupe OCP vise à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés. En 2022, le groupe OCP a lancé un nouveau programme stratégique pour 2023-2027, qui vise à augmenter les capacités de production d'engrais pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire mondiale tout en atteignant la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des investissements majeurs dans les engrais verts innovants et les énergies renouvelables.

Ce nouveau plan d'investissement contribuera de manière significative aux efforts de durabilité d'OCP en identifiant de nouvelles opportunités durables, en développant des actions pour minimiser l'impact de l'entreprise sur l'environnement, en augmentant l'efficacité opérationnelle et en permettant un avenir plus durable pour la planète.

Le plan d'investissement vert, qui représente la consolidation de l'engagement d'OCP en matière de durabilité, entraînera une contribution globale de 13 milliards de dollars entre 2023 et 2027. L'objectif spécifique de cette stratégie est d'augmenter la capacité de production d'engrais de 12 millions de tonnes actuellement à 20 millions de tonnes d'ici 2027. Ses principales dispositions comprennent une expansion des capacités minières qui comprendra l'ouverture d'une nouvelle mine située à Meskala dans la région d'Essaouira, ainsi que l'établissement d'un nouveau complexe d'engrais situé à Mzinda. Cette unité de production traitera les roches provenant des mines de Benguerir et de Youssoufia, ainsi que de la nouvelle mine de Meskala.

Pour mettre en place ses orientations stratégiques, le Groupe a défini les axes stratégiques suivants :

AMELIORER L'EFFICACITE ET AUGMENTER LA CAPACITE INDUSTRIELLE

Compte tenu de la croissance de la demande mondiale d'engrais et de la position compétitive du Groupe, la Société s'est engagée, depuis 2008, dans un important programme d'investissement visant à préempter la croissance de la demande future et à renforcer sa position de leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La première phase du programme d'investissement a porté sur le renforcement des capacités de production, visant à **doubler** les capacités minières et à **tripler** les capacités de transformation chimique.

Le Groupe a également réalisé d'importants investissements visant à transformer la chaîne logistique (l'utilisation des slurry pipelines par exemple) ainsi qu'à accroître son efficacité opérationnelle et environnementale. Ces investissements constituent un premier pas vers l'ambition du Groupe de se donner les moyens de capter 50% de l'augmentation de la demande d'engrais phosphatés à l'échelle mondiale, tout en assurant une présence équilibrée sur les trois principaux maillons de la chaîne de valeur.

Dans la deuxième phase du programme d'investissement, le Groupe vise une augmentation de la production de roches allant jusqu'à 26 millions de tonnes d'ici 2030, grâce au développement de nouvelles mines et à l'expansion des mines existantes.

Le Groupe procède également à l'augmentation de ses capacités de production d'engrais et d'acide phosphorique sur ses différents sites, en plusieurs phases :

- En 2020, la capacité de production d'engrais et de roches du Groupe était respectivement de 12 millions de tonnes et de 46 millions de tonnes, contre 4 millions de tonnes et 30 millions de tonnes en 2007. La capacité portuaire a également augmenté, passant de 30 millions de tonnes en 2007 à 50 millions de tonnes en 2017. En outre, le groupe prévoit une expansion de la capacité portuaire à Safi.

- D'ici 2027, le Groupe prévoit d'augmenter sa capacité de production d'engrais de 8 millions de tonnes grâce à l'ajout de 3 unités de granulation d'un million de tonnes chacune au niveau de Jorf Lasfar, du développement d'un nouveau complexe chimique au niveau de Mzinda avec une capacité de 4,2 Mt à horizon 2027, ainsi que la construction d'un nouveau complexe chimique au niveau de Laayoune d'une capacité de 1Mt à horizon 2025.

Ces augmentations de capacité prévues dans le programme d'investissement vont permettre au groupe de renforcer sa position de leader dans la chaîne de valeur du phosphate. Sur la base des plans actuels, les coûts totaux estimés du Programme d'investissement depuis son lancement en 2008 jusqu'en 2027 sont d'environ 21 milliards de dollars US, dont environ 8 milliards de dollars US investis pendant la 1^{ère} vague d'investissement entre 2012 et 2021, le reste devant être dépensé au cours de la période 2022-2027

Par ailleurs, la Société entend poursuivre son développement en Afrique, qui est la région qui devrait connaître la plus forte croissance au monde en termes de demande d'engrais au cours des prochaines années selon l'IFA.

La Société devrait continuer à augmenter ses ventes sur le continent et s'est engagée à investir dans de nouvelles capacités en Afrique (par exemple en Éthiopie, au Nigeria, au Ghana, au Rwanda etc...).

RENFORCER LE LEADERSHIP PAR LES COÛTS

Le Groupe OCP fait partie des acteurs ayant les coûts de production les plus bas de l'industrie des phosphates. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe est activement engagé dans l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle et la réduction du coût unitaire de ses opérations, en particulier ses activités minières et de transport par l'adoption de nouveaux processus, procédures et technologies. Ainsi, l'utilisation du slurry pipeline au lieu du train pour le convoyage de la roche permet de réduire sensiblement les coûts logistiques du Groupe. En outre, le développement de Jorf Phosphate Hub permet au Groupe d'augmenter ses capacités de production tout en réalisant des économies d'échelle importantes, en s'appuyant notamment sur les plates-formes déjà existantes et en mutualisant certaines opérations industrielles.

AUGMENTER L'AGILITE COMMERCIALE ET FLEXIBILITE INDUSTRIELLE

Le programme d'investissement du Groupe est conçu pour accroître la flexibilité offerte par les opérations de phosphate. En augmentant encore sa capacité sur les trois maillons de la chaîne de valeur du phosphate (c'est-à-dire la roche phosphatée, l'acide phosphorique et les engrais), le Groupe estime qu'il sera mieux à même de répondre aux changements de la demande et des conditions du marché. En particulier, le Groupe estime que les engrais représentent une opportunité de croissance significative au sein de ses marchés, tirée par le développement et la demande de nouveaux produits, de services et d'engrais spécifiques/ « customisés », qui, en 2020, concernaient plus de 40 formules différentes, contre 9 en 2014.

Le Groupe a également l'intention de poursuivre des partenariats stratégiques axés principalement sur la réalisation de synergies avec ses activités, ses opérations et sa gamme de produits existants ou sur leur complémentarité, renforçant ainsi sa position dans la chaîne de valeur. En 2018, le Groupe a établi un partenariat stratégique avec Fertinagro Biotech, S.L., une société espagnole spécialisée dans la commercialisation de solutions innovantes de nutrition des plantes. Ce partenariat aide le Groupe à progresser vers son objectif stratégique de créer des solutions de fertilisation innovantes, adaptées à différents sols et cultures, et répondant aux besoins des agriculteurs du monde entier. Le Groupe a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans un certain nombre de zones géographiques clés, dont, entre autres, la Chine, l'Éthiopie, le Kenya, Singapour, les Émirats arabes unis, les États-Unis, le Brésil, l'Inde et l'Argentine. Ces entités renforcent la position du Groupe dans le domaine des produits fertilisants finis, au niveau mondial, et sa présence sur les marchés clés.

METTRE EN AVANT L'INNOVATION ET LA PROMOTION DES MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES

Au-delà de son activité de produits phosphatés de commodités, le Groupe a pour objectif d'être un fournisseur mondial majeur de solutions pour la fertilité des sols. Pour atteindre cette ambition, le Groupe entend développer un portefeuille de produits et de services personnalisés qui apportent une valeur ajoutée aux agriculteurs en répondant aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis auxquels l'industrie agricole est confrontée, tels que le développement des technologies numériques ou la prise de conscience environnementale. C'est dans ce sens que le Groupe se concentre davantage sur l'innovation et la technologie.

Le Groupe a d'abord mis en œuvre son approche en Afrique, en développant des produits personnalisés, en offrant des services et des outils numériques pour mieux soutenir l'agriculture dans la région. La forte croissance sur le continent affirme l'ambition du Groupe d'être un partenaire de l'agriculture et du développement africain à travers sa filiale, OCP Africa. Cette stratégie cible un produit fertilisant mieux adapté aux sols et aux cultures locales. Parmi les exemples concrets de la stratégie du Groupe en Afrique, on peut citer :

- En 2012, le Groupe a lancé le projet «Agricultural Caravan» qui analyse et cartographie les sols afin de créer un outil d'aide à la décision pour optimiser l'utilisation des engrais. Le projet «Agricultural Caravan» est une initiative de la Fondation OCP en partenariat avec les ministères de l'agriculture des pays hôtes et a été un outil de proximité utilisé pour permettre l'accompagnement et le parrainage des agriculteurs. Après avoir lancé la «Agricultural Caravan» au Togo et à Madagascar en 2017, deux autres Caravanes agricoles ont été lancées au Burkina Faso et en Éthiopie en 2018, et une au Rwanda en 2019.
- Par l'intermédiaire de sa filiale OCP Africa, dédiée au développement d'une agriculture durable en Afrique, le Groupe travaille avec les agriculteurs dans le cadre de son initiative OCP School Lab. Cette initiative met à la disposition des fermiers une « école mobile » offrant des formations de sensibilisation aux meilleures pratiques agricoles pour les cultures dominantes de la région concernée (par exemple, le cacao et le riz en Côte d'Ivoire, le maïs au Kenya, etc...). Le programme OCP School labs propose également une analyse des sols pour déterminer le meilleur produit et culture à utiliser dans la région concernée. Depuis son lancement en 2016, plus de 700 000 agriculteurs ont bénéficié de l'aide d'OCP Africa au Kenya, en Tanzanie, au Nigeria, au Ghana, au Togo, au Burkina Faso, au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire.. OCP school lab vient d'être également lancé au Rwanda en mai 2023 et vise à supporter 30.000 fermiers de maïs et pomme de terre sur l'année à venir.
- Le Groupe déploie un programme « Agribooster » en Afrique. Ce programme consiste à offrir un ensemble de produits et de services aux exploitants agricoles comprenant une assistance technique, des formations, la fourniture d'intrants adaptés et de qualité, des services financiers/crédits, et l'accès au marché pour la vente des récoltes. Plus de 880 000 agriculteurs ont bénéficié du programme Agribooster depuis son lancement en 2017 notamment en Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigeria, et Kenya.

Ce programme existe dans une version purement féminine « Women in Agribooster » au Ghana et au Nigéria pour supporter les femmes agricultrices dans leur exploitation agricole.

Depuis 2018, OCP a lancé l'Initiative de développement agricole « Al Moutmir » qui est une offre multiservices comprenant des solutions innovantes et personnalisées pour mieux accompagner les agriculteurs et surtout les petits. Cette initiative est axée sur la promotion des meilleures pratiques agricoles, techniques et de gouvernance, et en particulier la fertilisation raisonnée comme véritable levier pour améliorer la productivité et préserver les ressources naturelles. Incubée au niveau de l'UM6P depuis juillet 2022, Al Moutmir jouit aujourd'hui du soutien de l'écosystème d'innovation et de recherche appliquée de l'UM6P. Elle comprend une offre customisée allant de l'identification des besoins des sols, à la mise à disposition d'intrants pour la fabrication de solutions de fertilisation sur mesure, en passant par l'accompagnement de l'agriculteur pour une meilleure adoption des bonnes pratiques agricoles ainsi que sa connexion au marché.

Al Moutmir adopte une approche d'accompagnement intégrée et customisée en vue de contribuer à l'émergence d'une agriculture résiliente et écoresponsable. **Elle accompagne directement plus de 25 000 agriculteurs et indirectement plus de 400 000 via les solutions digitales.**

Ainsi, l'équipe Al Moutmir assiste les agriculteurs à mieux comprendre les besoins de leurs sols, premier pas vers une fertilisation raisonnée et une nutrition équilibrée des sols et des cultures. Depuis le lancement du programme, ce sont plus **de 120 000 analyses du sol qui ont été réalisés couvrants plus de 300 000 ha.**

OCP accompagne le shift de la consommation locale vers des produits customisés pour améliorer les rendements tout en préservant les ressources naturelles. Il fournit ainsi à ses partenaires fabricants d'engrais les intrants nécessaires pour la production locale d'engrais adaptés (formules régionales, provinciales ou encore sur mesure). Pour soutenir davantage l'optimisation des ressources naturelles et l'utilisation adéquate des minéraux (ou macro et micro-nutriments), Al Moutmir a introduit en fin 2018 la technologie Smart Blender. Cette dernière consiste à fabriquer des **engrais sur mesure adaptés à chaque parcelle agricole sur la base de ses propres analyses de sols. Plus de 50 points de vente sont opérationnels au niveau national ce qui a contribué à la production de plus de 3000 formules d'engrais NPK blend customisées au plus près des agriculteurs.** La fertilisation sur mesure permet la préservation des sols, l'amélioration de la productivité de l'eau et la séquestration du carbone (+ de 0,29 t C/Ha au niveau des parcelles de semis direct). Elle permet aussi une amélioration des rendements allant jusqu'à 25% pour les Céréales et 24% pour les oléagineuses.

Au-delà des solutions de fertilisation, Al Moutmir apporte aussi aux petits agriculteurs une offre d'accompagnement sur mesure et qui vise à faciliter l'adoption des pratiques d'une agriculture durable. Cette offre comprend :

-programme des plateformes de démonstration, levier clé pour la diffusion et le transfert du savoir agronomique au plus près des agriculteurs. Ces PFDs se basent sur un programme intégré de gestion des cultures (ICP) qui comprend cinq piliers : le choix des cultures et variétés, la gestion des ressources naturelles notamment l'eau et sol, la fertilisation raisonnée et sur mesure, la protection intégrée des cultures et l'introduction des cultures alternatives comme le quinoa. Plus de 23 700 PFDs ont été pilotées par l'équipe depuis le lancement de l'initiative en 2018. Ces PFDs ont permis la réalisation d'un impact important : **Amélioration des rendements : 21% à 25% (céréales et légumineuses), 19% à 22% (Olivier) et de 6% à 21 (maraichage et autres cultures). Amélioration de la productivité en eau : 7% à 26% (pour les cultures maraîchères) et 10% à 22 % pour la culture de l'olivier.**

-programme de l'agriculture de conservation : capitalisant sur son programme lancé en 2019, Al Moutmir continue sa contribution au programme national de semis direct visant 1 million d'hectares à horizon 2030 lancé par notre Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt. Cette initiative intervient dans le cadre de ses efforts déployés en vue de soutenir le plan national de Semis direct et de contribuer à la promotion de mesures d'adaptation de l'agriculture marocaine aux changements climatiques via un développement agricole résilient. Plus de 25000 hectares ont été cultivés en semis direct chaque année. Ce programme a fait objet d'une étude avec les experts de l'UM6P pour quantifier son impact environnemental et qui a été quantifié par la captation de + **de 0,29 t CO₂-e/ha/an**. En plus de l'amélioration de l'efficacité d'utilisation d'eau et la régénération des sols et de l'amélioration de la biodiversité et de l'activité microbiologique.

-capacity building : Al Moutmir met en place un dispositif de renforcement de capacités multi-cibles et sur mesure permettant aux acteurs d'adopter facilement les meilleures pratiques agricoles et de se projeter vers une agriculture résiliente et durable. Des programmes de formation et de renforcement de capacités sont mis en place avec et pour les agriculteurs, les femmes et les jeunes et ce dans le cadre du programme ElleMoutmir dédié à la femme rurale et au renforcement de ses capacités techniques et de leadership.

-offre digitale : Les solutions digitales qu'offrent les nouvelles technologies se trouvent au cœur du dispositif Al Moutmir. Une mise à contribution de l'outil numérique qui permet non seulement de capitaliser sur les échanges entre l'équipe et les agriculteurs mais aussi de raccourcir les distances et d'avoir un effet démultiplicateur. Reposant sur des concepts et modèles technologiques avancés telles l'intelligence artificielle, l'imagerie satellite, ces solutions permettent de proposer des recommandations sur

mesure à chaque agriculteur en fonction de ses besoins. L'initiative Al Moutmir propose ainsi un bouquet digital de pointe qui accompagne l'agriculteur sur toute la chaîne de production (réseaux sociaux avec une page Facebook (+ 130 000 abonnés) et une chaîne YouTube très riches en contenu et des applications mobiles comme @tmar, l'app de conseil agricole (plus de 400 000 utilisateurs et T@swiq l'app de connexion au marché). Al Moutmir dispose également d'une plateforme digitale de capacity building « minassat attakwin 3an bou3d » qui permet le renforcement de capacités des agriculteurs à travers un contenu didactique et vulgarisé, favorisant le learning from peer to peer.

Marketing direct : Al Moutmir itinérant et Al Moutmir Souks et Moussems permettent d'accompagner les agriculteurs se trouvant dans des zones éloignées. **Plus de 100 000 agriculteurs accompagnés chaque année.**

La stratégie innovante du groupe en matière de solutions pour les agriculteurs est actuellement déployée à l'échelle mondiale, avec des initiatives dans de nombreux pays, dont le Brésil et les États-Unis. Les efforts du Groupe reflètent la prise de conscience de l'importance d'une agriculture durable et intelligente. Le Groupe entend développer et mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent aux besoins du marché et des agriculteurs en proposant des solutions sur mesure et intégrées, des formulations d'engrais de plus en plus adaptées et d'autres produits phosphatés. Par exemple :

- Le Groupe a créé une joint-venture avec Fertinagro Biotech, pour la production d'engrais à haute valeur ajoutée (NPK amélioré, biostimulants, etc.) à Jorf Lasfar. La JV vise à offrir des solutions avancées basées sur la combinaison de la flexibilité et de la compétitivité industrielles avec l'innovation et les services agronomiques pour les agriculteurs. La joint-venture exploite une unité industrielle de mélange et de granulation à la vapeur, d'une capacité annuelle totale de 250 Kt. Elle se caractérise par une grande flexibilité pour produire un nombre important de produits spécialisés NPK++, NP++, PK++, améliorés par cinq technologies avancées d'engrais à haut rendement : Duramon (libération lente de N), Protect (libération lente de P dans les sols alcalins), Multiphos (libération lente de P dans les sols acides), Actibion (stimulant des micro-organismes du sol), SOP (K hautement soluble) etc.
- Le Groupe intègre la R&D dans sa chaîne de valeur industrielle grâce à l'aide de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. En 2018, le Groupe a développé de nouvelles formules d'engrais et a commencé à mener des tests agronomiques sur la performance des engrais. Les pratiques innovantes du Groupe ont considérablement évolué ces dernières années, par exemple avec le développement réussi de nouvelles formules d'engrais (engrais liquides enrichis, TSP enrichis, Phosfeeds, et engrais solubles). Le Groupe entretient des partenariats clés avec des PME, des start-ups, des centres de recherche et certaines communautés d'innovation et collabore avec l'Université Polytechnique Mohammed VI. Grâce à ses activités de R&D, le Groupe a produit plus de 40 différentes formules NPK personnalisées.

DIVERSIFIER DAVANTAGE LE PORTEFEUILLE DU GROUPE PAR RAPPORT AUX ENGRAIS PHOSPHATEES STANDARD

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe s'engage activement à valoriser durablement toutes les possibilités sous-jacentes à ses ressources et à ses capacités. La Société a adopté une approche équilibrée d'exploitation de projets matures et d'exploration de produits, services et technologies qui pourraient permettre au Groupe d'avoir un avantage concurrentiel sur tout marché existant ou nouveau. Le Groupe se concentre sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses réserves et sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses capacités et son capital humain, ainsi que sur le développement de nouvelles activités et de nouveaux services impliquant une expertise basée sur la technologie, l'ingénierie, le conseil et l'analyse, ainsi que la maintenance et la machinerie.

Le développement de produits spécialisés à base de phosphate au-delà du marché agricole permettrait au Groupe de se diversifier dans des produits à plus forte valeur ajoutée, tels que la nutrition animale et l'acide phosphorique purifié. Ces activités représentent une opportunité d'expansion et de résilience stratégique grâce à une diversification au-delà des engrais

En 1998, OCP a commencé à produire de l'acide phosphorique purifié (PPA), un acide phosphorique de haute qualité, par le biais d'EMAPHOS, une joint-venture avec Prayon et Budenheim. En 2021, la Société et ses partenaires ont décidé de doubler leur capacité de production d'APP et de lancer la construction d'une deuxième unité d'APP, EMAPHOS II. Cependant, l'APP n'est que la première étape en amont de la chaîne de valeur des phosphates industriels. En fait, en plus de développer de nouvelles capacités d'APP à horizon 2026-2027, l'OCP envisage de se positionner en aval de cette chaîne de valeur en intégrant l'APP dans des applications telles que les engrais solubles, les sels de phosphate industriels et les applications de Lithium de Fer Phosphatés (LFP) actuellement en pleine expansion. Pour rappel, les sels de phosphate comprennent une large gamme d'applications dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et industriel, tandis que les cathodes LFP représentent une alternative sérieuse aux autres chimies existantes pour favoriser l'adoption généralisée de la mobilité électrique. Grâce à cette initiative, le Groupe travaille à tirer parti de son intégration amont pour s'assurer une forte présence en aval dans des produits à plus forte valeur ajoutée et des marchés en croissance

Au-delà du phosphate, la roche marocaine contient différents éléments qui peuvent être récupérés tout au long de la chaîne de valeur, comme le fluor, les terres rares et le vanadium. Par exemple, le fluor peut être récupéré à partir du FSA, un sous-produit de l'acide phosphorique. Il peut être monétisé en le vendant directement ou en le transformant en un produit à marge élevée comme le CaF₂, le HF ou d'autres produits en aval. En outre, le Groupe étudie des options innovantes pour la valorisation du phosphogypse, telles que des applications pour l'agriculture et les matériaux de construction. Ces possibilités de monétisation offrent au Groupe l'occasion de diversifier son portefeuille et de gérer durablement ses déchets.

REUSSIR UNE CROISSANCE DURABLE

En tant que dépositaire des plus grandes réserves de phosphate au monde, le Groupe est résolument engagé dans l'exploitation durable de cette ressource, afin de supporter la sécurité alimentaire et la résilience de l'agriculture mondiale.

Du fait de son activité inhéremment durable, le Groupe OCP a toujours placé la durabilité au centre de sa stratégie et de ses projets de développement. Cela s'est particulièrement illustré à travers le premier programme d'investissement mené de 2012 à 2021, marqué par la gestion proactive de l'impact environnemental et le soutien apporté au tissu industriel local ainsi qu'aux communautés riveraines. Dans la continuité, un nouveau programme d'investissement vert a été lancé fin 2022 prévoyant un investissement global de l'ordre de 130 Milliards de dirhams sur la période 2023-2027. Il s'articule autour de l'accroissement des capacités de production d'engrais, tout en s'engageant à atteindre la neutralité carbone avant 2040, en faisant levier sur le gisement d'énergies renouvelables du Royaume et sur ses avancées dans ce domaine depuis plusieurs années.

Le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2040 sur les scopes 1, 2 et 3, renouvelle son ambition pour une autosuffisance en eau en 2024 et s'engage également à ce que 100% de ses besoins électriques proviennent de sources renouvelables ou propres en 2027. Ces évolutions reflètent l'engagement du groupe en matière de développement durable.

- Le Groupe produit déjà de l'électricité (~2,8 TWh en 2023) à partir d'installations existantes et a de l'expérience dans l'exploitation de centrales électriques. Cette capacité de production et cette expérience constitue une base pour soutenir l'utilisation intermittente des énergies renouvelables.
- Le Groupe dispose de terrains "prêts à l'emploi" à proximité de ses sites de production, avec une irradiation solaire élevée et un potentiel photovoltaïque important.
- Le Groupe a des besoins importants en électricité (4 TWh en 2023, soit 10% de la consommation nationale) et en ammoniac, ce qui incite fortement à développer des solutions énergétiques durables. En matière d'électricité, notre consommation d'électricité est déjà à 85% renouvelable/propres (0 carbone), et le sera à 100% d'ici 2027, grâce à la cogénération et le recours à

l'énergie renouvelable, conjugués aux efforts permanents en termes d'efficacité énergétique. Le Groupe OCP entend notamment produire 5GW d'énergie propre (éolienne et solaire) d'ici 2027.

- Cette capacité d'énergie renouvelable servira également la production d'ammoniac vert, et s'inscrit dans le plan de neutralité carbone à l'horizon 2040. Le Groupe OCP ambitionne d'atteindre une production de 1 million de tonnes d'ammoniac vert en 2027 et 3 millions de tonnes d'ammoniac-équivalent en 2032.

La Société a mis en place une vision holistique "verte". Cela se traduit par un programme " de développement durable complet et qui vise à positionner le Groupe comme un leader sur le marché des engrais verts :

- En interne : L'eau est un enjeu majeur de développement durable pour OCP. L'engagement du Groupe en matière de gestion durable des ressources hydriques ne date pas d'aujourd'hui. Et celui-ci a pris davantage d'ampleur depuis la mise en place en 2008 d'une « stratégie Eau » reposant sur la rationalisation de la consommation de l'eau dans tout le processus de production et la priorisation de la mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles. À ce titre et d'ici 2024, 100 % des besoins en eau seront couverts par des sources non conventionnelles (principalement le dessalement). Par ailleurs, le Groupe OCP ambitionne d'atteindre une capacité de 560 Mm3 d'eau dessalée en 2027.
- À travers tous ces efforts et grâce au plan d'investissement vert, le Groupe développe une nouvelle gamme de produits verts (roches vertes et engrais verts) pour promouvoir la Sustainability, protéger l'environnement et la biodiversité, soutenir la diversité économique et assurer la transition vers des chaînes de valeur et d'approvisionnement durables.

Le Groupe OCP est également un acteur engagé socialement, avec ses parties prenantes internes et externes. La diversité de genre est un fer de lance de la stratégie de développement durable, avec l'ambition d'atteindre 50% de femmes dans le management d'ici 2030. OCP a d'ailleurs obtenu la certification EDGE de la SFI pour son programme sur la diversité de genre. Par ailleurs la société investit massivement dans ses communautés à travers plusieurs programmes communautaires, et deux fondations.

Enfin l'innovation et l'éducation sont fermement ancrés dans les valeurs du Groupe et en ce sens le groupe investit considérablement pour la recherche et développement et plus largement pour la formation des générations futures.

Synthèse et perspectives :

La reprise de la demande et les faibles niveaux de stocks dans plusieurs régions importatrices ont soutenu une stabilité des prix depuis le début du quatrième trimestre. Ces dynamiques devraient perdurer et continuer à créer des conditions de marché favorables en 2024. Des augmentations modérées de l'approvisionnement sont planifiées progressivement en 2024, et devraient être compensées par la reprise de la demande. Par ailleurs, le marché des matières premières devrait rester équilibré, notamment en raison du lancement prévu de nouvelles installations de production de soufre et d'ammoniac en 2024.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Le groupe OCP a lancé en 2022 un programme d'investissement pour la période 2023-2027 portant sur une enveloppe de 130 milliards de dirhams. Le programme vise à renforcer les chaînes de valeur locales sur les sites industriels et miniers du Groupe. A travers ce programme, le Groupe OCP souhaite soutenir l'émergence d'un écosystème industriel innovant au Maroc, en accompagnant environ 600 PME dans les secteurs énergétiques, agricoles et industriels. Le programme vise à créer 25 000 emplois directs et indirects.

Le programme d'investissement vert vise à augmenter la capacité de production de 12 millions de tonnes d'engrais en 2021 à 20 millions de tonnes d'ici 2027. Le groupe a entamé la deuxième phase qui comprend un certain nombre de projets industriels, notamment :

- Meskala : Développement de nouvelles capacités minières à Meskala dans la région d'Essaouira, avec des études et des prospections en cours ;
- M'zinda : développement d'un nouveau complexe chimique et minier à Mzinda qui traitera les roches provenant des mines de Ben Guerir et de Youssofia ainsi que de la nouvelle mine de Meskala ;
- Khouribga : Développement d'une nouvelle mine et de son usine de lavage, et expansion de la mine de Beni Amir et de son usine de lavage ;
- Gantour : L'expansion de la mine Ben Guerir et la construction d'une nouvelle usine de lavage (la construction est presque terminée) et le développement d'une nouvelle mine à Louta avec une nouvelle usine de lavage ; et
- Boucraâ : L'expansion de sa mine existante avec une nouvelle usine de lavage, de nouvelles capacités de stockage et de manutention, ainsi qu'une nouvelle infrastructure de port de séchage pour l'exportation (la majorité de ces projets ont démarré).

En outre, dans le cadre du programme d'investissement vert, le groupe a également obtenu un prêt de 100 millions d'euros d'IFC pour financer les projets solaires du groupe et construire quatre centrales solaires photovoltaïques pour alimenter les installations du groupe au Maroc. Les installations, d'une capacité totale de 202 mégawatts, seront construites près des villes minières de Ben Guerir, dans la région de Rehamna, et de Khouribga, à 120 km au sud-est de la capitale économique Casablanca. La construction de ces centrales solaires photovoltaïques s'inscrit dans la démarche du groupe visant à couvrir l'ensemble de ses besoins en électricité par l'éolien, le solaire et la cogénération (récupération de l'énergie thermique dégagée lors de la production d'acide sulfurique) d'ici 2027. La filiale du Groupe récemment créée, OCP Green Energy, devrait superviser la mise en œuvre de la première phase de ce projet.

Le Groupe envisage également un certain nombre de projets supplémentaires sur ses sites chimiques, dans le cadre de la deuxième phase du programme de dépenses d'investissement. Les principaux projets de la deuxième phase ci-dessous ont été lancés.

À Jorf Lasfar :

- La construction d'une nouvelle ligne d'acide phosphorique (ligne F) d'une capacité de 450 mille tonnes d'acide phosphorique, dont la production a démarré 2023 ;
- la construction de trois lignes de granulation d'une capacité d'un million de tonnes chacune, deux de ces lignes ont démarrés en 2023 (resp. Mai 2023 et Décembre 2023), le Groupe prévoit la mise en service de la troisième ligne courant le deuxième semestre 2024. Ces lignes bénéficieront de l'acide phosphorique provenant de la ligne F et de la capacité libérée par les programmes d'efficacité ;

- des gains de capacité supplémentaires pour l'acide phosphorique grâce à une efficacité accrue, qui s'élèveront à un total de 350 kilotonnes de capacité d'acide phosphorique (le projet a démarré) ;
- la construction d'usines d'acide sulfurique d'une capacité totale de 3,3 millions de tonnes. Les travaux de constructions sont achevés pour la première ligne qui a démarré en Avril 2024. Concernant la deuxième ligne, la fin des travaux de construction est prévue en Août 2024;;
- la construction d'une capacité supplémentaire pour les engrais personnalisés (400 kilotonnes de MAP soluble dans l'eau) d'ici à 2026 ;
- la construction d'unités de production d'engrais TSP, d'une capacité d'environ 1 000 kilotonnes d'ici à la fin de 2024 ;
- la construction d'unités de production pour la récupération et la valorisation du fluor avec une capacité d'environ 20 kilo tonnes de AHF d'ici 2026 ;
- la construction d'unités de production de composants pour les batteries au phosphate de fer lithié (LFP) d'une capacité d'environ 30 kilotonnes du composé matériel LiFePO4 d'ici à 2027 ; et
- la construction d'unités de production d'aliments pour animaux à base de phosphate d'une capacité totale de 300 kilotonnes d'ici fin 2026.

A Gantour-Safi :

- la construction d'unités de production d'engrais d'une capacité totale de 4 millions de tonnes d'engrais phosphatés sur mesure entre 2024 et 2027 ; et
- l'extension, entre autres, des installations portuaires et de stockage pour faire face à l'augmentation des exportations de phosphate et d'engrais.

À Boucraâ :

- la construction d'une unité de production d'engrais entièrement intégrée qui devrait entrer en service d'ici 2026 avec une capacité d'un million de tonnes ; et
- un nouveau port adapté aux opérations de transformation (la construction a commencé).

Programme stratégique Mzinda-Meskala :

Le programme stratégique Mzinda-Meskala s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement vert du Groupe OCP. Il se présente comme une déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques du groupe en terme de capacité leadership, de cost leadership et de flexibilité. Ce programme vise de développer deux axes, notamment :

- L'axe Mzinda-Safi qui ambitionne d'atteindre une capacité annuelle de 12MT de roche, 3MT d'acide phosphorique et 8.4MT d'engrais à l'horizon 2028
- L'axe Meskala-Essaouira qui ambitionne d'atteindre une capacité annuelle de 20MT de roche, 1MT d'acide phosphorique et 2MT d'engrais à l'horizon 2030

Ce programme d'investissement va se positionner comme une référence mondiale du développement industriel intégré, sustainable et hautement digitalisé, en développant ces nouvelles capacités grâce à des technologies innovantes et aux concepts de Mining et Industrie 5.0 pour garantir la sécurité, le leadership en matière de coûts, la flexibilité, la qualité de production et la sustainability. Il va contribuer également dans le développement d'un écosystème local distinctif à forte valeur ajoutée. Il s'appuie sur les piliers suivants :

- Digitalisation : pour améliorer l'efficacité opérationnelle, optimiser les processus et améliorer la productivité globale au sein de la plateforme industrielle.
- Sustainability : en tant que priorité dans la conception des processus et des usines, tout en mettant en œuvre des solutions d'énergie renouvelable et en promouvant des pratiques environnementales responsables.

L'axe Mzinda-Safi prévoit l'atterrissage des premières capacités de 2MT d'engrais en 2025 et 2MT additionnelle en 2026. La roche sera extraite de l'extension de la mine de Ben Guerir, d'une capacité de 6MT, et de la nouvelle mine de Louta, d'une capacité similaire de 6MT. Les opérations de transformation seront effectuées dans le nouveau complexe chimique de Mzinda, et le produit fini sera transporté via un corridor innovant et écologique de 100 km de long jusqu'à la plateforme de stockage de SPH pour être expédié via le nouveau port de Safi, d'une capacité de 18 millions de tonnes. Le corridor, dont la conception sera green et innovante pour une efficacité énergétique et environnementale optimale, assurera également le transport des besoins industriels en énergie propre et en eau non conventionnelle.

L'axe Meskala offrira une nouvelle capacité minière de 20 millions de tonnes et une capacité de transformation de 2 millions de tonnes d'ici 2030.

Les premières capacités minières de 8 millions de tonnes devraient être livrées en 2028 et transportées via un corridor Meskla-Mzinda en vue d'un traitement éventuel au complexe chimique de Mzinda.

Ce programme d'investissement constitue également un ensemble harmonieux et intégré doté de toutes les infrastructures industrielles minières, chimiques et sociales nécessaires pour assurer la mise en valeur des gisements et leur valorisation. En plus, le programme d'investissement sera réalisé en respectant la composante Green en conformité avec la stratégie du Groupe OCP :

- L'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, par la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer à Safi d'une capacité de 200 Mm³
-
- L'utilisation des énergies renouvelables d'une ferme solaire à Ben Guerir-Mzinda d'une capacité minimale de 440 MW à l'horizon 2027.
- La préservation des gisements du phosphate
- La réhabilitation des terrains miniers exploités
- Le développement socio-économique et l'amélioration continue de l'employabilité au niveau des régions riveraines aux Sites OCP.

III. PROGRAMME SUSTAINABILITY

OCP est en train d'opérer une mutation vers des pratiques durables et des solutions innovantes. En tant qu'acteur majeur du secteur des engrais, le groupe s'engage à exploiter le pouvoir de la durabilité et de l'innovation pour conduire l'entreprise vers un succès à long terme. OCP publie chaque année son rapport de développement durable, certifié aux normes du GRI (Global Reporting Initiative), et rendant compte de ses réalisations ESG et de l'avancement de ses engagements en matière de développement durable. Le rapport est disponible sur le site internet du Groupe OCP.

Le groupe aligne progressivement son rapport de durabilité sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) afin de rester respectivement transparent sur la voie de la neutralité carbone d'ici 2040.

Ainsi que sur ses dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.

Le Green & Sustainable se manifeste notamment par le développement de programmes :

- **Energie** : L'investissement dans les énergies renouvelables permettra au Groupe, premier importateur mondial d'ammoniac, de s'affranchir des importations sur le long terme. Les investissements substantiels prévus dans la production d'hydrogène vert et d'ammoniac vert permettront à OCP de produire des engrais entièrement durables et des solutions de fertilisation adaptées aux besoins spécifiques des différents sols et cultures. L'OCP a récemment annoncé le lancement d'un plan d'investissement pour 2023- 2027, basé sur plusieurs objectifs clés, dont les suivants liés à l'énergie :
 - Production de 1 million tonne d'ammoniac vert d'ici 2027 ; et 3 million de tonnes ammoniac équivalent à l'horizon 2032 ;
 - Génération de 5 GW d'énergie verte d'ici 2027.
- **Eau** : Le programme Eau d'OCP modifie la provenance de l'eau et sa consommation à travers le recours aux solutions suivantes :
 - Le Groupe utilise des techniques innovantes et des sources d'eau non conventionnelles pour réduire ses besoins en eau douce à zéro d'ici 2024.
 - Le programme est conçu pour optimiser l'utilisation de l'eau, transformer les processus et investir dans la recherche et le développement afin de permettre de trouver des moyens encore plus efficaces de réduire l'utilisation de l'eau.
 - En 2021, OCP a commencé à accélérer le programme Eau avec des mesures exceptionnelles déployées en 2022 pour faire face au stress hydrique au Maroc.
 - En 2022, OCP a créé une filiale axée sur la fourniture d'eau non conventionnelle pour le Groupe, appelée "OCP Green Water" (OGW). OGW est responsable de l'exécution des phases de construction et de l'exploitation de chaque actif lié à l'eau (dessalement, conduites d'eau, stations d'épuration des eaux usées, etc.) et de répondre au stress hydrique que connaît le Maroc cette année et de soutenir les communautés locales dans cette crise.
- A travers ces initiatives, l'objectif d'OCP est de fournir au Groupe 100% d'eau non conventionnelle d'ici 2024 pour assurer l'approvisionnement en eau potable des villes voisines et lancer des activités agricoles à haute valeur ajoutée. En s'appuyant sur le processus d'évaluation continue des risques, le groupe travaille sur un programme d'atténuation de l'eau à deux volets : l'eau non conventionnelle et l'efficacité de l'eau.
- **Green mining** : Le projet Green Mining, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du groupe, vise principalement à décarboniser l'extraction et le transport des phosphates. Il comprend les principales initiatives suivantes :
 - Le système intégré IPCC "In-Pit Crushing and Conveying" utilisé dans les mines d'extraction remplacera le décapage des morts-terrains primaires par le chargement et le

transport. Ce système semi-mobile révolutionnaire réduira les coûts d'exploitation des mines et leur empreinte carbone.

- Transport hydraulique des phosphates à l'intérieur des sites miniers : En plus de réduire les émissions de dioxyde de carbone, le transport hydraulique permettra de diminuer le coût du transport des phosphates en remplaçant les camions diesel et en réduisant notre consommation d'énergie.
- La transformation des moteurs non remplaçables par le transport IPCC et hydraulique en mobilité verte telle que les moteurs électriques ou à hydrogène.
- Phosphogypse : Le phosphogypse est le principal sous-produit résultant de la transformation du phosphate en acide phosphorique. OCP a lancé une stratégie visant à étudier toutes les possibilités de valorisation et de les faire passer du laboratoire au terrain. Sur la base de l'étude réalisée en 2022 visant à : (i) hiérarchiser les voies de valorisation du phosphogypse (ii) développer des modèles commerciaux pour chacune des voies de valorisation prioritaires (iii) définir des courbes d'abattement (iv) développer des scénarios pour maximiser la valorisation, un plan d'actions pour déployer les voies prioritaires de valorisation a été lancé en 2023.

PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de l'enregistrement du présent Document de Référence, le Groupe OCP n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Les sociétés filiales JFC1 et JFC4 ont fait l'objet de contrôle fiscaux courant 2023. Ces deux contrôles ont été clôturés respectivement en Décembre 2023 et Mars 2024 et les charges correspondantes ont été constatées dans les comptes.

Par ailleurs, la société OCP SA ainsi que les filiales/JVs JFC2, KOFERT (ex JFC3) et Maghrib Hospitality Company (MHC) ont été notifiées, fin Juin 2024, du démarrage d'un contrôle fiscal couvrant les impôts et les années suivantes :

	OCP SA	JFC 2	KOFERT (ex JFC3)	MHC
Impôt sur les sociétés (IS)	2020 à 2023 inclus	2019 à 2023 inclus	2017 et 2019 à 2023 inclus	2019 à 2023 inclus
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	2016 à 2023 inclus	2016 à 2023 inclus	2016 à 2023 inclus	2020 à 2023 inclus
Impôt sur le revenu sur salaires (IR)	2020 à 2023 inclus	2020 à 2023 inclus	2020 à 2023 inclus	2020 à 2023 inclus

A ce stade, aucune provision n'a été constatée car, à date, les contrôles n'ont pas encore démarré et aucune notification des redressements n'a été reçue par ces sociétés.

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

En raison de la nature de ses activités et du secteur dans lequel il opère, le Groupe est confronté à un risque inhérent d'exposition à divers types de réclamations et d'actions judiciaires et a été impliqué dans des poursuites dans des actions judiciaires, des réclamations, des procédures et des enquêtes qui sont actuellement en instance ou qui ont été clôturées au cours des dernières années.

Toutefois, le Groupe n'a été impliqué dans aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en instance ou dont le Groupe a connaissance), au cours des 12 derniers mois, qui pourraient avoir, ou ont eu dans un passé récent, des effets significatifs sur la position financière ou la rentabilité du Groupe, ou sur ses résultats, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

Heringer

- En janvier 2015, le Groupe a acquis environ 10 % des actions de Heringer, une société brésilienne de fertilisants. En février 2019, Heringer a demandé la réorganisation judiciaire devant les tribunaux brésiliens en raison de difficultés financières et son plan de redressement a été approuvé par le tribunal en février 2020. Selon le plan de redressement, le Groupe, en tant que créancier de Heringer, devrait récupérer le montant total dû au Groupe de 3,7 millions USD en plusieurs versements jusqu'en 2045 avec une période de grâce de trois ans et le premier versement reçu le 31 décembre 2023. De plus, le Groupe détenait une créance de 88 millions BRL contre Heringer qui a été entièrement réglée en 2022 par un paiement de 90 millions BRL dans le cadre d'une procédure d'exécution déposée séparément de la réorganisation judiciaire de Heringer, car cette créance bénéficiait d'une garantie accordée par la famille Heringer (non affectée par la réorganisation judiciaire).

Demande d'application de Droits Compensateurs initiée par Mosaic

À compter du 30 novembre 2020, les importations aux États-Unis de certains produits fertilisants du Groupe sont soumises à des droits compensateurs, actuellement à un taux de 2,12 %, suite à des déci-

sions réglementaires publiées par le Département du Commerce des États-Unis. Les décisions réglementaires ont été émises en réponse à une pétition de droits compensateurs déposée par The Mosaic Company le 26 juin 2020.

Le Groupe s'est défendu et a l'intention de continuer à se défendre vigoureusement contre les droits compensateurs imposés à la suite de ces décisions réglementaires, y compris par des contestations judiciaires de ces droits devant le USCIT. En juin 2021, le Groupe a initié des poursuites séparées devant le USCIT pour contester les décisions finales de la Commission du commerce international des États-Unis concernant les dommages à l'industrie des fertilisants aux États-Unis et du Département du Commerce des États-Unis concernant le taux de droits applicable imposé à la suite de ces décisions. À la suite de ce litige, en septembre 2023, le USCIT a trouvé des erreurs significatives dans les déterminations des agences dans les deux poursuites et a renvoyé ces déterminations aux agences respectives pour un examen supplémentaire. Les deux agences ont maintenant soumis des déterminations révisées au USCIT pour que le tribunal les approuve ou les renvoie aux agences pour un examen supplémentaire.

Le Groupe s'est également opposé aux efforts de The Mosaic Company pour augmenter le niveau des droits applicables en intervenant dans les poursuites initiées par The Mosaic Company devant le USCIT et en participant pleinement aux examens administratifs de l'ordonnance sur les droits compensateurs demandés par The Mosaic Company.

Le Département du Commerce des États-Unis a publié ses résultats finaux dans un premier examen administratif de l'ordonnance sur les droits compensateurs en novembre 2023, qui a abaissé le taux de droits du Groupe à 2,12 %. En décembre 2023, le Groupe a initié une autre poursuite devant le USCIT pour contester ces résultats finaux du premier examen administratif et a récemment intervenu dans le litige de The Mosaic Company contestant également ces résultats finaux.

Le taux de droits actuel de 2,12 % est sujet à modification dans le cadre du processus d'examen administratif et est temporaire. Le Groupe participe actuellement au deuxième examen administratif de l'ordonnance sur les droits compensateurs, dont les résultats préliminaires ont été publiés en avril 2024 (taux préliminaire étant de 14,21%). Les résultats finaux seront estimés en début novembre 2024, en plus d'un troisième examen administratif de l'ordonnance sur les droits compensateurs en parallèle, dont les résultats préliminaires seront publiés en avril 2025. Les résultats finaux, quant à eux, seront disponible en début novembre 2025.

Samsung C&T

Le litige avec Samsung C & T a été réglé à l'amiable. Cette résolution n'a pas d'effet significatif sur la position financière et la rentabilité du groupe.

Pour rappel, ce litige concernait un arbitrage initié par Samsung C&T Corporation le 29 décembre 2021, portant sur les retards survenus dans la construction de deux unités de plate-forme à Jorf Lasfar, pour lesquelles Samsung C&T Corporation était l'entrepreneur en charge.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS

Le Groupe opère dans un secteur cyclique

Le marché mondial des engrais et autres produits à base de phosphate connaît des déséquilibres périodiques entre l'offre et la demande. Les périodes de forte demande et de renchérissement des prix conduisent les acteurs du secteur à investir dans des nouvelles installations, augmentant ainsi la production. L'offre excédant la demande, il en résulte une surcapacité et une baisse des prix ce qui conduit à une restriction des investissements et au commencement d'un nouveau cycle.

La demande d'engrais peut être volatile en réponse à des facteurs macro-économiques

Le Groupe est actif au niveau mondial et tente généralement de contrebalancer une baisse des ventes dans une région traversant des conditions économiques difficiles en augmentant les ventes dans d'autres régions où le contexte économique est plus favorable. Cette compensation peut s'avérer difficile, voire impossible, lorsque le ralentissement économique est généralisé.

L'activité du Groupe est très liée au secteur agricole

Les activités du Groupe reposent en grande partie sur le secteur agricole et sont affectées de manière considérable par les tendances qui influencent le secteur agricole en général, notamment les prix des produits agricoles, les conditions météorologiques défavorables et le caractère saisonnier.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe OCP :

- La baisse des prix des produits agricoles qui conduit à la baisse de la production agricole, ce qui impacte la demande d'engrais et tire le prix des engrais vers le bas ;
- L'utilisation de produits de substitution pour améliorer le rendement agricole (comme les OGM par exemple) qui nécessitent l'application d'une quantité d'engrais plus réduite ;
- Les bouleversements de régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions pouvant conduire à la baisse de la demande des engrais ;
- La période d'application des engrais variant en fonction des régions, la demande varie fortement d'une saison à l'autre. Les comportements d'achat des fermiers et des distributeurs peuvent accentuer ce caractère saisonnier de l'activité.

Le groupe est exposé aux politiques gouvernementales

Le Groupe est exposé aux politiques gouvernementales du Maroc, des pays vers lesquels il exporte et des pays d'approvisionnement en matières premières, notamment :

- Les taxes sur les importations et exportations des engrais et les quotas d'importation ou d'exportation du phosphate ;
- L'allocation de subventions aux agriculteurs ;
- Les politiques environnementales notamment celles qui ont trait aux métaux lourds ;
- Les barrières commerciales comme les droits antidumping et les quotas.

Tensions Géopolitique

Dans un climat de sanctions internationales, avec une hausse significative des prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînant une forte inflation, une hausse des taux d'intérêt et menaçant la croissance économique mondiale résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des tensions géopolitiques un déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne une hausse des produits de base.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, la hausse des coûts et les perturbations d'approvisionnement de certaines matières premières utilisées pour la production d'engrais ainsi que les difficultés socio-économiques et l'instabilité politique qui peuvent résulter de ce contexte de guerre dans certains marchés du Groupe peuvent avoir un impact sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risques liés aux changements climatiques

L'impact potentiel du changement climatique sur les opérations du Groupe ainsi que celles de ses clients et agriculteurs reste incertain. Les risques liés au changement climatique sont généralement regroupés en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques comprennent l'impact que le changement climatique pourrait avoir sur les opérations, les clients et les chaînes d'approvisionnement. Le changement climatique peut entraîner, entre autres, des événements météorologiques plus fréquents et plus graves, des changements des facteurs météorologiques tels que les températures, les précipitations, le vent et les niveaux d'eau, et il peut affecter la disponibilité de l'eau douce. En particulier, l'eau est essentielle aux opérations et aux clients du Groupe, mais des défis localisés existent concernant la disponibilité et la qualité de l'eau, qui peuvent être intensifiés par les effets du changement climatique. Les risques physiques liés au changement climatique peuvent également entraîner des retards opérationnels ou dans la chaîne d'approvisionnement, selon la nature de l'événement. Ces événements peuvent avoir un impact sur la demande des produits du Groupe, la disponibilité et/ou le coût des matières premières ou des assurances, ou augmenter les coûts de ses opérations ou projets de capital.

Risques liés à l'intensité concurrentielle

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part de producteurs étrangers. La roche de phosphate, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés sont échangés sur les marchés internationaux. Les clients fondent leurs décisions d'achat principalement sur le prix de livraison, le service à la clientèle, la qualité du produit et le temps de mise sur le marché.

Le Groupe concurrence un certain nombre de producteurs étrangers, y compris certains producteurs qui bénéficient d'un soutien gouvernemental en tant qu'entités publiques ou subventionnées par le gouvernement. Certains concurrents du Groupe peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe.

Ces avantages comprennent le contrôle sur certaines matières premières ou l'accès à des matières premières à faible coût, l'accès à du financement à faible coût, la proximité géographique avec d'importants fournisseurs ou clients ou des relations commerciales de longue date avec les acteurs du marché international.

II. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Volatilité des prix du phosphate et des produits à base de phosphate

Le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des engrais à base de phosphate et d'autres produits à base de phosphate. Le Groupe est impliqué dans l'extraction, la production et la commercialisation de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate. Les prix de la roche phosphatée, de l'acide phosphorique et des engrais à base de phosphate sont influencés par l'offre et la demande, tant au niveau mondial que régional et dépendent de divers facteurs externes au Groupe, sur lesquels le Groupe n'a aucun contrôle. Les facteurs qui tendent à affecter les prix des produits à base de phosphate du Groupe incluent, entre autres :

- Les changements dans l'économie mondiale et/ou les économies régionales, des événements politiques significatifs à l'échelle mondiale ou régionale et les conditions des marchés financiers, y compris le conflit en cours à Gaza ainsi que le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine ;
- Les changements dans l'offre et/ou la demande mondiales ou régionales d'engrais et les changements connexes dans les attentes concernant l'offre et la demande futures ;

- Les changements dans l'offre et/ou la demande mondiales de matières premières nécessaires à la fabrication de l'acide phosphorique et des engrais à base de phosphate ;
- Les changements dans le secteur agricole ;
- Les changements dans les niveaux de stocks des grossistes et des distributeurs, qui ont généralement une capacité de stockage significative pour tenir compte des variations saisonnières, et peuvent profiter des prix bas du marché ou être affectés par les niveaux de demande locaux ;
- Les fluctuations des taux de change liés au dollar américain et à l'euro ;
- La consolidation dans l'industrie des engrais à base de phosphate en général ;
- Les réglementations et actions gouvernementales, y compris les tarifs, les quotas, les droits de douane, la fiscalité, les embargos et les règles d'entreposage.

De plus, l'industrie des engrais a historiquement été cyclique, ce qui entraîne généralement des fluctuations des prix des produits du Groupe. Ces fluctuations de l'offre et de la demande peuvent être inattendues et peuvent avoir un impact significatif sur les prix de vente. La demande d'engrais est influencée par la superficie plantée et les taux d'application, qui sont déterminés par la croissance démographique, les changements dans les habitudes alimentaires (y compris en raison de la croissance des revenus dans les économies émergentes), et les politiques agricoles gouvernementales, entre autres. Le marché international des engrais et autres produits dérivés du phosphate a été et devrait continuer d'être affecté par des déséquilibres périodiques de l'offre et de la demande. Les périodes de forte demande, d'utilisation élevée des capacités et d'augmentation des marges bénéficiaires tendent à entraîner de nouveaux investissements dans les installations et une augmentation de la production, ce qui fait que l'offre dépasse la demande, et que les prix et l'utilisation des capacités diminuent par la suite. Les prix réduits qui en résultent conduisent généralement à une restriction des investissements, initiant ainsi un nouveau cycle. En conséquence, les prix et les volumes des engrais ont été et devraient continuer d'être volatils.

Par exemple, le cycle précédent est généralement considéré avoir commencé entre 2010 et 2011, avec l'indice DAP FOB Tampa atteignant environ 659 USD par tonne en août 2011. La forte demande et les prix élevés durant cette période ont conduit à d'importants investissements dans les capacités, qui ont commencé à devenir opérationnels entre 2015 et 2020. En raison de l'excès d'offre créé par les investissements, les prix étaient généralement bas entre 2015 et 2020, atteignant en moyenne 260 USD par tonne en décembre 2019. À partir de mi-2020, les capacités additionnelles planifiées retardées combinées à des fondamentaux de demande plus solides ont conduit à une reprise des prix et à l'initiation d'un nouveau cycle, les prix dépassant 500 USD par tonne début 2021.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et la guerre qui en a résulté entre la Russie et l'Ukraine ("conflit Russie-Ukraine") ont perturbé les marchés mondiaux de certaines matières premières, y compris le gaz naturel, l'ammoniac, les engrais azotés et certains grains de base. Cette perturbation a entraîné des changements dans les modèles d'approvisionnement, des réductions de production, des réductions des exportations et des complications logistiques impliquant ces produits. Bien que les effets du conflit se soient atténués au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2023, toute nouvelle escalade potentielle pourrait entraîner une reprise des perturbations dans la chaîne de valeur des engrais.

Avec la Russie en tant que principal fournisseur d'énergie à l'Europe et d'engrais aux marchés mondiaux, ainsi que la Russie et l'Ukraine étant de grands fournisseurs de nourriture aux marchés mondiaux, la guerre a contribué à une volatilité significative des prix de l'énergie, des engrais et des produits alimentaires. La guerre a coïncidé avec une augmentation des tensions sur le marché des engrais phosphatés, alimentée par une forte reprise de la demande post-COVID et un choc d'offre résultant de la décision de la Chine de limiter drastiquement les importations d'engrais en septembre 2021. En conséquence, les prix des engrais ont initialement connu une forte hausse, atteignant des niveaux inégalés depuis 2008 en quelques semaines. Par exemple, le DAP FOB Tampa a atteint 1 231 USD/tonne en avril 2022. Cela, combiné à des conditions météorologiques sévères sur les principaux marchés d'importation d'engrais (y compris les États-Unis, l'Europe et l'Australie), a entraîné une baisse significative des importations, exerçant finalement une pression à la baisse sur les prix qui les a ramenés à des niveaux d'avant-guerre, avec le DAP FOB Tampa atteignant 600 USD/tonne en décembre 2022.

Janvier 2023 a commencé sous l'effet de cette pression à la baisse, alimentée par une attitude attentiste des importateurs dans l'espoir d'une nouvelle baisse des prix. Les prix ont atteint un plancher en juin 2023 (CFR Inde à 440 USD/tonne). À partir de juillet 2023, les prix ont commencé une trajectoire de rebond jusqu'à atteindre environ 595 USD/tonne CFR Inde en octobre 2023. Cela a été soutenu par plusieurs facteurs : (i) des quotas d'exportation restants limités en Chine au troisième trimestre après les volumes significatifs du deuxième trimestre (ii) l'arrivée de la haute saison d'importation en Inde et au Brésil en particulier, offrant moins de possibilités de reporter les importations, (iii) la reprise de la demande sur plusieurs marchés, en particulier en Europe et aux États-Unis, et (iv) des stocks limités dans plusieurs bassins après les faibles importations réalisées aux trimestres précédents.

La fin de 2023 a été marquée par une réduction de la liquidité avec l'annonce par la Chine en novembre 2023 de suspendre les exportations et la réduction des subventions par l'Inde. En conséquence, les prix sont restés généralement stables entre octobre 2023 et février 2024.

Interruption de l'approvisionnement

Si l'un des principaux fournisseurs de matières premières du Groupe devait subir des interruptions d'activité ou à devenir insolvable, ou si le Groupe n'était pas en mesure de renouveler ses contrats avec ces fournisseurs à des conditions commerciales raisonnables, il pourrait être difficile de les remplacer de manière opportune. En particulier, le Groupe a besoin de soufre et d'ammoniac pour sa production, qu'il achète à des fournisseurs tiers. Par exemple, le Groupe se procurait de l'ammoniac auprès de diverses sources, y compris l'Ukraine. Après l'interruption des exportations d'ammoniac en mars 2022 en raison de la guerre en Ukraine, le Groupe a rapidement trouvé d'autres fournisseurs au Moyen-Orient. Cependant, bien que le Groupe ait pu obtenir de l'ammoniac auprès de ces fournisseurs alternatifs, il a d'abord dû l'acheter à des prix spot plus élevés avant de conclure des contrats avec eux. Si de telles interruptions devaient se reproduire à l'avenir, il pourrait être difficile pour le Groupe de trouver des fournisseurs alternatifs à des conditions commerciales raisonnables, voire pas du tout. De plus, si la demande du Groupe augmentait ou si ses fournisseurs faisaient face à une pénurie de ressources, ils pourraient ne pas être en mesure de répondre aux besoins en matières premières du Groupe.

En outre, toute perturbation des activités minières du Groupe ou de sa capacité à produire de la roche phosphatée pourrait empêcher le Groupe de fournir des niveaux actuels ou suffisants de cette matière première pour ses activités de transformation (y compris, mais sans s'y limiter, l'acide phosphorique et les engrais à base de phosphate). En cas de perturbation de l'approvisionnement en roche phosphatée au sein du Groupe, le Groupe pourrait devoir réduire ses activités de transformation ou se procurer de la roche phosphatée sur le marché externe, ce qui entraînerait une augmentation significative des coûts (y compris des coûts de transport plus élevés et des droits d'importation, de douane ou autres) et une réduction des marges bénéficiaires. Cela pourrait, à son tour, avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe.

Risque de non réalisation du programme d'investissement 2023-2027

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissement important à forte intensité capitalistique. Dans le cadre de ces projets, le Groupe est exposé à différents risques qui pourraient affecter sa capacité à exécuter son programme dans le respect du budget et des délais impartis et, par voie de conséquence, les gains d'efficacité et les réductions de coût escomptés du programme d'investissement.

Le financement du programme est assuré en partie par des cash-flows générés par l'activité mais aussi par des financements externes. L'activité du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés si celui-ci se retrouve dans l'incapacité de lever les fonds nécessaires à des conditions de coût acceptables.

Risque lié aux joint-ventures

Le Groupe OCP conduit certaines de ses opérations de production dans le cadre de partenariats capitalistiques, se traduisant par des joint-ventures dans lesquelles il a parfois des intérêts minoritaires.

La Société, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fait partie de plusieurs joint-ventures opérant principalement dans la production d'acide phosphorique et d'acide phosphorique purifié et il détient jusqu'à 50 % des intérêts dans la majorité de ces joint-ventures. Par conséquent, bien qu'il ait une certaine influence, la Société n'a pas le contrôle exclusif des opérations ou des actifs des joint-ventures et ne peut pas prendre de décisions importantes relatives à celles-ci unilatéralement. L'absence de participation majoritaire peut restreindre la capacité de l'émetteur à mettre en place des actions et peut entraîner un manque d'efficacité ou des retards dans les opérations ou la production, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Transport et Logistique

Le coût de transport a un impact sur le coût global du produit. Ainsi, en cas de hausse des coûts de transport, les volumes de vente peuvent baisser. Le Groupe peut également être amené dans un tel cas de figure, à réduire ses marges pour que le prix global du produit reste compétitif.

La majeure partie des exportations du Groupe est expédiée par voie maritime *via* les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et le wharf de Laâyoune. En cas d'intempérie, ces installations peuvent connaître des perturbations ce qui peut rendre compliqué, voire impossible, l'exportation des produits du Groupe ou l'importation des matières premières.

Les mesures de confinement ou autres restrictions logistiques au niveau des principaux fournisseurs ou clients à l'exportation du Groupe pourraient limiter la capacité du Groupe à conduire normalement ses activités ou à fournir ses produits. Par exemple, des perturbations d'activité ou des fermetures de certains ports clés avec l'absence d'itinéraires logistiques alternatifs à coût raisonnable, pourraient avoir un effet défavorable sur les opérations du Groupe et ses résultats.

La hausse des coûts de production pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe

Le Groupe doit s'approvisionner en ammoniac et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Leur prix peut subir des variations, lesquelles peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, en particulier si celui-ci ne parvient pas à répercuter cette hausse sur son prix de vente.

Au-delà du coût, toute interruption dans l'approvisionnement du Groupe en matières premières, en cas d'arrêt d'activité des fournisseurs par exemple ou en cas de problème de renégociation des contrats, aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risque opérationnel lié à l'industrie

Le Groupe est exposé à un risque minier. Ce risque inclut, notamment, les risques liés aux opérations de dynamitage, les accidents liés aux activités de construction et l'effondrement des parois de la mine. La survenance d'un de ces risques pourrait avoir des conséquences sur les coûts de production et causer de sérieux dégâts humains et matériels.

L'activité du Groupe dépend notamment de l'exploitation continue de ses sites miniers. Cependant, les installations du Groupe peuvent potentiellement connaître des périodes de baisse de production en raison d'un dysfonctionnement imprévu, d'une défaillance ou d'un défaut d'équipements, d'erreur humaine ou d'autres circonstances.

En cas de défaillance d'équipements ou d'endommagement des installations, le Groupe pourrait connaître des niveaux de production plus faibles avec la nécessité de dépenses supplémentaires pour réparer ou remplacer des équipements défectueux.

Par ailleurs, l'activité du Groupe implique l'utilisation et le stockage de produits chimiques et de substances dangereuses dont l'impact sur l'environnement pourrait être désastreux en cas de fuite ou d'explosion.

Risque lié aux défaillances des systèmes d'information et à la cybersécurité

Les systèmes de technologie de l'information ("IT") sont intégrés dans les systèmes de contrôle opérationnel et commercial du Groupe et, à mesure que le Groupe développe sa plateforme numérique et ses

systèmes d'automatisation des processus, ceux-ci peuvent devenir plus vulnérables aux cyberattaques, qui continuent de devenir de plus en plus sophistiquées. Le fonctionnement de nombreux processus commerciaux du Groupe dépend de la disponibilité ininterrompue des systèmes IT du Groupe et, pour maintenir sa compétitivité, le Groupe dépend de plus en plus de l'automatisation, de l'exploitation centralisée et des nouvelles technologies pour gérer et surveiller les activités complexes de production et de traitement du Groupe. En conséquence, toute défaillance du système, qu'elle soit localisée ou généralisée, qu'elle soit intentionnelle (telle qu'une panne résultant d'une cyberattaque) ou non intentionnelle (telle qu'une défaillance de réseau, de matériel ou de logiciel), pourrait avoir des effets négatifs à divers niveaux.

Risque de catastrophe naturelle

Les installations du Groupe peuvent être endommagées du fait d'événements imprévus, y compris des catastrophes naturelles telles que des inondations ou incendies entraînant des dommages matériels, des sinistres ou des décès.

Risque lié aux nouvelles restrictions et réglementations internationales en matière d'émission de gaz à effet de serre

Diverses initiatives gouvernementales visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre sont en cours ou à l'étude dans le monde entier et au Maroc, ce qui pourrait affecter négativement le Groupe. Par exemple, le Maroc a adopté des objectifs climatiques ambitieux conformément à l'Accord de Paris, incluant une réduction de 15 % par des mesures d'efficacité énergétique d'ici 2030 par rapport à la tendance actuelle, et une augmentation de la capacité des énergies renouvelables à 52 % de la capacité électrique totale d'ici 2030. De plus, le mécanisme de "l'Ajustement Carbon aux Frontières" de l'Union européenne est entré en vigueur le 16 mai 2023 et sa phase de transition s'applique depuis le 1er octobre 2023. Ce mécanisme exigera des importateurs de l'Union européenne de certains types de biens à forte empreinte carbone, y compris les engrais, de déclarer les émissions de gaz à effet de serre intégrées dans leurs importations. Lorsque le règlement permanent entrera en vigueur le 1er janvier 2026, il exigera des importateurs qu'ils achètent des droits d'émission de carbone.

De plus, plusieurs juridictions, y compris l'Espace économique européen, ont adopté des limitations sur l'utilisation et l'application des engrais, en particulier les engrais azotés, afin de gérer l'impact de ces produits sur l'environnement. Par exemple, l'utilisation de l'urée comme engrais est de plus en plus réglementée dans l'UE. Une législation nationale est en place ou en cours de rédaction dans divers États membres de l'UE interdisant ou taxant l'utilisation de l'urée non enrobée ou non inhibée. Ce développement pourrait nécessiter que le Groupe apporte des modifications à ses opérations ou activités de vente.

Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe OCP résulte essentiellement du fait que la majeure partie de son chiffre d'affaires provient de ses ventes à l'export en USD. Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Par conséquent, le taux de change USD/MAD, en particulier une dépréciation du dollar US par rapport au dirham, peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, une appréciation du dollar entraînerait une hausse des charges d'intérêt sur la dette libellée en USD.

Le Groupe est aussi indirectement impacté par le taux de change auquel ses clients sont exposés. En cas d'appréciation du dollar US par rapport à la devise du client, le pouvoir d'achat de celui-ci diminue, et les ventes du Groupe en subissent les conséquences.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt dépendent de paramètres qui échappent au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques et, de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêts entrainera l'augmentation des charges d'intérêts du Groupe, essentiellement celles liées aux dettes non encore contractées.

Risques liés aux financements ou refinancements

La Société peut ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou du refinancement pour ses emprunts actuels ou d'en obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Au 31 décembre 2023, l'encours total des prêts et dettes financières du Groupe était de 80,9 milliards DH. Si les flux de trésorerie du Groupe sont insuffisants pour rembourser ses prêts et dettes financières, le Groupe devra renégocier ses prêts ou chercher à obtenir un financement alternatif auprès des marchés de capitaux.

La capacité du Groupe à obtenir du financement alternatif ou à renégocier ses prêts ou à le faire à des conditions commerciales acceptables dépend, entre autres, de l'état général des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Si un financement alternatif devient nécessaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou ne pas être en mesure de l'obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Risque de dégradation de la notation

La notation financière du Groupe OCP dépend de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs (évolution du secteur des phosphates, performance financière, politiques d'investissements et de dividendes...) et est liée à la notation du souverain par laquelle elle reste capée.

La dégradation de la notation du Maroc ou de la Société par les deux agences de notation Fitch et S&P pourrait impacter la qualité des financements du Groupe et pourrait entraîner un coût de financement plus élevé pour les nouvelles dettes obligataires ou autres. L'abaissement de la notation de la Société pourrait également peser sur la disponibilité et le coût de financement de son programme d'investissement et sur le refinancement de ses obligations existantes.

Risques liés à la présence dans des zones géographiques instables

Le Groupe OCP a renforcé son engagement pour l'Afrique en 2016 à travers la création de sa filiale OCP AFRICA représentée dans plusieurs pays africains dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, le Nigéria, le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, Etc. L'ambition du Groupe OCP en Afrique subsaharienne est de répondre à la singularité de l'agriculture africaine à travers des solutions adaptées aux systèmes alimentaires africains.

Certains pays de présence dans certaines zones du Continent peuvent présenter des risques sociopolitiques, des risques d'ordre macro-économique, financier et/ou sécuritaire ou autres qui restent conjoncturels et contextuels. Ces risques sont néanmoins mitigés à travers une stratégie de diversification géographique dans plusieurs zones d'intervention et des partenariats institutionnels sur plusieurs projets de développement

Risques liés aux investissements dans des activités non stratégiques

Compte tenu des investissements que réalise le Groupe dans des activités non stratégiques, la Société encourt des risques liés à l'investissement dans des secteurs d'activités, notamment l'hôtellerie.

PARTIE VIII. ANNEXES

1. Statuts d'OCP

<https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-06/OCP%20English%20Articles%20of%20Association.pdf>

2. Rapport Financier Annuel

2023

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2024-04/Rapport%20Financier%20Annuel%202023_0.pdf

2022

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-04/Rapport_Financier_Annuel_2022.pdf

2021

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-04/RFA2021_0.pdf

3. Rapport Financier Semestriel

S1 2023

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-09/RAPPORT_OCP_IFRS_vFR.pdf

S1 2022

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-09/Rapport%20Etats%20Financiers%20Consolid%C3%A9s%20IFRS_30Juin%202022.pdf

S1 2021

<https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-09/ETATS%20FINANCIERS%20CONSOLIDES%20IFRS%2030%20JUN%202021.pdf>

4. Indicateurs trimestriels

2024 :

T1 : [CP_OCP_T1_24.pdf \(ammc.ma\)](#)

2023 :

T4 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2024-03/CP_OCP%20FY%202023%20Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20public_website.pdf

T3 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-11/CP_OCP%20Q3%202023%20Publication%20resultats_VFR.pdf

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-08/CP-OCP%20Q2_Publication%20resultats_vFR.pdf

T1 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-05/CP_OCP_Q1_2023_Communique_presse.pdf

2022 :

T4 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-02/OCP%20T4%202022%20Communiqu%C3%A9%20de%20presse.pdf>

T3 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-11/OCP%20-%20Q3%20M%202022-%20%20Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20VFR%20-%20SITEWEB.pdf>

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-08/OCP%20T2%202022_%20Communiqu%C3%A9%20de%20presse.pdf

T1 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-05/CP_OCP%20T1%202022_%20Communique%C3%A9%20de%20Presse.pdf

2021 :

T4 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-03/CP_OCP%202021%20Publication%20r%C3%A9sultats%20annuels_VFR_SITEWEB.pdf

T3 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-11/OCP%20T3%209M%202021%20Communique%20Publication%20resultats_0.pdf

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-08/CP%20OCP%20Q2_Publication%20resultats_vFR.pdf

T1 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-05/OCP%201Q%202021%20Earnings%20Release.pdf>

23 OCT 2023

Fitch Affirms OCP at 'BB+'; Outlook Stable

Fitch Ratings - Barcelona - 23 Oct 2023: Fitch Ratings has affirmed OCP S.A.'s Long-Term Issuer Default Rating (IDR) at 'BB+' with a Stable Outlook. The agency has also revised the Standalone Credit Profile (SCP) to 'bbb-' from 'bb+'.

OCP's IDR is constrained at the level of its majority shareholder Morocco (BB+/Stable) given the close links between the company and the sovereign. Fitch continues to assess the linkage between OCP and Morocco, its 94% direct shareholder, as moderate to strong in accordance with its Government-Related Entities (GRE) Rating Criteria and Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria.

The revision of the SCP reflects OCP's large scale, market leadership and strong cost position, and our expectations that EBITDA net leverage will remain below 2.7x through the cycle, despite expansion capex and normalising fertiliser prices. Fitch considers OCP's increased capacity and asset flexibility will support structurally higher through-the-cycle EBITDA generation. Flexibility in growth capex will cushion potential weaker than expected fertiliser prices.

Key Rating Drivers

Global Phosphate Leader: OCP's ongoing 3 million tonnes (Mt) capacity expansion, of which 1Mt was commissioned in May 2023, will reinforce its position as a global market leader. It will also increase its flexibility to produce different types of phosphates fertilisers, including triple super phosphate (TSP) that does not require ammonia. OCP's large and flexible capacity, as well as its strong cost position on global cost curves, will support structurally higher EBITDA, which we forecast on average at MAD26 billion in 2023-2026 based on our conservative price assumptions.

This is lower than 2022 EBITDA of MAD46.7 billion, which benefited from exceptionally high fertiliser prices. We expect higher volumes to gradually mitigate the normalisation of fertiliser prices, which has already largely materialised in 2023. We also expect OCP to maintain high EBITDA margins, in the low to mid 30%.

Cost, Resource Advantage: OCP has access to the largest phosphate deposits in the world, which represent about 70% of the world's reserves. This supports the company's expansion strategy, especially as other regions face resource depletion in the long term. OCP's production assets are fully integrated, well positioned on global cost curves, and will benefit from the kingdom's renewable energy potential. However, ammonia and sulphur remain two key raw materials that OCP has to procure from third parties.

Business Profile Underpins Debt Capacity: EBITDA net leverage further improved to 1.2x in 2022, from 1.5x in 2021, driven by exceptionally strong performance. We expect re-leveraging to 2.1x in 2023

and about 2.6x in 2024-2026, which we see as commensurate with a 'bbb-' SCP based on the strength of OCP's business profile and compared with 'BBB-' peers. OCP's high margins support deleveraging capacity if growth capex is cut. OCP maintained a robust profit margin of about 30% in 2019-2020, despite low fertiliser prices, which highlights its competitiveness.

Large, Flexible Capex: OCP's ongoing projects are mostly uncommitted beyond 2023, which allows it to phase its spending depending on market conditions, leverage and liquidity. We forecast growth capex will largely coincide with cash-flow from operations in our rating case as we expect OCP to preserve its balance sheet. However, it will maintain broadly negative free cash flow (FCF) due to recurring dividend payments.

Conversely, stronger-than-expected EBITDA generation would, in our view, lead to higher growth capex than we forecast, as by 2027 OCP aims to bring fertiliser capacity to 20Mt, to build a green ammonia plant of 1Mt, and to generate 100% of its energy from renewable sources. It also plans to supply raw materials to the lithium iron phosphate battery market.

TSP Focus: We view OCP's ability to significantly raise TSP penetration as uncertain given the slow change of agricultural practices. We therefore do not forecast significant margin expansion, although we acknowledge that during period of high ammonia prices TSP affordability would improve relative to di-ammonium phosphates (DAP)/mono-ammonium phosphate (MAP) and could lift OCP's margins. The TSP market is currently much smaller than for DAP/MAP, with global demand estimated at about 5Mt in 2021 by CRU. However, as new production lines will be flexible, OCP could switch to DAP/MAP production, reducing the risk of underutilisation.

Strong Control; Moderate Support: We assess the linkage between OCP and Morocco as moderate to strong under our GRE Rating Criteria. We view status, ownership and control factor as 'Strong' as the company is directly majority state-owned and we consider that Morocco's government has strong control over OCP as its main shareholder, with the majority of the board of directors formed by ministries. We assess the support track record as 'Moderate'. The company has previously received some financial support, including securitisation of VAT credits, but it went through periods of high leverage due to large capex.

Socio-Political and Financial Implications: Our 'Moderate' assessment of socio-political implications of a potential default reflects the fact that OCP is an export-oriented company and does not ensure the supply of an essential service, although it is the biggest employer in the country and a sizeable contributor to the budget. We assess financial implications of a hypothetical default of OCP as 'Strong' as the company is a large borrower on international capital markets and is viewed as a proxy financing vehicle for its government.

Derivation Summary

OCP's peers include CF Industries Holdings, Inc (BBB/Stable), The Mosaic Company (BBB/Stable), ICL Group Ltd (BBB-/Stable), Saudi Arabian Mining Company (Ma'aden; BBB+/Stable), Fertigllobe Plc (BBB-/Stable) and OCI N.V. (BBB-/Stable).

CF Industries has similar asset concentration, single-nutrient focus and global leadership as OCP. CF Industries has the strongest EBITDA margins in the peer group, expected in the mid to high 40% range when markets stabilise. Its financial profile is also stronger than OCP's, with EBITDA net leverage expected to remain at or below 1x in 2023-2026.

Mosaic has a comparable scale but stronger nutrient diversification than OCP. Its EBITDA margins are weaker than OCP's, in the mid-20%, but its financial profile is stronger given our expectations of EBITDA net leverage at or below 1.5x in 2023-2026.

ICL has a weaker market position than OCP, but a stronger business diversification outside of fertilisers, and greater focus on specialties. ICL's EBITDA margins in the low 20% are weaker than OCP's, but its EBITDA net leverage is expected to remain below 2.5x in 2023-2026.

Ma'aden's scale is comparable with OCP, but it is diversified into aluminum and gold, and benefits from a stronger cost advantage with access to competitively priced natural gas. Ma'aden has similar high EBITDA margins and EBITDA net leverage trending to 2.7x in 2026. Ma'aden's deleveraging capacity is also supported by the absence of dividend payments.

Fertiglobe is a nitrogen fertiliser producer, but its cost position is comparable with OCP's. Both companies have assets in the lower half of their respective cost curves due to their operations benefiting from access to low cost raw materials through links with the state. Fertiglobe has stronger EBITDA margins and lower leverage.

OCI is more diversified than OCP as it produces nitrogen fertilisers and methanol. Its assets are spread across Europe, the US, Egypt, Algeria and Abu Dhabi. Both OCP and OCI generate high profit margins in the 30% due to competitive costs. Despite significant dividend to minorities, we expect OCI to maintain lower leverage, with EBITDA net leverage below 2.5x in 2023-2026, supported by its commitment to a conservative financial policy.

Key Assumptions

- Prices to follow Fitch's fertilisers price deck
- Total rock, acid and fertiliser sales volumes to increase slightly to about 16Mt in 2023, then rise to 22Mt in 2024, 27Mt in 2025 and 29Mt in 2026Mt driven by increased capacity and a recovery of demand
- EBITDA margins to average 33% in 2023-2026
- Cumulative capex of MAD65 billion in 2023-2026
- Cumulative dividends of MAD21 billion in 2023-2026

RATING SENSITIVITIES

Factors that could, individually or collectively, lead to positive rating action/upgrade:

- An upgrade of Morocco

- EBITDA net leverage below 1.7x on a sustained basis could be positive for the SCP but not necessarily the IDR

Factors that could, individually or collectively, lead to negative rating action/downgrade:

- Negative rating action on Morocco or a downward revision of OCP's SCP by three notches or more

- EBITDA net leverage above 2.7x on a sustained basis may be negative for the SCP but not necessarily the IDR

Rating Sensitivities for Morocco from the rating action commentary dated 20 October 2023:

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action/Downgrade

- Public Finances: Failure to consolidate public finances and/or materialisation of contingent liabilities on the sovereign's balance sheet that lead to further significant increase in government debt/GDP

- Macro: Weaker growth prospects or increased risk of macroeconomic instability, for example, due to a weakening in the policy framework. This could lead to the removal of the +1 qualitative overlay notch adjustment on Macro

- External Finances: Increase in external vulnerabilities, for example, a sizeable drawdown in international reserves or persistently wide current account deficits leading to steep rise in net external debt/GDP

- Structural: Adverse security developments or social instability affecting macroeconomic performance or leading to significant fiscal slippages

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action/Upgrade

- Public Finances: A material and sustained fall in general government debt/GDP over the medium term, for example, due to more resilient growth and progress with fiscal consolidation

- Macro, Structural: Stronger medium-term growth prospects underpinned by economic reforms and diversification that reduce Morocco's exposure to extreme weather events and reduces the gap versus rating peers in terms of GDP per capita

Liquidity and Debt Structure

Adequate Liquidity, Flexible Capex: At end 2022, OCP had total liquidity of MAD21.7 billion, including MAD2.6 billion of availability under committed credit lines. A MAD7.5 billion commercial paper programme set up in 2022 provides additional funding flexibility. OCP has significant debt amortisation of MAD10 billion-MAD12 billion per year in the coming years, and we expect the company's FCF to be broadly negative due to sustained capex. However, growth capex flexibility can preserve liquidity, and OCP has historically had strong access to funding. In our rating case, OCP will need to raise additional

funding in 2024 and 2025 to conduct its expansion plan and maintain a liquidity buffer commensurate with its policy.

Diversified Funding, Long Maturities: OCP is funded by a combination of bank loans, international bonds and hybrid securities. Just under half of OCP's debt is US dollar notes. Maturities are well spread, with about MAD10 billion coming due each year in 2023-2026, and about MAD30 billion due beyond 2026, including US dollar notes due in 2031 and 2051.

Issuer Profile

OCP is a Moroccan state-owned phosphate fertiliser producer. It has access to slightly over 70% of the world's phosphate reserves and is a top-three global phosphate fertiliser producer and exporter.

Summary of Financial Adjustments

Fitch has reclassified MAD1.6 billion of lease liabilities as other financial liabilities and excluded them from financial debt. It has also reclassified MAD65 million of lease interest expense as selling, general and administrative expenses from interest expenses. Depreciation and amortisation have been reduced by right-of-use asset depreciation of MAD350 million.

Fitch has reclassified MAD1,670 million reduction in use of factoring as an inflow in changes in working capital, and has an outflow in cash flows from financing.

Fitch has included MAD10 billion of hybrid notes in its debt calculation and applied a 50% equity credit.

REFERENCES FOR SUBSTANTIALLY MATERIAL SOURCE CITED AS KEY DRIVER OF RATING

The principal sources of information used in the analysis are described in the Applicable Criteria.

Public Ratings with Credit Linkage to other ratings

OCP's Long-Term IDR is constrained by Morocco's Long-Term IDR

ESG Considerations

The highest level of ESG credit relevance is a score of '3', unless otherwise disclosed in this section. A score of '3' means ESG issues are credit-neutral or have only a minimal credit impact on the entity, either due to their nature or the way in which they are being managed by the entity. Fitch's ESG Relevance Scores are not inputs in the rating process; they are an observation on the relevance and materiality of ESG factors in the rating decision. For more information on Fitch's ESG Relevance Scores, visit <https://www.fitchratings.com/topics/esg/products#esg-relevance-scores>.

Fitch Ratings Analysts

Guillaume Daguerre

Director

Primary Rating Analyst

+34 93 323 8404

Fitch Ratings Ireland Spanish Branch, Sucursal en España Av. Diagonal 601 Barcelona 08028

Gabor Petroczi

Director

Secondary Rating Analyst

+49 69 768076 122

Angelina Valavina

Managing Director

Committee Chairperson

+44 20 3530 1314

Media Contacts

Isobel Burke

London

+44 20 3530 1499

isobel.burke@thefitchgroup.com

Rating Actions

ENTITY/DEBT	RATING		RECOVERY	PRIOR	
OCP S.A.	LT IDR	BB+	Affirmed	BB+	
	• senior unsecured LT	BB+	Affirmed	RR4	BB+

RATINGS KEY OUTLOOK WATCH

POSITIVE		
NEGATIVE		
EVOLVING		
STABLE		

Applicable Criteria

[Climate Vulnerability in Corporate Ratings Criteria \(pub.21 Jul 2023\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Corporate Hybrids Treatment and Notching Criteria \(pub.12 Nov 2020\)](#)

[Corporate Rating Criteria \(pub.28 Oct 2022\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Corporates Recovery Ratings and Instrument Ratings Criteria \(pub.13 Oct 2023\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Government-Related Entities Rating Criteria \(pub.30 Sep 2020\)](#)

[Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria \(pub.16 Jun 2023\)](#)

[Sector Navigators: Addendum to the Corporate Rating Criteria \(pub.12 May 2023\)](#)

Applicable Models

Numbers in parentheses accompanying applicable model(s) contain hyperlinks to criteria providing description of model(s).

Corporate Monitoring & Forecasting Model (COMFORT Model), v8.1.0 (1)

Additional Disclosures

[Solicitation Status](#)

Endorsement Status

OCP S.A. EU Issued, UK Endorsed

DISCLAIMER & DISCLOSURES

All Fitch Ratings (Fitch) credit ratings are subject to certain limitations and disclaimers. Please read these limitations and disclaimers by following this link: <https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings>. In addition, the following <https://www.fitchratings.com/rating-definitions-document> details Fitch's rating definitions for each rating scale and rating categories, including definitions relating to default. ESMA and the FCA are required to publish historical default rates in a central repository in accordance with Articles 11(2) of Regulation (EC) No 1060/2009 of the European Parliament and of the Council of 16 September 2009 and The Credit Rating Agencies (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019 respectively.

Published ratings, criteria, and methodologies are available from this site at all times. Fitch's code of conduct, confidentiality, conflicts of interest, affiliate firewall, compliance, and other relevant policies and procedures are also available from the Code of Conduct section of this site. Directors and shareholders' relevant interests are available at <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>. Fitch may have provided another permissible or ancillary service to the rated entity or its related third parties. Details of permissible or ancillary service(s) for which the lead analyst is based in an ESMA- or FCA-registered Fitch Ratings company (or branch of such a company) can be found on the entity summary page for this issuer on the Fitch Ratings website.

In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The complete span of best- and worst-case scenario credit ratings for all rating categories ranges from 'AAA' to 'D'. Fitch also provides information on best-case rating upgrade scenarios and worst-case rating downgrade scenarios (defined as the 99th percentile of rating transitions, measured in each direction) for international credit ratings, based on historical performance. A simple average across asset classes presents best-case upgrades of 4 notches and worst-case downgrades of 8 notches at the 99th percentile. Sector-specific best- and worst-case scenario credit ratings are listed in more detail at <https://www.fitchratings.com/site/re/10238496>

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the

requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001. Fitch Ratings, Inc. is registered with the U.S. Securities and Exchange Commission as a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (the "NRSRO"). While certain of the NRSRO's credit rating subsidiaries are listed on Item 3 of Form NRSRO and as such are authorized to issue credit ratings on behalf of the NRSRO (see <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>), other credit rating subsidiaries are not listed on Form NRSRO (the "non-NRSROs") and therefore credit ratings issued by those subsidiaries are not issued on behalf of the NRSRO. However, non-NRSRO personnel may participate in determining credit ratings issued by or on behalf of the NRSRO.

dv01, a Fitch Solutions company, and an affiliate of Fitch Ratings, may from time to time serve as loan data agent on certain structured finance transactions rated by Fitch Ratings.

Copyright © 2023 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved.

Endorsement policy

Fitch's international credit ratings produced outside the EU or the UK, as the case may be, are endorsed for use by regulated entities within the EU or the UK, respectively, for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU CRA Regulation or the UK Credit Rating Agencies (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019, as the case may be. Fitch's approach to endorsement in the EU and the UK can be found on Fitch's [Regulatory Affairs](#) page on Fitch's website. The endorsement status of international credit ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

Copyright © 2022 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

CREDIT OPINION

19 April 2024

Update

Send Your Feedback

RATINGS

OCP S.A.

Domicile	Morocco
Long Term Rating	Baa3
Type	LT Issuer Rating - Fgn Curr
Outlook	Stable

Please see the ratings section at the end of this report for more information. The ratings and outlook shown reflect information as of the publication date.

Analyst Contacts

Lisa Jaeger +971.4.237.9659
VP-Senior Analyst
lisa.jaeger@moodys.com

Ali Amin, CFA +971.4.237.9524
Sr Ratings Associate
ali.amin@moodys.com

Rehan Akbar, CFA +971.4.237.9565
Senior Vice President
rehan.akbar@moodys.com

CLIENT SERVICES

Americas 1-212-553-1653

Asia Pacific 852-3551-3077

Japan 81-3-5408-4100

EMEA 44-20-7772-5454

OCP S.A.

Credit update

Summary

OCP S.A.'s Baa3 long term issuer rating and its Baseline Credit Assessment (BCA) of baa3 take into account 1) its position as the largest phosphate based fertilizer producer in the world by capacity, with integrated operations and exclusive access to around 70% of the world's proven phosphate reserves; 2) its low cost of production, leading to better margins than most of its competitors; 3) long term supportive demand trends for fertilizers, driven by a growing global population and reducing arable land that increases the need for higher agricultural yields; and 4) moderate leverage through the cycle, supported by prudent financial policies.

The rating is constrained by 1) the cyclical nature of both fertilizer sales and raw material input prices, which expose the company to earnings volatility; 2) a large investment program over the 2024-2026 period, which combined with ongoing dividends to the government, results in our expectation of negative free cash flow over this time; and 3) concentration of the company's asset base in Morocco (Ba1 stable) and 94% ownership by the government, which exposes the company to the economic, political, legal and regulatory environment in the country and would constrain the rating at 1 notch above the rating of the sovereign even if OCP's underlying credit profile were to improve.

Exhibit 1

Credit metrics weakened over 2023 but should recover again over 2024 based on improved fertilizer prices



All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated. Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the issuer.

Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings forecasts

Credit strengths

- » Globally leading phosphate-based fertilizer producer with strong geographic diversification of revenues
- » Strong profitability through the cycle, supported by low-cost production and fully integrated operations across the phosphate value chain
- » Moderate credit metrics through the cycle, supported by conservative financial policy

Credit challenges

- » Exposure to the cyclical global market for fertilizers and volatile raw material input prices
- » Large investment program over the next 2-3 years will lead to negative free cash flow
- » Concentration of operations in a single country i.e., Morocco

Rating outlook

The stable outlook reflects our expectation that the company will maintain adequate credit metrics and liquidity throughout the cycle, including in an environment of falling fertilizer prices. OCP's rating is capped at one notch above the government bond rating of Morocco and the stable outlook is also in line with the outlook on the government bond rating.

Factors that could lead to an upgrade

An upgrade is unlikely at this stage. We would consider an upgrade if debt/EBITDA sustainably remained below 2.0x and RCF/ net debt above 35% at the trough of the industry cycle. The rating is also capped at one notch above the sovereign bond rating of Morocco, and as such any upgrade would only be considered if the government rating was also upgraded.

Factors that could lead to a downgrade

We would downgrade OCP's rating if the government bond rating of Morocco was downgraded. We would also consider a downgrade if the company's debt/ EBITDA is expected to exceed 3.5x and RCF/ net debt to remain below 20% for a prolonged period of time and the company does not take measures to reduce net leverage within its financial policy target of 2.5x. We would also consider a downgrade if liquidity weakens.

Key indicators

Exhibit 2

OCP S.A.

(in \$ billions)	2019	2020	2021	2022	2023	2024F	2025F
Revenue	5.6	5.9	9.4	11.3	9.0	10.6	12.4
EBITDA Margin	25.3%	30.0%	40.1%	42.6%	29.6%	37.7%	39.2%
ROA (Return on Average Assets)	4.1%	5.7%	14.9%	20.0%	8.2%	11.5%	12.8%
Debt / EBITDA	4.7x	3.8x	1.8x	1.5x	3.2x	2.2x	2.2x
RCF / Net Debt	10.7%	8.1%	39.2%	50.9%	12.9%	25.8%	28.4%
EBITDA / Interest Expense	4.8x	5.9x	11.8x	15.8x	7.0x	8.4x	9.5x

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated. Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the issuer.
Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings forecasts

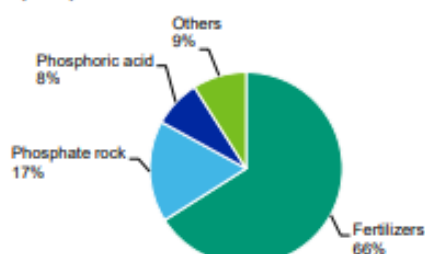
This publication does not announce a credit rating action. For any credit ratings referenced in this publication, please see the issuer/deal page on <https://ratings.moodys.com> for the most updated credit rating action information and rating history.

Profile

OCP is the global leading phosphate producer, by capacity, as well as the third largest global producer of fertilizers by production, in 2023. The company is 94% owned by the government of Morocco and enjoys exclusive access to the country's 50 billion tons of phosphate reserves, which constitutes 70% of the worldwide estimated reserves. OCP is fully integrated along the phosphate value chain and generates revenue from the sale of phosphate-based fertilizers, phosphoric acid, as well as phosphate rock. In 2023, the company generated revenue of MAD91 billion (\$9 billion) and Moody's adjusted EBITDA of MAD271 billion (\$2.7 billion).

Exhibit 3

Revenue distribution by business segment (2023)



Source: Company information

Detailed credit considerations

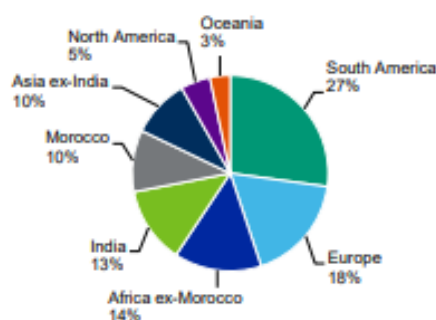
Globally leading integrated, low-cost producer of phosphate-based fertilizers

OCP was granted exclusive access to mine and explore Morocco's vast phosphate reserves through a 1920 law. Phosphate reserves in Morocco are sedimentary in nature, which allows extraction through relatively low cost open-pit mining. The company has capacity to extract 47 million tons per year across its four main mining sites. Each mining site is connected to a processing platform where phosphate rock is treated to produce phosphoric acid and different types of phosphate-based fertilizers, mainly Di-ammonium Phosphate (DAP) and Monoammonium Phosphate (MAP), as well as a port to allow for easily accessible procurement of raw materials as well as export of OCP's final products.

Both OCP's mining as well as fertilizer production costs are low compared to international competitors. We estimate costs of its main production facilities are within the first quartile of the cost curve, which provides for strong profitability and makes the company more resilient.

OCP's sales are geographically diversified with a relatively even split across South America, Europe, Asia and Africa (see Exhibit 4) and no single customer accounting for more than 10% of sales.

Exhibit 4
Strong geographic diversification of revenue
 Revenue distribution by geography (2023)



Source: Company information

The fertilizer market has strong long term growth fundamentals, but prices are volatile and there is a risk of oversupply

The global fertilizer market is supported by strong long term growth trends, driven by a growing world population and a reduction in arable land that requires agricultural yields to increase in order to feed a growing global population from less available land. According to forecasts by the United Nations, arable land per capita is expected to decrease by 24% between 2021 and 2060. Crop yields can be improved through increased fertilizer consumption in regions that are currently using less than the global average, as well as application of more customized fertilizers that yield better results for specific crops. Particularly Africa is currently using fertilizers at a far lower rate than other regions and as a North African company, OCP is well positioned to serve increased demand from the continent. OCP is also particularly focused on research and development of more customized nutrient blends that result in better crop yields.

Despite these strong structural growth trends, prices of phosphate-based fertilizers and of their main raw material inputs are volatile. The main raw materials to produce DAP, MAP and most other phosphate-based fertilizers are phosphate rock, sulfur, sulfuric acid and ammonia. OCP has its own integrated supply of phosphate rock, but needs to purchase sulfur, sulfuric acid and ammonia. In 2023, 40% of the company's raw material purchases were comprised of sulfur and sulfuric acid and 46% of ammonia. Prices of phosphate-based fertilizers generally move in the same direction as its main raw material inputs, but are not perfectly correlated because they may be subject to different supply-demand dynamics. The fertilizer industry is the largest consumer of sulfur and sulfuric acid, but because sulfur is a by-product of the refining of oil and gas, prices of sulfur are primarily linked to oil and gas production. The company generally procures sulfur through medium term supply agreements, with pricing renegotiated on a quarterly or annual basis. The market for ammonia is regionalized because it requires specialized transportation and OCP purchases it through a mix of medium-term supply agreements and spot purchases.

DAP and MAP prices peaked in mid-2022, following the Russian invasion of Ukraine and the tightening of Chinese export quotas on phosphate to reach all-time highs of around \$1,000 per ton for DAP and in excess of \$1,200 per ton for MAP. Input prices, and in particular the price of ammonia, also spiked because Russia and Ukraine are major suppliers of the commodity. This came after a more than 10-year low in fertilizer prices during the Covid-19 pandemic in 2020. Since the peak in mid-2022, fertilizer prices have been steadily declining to reach a cycle trough of around \$450 per ton for both DAP and MAP in June/July 2023. As a result, average sales prices for OCP in the first six month of 2023 (1H23) dropped 33% against a year earlier. At the same time, raw material input prices for OCP also declined sharply by a weighted average of 37% across sulfur, ammonia and sulfuric acid. The impact on OCP's results was nevertheless substantial, leading to a 33% decline in revenue during the first six months of 2023 and a 78% decline in EBITDA against a year earlier. EBITDA margin declined to 16% from 49% for the six months period and to 28% for the June 2023 LTM period, reflecting the company's high fixed cost base.

Prices mainly declined because lower affordability for farmers at 2022's peak prices instigated a global destocking of high inventories, that were accumulated amid 2021-2022's supply chain disruptions. This was combined with the relaxing of Chinese export restrictions, which also led to an increase in the global supply of Chinese phosphate-based fertilizer.

Since July 2023 prices have started recovering, reaching average levels of around \$600 per ton towards the end of 2023, which is close to the long term average for DAP and MAP. We expect that demand will continue to remain strong over 2024 because inventory levels in most regions have become very low and farmer affordability has improved. We also expect that Chinese exports will not increase substantially over 2024. This should support stable fertilizer prices. We view potential oversupply in the following years as a key risk to prices however, as both OCP and [Saudi Arabian Mining Company](#) (Ma'aden, Baa1 stable) are investing in capacity expansion. At the same time, supply could increase further if Chinese exports quotas were removed or relaxed.

Substantial investment program can be scaled down to ensure credit metrics remain adequate throughout the cycle

Since 2008 OCP has been pursuing an extensive investment program, with the main aim to increase capacity and, to a lesser extent, to develop more specialized types of fertilizers and to improve the company's environmental footprint. From 2008 to 2020, the company invested \$13 billion towards these aims and increased its fertilizer production capacity four-fold to 12 million tons per year as of 2021, up from 3 million tons in 2006. In 2022 the company increased annual capex to \$1.9 billion, a substantially higher amount than in prior years and launched a \$12.5 billion 5-year investment program. The aim of the program is to increase fertilizer production capacity to 20 million tons, mining capacity to 77 million tons from 44 million tons by 2027 and to reach carbon neutrality by 2040.

These capex plans are substantial and will consume most of the company's funds from operations, leading to our expectation of a free cash flow shortfall after payment of dividends over this period.

During 2022 and 2023 the company built three additional fertilizer lines for the production of Triple Superphosphate (TSP), which will add capacity of 3 million tons in total, taking OCP's total capacity to 15 million tons. As of the end of 2023, two of the three lines have been completed and the third line is expected to complete in the first half of 2024. TSP is a fertilizer similar to DAP and MAP, but its production does not require ammonia and could therefore reduce the company's reliance on third party purchases of ammonia. TSP accounted for around 15% of OCP's fertilizer exports as of FY2023 and the company plans to significantly increase this share over the coming years. All new fertilizer lines are however fully adaptable and can also accommodate production of MAP and DAP depending on demand.

We believe there is substantial uncertainty around future supply-demand dynamics of phosphate fertilizers. There is particular uncertainty around Chinese export quotas. A rebound in Chinese exports to 2021 levels, at the same time as OCP continues to expand capacity, could lead to substantial oversupply and price drops of phosphate-based fertilizers. To mitigate this risk, OCP only commits to capex spending on a short term basis and thus the majority of its investment program remains uncommitted. We expect the company would look to defer or reduce its investment plans if required, in order to maintain a prudent financial profile, if market conditions deteriorated. During the first six months of 2023 when prices dropped substantially OCP reduced capex against its prior plans to focus mainly on the completion of the new TSP lines, which will immediately add revenue once complete, as well as some sustainability projects.

Since the beginning of 2023 OCP's credit metrics have weakened as a result of the decline in fertilizer prices, debt to EBITDA increased to 3.2x over 2023 from 1.5x a year earlier, while retained cash flow to debt declined to 12.9% from 50.9%. We expect credit metrics to recover again from 2024 onwards as prices have started stabilizing since mid-2023 and we expect demand to remain strong over 2024. We also expect management would reduce capex and dividends if revenues and credit metrics would otherwise not recover to management's prudent financial policy target of maintaining net debt to EBITDA below 2.5x on average, throughout the cycle.

Ownership by government of Morocco provides no uplift to credit rating

OCP's core assets and operations are exclusively located in Morocco and the company is 94% owned by the government of Morocco. Even though sales into the local economy generally only account for around 10% of the company's total sales, its concentration of assets and ownership expose the company to the economic, political, legal and regulatory environment in the country and its rating will therefore remain capped at one notch above the sovereign bond rating. We view OCP's fundamental credit profile to be stronger than that of the sovereign and differentiate the rating from that of the sovereign because OCP generates most of its revenue from exports, has access to a variety of sources of international funding and is not exposed to the depreciation of the Moroccan dirham.

We classify OCP as a government related issuer (GRI) and expect the company to have a "moderate" default dependence and a "strong" likelihood of receiving government support in case of need. Nevertheless, this results in no uplift to OCP's rating because OCP's standalone credit profile, as reflected by the baa3 BCA, is already higher than Morocco's Ba1 rating.

Moody's default dependence assessment reflects the degree of correlation of a government-related issuer, such as OCP, and its supporting government to being jointly susceptible to adverse circumstances that simultaneously move them closer to default. The "moderate" default dependence assumption reflects our view that OCP's credit profile will be correlated to that of the Moroccan government to a degree, especially in case the sovereign credit profile weakens. This is because taxes and dividends paid by OCP materially contribute to the government's budget and could be increased in case the government needed additional resources. This would be detrimental to OCP's credit profile.

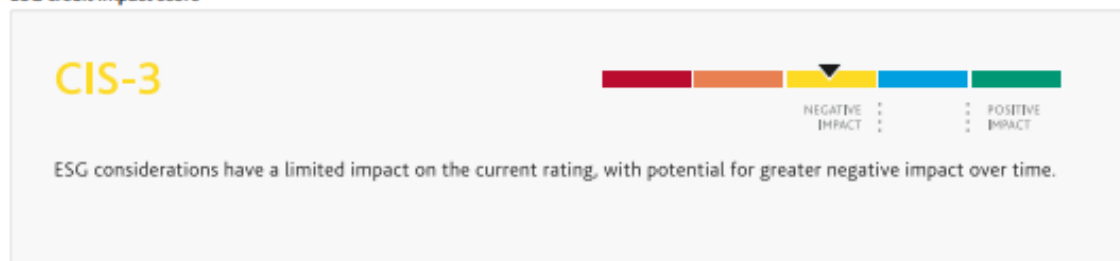
We expect the likelihood of OCP receiving government support in case of need to be strong because the company performs a strategic function for the government as the exporter of the country's main raw material resource, phosphate, and as the country's largest exporter and generator of foreign currency inflows. OCP is also one of Morocco's largest employers, which provides a further incentive to the government to avoid a default of OCP.

We note that 2% of OCP's phosphate resources and a small amount of OCP's phosphate and fertilizer production are located in the territory of Western Sahara, which Morocco claims as part of Moroccan territory, but which has been disputed since the 1970s. Internationally, the legal status of the territory remains unresolved. We consider the risk attached to the dispute as immaterial because only a small portion of OCP's resources and production are located in the territory and only a small share of its investment is planned to be deployed there.

ESG considerations

OCP S.A.'s ESG credit impact score is CIS-3

Exhibit 5
ESG credit impact score



Source: Moody's Ratings

The **CIS-3** reflects that ESG attributes have limited credit impact today, but have the potential to pressure OCP's ratings over time. The company's exposure to environmental risks relate to natural capital, physical climate risk, carbon transition and waste and pollution due to its mining and fertilizer production activities. The company is exposed to social risks because its operations could have a negative health and safety impact on employees and local communities and operations are highly regulated. These risks are partially mitigated by prudent financial policies and management's adequate track record of adhering to these policies.

Exhibit 6
ESG issuer profile scores



Source: Moody's Ratings

Environmental

OCP's environmental risk exposure is in line with companies that have material exposure to mining operations, mainly due to the impact on natural capital from its large-scale open pit phosphate mining operations in Morocco. In addition OCP is exposed to physical climate risk, carbon transition and waste and pollution. Demand for OCP's phosphate products is predominantly from the agricultural sector, which is in turn heavily exposed to physical climate risks. More stringent regulation in any of the jurisdictions the company exports to could affect the company through required capital improvements at its plants and limitations to the output or by reducing competitiveness of its products. The application of phosphate fertilizers entails the risk of nutrient imbalance, run-off into ground water and soil leaching, all of which can result in increasingly stringent regulation with regards to application of phosphate fertilisers, which can impact demand. OCP is active in a number of projects to reduce its greenhouse gas emissions and recycle water used in the production process. We do not have visibility as to how meaningful economic benefits for OCP will be from these projects, but if successful these projects can potentially support the transition to lower carbon emission.

Social

The company's social risks comprise the health and safety risks that its operations could pose to employees or the local communities. We believe the company has established expertise in complying with these risks, and has incorporated procedures to address them in its operational planning and business models, but the risks cannot be fully eliminated.

Governance

Governance considerations include that the company is 94% owned by the government of Morocco and its board of directors is primarily comprised of government ministers, which could lead to government interference in the company's strategy and financial management. The risk of interference that could be detrimental to the company's creditors is however mitigated by the company's strategic importance to the state of Morocco and our view that the Moroccan government itself has neutral to low exposure to governance risks. The governance risk is further mitigated by prudent financial management and a management team with good credibility and an adequate track record in adhering to the company's financial policies.

ESG Issuer Profile Scores and Credit Impact Scores for the rated entity/transaction are available on Moody's.com. In order to view the latest scores, please click [here](#) to go to the landing page for the entity/transaction on MDC and view the ESG Scores section.

Liquidity analysis

OCP's liquidity is good. The company has sufficient strong sources of liquidity to meet planned cash outflows over the next 18 months, without requiring any refinancing or additional debt commitments. Sources of liquidity include the company's cash balance of MAD12.6 billion as of December 2023, MAD1 billion of available, committed long term loans as well as substantial cash flow from operations expected to be generated from January 2024 to June 2025. These liquidity sources are sufficient to meet upcoming debt redemptions of MAD22.4 billion due over the same period of time, expected dividends of around MAD11 billion, as well as the company's substantial investment program. We understand that deployment of capex as part of OCP's investment program is contingent on the company's performance and market dynamics. As such, the majority of capex over the 18 months period remains uncommitted and could be reduced or deferred if the company is unable to raise additional financing required to fund these investments. OCP has good access to local and international capital markets and we expect the company to issue additional debt if required. OCP's financial policy includes the target to maintain a cash balance of at least 25% of EBITDA, which amounts to a minimum cash balance of around MAD7 billion at 2023 EBITDA levels.

Structural considerations

As of 31 December 2023, the company's capital structure comprises of MAD46 billion of senior unsecured bilateral loans from local and international banks, as well as MAD33 billion of senior unsecured international bonds. The loans are denominated in a mix of Moroccan dirham, dollar and euro, while the bonds are denominated in dollars. The senior unsecured debt is issued by OCP S.A. and ranks pari passu. None of OCP's debt benefits from government guarantees. Some of the loans have financial maintenance covenants, limiting net debt to EBITDA to below 3.0x and requiring debt service coverage to be maintained above 1.5x, if the company does not have an investment grade rating from either Fitch, Moody's or S&P. OCP also has three hybrid perpetual bonds outstanding for MAD5 billion each, with call dates in 2026, 2028 and 2033. These instruments are subordinated to the company's senior unsecured debt and senior only to equity and we accord 50% equity credit under our [Hybrid Equity Credit](#) methodology published in February 2024.

Methodology and scorecard

We rate OCP under our Chemical Industry methodology and our Government-Related Issuer methodology.

Exhibit 7

Rating factors

OCP S.A.

Chemical Industry Scorecard		Current FY Dec-23	Moody's 12-18 month forward view	
Factor 1 : Scale (15%)	Measure	Score	Measure	Score
a) Revenue (\$ billions)	9.0	Baa	10.6 - 12.4	Baa
Factor 2 : Business Profile (25%)				
a) Business Profile	Baa	Baa	Baa	Baa
Factor 3 : Profitability (10%)				
a) EBITDA Margin	29.6%	A	37% - 40%	A
b) Return on Average Assets	8.2%	Ba	11% - 13%	Baa
Factor 4 : Leverage & Coverage (30%)				
a) Debt / EBITDA	3.2x	Ba	2.2x	Baa
b) RCF / Net Debt	12.9%	Ba	25% - 28%	Baa
c) EBITDA / Interest Expense	7.0x	Ba	8.4x - 9.5x	Baa
Factor 5 : Financial Policy (20%)				
a) Financial Policy	Baa	Baa	Baa	Baa
Rating:				
a) Scorecard-Indicated Outcome		Baa3		Baa2
b) Actual Rating Assigned				Baa3
Government-Related Issuer				
Factor				
a) Baseline Credit Assessment		baa3		
b) Government Local Currency Rating		Ba1		
c) Default Dependence		Moderate		
d) Support		Strong		
e) Actual Rating Assigned		Baa3		

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated. Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the issuer.

Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings forecasts

Appendix

Exhibit 8 Peer Comparison OCP S.A.

(in \$ millions)	OCP S.A. Baa3 Stable			Nutrien Ltd. Baa3 Stable			Yara International ASA Baa2 Stable			Mosaic Company (The) Baa3 Stable			Fertiglobe plc Baa3 Stable		
	FY Dec-21	FY Dec-22	FY Dec-23	FY Dec-21	FY Dec-22	FY Dec-23	FY Dec-21	FY Dec-22	LTM Sep-23	FY Dec-21	FY Dec-22	FY Dec-23	FY Dec-21	FY Dec-22	FY Dec-23
Revenue	9,378	11,307	9,019	27,712	37,884	29,056	18,817	23,962	15,431	12,357	19,125	13,696	3,311	5,028	2,416
EBITDA	3,756	4,812	2,671	6,798	11,963	5,583	2,775	4,872	1,883	3,467	6,220	2,620	1,589	2,466	1,080
Total Debt	6,523	7,126	8,888	11,281	12,262	12,833	4,575	4,374	4,363	4,416	3,815	4,001	1,704	1,661	2,189
Cash & Cash Equivalents	865	1,774	1,281	489	901	941	359	908	447	770	735	349	887	1,261	780
EBITDA margin %	40.1%	42.6%	29.6%	24.5%	31.7%	19.1%	16.7%	20.4%	10.9%	28.1%	32.5%	19.1%	48.0%	49.0%	41.4%
ROA - EBIT / Average Assets	14.9%	20.0%	8.2%	10.0%	18.1%	8.4%	10.6%	22.0%	3.9%	12.4%	23.0%	6.9%	25.9%	38.8%	13.1%
EBITDA / Interest Expense	11.8x	15.8x	7.6x	13.8x	22.1x	8.6x	17.9x	20.4x	6.2x	15.8x	29.7x	10.8x	31.7x	25.7x	7.5x
Debt / EBITDA	1.8x	1.5x	3.2x	1.7x	1.0x	2.3x	1.6x	0.9x	2.6x	1.3x	0.6x	1.5x	1.1x	0.7x	2.2x
FCF / Debt	34.0%	38.2%	11.0%	39.7%	66.8%	30.9%	23.3%	68.1%	-4.4%	61.4%	123.8%	46.8%	-14.4%	55.0%	-48.2%

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. LTM = Last 12 months. Periods are financial year-end unless indicated.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 9 Moody's-adjusted debt reconciliation OCP S.A.

(in \$ millions)	2019	2020	2021	2022	2023
As reported debt	6,229.8	6,599.2	6,009.7	6,694.9	8,201.4
Pensions	55.0	67.3	66.7	53.8	48.1
Hybrid Securities	474.6	488.6	446.9	377.0	630.5
Moody's-adjusted debt	6,759.5	7,153.0	6,523.3	7,125.8	8,880.0

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 10 Moody's-adjusted EBITDA reconciliation OCP S.A.

(in \$ millions)	2019	2020	2021	2022	2023
As reported EBITDA	1,423.0	1,498.4	3,425.5	4,438.6	2,671.2
Pensions	(0.2)	(0.2)	(0.2)	(0.2)	(0.1)
Unusual Items	-	286.6	331.2	373.7	-
Moody's-adjusted EBITDA	1,422.8	1,776.7	3,756.5	4,812.1	2,671.1

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated.
Source: Moody's Financial Metrics™

Ratings

Category	Moody's Rating
OCP S.A.	
Outlook	Stable
Issuer Rating	Baa3

Source: Moody's Ratings

© 2024 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. and/or their licensors and affiliates (collectively, "MOODY'S"). All rights reserved. CREDIT RATINGS ISSUED BY MOODY'S CREDIT RATINGS AFFILIATES ARE THEIR CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES, AND MATERIALS, PRODUCTS, SERVICES AND INFORMATION PUBLISHED OR OTHERWISE MADE AVAILABLE BY MOODY'S (COLLECTIVELY, "MATERIALS") MAY INCLUDE SUCH CURRENT OPINIONS. MOODY'S DEFINES CREDIT RISK AS THE RISK THAT AN ENTITY MAY NOT MEET ITS CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS AS THEY COME DUE AND ANY ESTIMATED FINANCIAL LOSS IN THE EVENT OF DEFAULT OR IMPAIRMENT. SEE APPLICABLE MOODY'S RATING SYMBOLS AND DEFINITIONS PUBLICATION FOR INFORMATION ON THE TYPES OF CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS ADDRESSED BY MOODY'S CREDIT RATINGS. CREDIT RATINGS DO NOT ADDRESS ANY OTHER RISK, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. CREDIT RATINGS, NON-CREDIT ASSESSMENTS ("ASSESSMENTS"), AND OTHER OPINIONS INCLUDED IN MOODY'S MATERIALS ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. MOODY'S MATERIALS MAY ALSO INCLUDE QUANTITATIVE MODEL-BASED ESTIMATES OF CREDIT RISK AND RELATED OPINIONS OR COMMENTARY PUBLISHED BY MOODY'S ANALYTICS, INC. AND/OR ITS AFFILIATES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS DO NOT CONSTITUTE OR PROVIDE INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE, AND MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS ARE NOT AND DO NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS DO NOT COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. MOODY'S ISSUES ITS CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS AND OTHER OPINIONS AND PUBLISHES OR OTHERWISE MAKES AVAILABLE ITS MATERIALS WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE.

MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS, AND MATERIALS ARE NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS OR MATERIALS WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER.

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT MOODY'S PRIOR WRITTEN CONSENT. FOR CLARITY, NO INFORMATION CONTAINED HEREIN MAY BE USED TO DEVELOP, IMPROVE, TRAIN OR RETRAIN ANY SOFTWARE PROGRAM OR DATABASE, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, FOR ANY ARTIFICIAL INTELLIGENCE, MACHINE LEARNING OR NATURAL LANGUAGE PROCESSING SOFTWARE, ALGORITHM, METHODOLOGY AND/OR MODEL.

MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS ARE NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK.

All information contained herein is obtained by MOODY'S from sources believed by it to be accurate and reliable. Because of the possibility of human or mechanical error as well as other factors, however, all information contained herein is provided "AS IS" without warranty of any kind. MOODY'S adopts all necessary measures so that the information it uses in assigning a credit rating is of sufficient quality and from sources MOODY'S considers to be reliable including, when appropriate, independent third-party sources. However, MOODY'S is not an auditor and cannot in every instance independently verify or validate information received in the credit rating process or in preparing its Materials.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability to any person or entity for any indirect, special, consequential, or incidental losses or damages whatsoever arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information, even if MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers is advised in advance of the possibility of such losses or damages, including but not limited to: (a) any loss of present or prospective profits or (b) any loss or damage arising where the relevant financial instrument is not the subject of a particular credit rating assigned by MOODY'S.

To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability for any direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded) on the part of, or any contingency within or beyond the control of, MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information.

NO WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE OF ANY CREDIT RATING, ASSESSMENT, OTHER OPINION OR INFORMATION IS GIVEN OR MADE BY MOODY'S IN ANY FORM OR MANNER WHATSOEVER.

Moody's Investors Service, Inc., a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Corporation ("MCO"), hereby discloses that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by Moody's Investors Service, Inc. have, prior to assignment of any credit rating, agreed to pay to Moody's Investors Service, Inc. for credit ratings opinions and services rendered by it. MCO and Moody's Investors Service also maintain policies and procedures to address the independence of Moody's Investors Service credit ratings and credit rating processes. Information regarding certain affiliations that may exist between directors of MCO and rated entities, and between entities who hold credit ratings from Moody's Investors Service, Inc. and have also publicly reported to the SEC an ownership interest in MCO of more than 5%, is posted annually at www.moody's.com under the heading "Investor Relations — Corporate Governance — Charter Documents — Director and Shareholder Affiliation Policy."

Moody's SF Japan K.K., Moody's Local AR Agência de Classificação de Risco S.A., Moody's Local BR Agência de Classificação de Risco LTDA, Moody's Local MX S.A. de C.V. I.C.V., Moody's Local PE Clasificadora de Risco S.A., and Moody's Local PA Clasificadora de Risco S.A. (collectively, the "Moody's Non-NRSRO CRAs") are all indirectly wholly-owned credit rating agency subsidiaries of MCO. None of the Moody's Non-NRSRO CRAs is a Nationally Recognized Statistical Rating Organization.

Additional terms for Australia only: Any publication into Australia of this document is pursuant to the Australian Financial Services License of MOODY'S affiliate, Moody's Investors Service Pty Limited ABN 61 003 399 657 AFSL 336969 and/or Moody's Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (as applicable). This document is intended to be provided only to "wholesale clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. By continuing to access this document from within Australia, you represent to MOODY'S that you are, or are accessing the document as a representative of, a "wholesale client" and that neither you nor the entity you represent will directly or indirectly disseminate this document or its contents to "retail clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. MOODY'S credit rating is an opinion as to the creditworthiness of a debt obligation of the issuer, not on the equity securities of the issuer or any form of security that is available to retail investors.

Additional terms for India only: Moody's credit ratings, Assessments, other opinions and Materials are not intended to be and shall not be relied upon or used by any users located in India in relation to securities listed or proposed to be listed on Indian stock exchanges.

Additional terms with respect to Second Party Opinions (as defined in Moody's Investors Service Rating Symbols and Definitions): Please note that a Second Party Opinion ("SPO") is not a "credit rating". The issuance of SPOs is not a regulated activity in many jurisdictions, including Singapore. JAMN in Japan, development and provision of SPOs fall under the category of "Ancillary Businesses", not "Credit Rating Business", and are not subject to the regulations applicable to "Credit Rating Business" under the Financial Instruments and Exchange Act of Japan and its relevant regulation. PRC: Any SPO: (1) does not constitute a PRC Green Bond Assessment as defined under any relevant PRC laws or regulations, (2) cannot be included in any registration statement, offering circular, prospectus or any other documents submitted to the PRC regulatory authorities or otherwise used to satisfy any PRC regulatory disclosure requirement, and (3) cannot be used within the PRC for any regulatory purpose or for any other purpose which is not permitted under relevant PRC laws or regulations. For the purposes of this disclaimer, "PRC" refers to the mainland of the People's Republic of China, excluding Hong Kong, Macau and Taiwan.

REPORT NUMBER 1393079

CLIENT SERVICES

Americas	1-212-553-1653
Asia Pacific	852-3551-3077
Japan	81-3-5408-4100
EMEA	44-20-7772-5454

Research Update:

OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

April 19, 2024

Rating Action Overview

- On March 29, 2024, S&P Global Ratings revised its outlook on Morocco to positive from stable and affirmed its 'BB+' long-term sovereign credit ratings and 'B' short-term sovereign credit ratings. This is because the Moroccan economy has proven resilient in the face of multiple shocks over the past five years, and it has maintained access to domestic and external financing. Our transfer and convertibility assessment remains 'BBB'.
- We cap our rating on phosphate producer OCP S.A. at the level of the sovereign rating because we consider OCP to be a government-related entity (GRE). The company is about 95% owned by the Moroccan government and has very close links to the state.
- We therefore revised to positive from stable our outlook on the 'BB+' long-term issuer rating on OCP S.A. and affirmed the ratings, including on the senior unsecured notes.
- The positive outlook mirrors that on the sovereign rating. We expect that Morocco will build on its recent track record of implementing socioeconomic and budgetary reforms, paving the way for stronger and more inclusive growth, and a reduction in budget deficits. We also consider that OCP will maintain its stand-alone 'bbb-' credit quality by delivering resilient EBITDA and cash flow and managing investments and shareholder remuneration prudently. We consider an adjusted funds from operations (FFO) to debt of 20%-30% as commensurate with the rating.

PRIMARY CREDIT ANALYST

Paulina Grabowiec
London
+ 44 20 7176 7051
paulina.grabowiec
@spglobal.com

SECONDARY CONTACT

Nikolaos Boumpoulis, CFA
London
+44 20 7176 0771
nikolaos.boumpoulis
@spglobal.com

Rating Action Rationale

OCP's creditworthiness remains tied to that of the sovereign. Our outlook revision therefore follows the similar action on Morocco (see "Morocco Outlook Revised To Positive On Improving Socioeconomic And Budgetary Reform Trajectory; 'BB+/B' Ratings Affirmed," published March 29, 2024). The positive outlook reflects our forecast that the company's FFO to debt, as adjusted by S&P Global Ratings, will remain above the threshold we view as commensurate for the rating at 20%-30% in 2024 and 2025.

We assess OCP's stand-alone credit profile (SACP) at 'bbb-', one notch higher than the long-term rating on the sovereign. This reflects the company's solid position in the global phosphate fertilizer market as one of the largest exporters and producers, with the largest phosphate reserves in the world, and a cost advantage over the rest of global producers. We also take into account its clear financial policy commitment to investment-grade SACP.

We estimate that OCP will report a normalized adjusted EBITDA of Moroccan dirham (MAD) 35 billion-MAD38 billion in 2024 and MAD41 billion-MAD44 billion in 2025. This is a healthy increase from MAD26 billion in 2023 notwithstanding our expectation of slightly lower prices for phosphate fertilizers, rock, and phosphoric acid compared with those in 2023 on average. Higher EBITDA reflects an increase in OCP's fertilizer capacities at Jorf Lasfar--where two new fertilizer production lines started operating in May and December 2023, and the third line is set to start operating in early 2024. Our forecast also assumes broadly normalized market conditions for OCP's key raw materials--ammonia and sulfur.

We anticipate that OCP will modulate its heavy capital expenditure program to maintain rating-commensurate metrics. Notwithstanding higher EBITDA, we forecast that S&P Global Ratings-adjusted FFO to debt will remain at the lower end of the 20%-30% rating-commensurate range, with OCP attaining 23%-24% in 2024 and 22%-23% in 2025. This is because of the company's sizable expansionary capital expenditure (capex) totaling MAD130 billion over 2023-2027, which we forecast will cause a considerable negative free operating cash flow in 2024-2025 and lead to S&P Global Ratings-adjusted debt exceeding MAD90 billion in 2024 and MAD100 billion in 2025. Our adjustments to OCP's reported financial net debt as of Dec. 31, 2023, include about MAD1.5 billion of leases, MAD250 million of asset retirement obligations, about MAD2.9 billion of postretirement obligations, MAD7.5 billion of intermediate equity content bonds, and MAD1.3 billion of factoring liabilities.

Capex modularity and OCP's willingness and commitment to scale it down if needed are therefore key factors for the rating. As in the past, we understand that OCP will adjust its capex to the prevailing market outlook, cash flow generation, and to maintain rating-commensurate credit metrics and liquidity. OCP's strategic objective is to increase production capacity and the share of value-added products in the portfolio, and to further enhance operations' sustainability. Over time, we note important benefits to OCP's business in the form of increased resilience, self-sufficiency, and vertical integration thanks to investments that are currently underway.

Outlook

The positive outlook mirrors that on the sovereign rating. We expect that Morocco will build on its recent track record of implementing socioeconomic and budgetary reforms, paving the way for stronger and more inclusive growth, and a reduction in budget deficits.

We also consider that OCP will deliver resilient EBITDA and cash flow and that it will manage its investments and shareholder remuneration prudently. We consider an adjusted FFO to debt of 20%-30% as commensurate with the rating.

Downside scenario

We could revise the outlook to stable if we took the same action on the sovereign rating on Morocco. We could revise down OCP's SACP if its EBITDA declined, for example, due to margin contraction that results from lower-than-anticipated prices of phosphate fertilizers, or pressure

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

from raw materials, notably sulfur or ammonia. We could also revise the SACP if the company undertook more aggressive investments or paid dividends that were not accompanied by a corresponding improvement in EBITDA performance, leading to a sustained FFO to debt below 20%. In addition, the 'bbb-' SACP factors in that OCP will maintain adequate liquidity and covenant headroom at all times, particularly during the high investment phase. A revision of liquidity to a less-than-adequate level would put pressure on the 'bbb-' SACP.

Upside scenario

We could raise the rating if we took a similar action on Morocco. We anticipate that OCP's credit metrics will remain within the range commensurate with its SACP of 'bbb-'.

Company Description

Morocco-based OCP is one of the world's largest producers and exporters of phosphate fertilizers. The company had revenue of MAD91.3 billion and adjusted EBITDA of MAD26.0 billion in 2023. It operates along the entire supply chain of phosphate products, including phosphate rock (17% of 2023 sales), phosphoric acid (8%), fertilizers (66%), and other products (9%). OCP generated 26% of its 2023 revenues in Latin America, 17% in Europe, 28% in Africa (which includes its local market), 12% in India, 9% in Asia, 5% in North America, and the remainder in Oceania.

The company has the largest phosphate reserves in the world, and a cost advantage over other global producers. This is because it is the world's lowest-cost producer of phosphate rock, thanks to its proximity to large and low-cost open-pit phosphate mines in Morocco. That said, OCP is relatively concentrated by product line, industry, and end market: Its entire value chain is based on phosphate, resulting in significant exposure to fluctuations in phosphate-related prices. OCP also lacks the vertical supply chain integration into ammonia and sulfur feedstocks that some of its closest peers benefit from. Almost all (98%) of its assets are concentrated in Morocco.

Our Base-Case Scenario

Assumptions

- OCP's revenue will increase to MAD93 billion-MAD98 billion in 2024 and MAD107 billion-MAD112 billion in 2025. Our forecast factors in slightly lower prices for phosphate fertilizers, rock, and phosphoric acid in 2024-2025 compared with 2023. The recovery in demand in North America, South-East Asia, and Europe amid low inventories and limited capacity additions in the sector other than from OCP should be supportive to prices. That said, we anticipate Chinese phosphate exports will add to the supply in the market, as in 2023. In addition, unpredictable weather patterns, as evidenced by wet conditions in Europe and a drought in the U.S. could affect fertilizer and crop volumes, translating into additional pressure on farm economics.
- Adjusted EBITDA of MAD35 billion-MAD38 billion in 2024 and MAD41 billion-MAD44 billion in 2025. This factors in sulfur and ammonia prices well past the peak seen in 2022, with price levels broadly stable albeit dependent on industrial demand and general macroeconomic conditions.
- Capex of about MAD30 billion-MAD32 billion in 2024 and MAD43 billion-MAD45 billion in 2025.

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

including maintenance and funding the ambitious investments program.

- Annual dividends of about MAD7.0 billion-MAD7.5 billion in both 2024 and 2025.

Key metrics

- Adjusted FFO to debt of about 23%-24% in 2024 and 22%-23% in 2025, compared with 20.2% in 2023 and 66.0% in 2022.
- Adjusted debt to EBITDA of about 2.6x-2.7x in 2024 and about 3.0x in 2025. This compares with 3.1x in 2023 and 1.3x in 2022.

Liquidity

We assess OCP's liquidity as adequate because we estimate that its sources will exceed uses by about 1.3x over the next 12 months starting Dec. 31, 2023. We also factor in the company's record of accessing capital markets.

Principal liquidity sources:

- Unrestricted cash and short-term investments of MAD12.2 billion;
- Fully available \$400 million committed revolving credit facility due April 2029; and
- Cash FFO of about MAD18 billion-MAD20 billion.

Principal liquidity uses:

- Debt maturities of about MAD15 billion over the next 12 months;
- Maintenance capex of about MAD1.5 billion;
- Working capital outflows of MAD2 billion; and
- Dividend payments of MAD7.0 billion-MAD7.5 billion.

In addition, we note that OCP recently signed three loan agreements with the African Development Bank totaling \$188 million for the purpose of financing the construction of the three seawater desalination plants.

Covenants

The company has loans from development financial institutions, which carry financial covenants that will be tested if it does not have at least one investment-grade rating. These financial covenants are:

- The net debt-to-EBITDA ratio must not be greater than 3x; and
- The cash flow-to-total debt service must be greater than or equal to 1.50x depending on the lenders.

We forecast that the company will maintain comfortable headroom under its financial covenants in 2024.

Government Influence

We consider OCP a GRE given the Moroccan government's significant ownership (about 95%). While the company does not provide essential products or services, it is still the country's largest single source of exports and hard currency. We therefore believe extraordinary government support to OCP is very likely, given our view of OCP's:

- Very important role for the Moroccan economy. Although it runs as a profit-seeking company, any potential disruption that leads to a default or credit stress may have a significant effect on Morocco's economy and financial markets.
- Very strong links with Morocco's government. We view the Moroccan government as a stable and strong shareholder for OCP. The government has a track record of providing support to its GREs in most circumstances and we understand it is not contemplating privatizing OCP over the medium term. In addition, the company's board of directors comprises mainly of representatives of the government. Therefore, in our view a considerable deterioration of OCP's creditworthiness will significantly affect the government's reputation because the government and OCP are publicly associated through strong political involvement and a high degree of government oversight.

Issue Ratings - Subordination Risk Analysis

Capital structure

All notes are unsubordinated and unsecured, rank pari passu with other unsubordinated, unsecured obligations; and were issued directly by OCP S.A. There is no secured debt in OCP's capital structure.

Analytical conclusions

We apply no notching to derive the rating on the notes, which is at the same level as the 'BB+' issuer credit rating.

Ratings Score Snapshot

Foreign currency issuer credit rating	BB+/Positive/--
Local currency issuer credit rating	BB+/Positive/--
Business risk:	Satisfactory
Country risk	Moderately High
Industry risk	Moderately high
Competitive position	Satisfactory
Financial risk:	Significant
Cash flow/leverage	Significant
Anchor	bbb-

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

Foreign currency issuer credit rating	BB+/Positive/--
Modifiers:	
Diversification/Portfolio effect	Neutral (no impact)
Capital structure	Neutral (no impact)
Financial policy	Neutral (no impact)
Liquidity	Adequate (no impact)
Management and governance	Neutral (no impact)
Comparable rating analysis	Neutral (no impact)
Stand-alone credit profile:	bbb-
Related government rating	BB+/Positive/B

Related Criteria

- Criteria | Corporates | General: Sector-Specific Corporate Methodology, April 4, 2024
- Criteria | Corporates | General: Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities, Jan. 7, 2024
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology, Jan. 7, 2024
- General Criteria: Hybrid Capital: Methodology And Assumptions, March 2, 2022
- General Criteria: Environmental, Social, And Governance Principles In Credit Ratings, Oct. 10, 2021
- General Criteria: Group Rating Methodology, July 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology: Ratios And Adjustments, April 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Reflecting Subordination Risk In Corporate Issue Ratings, March 28, 2018
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Criteria | Corporates | General: Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers, Dec. 16, 2014
- General Criteria: Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Industry Risk, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Principles Of Credit Ratings, Feb. 16, 2011

Ratings List

Ratings Affirmed; Outlook Action		
	To	From
OCP S.A.		
Issuer Credit Rating	BB+/Positive/--	BB+/Stable/--

www.spglobal.com/ratingsdirect

April 19, 2024 6

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

Ratings Affirmed; Outlook Action

	To	From
Senior Unsecured	BB+	BB+

Certain terms used in this report, particularly certain adjectives used to express our view on rating relevant factors, have specific meanings ascribed to them in our criteria, and should therefore be read in conjunction with such criteria. Please see Ratings Criteria at www.spglobal.com/ratings for further information. A description of each of S&P Global Ratings' rating categories is contained in "S&P Global Ratings Definitions" at <https://disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/article/-/view/sourceId/504352>. Complete ratings information is available to RatingsDirect subscribers at www.capitaliq.com. All ratings affected by this rating action can be found on S&P Global Ratings' public website at www.spglobal.com/ratings. Alternatively, call S&P Global Ratings' Global Client Support line (44) 20-7176-7176.

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

Copyright © 2024 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.spglobal.com/ratings (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.spglobal.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

Research Update: OCP S.A.'s Outlook Revised To Positive Following Sovereign Outlook Revision; Ratings Affirmed

from raw materials, notably sulfur or ammonia. We could also revise the SACP if the company undertook more aggressive investments or paid dividends that were not accompanied by a corresponding improvement in EBITDA performance, leading to a sustained FFO to debt below 20%. In addition, the 'bbb-' SACP factors in that OCP will maintain adequate liquidity and covenant headroom at all times, particularly during the high investment phase. A revision of liquidity to a less-than-adequate level would put pressure on the 'bbb-' SACP.

Upside scenario

We could raise the rating if we took a similar action on Morocco. We anticipate that OCP's credit metrics will remain within the range commensurate with its SACP of 'bbb-'.

Company Description

Morocco-based OCP is one of the world's largest producers and exporters of phosphate fertilizers. The company had revenue of MAD91.3 billion and adjusted EBITDA of MAD26.0 billion in 2023. It operates along the entire supply chain of phosphate products, including phosphate rock (17% of 2023 sales), phosphoric acid (8%), fertilizers (66%), and other products (9%). OCP generated 26% of its 2023 revenues in Latin America, 17% in Europe, 28% in Africa (which includes its local market), 12% in India, 9% in Asia, 5% in North America, and the remainder in Oceania.

The company has the largest phosphate reserves in the world, and a cost advantage over other global producers. This is because it is the world's lowest-cost producer of phosphate rock, thanks to its proximity to large and low-cost open-pit phosphate mines in Morocco. That said, OCP is relatively concentrated by product line, industry, and end market: Its entire value chain is based on phosphate, resulting in significant exposure to fluctuations in phosphate-related prices. OCP also lacks the vertical supply chain integration into ammonia and sulfur feedstocks that some of its closest peers benefit from. Almost all (98%) of its assets are concentrated in Morocco.

Our Base-Case Scenario

Assumptions

- OCP's revenue will increase to MAD93 billion-MAD98 billion in 2024 and MAD107 billion-MAD112 billion in 2025. Our forecast factors in slightly lower prices for phosphate fertilizers, rock, and phosphoric acid in 2024-2025 compared with 2023. The recovery in demand in North America, South-East Asia, and Europe amid low inventories and limited capacity additions in the sector other than from OCP should be supportive to prices. That said, we anticipate Chinese phosphate exports will add to the supply in the market, as in 2023. In addition, unpredictable weather patterns, as evidenced by wet conditions in Europe and a drought in the U.S. could affect fertilizer and crop volumes, translating into additional pressure on farm economics.
- Adjusted EBITDA of MAD35 billion-MAD38 billion in 2024 and MAD41 billion-MAD44 billion in 2025. This factors in sulfur and ammonia prices well past the peak seen in 2022, with price levels broadly stable albeit dependent on industrial demand and general macroeconomic conditions.
- Capex of about MAD30 billion-MAD32 billion in 2024 and MAD43 billion-MAD45 billion in 2025,

OCP S.A.

OCP S.A.'s Long-Term Issuer Default Rating (IDR) of 'BB+' is constrained at the level of its majority shareholder Morocco (BB+/Stable) given the close links between the company and the sovereign. Fitch continues to assess the linkage between OCP and Morocco, its 94% direct shareholder, as moderate to strong in accordance with its *Government-Related Entities (GRE) Rating Criteria* and *Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria*.

The upward revision of the Standalone Credit Profile reflects OCP's large scale, market leadership and strong cost position, and our expectations that EBITDA net leverage will remain below 2.7x through the cycle, despite expansion capex and normalising fertiliser prices.

Fitch considers OCP's increased capacity and asset flexibility will support structurally higher through-the-cycle EBITDA generation. Flexibility in growth capex will cushion potential weaker than expected fertiliser prices.

Key Rating Drivers

Global Phosphate Leader: OCP's ongoing 3 million tonnes (mt) capacity expansion, of which 1mt was commissioned in May 2023, will reinforce its position as a global market leader. It will also increase its flexibility to produce different types of phosphates fertilisers, including triple super phosphate (TSP) that does not require ammonia.

OCP's large and flexible capacity, as well as its strong cost position on global cost curves, will support structurally higher EBITDA, which we forecast on average at MAD26 billion in 2023-2026 based on our conservative price assumptions.

This is lower than its 2022 EBITDA of MAD46.7 billion, which benefited from exceptionally high fertiliser prices. We expect higher volumes to gradually mitigate the normalisation of fertiliser prices, which has already largely materialised in 2023. We also expect OCP to maintain high EBITDA margins, in the low to mid 30%.

Cost, Resource Advantage: OCP has access to the largest phosphate deposits in the world, which represent about 70% of reserves. This supports the company's expansion strategy, especially as other regions face resource depletion over the long term. OCP's production assets are fully integrated, well positioned on global cost curves and will benefit from the kingdom's renewable energy potential. However, ammonia and sulphur remain two important raw materials that OCP has to procure from third parties.

Business Profile Underpins Debt Capacity: EBITDA net leverage further improved to 1.2x in 2022, from 1.5x in 2021, driven by exceptionally strong performance. We expect re-leveraging to 2.1x in 2023 and about 2.6x in 2024-2026, which we see as commensurate with a 'bbb-' SCP based on the strength of OCP's business profile and compared with 'BBB-' peers. OCP's high margins support deleveraging capacity if growth capex is cut.

OCP maintained a robust profit margin of about 30% in 2019-2020, despite low fertiliser prices, which highlights its competitiveness.

Large, Flexible Capex: OCP's ongoing projects are mostly uncommitted beyond 2023, which allows it to phase its spending depending on market conditions, leverage and liquidity. We forecast growth capex will largely coincide with cash flow from operations in our rating case as we expect OCP to preserve its balance sheet. However, it will maintain broadly negative free cash flow (FCF) due to recurring dividend payments.

Ratings

OCP S.A.	
Long-Term IDR	BB+
Senior Unsecured Debt - Long-Term Rating	BB+
Standalone Credit Profile	bbb-
Outlook	
Long-Term Foreign-Currency IDR	Stable

[Click here for the full list of ratings](#)

2035 Climate Vulnerability Signal: 20

Applicable Criteria

Climate Vulnerability in Corporate Ratings Criteria (July 2023)
Sector Navigators: Addendum to the Corporate Rating Criteria (May 2023)
Government-Related Entities Rating Criteria (September 2020)
Corporate Rating Criteria (October 2022)
Corporate Hybrids Treatment and Notching Criteria (November 2020)
Corporates Recovery Ratings and Instrument Ratings Criteria (October 2023)
Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria (June 2023)

Related Research

Global Corporates Macro and Sector Forecasts (September 2023)
Fitch Ratings Updates Near-Term Fertiliser Price Assumptions (September 2023)
EMEA Fertilisers - Relative Credit Analysis (May 2023)

Analysts

Guillaume Daguerre
+34 93 323 8404
guillaume.daguerre@fitchratings.com

Yulia Buchneva
+971 4 424 1288
yulia.buchneva@fitchratings.com

Conversely, stronger-than-expected EBITDA generation would, in our view, lead to higher growth capex than we forecast, as by 2027 OCP aims to bring fertiliser capacity to 20mt per annum, to build a green ammonia plant of 1mt, and to generate 100% of its energy from renewable sources. It also plans to supply raw materials to the lithium iron phosphate battery market.

TSP Focus: We view OCP's ability to greatly improve TSP penetration as uncertain given the slow change of agricultural practices. We therefore do not forecast large margin expansion, although we acknowledge that, during period of high ammonia prices, TSP affordability would improve relative to di-ammonium phosphates (DAP)/mono-ammonium phosphate (MAP) and could lift OCP's margins. The TSP market is much smaller than that for DAP/MAP, with global demand estimated at about 5mt in 2021 by CRU. However, as new production lines will be flexible, OCP could switch to DAP/MAP production, reducing the risk of underuse.

Strong Control; Moderate Support: We assess the linkage between OCP and Morocco as moderate to strong under our GRE Rating Criteria. We view status, ownership and control factor as 'Strong', as the company is directly majority state-owned and we consider that the government has strong control over OCP as its main shareholder, with the majority of the board of directors formed by ministries. We assess the support track record as 'Moderate'. The company has previously received financial support, including securitisation of VAT credits, but it went through periods of high leverage due to large capex.

Socio-Political and Financial Implications: Our 'Moderate' assessment of socio-political implications of a potential default reflects the fact that OCP is an export-oriented company and does not ensure the supply of an essential service, although it is the biggest employer in the country and a sizeable contributor to the budget. We assess financial implications of a hypothetical default of OCP as 'Strong' as the company is a large borrower on international capital markets and is viewed as a proxy financing vehicle for its government.

Financial Summary

(MADm)	2020	2021	2022	2023F	2024F	2025F
EBITDA before income from associates	18,215	34,085	46,763	29,473	23,187	24,971
EBITDA margin (%)	32.4	40.4	40.8	36.1	31.0	31.7
FCF margin (%)	-13.6	1.7	-2.0	-	-	-
EBITDA interest coverage (x)	6.3	8.2	16.5	9.4	5.9	6.3
EBITDA leverage (x)	3.4	1.8	1.6	2.4	3.0	2.9
FFO net leverage (x)	3.9	1.7	1.3	3.1	3.1	3.1

F – Forecast

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP

Rating Derivation Relative to Peers

OCP's peers include CF Industries Holdings, Inc (BBB/Stable), The Mosaic Company (BBB/Stable), ICL Group Ltd (BBB-/Stable), Saudi Arabian Mining Company (Ma'aden; BBB+/Stable), Fertigllobe Plc (BBB-/Stable) and OCI N.V. (BBB-/Stable).

CF Industries has similar asset concentration, single-nutrient focus and global leadership as OCP. CF Industries has the strongest EBITDA margins of peers, expected in the mid to high 40% range when markets stabilise. Its financial profile is also stronger than OCP's, with EBITDA net leverage expected to remain at or below 1x in 2023-2026.

Mosaic has a comparable scale but stronger nutrient diversification than OCP. Its EBITDA margins are weaker than OCP's, in the mid-20%, but its financial profile is stronger, given our expectations of EBITDA net leverage at or below 1.5x in 2023-2026. ICL has a weaker market position than OCP, but a stronger business diversification outside of fertilisers, and greater focus on specialties. ICL's EBITDA margins in the low 20% are weaker than OCP's, but its EBITDA net leverage is expected to remain below 2.5x in 2023-2026.

Ma'aden's scale is comparable with OCP, but it is diversified into aluminum and gold, and benefits from a stronger cost advantage with access to competitively priced natural gas. Ma'aden has similar high EBITDA margins and EBITDA net leverage trending to 2.7x in 2026. Ma'aden's deleveraging capacity is also supported by the absence of dividend payments.

Fertigllobe is a nitrogen fertiliser producer, but its cost position is comparable with OCP's. Both companies have assets in the lower half of their respective cost curves due to their operations benefiting from access to low cost raw materials through links with the state. Fertigllobe has stronger EBITDA margins and lower leverage.

OCI is more diversified than OCP as it produces nitrogen fertilisers and methanol. Its assets are spread across Europe, the US, Egypt, Algeria and Abu Dhabi. Both OCP and OCI generate high profit margins in the 30% due to competitive costs. Despite significant dividends to minorities, we expect OCI to maintain lower leverage, with EBITDA net leverage below 2.5x in 2023-2026, supported by its commitment to a conservative financial policy.

Navigator Peer Comparison

	IDR/Outlook	Operating Environment	Management and Corporate Governance	Revenue/Value Sources	Market Position	Diversification	Cost Position	Profitability	Financial Structure	Financial Flexibility
OCP S.A.	BB+/Stable	bb-	bb-	bb-	a	bb-	bb-	bb-	bb	bb
CF Industries Holdings, Inc.	BBB/Stable	aa-	bbb+	bbb	a	bbb-	bbb	a	bbb	bbb+
The Mosaic Company	BBB/Stable	aa-	a	bbb	bbb+	bbb	bbb	a	bbb	a-
ICI Group Ltd.	BBB-/Stable	aa-	a	bbb	bbb	bbb+	bbb-	a	bbb-	a-
Saudi Arabian Mining Company (Maden)	BBB+/Stable	bbb+	bbb	bbb	bb-	bbb+	bbb+	a	bb	bbb
OCI NV	BBB-/Stable	aa-	bbb+	bbb	bbb+	bbb	bbb	a	bbb-	bbb
Fertiglobe Plc	BBB-/Stable	bb-	bbb-	bb	bbb	bbb+	bbb	a-	a	bbb+

Source: Fitch Ratings. Relative Importance of Factor: Higher (Red), Moderate (Blue), Lower (Light Blue)

Name	IDR/Outlook	Operating Environment	Management and Corporate Governance	Revenue/Value Sources	Market Position	Diversification	Cost Position	Profitability	Financial Structure	Financial Flexibility
OCP S.A.	BB+/Stable	+2	+2	+2	+5	-2	+2	+1	-1	-1
CF Industries Holdings, Inc.	BBB/Stable	+5	+1	0	+3	-1	0	+3	0	+5
The Mosaic Company	BBB/Stable	+5	+3	0	+1	0	0	+2	0	+2
ICI Group Ltd.	BBB-/Stable	+6	+3	+5	+1	-2	0	+3	0	+3
Saudi Arabian Mining Company (Maden)	BBB+/Stable	0	-1	-1	-1	0	0	+1	-4	-1
OCI NV	BBB-/Stable	+5	0	+5	+2	+5	+1	+3	0	+5
Fertiglobe Plc	BBB-/Stable	+1	0	-2	+1	-1	+1	+3	+3	+2

Source: Fitch Ratings. Factor Score Relative to IDR: Worse positioned than IDR (Red), Within one notch of IDR (Blue), Better positioned than IDR (Light Blue)

Rating Sensitivities

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action/Upgrade:

- An upgrade of Morocco.
- EBITDA net leverage below 1.7x on a sustained basis could be positive for the SCP but not necessarily the IDR.

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action/Downgrade:

- Negative rating action on Morocco or a downward revision of OCP's SCP by three notches or more.
- EBITDA net leverage above 2.7x on a sustained basis may be negative for the SCP but not necessarily the IDR.

Rating Sensitivities for Morocco from the rating action commentary dated 20 October 2023:

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action/Downgrade

- Public Finances:** Failure to consolidate public finances and/or materialisation of contingent liabilities on the sovereign's balance sheet that lead to further significant increase in government debt/GDP.
- Macro:** Weaker growth prospects or increased risk of macroeconomic instability, for example, due to a weakening in the policy framework. This could lead to the removal of the +1 qualitative overlay notch adjustment on Macro.
- External Finances:** Increase in external vulnerabilities, for example, a sizeable drawdown in international reserves or persistently wide current account deficits leading to steep rise in net external debt/GDP.
- Structural:** Adverse security developments or social instability affecting macroeconomic performance or leading to significant fiscal slippages.

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action/Upgrade

- **Public Finances:** A material and sustained fall in general government debt/GDP over the medium term, for example, due to more resilient growth and progress with fiscal consolidation.
- **Macro, Structural:** Stronger medium-term growth prospects underpinned by economic reforms and diversification that reduce Morocco's exposure to extreme weather events and reduces the gap versus rating peers in terms of GDP per capita.

Liquidity and Debt Structure

Adequate Liquidity, Flexible Capex: At end 2022, OCP had total liquidity of MAD21.7 billion, including MAD2.6 billion of availability under committed credit lines. A MAD7.5 billion commercial paper programme set up in 2022 provides additional funding flexibility. OCP has large annual debt amortisation of MAD10 billion-12 billion over the coming years, and we expect its FCF to be broadly negative due to sustained capex. However, growth capex flexibility can preserve liquidity, and OCP has historically had strong access to funding.

In our rating case, OCP will need to raise additional funding in 2024 and 2025 to conduct its expansion plan and maintain a liquidity buffer commensurate with its policy.

Diversified Funding, Long Maturities: OCP is funded by bank loans, international bonds and hybrid securities. Just under half of OCP's debt is US dollar notes. Maturities are well spread, with about MAD10 billion due annually between 2023 and 2026, and about MAD30 billion after 2026, including US dollar notes due in 2031 and 2051.

ESG Considerations

The highest level of ESG credit relevance is a score of '3', unless otherwise disclosed in this section. A score of '3' means ESG issues are credit neutral or have only a minimal credit impact on the entity, either due to their nature or the way in which they are being managed by the entity. Fitch's ESG Relevance Scores are not inputs in the rating process; they are an observation on the relevance and materiality of ESG factors in the rating decision. For more information on Fitch's ESG Relevance Scores, visit <https://www.fitchratings.com/topics/esg/products/esg-relevance-scores.b>

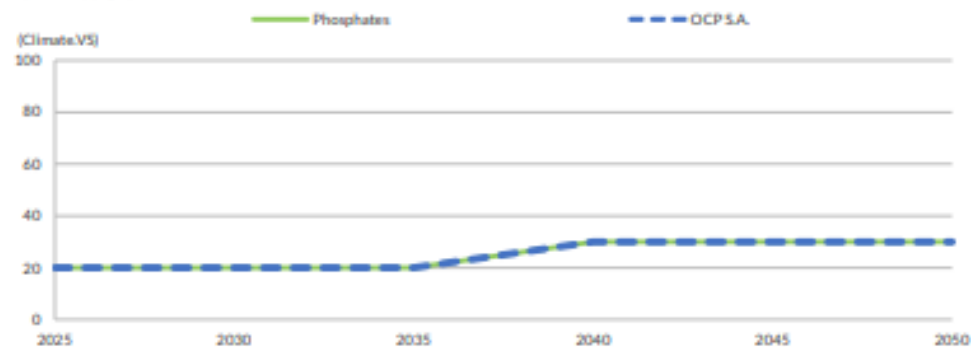
Climate Vulnerability Considerations

Fitch uses Climate Vulnerability Signals (Climate.VS) as a screening tool to identify sectors and Fitch-rated issuers that are potentially most exposed to credit-relevant climate transition risks and, therefore, require additional consideration of these risks in rating reviews. Climate.VS range from 0 (lowest risk) to 100 (highest risk). For more information on Climate.VS, see Fitch's [Corporate Rating Criteria](#).

The FY22 revenue-weighted Climate VS for OCP S.A. for 2035 is 20 out of 100, suggesting moderate exposure to climate-related risks in that year. For further information on how Fitch perceives climate-related risks in the Fertiliser sector see [Fertilisers – Long-Term Climate Vulnerability Signals \(February 2023\)](#).

Climate.VS Evolution

As of Dec. 31, 2022



Source: Fitch Ratings

Liquidity and Debt Maturities

Liquidity Analysis

(MADm)	2023F	2024F	2025F
Available liquidity			
Beginning cash balance	19,065	2,714	-1,906
Rating case FCF after acquisitions and divestitures	-8,615	2,371	-3,964
New loans obtained in 2023	2,162	—	—
Reduction in growth capex	—	3,000	6,000
Reduction in dividends	—	2,500	3,000
Total available liquidity (A)	12,612	10,585	3,130
Liquidity uses			
Debt maturities	-9,898	-12,131	-10,255
Assumed new loan amortisation	—	-360	-360
Total liquidity uses (B)	-9,898	-12,491	-10,615
Liquidity calculation			
Ending cash balance (A+B)	2,714	-1,906	-7,485
Revolver availability	0	0	0
Ending liquidity	2,714	-1,906	-7,485
Liquidity score (x)	1.1	0.4	-0.6

F - Forecast

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP

Scheduled Debt Maturities

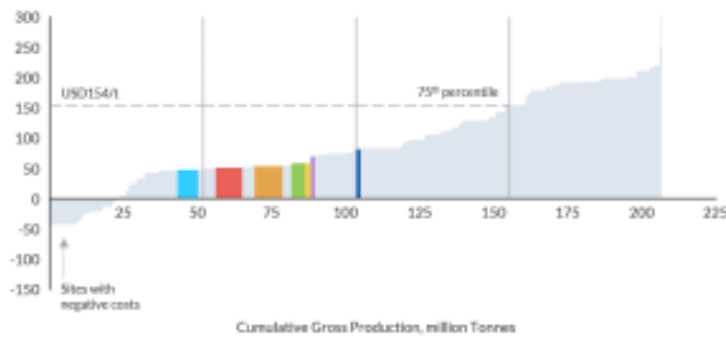
(MAD Millions)	31-Dec-22
2023	9,898
2024	12,131
2025	10,255
2026	4,143
2027	2,031
Thereafter	34,926
Total	73,383

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP S.A.

CRU Cost Curve

Position of OCP's Sites on Phosphate Rock Business Cost Curve
Business Costs 2023 – USD/t Phosphate Rock

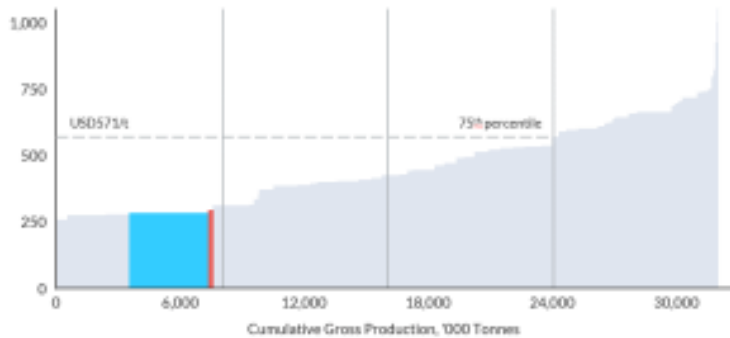
■ Khouriga (Beni Amir)
 ■ Khouriga (Mrah Lahrach)
 ■ Gantour (Yousseouf)
 ■ Boucraa
■ Khouriga (Sidi Chennane)
 ■ Gantour (Ben Guerir)
 ■ Khouriga (Sidi Daoul)
 ■ Other



Source: CRU 2023 Phosphate Rock Cost Model, 3Q23 Macroeconomic Update
 Site cost (raw material cost + conversion cost) + Realisation cost (an adjustment made to site costs based on a site's location relative to FOB Morocco and the product quality relative to OCP's K09 phosphate rock concentrate. Note: Cost axis (y-axis) has been truncated at USD300/t Phosphate Rock.

Position of OCP's Sites on DAP Business Cost Curve
Business Costs 2023 – USD/t DAP

■ JF Hub
 ■ JFC 11
 ■ Other



Source: CRU 2023 Phosphate Fertilizers Cost Model, 3Q23 Macroeconomic Update
 Site cost (raw material cost + conversion cost) + Realisation cost (an adjustment made to the net site value that reflects the nutrient content of the fertilizer produced, relative to the DAP FOB Morocco benchmark, the location of the site, and the costs of financing goods in transit and marketing activities associated with external sales). Note: Cost axis (y-axis) has been truncated at USD1,050/t DAP.

CRU Research

CRU

Information on this page was provided by CRU. Fitch Ratings has partnered with CRU, including its analysis of cost, prices and market developments, to enhance research and analytics in the metals and mining sector. Fitch develops forecasts and assumptions for certain variables (for example, prices) for the purposes of its rating analysis that may differ from CRU forecasts in this report. For more information on CRU and the CRU information specifically included in this report, visit www.crugroup.com.

Phosphate Rock Market Analysis – CRU September 2023

The Morocco 68%-72% FOB benchmark price declined to USD215/tonne (t) in July 2023, down 33% from USD320/t in October 2022. Morocco rock prices stayed high despite falling downstream prices as Moroccan state-owned company OCP limited exports. Prices have since dropped as OCP increases exports in 2H23. They remain above the typical discount to downstream fertilisers and higher than other phosphate rock benchmarks. CRU expects phosphate rock prices to decline for most of 2024. Rising downstream prices should create some upward pressure on the phosphate rock price in the medium term.

CRU expects rock exports to reach 28.2 million tonnes (mt) in 2023, up 2.5% yoy. Decreases in exports from Morocco were outweighed by increases in Egypt supplying the lower-grade market, with China becoming a substantial importer of Egyptian rock. Global rock demand is set to rise by 3.7% yoy in 2023 driven by the Chinese, Indian and US markets. Demand is particularly slow in Europe following the closure of the Lifosa plant. In 2024, CRU expects global demand to rise by 4.3% following greater flows of Moroccan material into the market. Global production should recover by 3.7% to 206.7mt in 2023. Despite lower-than-expected rock production in the US, production growth will continue in the medium term following capacity additions in other regions and higher global utilisation rates. CRU expects production to reach 218.0 mt by 2026.

Selected CRU Phosphate Rock Price and Market Forecasts

Prices (USD 000)	2021	2022	2023F	2024F	2025F	2026F
FOB Morocco 68%-72%	136	277	251	190	171	173
FOB Jordan 66%-72%	108	183	176	125	132	137
Imports, exports (000t)						
India imports	9,295	9,435	9,119	9,361	9,604	9,746
Rest of world (ROW) imports	22,877	18,117	19,109	19,837	20,646	21,178
Morocco exports	10,161	5,345	3,388	4,310	5,656	6,453
Jordan exports	5,292	6,871	6,590	6,635	6,381	6,276

F - Forecast
Source: CRU

Selected CRU Phosphate Rock Capacity and Production Forecasts

Capacity	2021	2022	2023F	2024F	2025F	2026F
Global phosphate rock capacity (000t)	294,810	293,350	295,800	296,200	300,302	303,702
Global utilisation rate (%)	74	68	70	73	72	72
Production (000t)						
Global	216,844	199,275	206,714	215,616	216,910	218,013
China	80,634	71,500	73,754	75,401	74,602	73,802
Morocco	38,121	30,523	32,684	36,103	38,034	39,516
Jordan	9,775	11,258	10,687	10,739	10,598	10,609

F - Forecast
Source: CRU

Selected CRU Cost Inflation Indicators

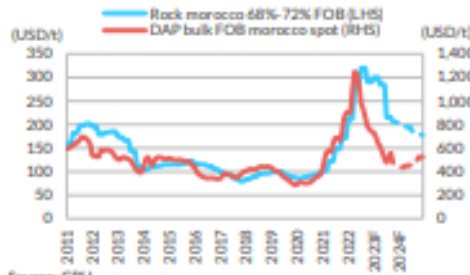
	Brent crude oil (USD/bbl)	Panamax shipping (USD/day)	Chinese power cost yoy change (%)	Mining equipment yoy change (%)	Morocco mining wage yoy change (%)	China mining wage yoy change (%)
2021	70.7	22,870	3.2	2.6	7.1	19.5
2022	100.8	21,351	-2.2	3.6	-5.6	1.1
2023F	84.6	14,139	-3.1	2.6	7.8	-0.8

F - Forecast; Source: CRU

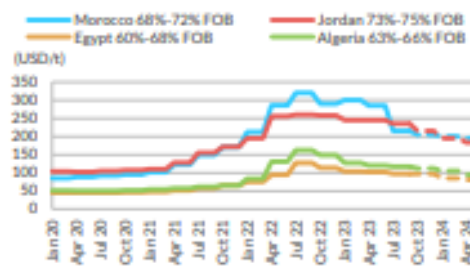
CRU

Phosphate Rock: Prices to Fall in the Short Term as Exports Recover

Morocco Rock Prices Finally Fell in 3Q23

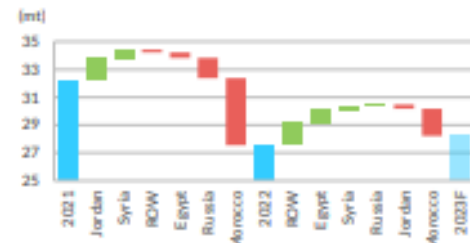


OCP Price Falls but Remains High



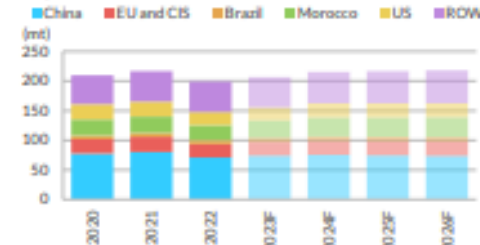
Slower-than-Expected Recovery for Exports

Annual phosphate rock exports



Global Demand Recovery to Accelerate in 2024

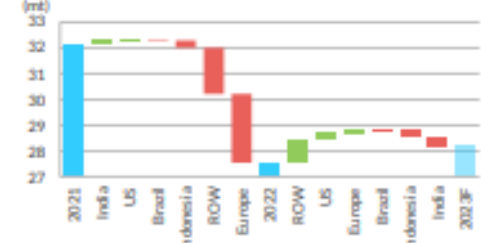
Phosphate rock demand



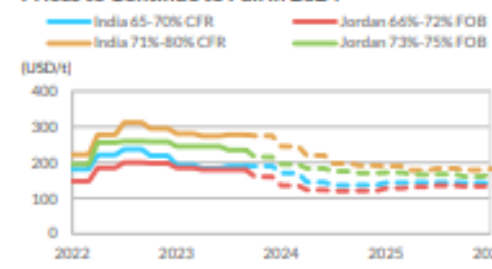
- Rock prices have finally dropped after a period of high prices despite falling fertiliser (DAP) prices. Prices dropped USD70/t in 3Q23 but remain above their typical discount to DAP, so face downward pressure in the short and medium term.
- Prices of Moroccan phosphate rock have fallen as OCP's strategy shifts to increasing exports. The Moroccan rock price has fallen below the Jordan high-grade price but remains at a premium to other price points. The return of Moroccan rock will put downward pressure on all phosphate prices.
- CRU expects global exports to rise by 2.5% to 28.2mt in 2023 from 27.6mt in 2022. This will be due to increased production from smaller producers, with Egypt likely to increase exports by 1.0mt, supplying the lower-grade market. Moroccan exports should decline by 2.0mt in 2023. Exports are likely to rise by 3.4% yoy in 2024, driven by increases in Morocco and Egypt.
- CRU has a mixed view on the global import market. China experienced record-high import demand in 1H23. However, in Europe, EuroChem has decided to mothball the Lifosa facility following months of difficulties. This has significantly decreased demand in the region.
- CRU expects a 7.4mt recovery in 2023 rock demand (to 206.7mt) due to strong demand in China and the US. CRU expects a larger rise in demand in 2024 as more rock becomes available and OCP becomes more active in the traded sector. Steady growth in the medium term should see demand recover to 2021 levels.
- CRU expects both low- and high-grade rock prices to decline in most of 2024. The high-grade market has greater potential for a larger decline as tight supply might slacken. Rising downstream prices should create some upward price pressure from 2025.

ROW Imports Surge, Driven by China

Annual phosphate rock imports



Prices to Continue to Fall in 2024



Information on this page was provided by CRU. For more information on CRU visit www.crugroup.com.

CRU

Information on this page was provided by CRU. Fitch Ratings has partnered with CRU, including their analysis of cost, prices and market developments, to enhance research and analytics in the metals and mining sector. Fitch develops forecasts and assumptions for certain variables (for example, prices) for the purposes of its rating analysis that may differ from CRU forecasts in this report. For more information on CRU and the CRU information specifically included in this report, visit www.crugroup.com.

Phosphate Fertiliser Market Analysis – CRU August 2023

Prices for phosphate fertilisers di-ammonium phosphate (DAP) and monoammonium phosphate (MAP) have rallied slightly in 3Q23. This has been due to temporary market factors such as increased Indian purchasing prior to expected cuts to the nutrient-based subsidy (NBS) in September, fears of reduced Chinese exports in 4Q23, and high soybean prices in Brazil.

DAP and MAP prices, while rising, remain far lower than in 2021 and 2022. Meanwhile, crop prices remain high, supported by Russia's withdrawal from the Black Sea Grain deal, dry conditions in key crop-growing areas and robust global demand for crop imports. As a result, CRU's DAP affordability index has improved greatly in 2023, trending towards 2020 levels.

Improved affordability, expanding crop-planting area and high crop prices have boosted global DAP, MAP, and triple super phosphate (TSP) demand to 67.0 million tonnes (mt) in 2023 from 63.9mt in 2022. Import demand has risen to 32.6mt from 29.2mt in 2022, driven by Brazil and the US. CRU forecasts global combined production to rise by 3.1mt to 67mt in 2023. Moroccan exports are likely to grow by only 0.3mt in 2023 as OCP maintains its supply management strategy. Rising import demand has been met by greater Chinese exports but such exports should fall in 4Q23 as the domestic growing season begins.

CRU believes the rally in DAP prices will be brief, with prices falling from 4Q23 and into 2024. Prices are likely to breach the industry cost floor in 2024 as high phosphate rock prices slow the decline in production costs. Production curtailments caused by low 2024 prices are likely to tighten supply, causing prices to rise slightly from 2025.

Selected CRU Phosphate Fertiliser and Market Forecasts

Prices (USD/t)	2021	2022	2023F	2024F	2025F	2026F
DAP FOB China	589	844	503	457	513	531
DAP FOB Tampa	641	894	529	467	515	535
MAP* CFR Brazil	691	906	531	477	522	534
Imports, exports (000t) ^a						
China DAP + MAP + TSP exports	11,253	6,457	8,411	8,699	8,458	8,403
Morocco DAP + MAP + TSP exports	7,822	7,232	7,485	8,998	9,803	10,275
India DAP imports	4,844	7,188	7,411	7,082	6,970	6,796

* Monoammonium phosphate. ^a Product tonnes (46% P₂O₅ DAP/TSP, 52% P₂O₅ MAP). F – Forecast. Source: CRU

Selected CRU Phosphate Fertiliser Demand and Production Forecasts

Demand (000t) ^a	2021	2022	2023F	2024F	2025F	2026F
Global DAP + MAP + TSP demand	68,968	63,933	67,033	70,261	70,901	71,361
China DAP + MAP + TSP demand	18,423	18,981	18,539	17,995	17,534	17,001
Production (000t)						
Global phosphoric acid utilisation rate (%)	67%	61%	64%	66%	66%	67%
China DAP + MAP + TSP production	29,676	25,437	26,950	26,694	25,993	25,404
Saudi Arabia DAP + MAP + TSP production	5,234	5,151	5,344	5,526	5,770	6,033

^a Product tonnes (46% P₂O₅ DAP/TSP, 52% P₂O₅ MAP). F – Forecast. Source: CRU

Selected CRU Cost Inflation Indicators

	Phosphate rock FOB Morocco* (USD/t)	Ammonia CFR Tampa (USD/t)	Sulphur FOB Middle East (USD/t)	Brent crude oil (USD/bbl)	Panamax shipping (USD/day)	China labour cost (USD/hour)
2021	136	595	188	70.7	22,870	11.2
2022	277	1,162	277	100.8	21,351	11.3
2023F	273	421	100	79.7	14,512	11.7

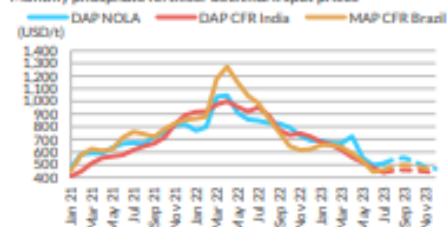
* 68%-72% rock grade. F – Forecast. Source: CRU



Phosphate Fertiliser: Greater Demand on Improved Affordability

3Q23 Price Rally Only Temporary

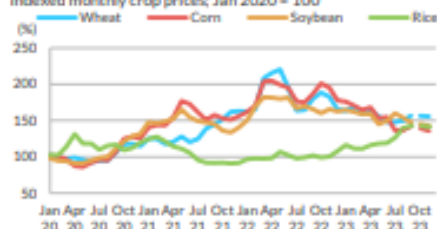
Monthly phosphate fertiliser benchmark spot prices



Source: CRU

Market Fundamentals Support High Crop Prices

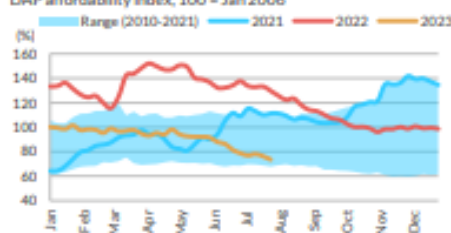
Indexed monthly crop prices: Jan 2020 = 100



Source: CRU

DAP Affordability Improving in 2023

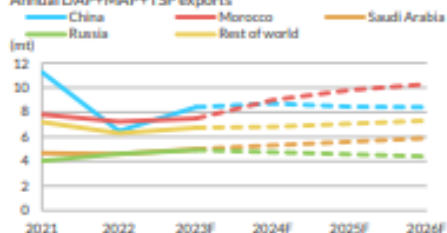
DAP affordability index, 100 = Jan 2006



Source: CRU

Phosphate Fertiliser Exports to Rise in 2023

Annual DAP+MAP+TSP exports

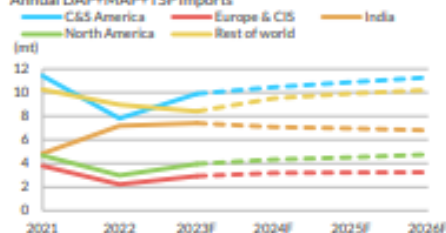


Source: CRU

- Phosphate fertiliser benchmark prices have risen in 3Q23 following a surge in demand from Brazil, India and the US. The DAP US NOLA spot price is likely to rise to USD555/t in September from USD496/t in June, before declining to USD469/t by December.
- Russia's withdrawal from the Black Sea Grain Initiative, dry weather in key crop-growing regions and strong global import demand (particularly from China) continue to support very high crop prices.
- DAP affordability continues to improve, despite slight DAP price rises, due to continued high crop prices. CRU's DAP affordability index is trending towards 2020 levels, in a marked improvement from poor affordability in 2021 and 2022.
- Improved affordability, expansion of planting areas and high crop prices have driven an increase in global imports to 32.6mt in 2023 from 29.2mt in 2022. Import growth will be led by 960,000t and 2.1mt increases in demand from North America and Central and Southern America, respectively, as the import-reliant US and Brazil start to increase purchases.
- Exports have risen to accommodate increased import demand. However, Moroccan export growth remains subdued as OCP continues to pursue its strategy of supply management. Chinese exports have increased quicker than CRU expected, while strong Russian and Saudi Arabian exports meet much of India's and Brazil's demand.
- CRU expects global DAP price benchmarks to fall in 2024 following a slight rally in 2H23. Prices should dip below the cost floor in 2024 due to stubbornly high phosphate rock prices. Prices are likely to rise in 2025 and 2026 as global supply tightens.

Higher Import Demand in Four Key Regions

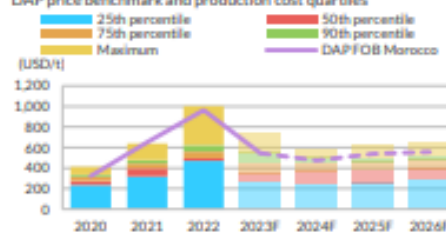
Annual DAP+MAP+TSP imports



Source: CRU

DAP Prices to Sink Below Cost Floor in 2024

DAP price benchmark and production cost quartiles



Source: CRU

Information on this page was provided by CRU. For more information on CRU visit www.crugroup.com.

Key Assumptions

- Prices to follow Fitch's fertilisers price deck.
- Total rock, acid and fertiliser sales volumes to increase slightly to about 16mt in 2023, then rise to 22mt in 2024, 27mt in 2025 and 29mt in 2026, driven by increased capacity and a recovery of demand.
- EBITDA margins to average 33% between 2023 and 2026.
- Cumulative capex of MAD65 billion between 2023 and 2026.
- Cumulative dividends of MAD21 billion between 2023 and 2026.

Financial Data

(MADm)	2020	2021	2022	2023F	2024F	2025F
Summary income statement						
Gross revenue	56,182	84,300	114,574	81,683	74,893	78,785
Revenue growth (%)	3.9	50.0	35.9	-28.7	-8.3	5.2
EBITDA before income from associates	18,215	34,085	46,763	29,473	23,187	24,971
EBITDA margin (%)	32.4	40.4	40.8	36.1	31.0	31.7
EBITDA after associates and minorities	18,203	34,018	46,973	29,469	23,100	24,831
EBITDAR	18,215	34,217	46,763	29,473	23,187	24,971
EBITDAR margin (%)	32.4	40.6	40.8	36.1	31.0	31.7
EBIT	10,477	25,381	38,678	20,704	14,167	15,540
EBIT margin (%)	18.6	30.1	33.8	25.3	18.9	19.7
Gross interest expense	-2,361	-2,316	-2,443	-3,131	-3,940	-3,913
Pre-tax income including associate income/loss	4,295	20,500	34,356	17,873	10,477	11,827
Summary balance sheet						
Readily available cash and equivalents	6,435	10,539	19,065	7,714	9,725	8,401
Debt	61,937	60,542	73,383	70,647	70,287	72,926
Lease-adjusted debt	61,937	60,542	73,383	70,647	70,287	72,926
Net debt	55,502	50,003	54,318	62,933	60,562	64,526
Summary cash flow statement						
EBITDA	18,215	34,085	46,763	29,473	23,187	24,971
Cash interest paid	-2,884	-4,140	-2,849	-3,131	-3,940	-3,913
Cash tax	-1,288	-1,656	-4,637	-7,368	-2,319	-2,497
Dividends received less dividends paid to minorities (inflow/outflow)	-12	-67	210	-4	-87	-141
Other items before funds from operations (FFO)	-2,546	-2,815	-1,923	-1,500	-1,500	-1,500
FFO	11,647	25,488	37,786	17,770	15,591	17,121
FFO margin (%)	20.7	30.2	33.0	21.8	20.8	21.7
Change in working capital	-2,287	-5,838	-11,927	3,015	3,490	-1,089
Cash flow from operations (CFO) (Fitch-defined)	9,360	19,650	25,859	20,785	19,081	16,032
Total non-operating/non-recurring cash flow	-3,000	-	-	-1,000	-	-
Capex	-9,566	-13,135	-20,011	-	-	-
Capital intensity (capex/revenue) (%)	17.0	15.6	17.5	-	-	-
Common dividends	-4,461	-5,081	-8,091	-	-	-
Free cash flow (FCF)	-7,667	1,434	-2,243	-	-	-
FCF margin (%)	-13.6	1.7	-2.0	-	-	-
Net acquisitions and divestitures	-	156	141	-	-	-
Other investing and financing cash flow items	-1,077	3,485	4,767	-	-	-
Net debt proceeds	1,519	-3,498	7,888	-2,736	-360	2,640
Net equity proceeds	-	-	-	-	-	-
Total change in cash	-7,051	1,577	10,553	-11,351	2,011	-1,324
Leverage ratios (x)						
EBITDA leverage	3.4	1.8	1.6	2.4	3.0	2.9
EBITDA net leverage	3.0	1.5	1.2	2.1	2.6	2.6
EBITDAR leverage	3.4	1.8	1.6	2.4	3.0	2.9
EBITDAR net leverage	3.0	1.5	1.2	2.1	2.6	2.6
EBITDAR net fixed-charge coverage	6.7	8.1	17.9	10.4	6.3	6.7
FFO-adjusted leverage	4.3	2.0	1.8	3.4	3.6	3.5
FFO-adjusted net leverage	3.9	1.7	1.3	3.1	3.1	3.1
FFO leverage	4.3	2.0	1.8	3.4	3.6	3.5
FFO net leverage	3.9	1.7	1.3	3.1	3.1	3.1
Calculations for forecast publication						
Capex, dividends, acquisitions and other items before FCF	-17,027	-18,060	-27,961	-29,400	-16,710	-19,995
FCF after acquisitions and divestitures	-7,667	1,590	-2,102	-8,615	2,371	-3,964
FCF margin after net acquisitions (%)	-13.6	1.9	-1.8	-10.5	3.2	-5.0

(MADm)	2020	2021	2022	2023F	2024F	2025F
Coverage ratios (x)						
FFO interest coverage	5.0	7.1	14.2	6.6	4.9	5.3
FFO fixed-charge coverage	5.0	6.9	14.2	6.6	4.9	5.3
EBITDAR fixed-charge coverage	6.3	8.0	16.5	9.4	5.9	6.3
EBITDA interest coverage	6.3	8.2	16.5	9.4	5.9	6.3
Additional metrics (%)						
CFO-capex/debt	-0.3	10.8	8.0	2.5	8.7	0.0
CFO-capex/net debt	-0.4	13.0	10.8	2.8	10.0	0.1
CFO/capex	97.8	149.6	129.2	109.4	146.8	100.2

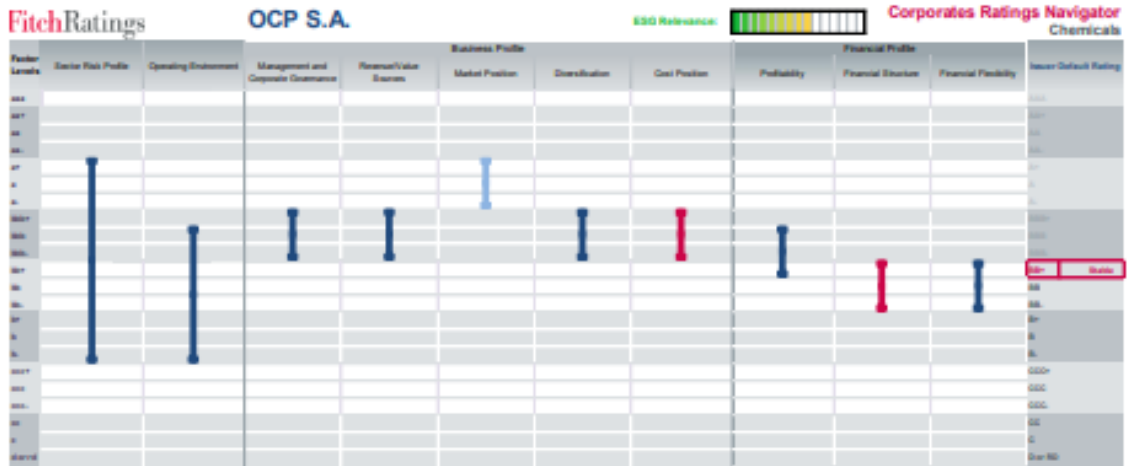
F - Forecast

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP

How to Interpret the Forecast Presented

The forecast presented is above based on Fitch Ratings' internally produced, conservative rating case forecast. It does not represent the forecast of the rated issuer. The forecast set out above is only one component used by Fitch Ratings to assign a rating or determine a rating outlook, and the information in the forecast reflects material but not exhaustive elements of Fitch Ratings' rating assumptions for the issuer's financial performance. As such, it cannot be used to establish a rating, and it should not be relied on for that purpose. Fitch Ratings' forecasts are constructed using a proprietary internal forecasting tool, which employs Fitch Ratings' own assumptions on operating and financial performance that may not reflect the assumptions that you would make. Fitch Ratings' own definitions of financial terms such as EBITDA, debt or free cash flow may differ from your own such definitions. Fitch Ratings may be granted access, from time to time, to confidential information on certain elements of the issuer's forward planning. Certain elements of such information may be omitted from this forecast, even where they are included in Fitch Ratings' own internal deliberations, where Fitch Ratings, at its sole discretion, considers the data may be potentially sensitive in a commercial, legal or regulatory context. The forecast (as with the entirety of this report) is produced strictly subject to the disclaimers set out at the end of this report. Fitch Ratings may update the forecast in future reports but assumes no responsibility to do so. Original financial statement data for historical periods is processed by Fitch Solutions on behalf of Fitch Ratings. Key financial adjustments and all financial forecasts credited to Fitch Ratings are generated by rating agency staff.

Ratings Navigator



Bar Chart Legend:	
Vertical Bars = Range of Rating Factor	Bar Arrows = Rating Factor Outlook
Bar Colors = Relative Importance	↑ Positive
■ Higher Importance	↓ Negative
■ Average Importance	↕ Evolving
■ Lower Importance	□ Stable

Operating Environment

BBB+	Economic Environment	BB	Stable average contribution of revenues across products while in market and price levels are stable.
BBB	Financial Stress	BBB	Average contribution of assets against funding requirements and of the strength of the financial base (Bespoke table).
BBB	Systemic Governance	BBB	Positive governance key risks of the institution: quality of relationships of the issuer's equity stakeholders (Bespoke table).
BBB			

Revenue/Value Sources

BBB	Product Characteristics (Primary Chemicals)	BBB	Primary Chemicals are stable average growth prospects (Bespoke table).
BBB	Product Characteristics (Secondary Chemicals)	BBB	Secondary Chemicals are stable average growth prospects (Bespoke table).
BBB	Sustainability Risk	BBB	Positive sustainability, energy and pollution in industry. Positive in product segments with moderate industrial risk.
BBB			

Diversification

BBB	Product Diversification	BBB	Medium level of product portfolio in large non-chemical products in highly concentrated markets.
BBB	Geo Market Diversification	BBB	Market and market diversification: stable customer concentration, stable high product diversity, stable in stable niche applications.
BBB	Number of Sites	BBB	Stable low level of site expansion plan or sites that are close company sites.
BBB	Regional Footprint	BBB	Stable global with significant presence in other or niche regions.
BBB			

Profitability

BBB	EBITDA Margin	BBB	10%
BBB	FFO Margin	BBB	10%
BBB	FCF Margin	BBB	Negative FCF across the cycle.
BBB			

Financial Flexibility

BBB	Financial Discipline	BBB	Financial policies in place for flexibility in supporting short-term growth (Bespoke table).
BBB	Liquidity	BBB	Stable liquidity, with above 1.0x short-term liquidity, stable credit financing (Bespoke table).
BBB	EBITDA Interest Coverage	BBB	1.0x
BBB	FFO Interest Coverage	BBB	1.0x
BBB	FCF Exposure	BBB	Stable FC exposure as primary source of debt (Bespoke table).

How to Read This Page: The left column shows the three-month bond assessment for the overall Factor. Backed by a bar. The right column breaks down the Factor into Sub-Factors, with a description appropriate for each Sub-Factor and its corresponding category.

Management and Corporate Governance

BBB	Management Strategy	BBB	Strategy (Bespoke table) appears to be soundly implemented.
BBB	Governance Structure	BBB	Board effectiveness: governance with few independent directors. "Big person" risk from dominant CEO or chairperson.
BBB	Group Structure	BBB	Group structure shows some complexity but mitigated by transparent reporting.
BBB	Financial Transparency	BBB	Good quality reporting with high level of being. Consistent with the average of listed companies in this category.
BBB			

Market Position

BBB	Market Position	BBB	Positive market position in core markets.
BBB	EBITDA (E)	BBB	At a loss.
BBB	Price/Power Ratios to Entry	BBB	Strong barriers to entry due to scale/efficiency/technology. Strong barriers, influential entry and exit barriers. High switching costs reducing market to outsiders.
BBB			

Cost Position

BBB	Raw Material & Energy Costs	BBB	Strong procurement ability to pass through raw material costs or access to competitively priced raw materials and/or energy.
BBB	Degree of Integration	BBB	Strong degree of vertical or horizontal integration with strategic materials and operations in tight cost base with the operating plants.
BBB	Production Flexibility	BBB	Medium to high production flexibility. Some production flexibility in storage production process flexibility.
BBB	Regulatory Exposure	BBB	Medium to high regulatory exposure to environmental regulations. Remediation costs under heavy regulation and monitoring. Overall stable cost position.
BBB			

Financial Structure

BBB	EBITDA Leverage	BBB	1.0x
BBB	EBITDA Net Leverage	BBB	1.0x
BBB	FFO Leverage	BBB	1.0x
BBB	FFO Net Leverage	BBB	1.0x
BBB	FCF Exposure	BBB	1.0x

Credit Relevant ESG Derivatives

Credit Relevant ESG Derivatives		Overall ESG	
ESG Factor	Weight	Score	Weighted Score
Exposure from production process	10%	3	3
Energy use in operations, and used as feedstock	10%	4	4
Water usage in processing	10%	3	3
Waste handling/processing	10%	3	3
Impact of labor regulations and employee participation	10%	3	3
Workplace safety and accident prevention	10%	3	3
Total ESG			11

Credit Relevant ESG Derivative

OCP S.A. has 11 ESG potential rating drivers

- OCP S.A. has exposure to emissions regulatory risk but this has very low impact on the rating
- OCP S.A. has exposure to energy profitability risk but this has very low impact on the rating
- OCP S.A. has exposure to water management risk but this has very low impact on the rating
- OCP S.A. has exposure to waste & impact management risk but this has very low impact on the rating
- OCP S.A. has exposure to labor relations & practices risk but this has very low impact on the rating
- OCP S.A. has exposure to employee health & safety risk but this has very low impact on the rating

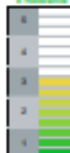
Missing risk issues

		ESG Reference to Credit Rating	
Key driver	6	Issues	6
Other	6	Issues	4
Potential driver	11	Issues	3
None rating driver	1	Issues	2
	2	Issues	1

Environmental (E) Relevance Scores

General Issues	E Score	Sector Specific Issues	Reference
GHG Emissions & Air Quality	3	Emissions from production process	Use Position, Profitability
Energy Management	3	Energy use in operations, and used as feedback	Use Position, Profitability
Water & Wastewater Management	3	Water usage in processing	Use Position, Profitability
Waste & Hazardous Materials Management	3	Waste handling, recycling	Use Position, Profitability
Exposure to Environmental Impacts	1	NA	NA

E Reference



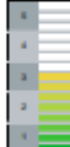
How to Read This Page

ESG relevance scores range from 1 to 6 based on a 10-level color gradient. Red (6) is most relevant to the credit rating and green (1) is least relevant. The Environmental (E), Social (S) and Governance (G) tables break out the ESG general issues and the sector-specific issues that are most relevant to each industry group. Relevance scores are assigned to each sector-specific issue, signifying the credit-relevance of the sector-specific issues to the issuer's overall credit rating. The Criteria Reference column highlights the factors within which the corresponding ESG issues are captured in Fitch's credit analysis. The vertical color bars are visualizations of the frequency of occurrence of the highest non-credit-relevant relevance scores. They do not represent an aggregate of the relevance scores or aggregate ESG credit-relevance. The Credit Relevant ESG Derivative table's bar chart is a visualization of the frequency of occurrence of the highest ESG relevance scores across the combined E, S and G categories. The three columns to the left of ESG Reference to Credit Rating summarize rating relevance and impact to credit from ESG issues. The bar on the far left identifies any ESG Reference Sub-factor issues that are drivers or potential drivers of the issuer's credit rating (corresponding with scores of 3, 4 or 5) and provides a brief explanation for the relevance score. All scores of 'U' and 'V' are assumed to result in a negative impact unless indicated with a '+' sign for positive impact. Classification of ESG issues has been developed from Fitch's sector ratings criteria. The General Issues and Sector Specific Issues due on the classification statements published by the United Nations Principles for Responsible Investing (UNPRI), the Sustainability Accounting Standards Board (SASB), and the Global Reporting Initiative (GRI).

Social (S) Relevance Scores

General Issues	S Score	Sector Specific Issues	Reference
Human Rights, Community Relations, Access & Affordability	2	Relationship with local communities	Management and Corporate Governance, Cost Position, Profitability
Customer Welfare... Fair Marketing, Privacy & Data Security	1	NA	NA
Labor Relations & Practices	3	Impact of labor regulations and employee (dis)qualification	Management and Corporate Governance
Employee Wellbeing	3	Workplace safety and accident prevention	Management and Corporate Governance
Exposure to Societal Impacts	3	Sector relevance to major programs (for example, OCEC) with a consumer preference towards sustainable food products	Management and Corporate Governance

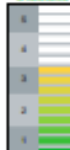
S Reference



Governance (G) Relevance Scores

General Issues	G Score	Sector Specific Issues	Reference
Management Strategy	3	Strategy development and implementation	Management and Corporate Governance
Corporate Structure	3	Board independence and effectiveness, minority concentration	Management and Corporate Governance
Group Structure	3	Complexity, transparency and related party transactions	Management and Corporate Governance
Potential Transparency	3	Quality and timing of financial statements	Management and Corporate Governance

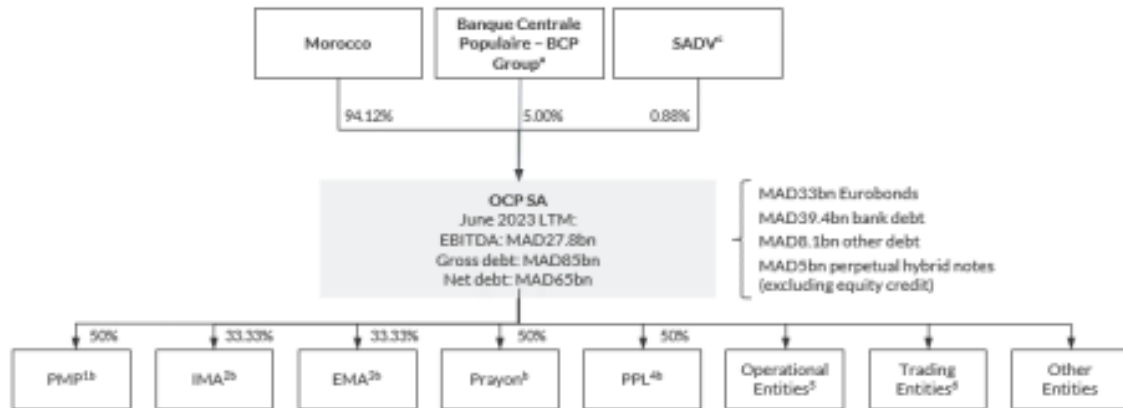
G Reference



CREDIT RELEVANT ESG SCALE

How relevant are E, S and G issues to the overall credit rating?	
6	Highly relevant to the credit rating, with a significant impact on the rating and financial risk. Reported in "Highly Relevant ESG Issues" table.
5	Relevant to the credit rating, with a moderate impact on the rating and financial risk. Reported in "Relevant ESG Issues" table.
4	Relevant to the credit rating, with a low impact on the rating and financial risk. Reported in "Relevant ESG Issues" table.
3	Relevant to the credit rating, with a very low impact on the rating and financial risk. Reported in "Relevant ESG Issues" table.
2	Relevant to the credit rating, but not reported in the table.
1	Relevant to the credit rating, but not reported in the table.

Simplified Group Structure Diagram



¹ The BCP group directly and indirectly owns 5% of OCP S.A.'s shares

² Industrial entities accounted for under equity method accounting - (1) Pakistan Maroc Phosphore, (2) Indo Maroc Phosphore, (3) Euro Maroc Phosphore, (4) Paradeep Phosphate Ltd.

³ Société d'Aménagement et de Développement Vert is a fully consolidated subsidiary of OCP.

⁴ Phosphoucrââ Mine, Jorf Fertilizer Companies (JFC): all fully consolidated but JFC V (60%) and JFC III (50%)

⁵ OCP Africa, OCP Fertilizantes, OCP North America, Black Sea Fertilizer Trading Company, SAFTCO; all fully consolidated

Total debt: MAD82.1 billion at 30 June 2023 (including IFRS 16 leases), excluding Fitch adjustments for hybrid issuance (50% equity credit amounting to MAD5 billion)

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP, as of 30 June 2023

Peer Financial Summary

Company	Issuer Default Rating	Financial statement date	EBITDA before income from associates (USDm)	EBITDA margin (%)	EBITDA net leverage (x)	EBITDA leverage (x)	FFO net leverage (x)	EBITDA interest coverage (x)	FCF margin (%)
OCP S.A.	BB+								
	BB+	2022	4,476	40.8	1.2	1.6	1.3	16.5	-2.0
	BB+	2021	3,673	40.4	1.5	1.8	1.7	8.2	1.7
CF Industries Holdings, Inc.	BB+	2020	2,046	32.4	3.0	3.4	3.9	6.3	-13.6
	BBB								
	BBB	2022	6,466	57.8	0.1	0.5	0.2	22.8	22.2
	BBB-	2021	3,128	47.8	0.6	1.2	0.6	16.7	29.1
Fertiglobe Plc	BB+	2020	1,500	36.4	2.5	3.0	2.7	7.2	12.0
	BBB-								
	BBB-	2022	2,434	48.4	-0.1	0.5	-0.1	33.7	15.3
		2021	1,556	47.0	0.4	1.0	0.4	38.8	16.5
ICL Group Ltd.		2020	437	28.2	0.3	1.5	0.3	7.1	20.1
	BBB-								
	BBB-	2022	3,921	39.1	0.5	0.6	0.8	39.1	0.5
OCI N.V.	BBB-	2021	1,599	23.0	1.4	1.7	1.6	16.3	1.5
	BBB-	2020	908	18.0	2.3	2.6	3.0	9.7	-0.0
	BBB-								
Saudi Arabian Mining Company (Ma'aden)	BBB-	2022	3,554	36.6	0.5	1.1	0.6	16.8	7.2
	BB+	2021	2,405	38.1	1.5	2.4	1.7	8.2	17.4
	BB	2020	726	20.9	5.6	6.5	5.6	2.5	7.3
	BBB+								
The Mosaic Company	BBB+	2022	4,851	45.2	1.4	2.3	1.4	12.7	33.3
		2021	3,220	45.1	3.0	3.8	3.1	10.9	20.0
		2020	1,423	28.7	8.1	9.1	8.4	3.4	-3.6
	BBB								
The Mosaic Company	BBB-	2022	5,696	29.8	0.7	0.8	0.8	29.6	12.2
	BBB-	2021	3,264	26.4	1.3	1.5	1.4	15.2	2.4
	BBB-	2020	1,227	14.1	3.5	4.0	3.2	5.6	3.3

Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions

Fitch Adjusted Financials

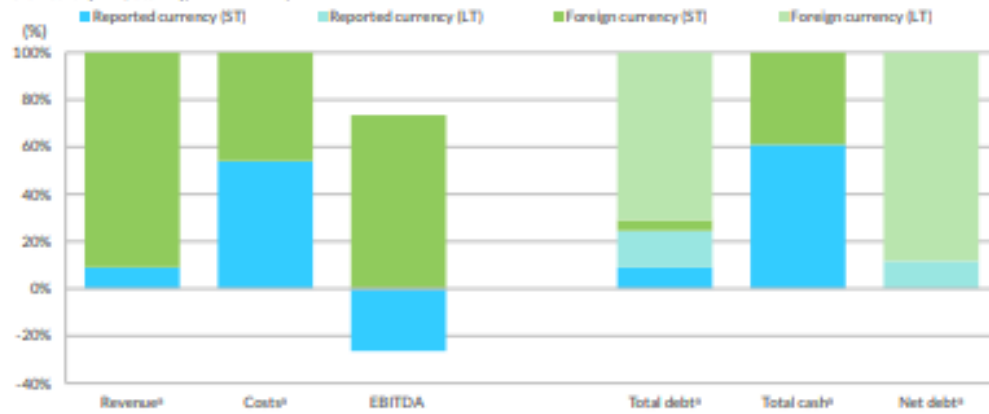
(MADm as of 31 December 2022)	Notes and formulas	Standardised values	Lease treatment	Corp - factoring	Other adjustments	Adjusted values
Income statement summary						
Revenue		114,574	–	–	–	114,574
EBITDA	(a)	47,178	-415	–	0	46,763
Depreciation and amortization		-8,435	350	–	–	-8,085
EBIT		38,743	-65	–	0	38,678
Balance sheet summary						
Debt	(b)	70,012	-1,629	–	5,000	73,383
Of which other off balance sheet debt		–	–	–	–	–
Lease-equivalent debt		–	–	–	–	–
Lease-adjusted debt		70,012	-1,629	–	5,000	73,383
Readily available cash and equivalents	(c)	19,065	–	–	–	19,065
Not readily available cash and equivalents		–	–	–	–	–
Cash flow summary						
EBITDA	(a)	47,178	-415	–	0	46,763
Dividends received from associates less dividends paid to minorities	(d)	210	–	–	–	210
Interest paid	(e)	-2,529	65	–	-385	-2,849
Interest received	(f)	222	–	–	–	222
Preferred dividends paid	(g)	–	–	–	–	–
Cash tax paid		-4,637	–	–	–	-4,637
Other items before funds from operations (FFO)		-1,923	–	–	–	-1,923
FFO	(h)	38,521	-350	–	-385	37,786
Change in working capital		-13,597	–	1,670	–	-11,927
Cash flow from operations (CFO)	(i)	24,924	-350	1,670	-385	25,859
Non-operating/non-recurring cash flow		–	–	–	–	–
Capex	(j)	-20,011	–	–	–	-20,011
Common dividends paid		-8,091	–	–	–	-8,091
FCF		-3,178	-350	1,670	-385	-2,243
Gross leverage (x)						
EBITDA leverage	b/(a+d)	1.5	–	–	–	1.6
(CFO-capex)/debt (%)	(i+j)/b	7.0	–	–	–	8.0
Net leverage (x)						
EBITDA net leverage	(b-c)/(a+d)	1.1	–	–	–	1.2
(CFO-capex)/net debt (%)	(i+j)/(b-c)	9.6	–	–	–	10.8
Coverage (x)						
EBITDA interest coverage	(a+d)/(f-e)	18.7	–	–	–	16.5

Notes: The standardised items presented above are based on Fitch's taxonomy for the given sector and region. Reported items may not match the Fitch taxonomy, but they are captured in corresponding lines accordingly. Debt includes other off-balance-sheet debt. Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions, OCP

FX Screener

Fitch FX Screener

OCP S.A. – (BB+/Stable), LTM Dec-22, MADm



¹Post hedge, absolute figures displayed are Fitch's analytical estimates, based on publicly available information
Source: Fitch Ratings, Fitch Solutions

SOLICITATION & PARTICIPATION STATUS

For information on the solicitation status of the ratings included within this report, please refer to the solicitation status shown in the relevant entity's summary page of the Fitch Ratings website.

For information on the participation status in the rating process of an issuer listed in this report, please refer to the most recent rating action commentary for the relevant issuer, available on the Fitch Ratings website.

DISCLAIMER & DISCLOSURES

All Fitch Ratings (Fitch) credit ratings are subject to certain limitations and disclaimers. Please read these limitations and disclaimers by following this link: <https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings>. In addition, the following <https://www.fitchratings.com/rating-definitions-document> details Fitch's rating definitions for each rating scale and rating categories, including definitions relating to default. Published ratings, criteria, and methodologies are available from this site at all times. Fitch's code of conduct, confidentiality, conflicts of interest, affiliate firewall, compliance, and other relevant policies and procedures are also available from the Code of Conduct section of this site. Directors and shareholders' relevant interests are available at <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>. Fitch may have provided another permissible or ancillary service to the rated entity or its related third parties. Details of permissible or ancillary service(s) for which the lead analyst is based in an ESMA- or FCA-registered Fitch Ratings company (or branch of such a company) can be found on the entity summary page for this issuer on the Fitch Ratings website.

In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its rating methodology, and obtains reasonable verifications of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The nature of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and otherwise with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual or group of individuals is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services licence (AFS licence no. 307123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001.

Fitch Ratings, Inc. is registered with the U.S. Securities and Exchange Commission as a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (the "NRSRO"). While certain of the NRSRO's credit rating subsidiaries are listed on Item 3 of Form NRSRO and as such are authorized to issue credit ratings on behalf of the NRSRO (see <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>), other credit rating subsidiaries are not listed on Form NRSRO (the "non-NRSROs") and therefore credit ratings issued by these subsidiaries are not issued on behalf of the NRSRO. However, non-NRSRO personnel may participate in determining credit ratings issued by or on behalf of the NRSRO.

Copyright © 2023 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-8624, (212) 904-6500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved.